QUARANTIÈME ANNÉE – Nº 12035 – VENDREDI 7 OCTOBRE 1983

Une tentative de coup d'État aurait eu lieu au Niger

LIRE PAGE 32



Fondateur : Hubert Beuve-Méry
Directeur : André Laurens

3,80 F

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 380 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 15 sch. ; Belgique, 26 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 340 F CFA ; Danemark, 6,50 Kr. ; Espagne, 100 pes. ; E.-U., 95 c. ; G.-B., 50 p. ; Grèce, 65 dr. ; Irlande, 80 p. ; Italie, 1 200 L. ; Liban, 350 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 85 esc. ; Sénégal, 340 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,40 f. ; Yougoslavie, 130 nd.

Tarif des abonnements page 5

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

Une consécration pour les Polonais

Les Polonais jubilent, l'Occident se réjouit, le gouvernement polonais fait le gros dos et Moscou parle de « provocation » : les réactions suscitées par l'attribution du prix Nobel de la paix à M. Lech Walesa sont conformes aux attentes. Comme tout acte politique, la décision du comité Nobel est évidemment contestable, et il est vrai que les parlementaires norvégiens n'ont pas toujours eu la main heureuse : la contribution à l'entente entre les peuples de quelques lauréats a pu paraître, parfois, sujette à caution. En consacrant le président de Solidarité, ils ont fait un choix en faveur d'une certaine idée de la paix.

Ce n'est pas celle du monde communiste. Pour les Soviétiques et leurs alliés, la paix implique le désarmement – surtout si celui-ci touche les pays occidentaux, – le maintien du « statu quo » politique et social dans la partie de l'Europe contrôlée par l'U.R.S.S. ; elle suppose que les peuples acceptent un régime imposé, que rien ne bouge et que tout reste dans l'ordre. Pour éviter que le couvercle ne saute, des petits aménagements sont tolérables à condition qu'ils ne remettent pas en cause les « acquis du socialisme ». L'Église polonaise a parfois donné l'impression qu'elle pouvait se satisfaire d'une telle conception.

Le message incarné par M. Walesa et consacré par le prix Nobel est tout autre : il proclame que la soumission n'est pas la paix. La lutte pour les droits élémentaires de l'homme, la liberté d'expression et d'organisation, si elle ébranle dans les pays totalitaires les assises du pouvoir, n'est pas en contradiction avec le maintien de la paix. A long terme, elle en est même la condition. Surtout quand cette lutte n'emprunte que des moyens non violents. N'est-ce pas aussi le mérite de M. Walesa et des autres dirigeants de Solidarité que d'avoir empêché toute explosion de violence dans un peuple que son romantisme légendaire pouvait pousser aux actes désespérés, face à des autorités qui, elles, n'ont pas hésité à recourir à la force militaire pour rétablir « l'ordre » ?

M. Walesa n'a jamais cessé de demander le « dialogue » entre la « société » représentée par Solidarité (et l'Eglise) et le pouvoir communiste. Sa conviction profonde le porte vers une négociation et une entente fondée sur des compromis acceptés de part et d'autre. C'est le seul moyen de faire sortir la Pologne de l'impasse grisâtre dans laquelle l'enferme une « normalisation » à demi réussie et à demi refusée. Le prix Nobel empêche le président de Solidarité de retomber dans l'anonymat où les autorités de Varsovie voudraient tant pouvoir le confiner. Il ne lui donne guère de moyens supplémentaires pour imposer le dialogue dont le général Jaruzelski et ses tuteurs de Moscou ne veulent pas. Il ne le garantit même pas, comme le montre le précédent d'Andréï Sakharov, contre la répression.

Ce prix n'en apporte pas moins une reconnaissance nouvelle à un homme qui continue, contre vents et marées, à bénéficier du soutien de l'immense majorité de son peuple. Les Polonais ont enfin une occasion de se réjouir. A travers Lech Walesa, le Nobel consacre ainsi leurs aspirations.

(Lire nos informations page 6.)

Nous voulons des garanties réelles sur l'intégrité territoriale du Tchad

nous déclare M. Hissène Habré

Le président tchadien considère que l'aide militaire française aussi importante soit-elle, n'est pas suffisante

Après le sommet franco-africain de Vittel, M. Hissène Habré a brièvement séjourné à Paris avant de regagner N'Djamena ce jeudi 6 octobre. Dans l'entretien qu'il nous a accordé, le président tchadien, qui se félicite d'avoir été *« entendu »* à Vittel, estime néanmoins que *« ni la France ni le Tchad n'ont intérêt à voir se prolonger la situation actuelle »*, c'est-à-dire la partition de fait du pays.

« Quelles conclusions tirez-vous du sommet de Vittel ?

– L'atmosphère a été excellente, nous avons travaillé dans un cadre serein. Mais ce sommet a été laborieux en ce qui concerne la question tchadienne.

Nous avons le sentiment que la cause du Tchad a été entendue. Des points importants se sont dégagés. La quasi-totalité des chefs d'État et des délégations ont, en effet, parfaitement souligné le nécessaire respect de l'intégrité territoriale du Tchad, ce qui sous-entend le retrait des forces d'invasion libyennes. Ils ont également insisté sur la nécessité de la concorde nationale et sur l'unité du Tchad qu'il faudra sauvegarder.

Les Tchadiens doivent faire l'effort indispensable pour mettre de côté leurs querelles, essayer de se retrouver et, ensemble, établir la concorde et la paix. Beaucoup de chefs d'État sont disposés à appuyer les efforts du gouvernement tchadien pour que ce dernier puisse faire revenir au pays tous les Tchadiens de l'opposition, sans exclusive.

– Quelle impression avez-vous retirée de votre entretien avec M. Mitterrand ?

– Nous sommes entièrement d'accord pour faire tout ce qui est possible pour restaurer le Tchad dans ses droits et retrouver la paix. Le président Mitterrand est parfaitement au fait de l'évolution de la situation. Nous avons une grande concordance de vues sur la question.

– Comment envisagez-vous l'ouverture du dialogue avec l'opposition ?

– C'est un problème qui n'est pas simple. Dans cette phase, l'important est qu'il existe une volonté du gouvernement tchadien, de l'Afrique et de la France pour faire en sorte que non seulement le dialogue s'instaure, mais qu'il aboutisse.

Cela dit, il y a des inconnues. D'abord les Tchadiens de l'opposition eux-mêmes ne sont pas totalement libres de leurs actes et de leurs décisions. Ensuite, il y a le facteur libyen qui pèse de tout son poids sur les gens de l'opposition qui vivent en Libye. Il ne faut donc pas se faire d'illusions, la question ne sera pas simple à résoudre.

Propos recueillis par FRANÇOISE CHIPAUX et JEAN-CLAUDE POMONTI.

(Lire la suite page 4)

La dégradation de notre Université nous conduit au sous-développement

affirme M. Laurent Schwartz

Dans un entretien accordé au Monde *le mathématicien dénonce l'« égalitarisme primaire » des syndicats d'enseignants*

M. Laurent Schwartz, ancien professeur à l'Ecole polytechnique et principal animateur de l'association Qualité de la science, publie aux éditions du Seuil un ouvrage intitulé *Pour sauver l'Université* (1). Dans l'entretien qu'il nous a accordé, il souligne l'importance de la recherche, critique la politique universitaire de la gauche, préconise une sélection « démocratique » et reproche aux syndicats d'enseignants d'outrepasser leur rôle.

« A la veille de la rentrée universitaire, des professeurs expriment leur désaccord avec la politique menée par le ministre de l'éducation nationale. Etes-vous personnellement très critique à l'égard de M. Alain Savary ?

– Son honnêteté et son courage dans la Résistance comme à l'époque de la guerre d'Algérie lui ont depuis longtemps valu mon estime. Mais aujourd'hui, il ne se rend pas compte que la dégradation de notre Université nous conduit au sous-développement, à la perte de notre identité nationale et de notre culture. Les projets ministériels, qu'ils concernent les carrières des enseignants ou la réforme de la loi d'orientation, ne sont pas satisfaisants.

» La loi discutée en mai dernier à l'Assemblée nationale présente, certes, des aspects très positifs. Le principe de la professionnalisation des enseignements, le tutorat, la présence de personnalités extérieures dans les conseils, corollaire de l'ouverture nécessaire de l'Université sur le monde extérieur, en particulier sur l'industrie, sont des nouveautés importantes. Mais la loi comporte aussi des défauts, comme le mode d'élection des conseils, qui privilégie les lobbies syndicaux ou politiques, l'absence de diversification des universités et surtout le rejet de toute sélection à l'entrée.

– Il est surprenant d'entendre un homme qui se dit de gauche et qui souhaite, comme vous l'écrivez, « le succès de l'expérience socialiste actuelle », prôner la sélection.

– Ce n'est surprenant que si l'on s'obstine à confondre sélection et barrage. Selon moi, il s'agit de remplacer la sélection par l'échec, qui est inégalitaire, par une véritable sélection démocratique. J'affirme que la sélection peut être synonyme de démocratie et d'efficacité. Regardez, par exemple, dans le secteur post-baccalauréat, les I.U.T. Ils garantissent aux jeunes qui y entrent après sélection un enseignement de bon niveau et des débouchés.

Propos recueillis par SERGE BOLLOCH.

(Lire la suite page 16)

(1) 123 pages, 49 F.

L'inquiétant face-à-face syro-palestinien dans le nord du Liban

Lire page 3
le reportage de JEAN GUEYRAS

AU JOUR LE JOUR

Concert

Dans le cœur et l'esprit des hommes libres, le prix Nobel de la paix, Lech Walesa l'avait depuis deux ou trois ans.

Que l'hommage officiel soit tardif n'enlève rien à la justesse du choix.

Le concert d'acclamations qui entoure cette annonce fait plaisir à entendre. On peut seulement souhaiter qu'il ne fasse pas oublier ceux qui, à travers le monde – au Chili ou ailleurs, – mènent, dans l'indifférence des pays libres, de rudes combats contre d'autres régimes bottés.

BRUNO FRAPPAT.

Les nouvelles filières de l'extrême droite

I. – *Ces indépendants-paysans aux drôles de sabots...*

par ALAIN ROLLAT

Sous la Vᵉ République, l'extrême droite, en général, menait à tout, à condition d'en sortir. Ce n'est plus tout à fait vrai depuis le succès électoral remporté à Dreux par le Front national. Ce le sera encore moins si le gouvernement étend aux prochains scrutins le système de représentation proportionnelle. Alors, les partis d'extrême droite seront peut-être représentés en tant que tels, non seulement dans les assemblées locales, mais aussi au Parlement, comme en Italie.

Cette perspective incite les deux principales formations concernées, le Front national et le Parti des forces nouvelles (P.F.N.), à cultiver leurs particularités pour essayer de « mordre » davantage sur l'électorat traditionnel du R.P.R. et de l'U.D.F.

En présentant sa propre liste à l'élection partielle d'Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), le 6 novembre prochain, le parti de M. Jean-Marie Le Pen prétend faire *« la preuve par Dreux »* (selon « Radio-Le-Pen ») que le refus agressif de toute immigration étrangère constitue bel et bien un argument de forte rentabilité électoraliste. En multipliant, sur le même thème, les réunions publiques – vingt sont prévues en province à partir du 3 novembre, – le P.F.N. veut lui aussi exploiter ce qu'il appelle une *« prise de conscience nationale »*.

L'électorat de l'opposition devient ainsi l'enjeu d'une surenchère qui oblige les principaux partis de droite à réagir et à le faire dans le sens de ce courant, d'autant plus que certains de leurs militants se montrent sensibles aux thèses de cette extrême droite, si l'on en juge par les ralliements au Front national intervenus à Paris au détriment du parti républicain (*le Monde* du 30 septembre), et par les adhésions au P.F.N. de membres du R.P.R., signalées à Agen.

Dans son discours du 1ᵉʳ octobre, à Avignon, M. Chirac se déclarait surtout préoccupé des pressions extérieures à son parti, évoquant *« la fraction de l'électorat, exaspérée par la politique gouvernementale, (...) qui souhaite brûler les étapes et trouver dans les parlementaires le relais et l'écho de sa colère par la pratique d'une opposition systématique, une lutte sans trêve ni merci contre le pouvoir »*.

Les pressions intérieures sont tout aussi sensibles et elles ne font qu'accentuer l'influence des nouvelles filières de l'extrême droite qui se sont développées dans le camp de l'opposition depuis l'arrivée de la gauche au pouvoir.

Naguère, le militant d'extrême droite, issu généralement des organisations étudiantes nationalistes, avait le choix, s'il voulait persévérer dans son combat politique, entre la marginalité ou le compromis. Qu'il appartînt à la vieille génération héritière des ligues des années 30 ou à la génération soixante-huitarde formée à l'activisme des groupes Occident et Ordre nouveau, soit il optait pour la voie solitaire du Front national ou du P.F.N., soit il rejoignait le R.P.R. ou l'une des composantes de l'U.D.F. Toute position intermédiaire était impossible à tenir. Aujourd'hui, le contexte favorise à la fois les reclassements, les « positionnements »... et les infiltrations.

Certains itinéraires sont, à cet égard, exemplaires. Parmi les « carrières » les plus édifiantes figurent celles accomplies par les principaux membres de ce « commando » du groupe Occident, qui fit parler de lui le 12 janvier 1967 à Rouen. Ce jour-là, sur le coup de midi et demi, une trentaine de jeunes, armés de matraques, tombent à bras raccourcis, devant l'entrée du restaurant du campus universitaire de Mont-Saint-Aignan, sur des étudiants de gauche et d'extrême gauche qui distribuent des tracts en faveur de la paix au Vietnam.

(Lire la suite page 7)

POINT DE VUE

L'école sans sa République ?

par BERNARD BOURGEOIS

LIRE PAGE 2

LES SCULPTURES D'ANNE ET PATRICK POIRIER A LA CHAPELLE DE LA SALPÊTRIÈRE

Nuits de colère

La terre vient de trembler près de Naples, à Pouzzoles, dont le sol s'est encore relevé. Sur l'Etna, en remontant le long de la dernière grande coulée de lave encore chaude sous les pas, des failles laissent entrevoir le magma. Les dieux de l'Olympe ne sont pas encore venus à bout des géants : Encelade, écrasé sous l'île de Sicile qu'Athéna lui avait flanqué à la tête lors du grand combat que les anciens ont appelé la Gigantomachie; et Mimas qu'Hepheistos ensevelit dans une nappe de métal en fusion sous le Vésuve.

L'Antiquité sous toutes ses formes est aujourd'hui à la mode. En littérature, en architecture, au cinéma, dans les arts plastiques, les exemples ne manquent pas.

Anne et Patrick Poirier, avec leurs architectures de ruines gréco-romaines et les développements qu'ils donnent au thème du combat des dieux et des géants, ne suivent pas cette mode : la fascination des ruines et le travail qui s'ensuivit remontent pour eux à plus de dix ans.

Lorsqu'ils montrèrent pour la première fois, à la Biennale de Paris, le fruit patient d'une année d'errance à travers Ostia Antica, le port de l'ancienne Rome, leur première grande sculpture, maquette de la ville en ruine reconstruite morceau après morceau, par glissements progressifs et répétés du réel à l'imaginaire, ils surprirent beaucoup. Les chemins empruntés alors par les artistes menaient plutôt vers des terrains vierges ou peu civilisés.

GENEVIÈVE BREERETTE.

(Lire la suite page 23.)

LE IXᵉ VIDCOM

La Caisse des dépôts se lance dans l'audiovisuel

LIRE PAGE 25

Le Monde

idées

L'école sans sa République ?

par
BERNARD BOURGEOIS (*)

LE *système* éducatif de la IIIe République avait ses imperfeetions. Assurément. Mais les *principes* qui l'animaient portèrent l'enseignement français à un niveau d'excellence exceptionnel. Histoire de sa progressive dégradation, telle est l'histoire des réformes scolaires successives entreprises sous la IVe et la Ve Républiqne : leur contradiction trahit, tout comme leur égal écbec, la nullité de leur principe général.

On a ordinairement justifié celui-ci par la nécessité de la démocratisation de l'enseignement. Mais la réalisation de cet indispensable projet *sociopolitique* n'exigeait aucunement l'abandon du modèle *pédogogique* construit par la grande République scolaire. Au contraire, le *succès* de *son* enseignement primaire montrait assez que seul le développement de ses principes pouvait garantir la qualité de l'enseignement démocratisé, par-là même apte à libérer les jeunes Français de leurs destins inégaux.

Malheureusement, l'application imprudente de principes (apparemment) nouveaux a trop souvent disqualifié une « formation » scolaire rendue alors moins capable de compenser les inégalités extra-scolaires. *La* défaillance de l'école a ouvert ainsi un ebamp plus vaste au jeu plus décisif de celles-ci. En libérant davantage d'elle-même l'action du milieu extérieur, l'école a vu s'élargir le fossé entre ce milieu et son propre résultat. Et l'éebec de l'adaptation à la vie réelle a alors naturellement transformé ee qui ne doit être que l'*un* – certes capital – *des effets* d'une éducation réussie, en un *but prioritaire*, exprimé dans le slogan de l'ouverture de l'école sur la vie.

Mais, en voulant déterminer en elle-même l'aetivité scolaire par une fin qui ne correspond pas à sa nature, on condamne d'avance à l'écbec un projet dont le sens réel est, au fond, d'utiliser l'école contre elle-même. Pour l'avoir ignoré, on a décapité l'bydre ; le remède a nourri le mal. Seule adapte – et par surcroît en quelque sorte – l'école, qui ne fait pas de l'adaptation *son* but déterminant. On sait, la raison est rusée.

C'est bien le principe, mortel pour l'école, de l'ouverture de qui présmde, plus que jamais, dans une trop remarquable continuité, à la fausse « *révolution* » scolaire dont on nous rebat actuellement les oreilles et qui – nous ne prenons guère de risques en l'affirmant – va parachever la désagrégation de l'éeole publique française.

Dans une brièveté fort contrainte, osons done rappeler, à contre-courant, de manière intempestive, certaines exigences fondamentales, intimement, organiquement, rationnellement liées, et qui constituent par là un « esprit » de l'école républicaine. Le poids aetuel du problème d'une insertion administrative de l'école privée dans un service public d'enseignement ne doit pas effacer la tout autre gravité, pour l'école républicaine, d'une « privatisation » pédagogique d'elle-même (sous quelque forme que ce soit), rançon fatale de l'oubli de ces exigences.

L'école ne peut avoir – surtout dans une bistoire aceélérée – d'effet adaptateur que si elle apprend à l'élève à s'adapter lui-même à toutes sortes de situations. C'est-à-dire que si elle est elle-même ce « loisir » libérant originellement de la contrainte absolue des conditions partieulières de l'existence. Etape inaugurale de l'universalisation de celle-ci, ordonnée en tout sens à l'universel, à la « ehose publique », l'école, en *son* essence *ainsi* républicaine, se veut l'Autre de la vie réelle et de ses reflets idéologiques.

Cela signifie pour elle, par exemple, d'abord, préserver et cultiver la *solutoire coupure* entre elle-même et la vie familiale ; si l'heureuse concertation des maîtres et des parents aide l'enfant à *dominer* cette première et féconde aliénation effective, l'organisation de l'acte proprement scolaire doit par contre incomber seulement à l'école et à ses maîtres. Ensuite, refuser de déterminer sa tâche – même dans les établissements « professionnels » – *par* l'unique objectif de satisfaire les demandes immédiates, tôt caduques, de l'aetualité économique. Enfin, considérer que, si la politique est un *objet* important de l'attention scolaire (« instruetion eivique »...), la politique ne doit aucunement s'imposer – directement ou par des relais, même intra-scolaires, – comme *principe* régissant l'exercice de la scolarité.

C'est à une dépolitisation permanente active de celui-ci qu'il faut veiller. En particulier, l'Université *doit toujours* bonorer sa tradition libérale, c'est-à-dire libérante et critique.

La grande erreur est toujours de vouloir répéter à l'école le milieu réel de la vie. Une loi d'orientation démocratique de la vie scolaire et universitaire exige tout autre cbose que la confusion démagogique de l'école et de l'Université avec une mini-nation.

L'école n'*éduque* à l'universel qu'en *instruisant* de l'universel : voilà l'acte scolaire propre. Aussi bien, le vrai nom de l'éducation nationale est celui, baptismal, d'instruction publique. Mais instruire de l'universel, e'est, tout simplement, instruire.

L'école de la IIIe République, d'emblée, instruisait de l'universel en élevant l'esprit des tout jeunes enfants à l'*abstraction* des *raisons* ou *principes élémentoires* des mots et des eboses, dont l'universalité permet seule de maîtriser l'indéfinité concrète des situations.

Oser être un maître

Devant le gâchis provoqué par l'exeessif reeours aux « méthodes » globales-concrètes – ce luxe pédagogique douteux – qu'on a pu eroire, à tort, plus adaptées aux masses à enseigner (comme si les enfants du peuple n'étaient plus capables d'abstraire, e'est-à-dire de penser !), il faut revenir d'urgence à la *rigueur* de l'enseignement *par* les éléments et les règles, seul garant, d'ailleurs, d'un possible usage rationnel, par là fécond, de toute teehnique audiovisuelle ou informatique. Substituer ainsi, à la pseudo-créativité de la combinaison subjective caprieieuse, en l'élève, de schémas bérités, l'austère discipline de l'apprentissage de l'universel. Avant de « s'exprimer », apprendre !

Apprendre, e'est-à-dire s'affirmer mais en se niant, requiert l'incitation exemplaire d'un agent singulier de l'universel : ce médiateur aiusi nécessaire, plus qu'à tout autre, à l'*enseignement* républicain, c'est le maître. Autant le *milieu* éducatif doit être libéral, autant l'*acte* éducatif doit être magistral. Loin des vains artifices (« tutorat », etc.), il faut reconstruire les conditions réglementaires et psycho-sociales de l'exerciec de la véritable maîtrise pédagogique. Mais, sans attendre, *et dans* un *climat souvent* difficile, puissent tous les enseignants français pleinement oser, oui, oser, être des maîtres ! C'est cela le premier geste requis pour le redressement scolaire.

Un tel engagement pédagogique exige, pour réussir, une condition absolue, dont la réalisation est immédiatement à la portée de l'école. Il s'agit pour celle-ci, non pas d'une activité partieulière, « pédagogique » : apprendre à apprendre, mais de sa mission générale d'instruire : apprendre (les cboses et la prise méthodique sur elles). La compétence « scientifique » ne suffit pas, certes, à faire le bon maître, mais son absence fait nécessairement le mauvais maître. Contre le si néfaste formalisme pédagogique à la mode, redisons que e'est en apprenant *bien la* cbose à enseigner qu'on apprend d'abord à bien l'enseigner.

La base fondamentale universelle, et seule universellement contrôlable, de la maîtrise, e'est le savoir décelé par les eoncours publics de recrutement et de promotion. Pour instruire le plus grand nombre, et d'abord les plus défavorisés socio-culturellement des enfants, l'école doit être telle, en la multitude de ses tâebes, qu'elle puisse préparer et cboisir parmi ses élèves les meilleurs de ses maîtres à travers cette grande institution des concours. C'est une exigence absolument démocratique que celle de l'élitisme républicain des concours. Contre la plate et fausse alternative : ou démocratique ou élitiste, il faut affirmer la nécessité d'un enseignement toujours et partout à la fois résolument démocratique et résolument élitiste, étant l'un parce qu'il est l'autre.

L'bistoire des eoneours se confond avec celle de la République. Leur suppression (dont la régionalisation ne serait bien que la première étape) ouvrirait la porte, néeessairement (car l'ancienneté ne peut suffire à tout), et quels que soient les détours, à la pratique, privée, de la recommandation. Soyons net : elle signifierait, par ses implications, la fin de l'école républicaine.

Voilà des exigenees d'une grande banalité ; mais, s'il est désagréable de dire des banalités, il est, plus encore, préoccupant d'avoir à les dire ! Les principes qu'elles *renferment* peuvent et doivent cependant, à nouveau, vivifier l'école de demain. Un tel retour aux sources serait un véritable aller.

Les maîtres encore attachés aux principes originels de l'enseignement républicain ont dû, doivent et devront s'efforcer de les faire prévaloir dans un contexte de plus en plus défavorable. Leur « résistance » morale résolue, publique, voire concertée (par-delà les elivages *syndicaux ou* politiques, non décisifs en l'affaire), pourra désormais être à l'ordre du jour. Mais leur respect dévoué de l'institution leur fait ardemment souhaiter que l'école obtienne – enfin ! et il est déjà bien tard – de celle qui la présente comme son école qu'elle se comporte vraiment comme sa République.

Dira-t-on que e'est là faire de l'école un État dans l'État ? – En un sens – purement politique –, l'*école* est, heureusement pour l'État eomme tel, beaucoup moins. Mais en un autre sens – pleinement bumain –, elle est, pour l'État républicain, et plus beureusement encore, beaucoup plus.

Son sanctuaire.

(*) Professeur de philosophie à l'université Jean-Moulin de Lyon.

LU

«Solik. Tribulations d'un jeune Polonais dans la Russie en guerre», de K.S. Karol

Un document passionnant

VOUS le connaissez *sous* le nom de K.S. Karol. Et il vous apprend, comme s'il venait lui-même de s'en souvenir, que pendant des années on l'appelait « Solik ». Il ne sait d'ailleurs plus pourquoi ses condisciples *russes lui avaient donné pour sobri*quet le diminutif de *sel*. Ce mot-là évoque l'histoire singulière qu'il a vécue il y a quatrs décennies.

Il avait quinze ans. Il venait d'une famille juive. Le père, un homme d'affaires, avait quitté sa *Russie natale parce qu'il avait hor*reur da la révolution, et s'était installé en Pologne, le pays de sa seconde femme. Cette femme, la mère de *notre* futur Solik, était, à la différence de son époux, une socialiste.

Cette famille fut presque totalement disloquée quand la guerre s'abattit sur la Pologne en septembre 1939. L'adolescent Karol voulut s'engager dans un corps auxiliaire. L'envahisseur allemand ne lui laissa pas ls temps d'apprendre à combattrs. Mutilé, prisonnier, libéré, il décida de partir pour la Russie. Parce que c'était le pays de son père. Parce que c'était – du moins le pensait-il, – la *berceau* du socialisme. Parce qu'il croyait que ce voisin ferait la guerre à Hitler. Parce qu'il savait qu'un juif devait fuir l'occupant nazi.

Alors, pendant sept ans, Karol fut Soviétique parmi les Soviétiques. Etudiant à Rostov. Membre du Komsomol. Mobilisé dans l'aviation. Il fut Soviétique au point de faire, pendant un an, et pour on ne sait trop quel motif, l'expérience *affreuse* du goulag. Il épousa même une Soviétique d'origine cosaque. C'est toute cette tranche de vie qu'il raconte.

Un tel livre ne se critique pas. Karol dit ce qu'il e vécu, et même si à propos de tel ou tel détail il na *peut, après un si long délai*, garantir l'exactitude de sa mémoira, il n'y s aucune raison de discuter ce qu'il raconte. Son récit n'apporte aucune révélation extraordinaire et pourtant il constitue un document passionnant. Pendant cette lecture, nous vivons la guerre telle qu'un jeune homme de vingt ans a pu ls connaître à Rostov, puis dans un camp et une unité ds l'armée *rouge. Un jeune homme* intégré dens l'Union soviétiqua mais qui savait que son destin était *ailleurs*. Qui épousa uns condiacipla en ayant conscience de la précarité de ses noces : il était déjà résolu à rentrer en Pologne et on avait prévenu la *jeune mariée* qu'*elle* ne serait jamais autorisée à quitter l'U.R.S.S.

Tout cela, du goulag au divorce pour raison d'Etat, aurait dû lui inspirer le ressentiment le plus vif. Si tel est le cas, il met une sourdine à sa colère. Il s'efforce même de glisser un brin d'humour dans le récit de son incarcération. Après son *odyssée soviétique*, il a cherché le vrai socialisme dans la Pologne populaire. Et il a quitté cetta Pologne-là quand il a vu de quoi il retournait. *Il* a étudié les communismes chinois et cubain avec, sans doute, l'espoir de pouvoir écrire enfin : le *« Socialisme existe, je l'ai rencontré »*. Ses années soviétiques et polonaises ne l'ont peut-être pas détourné du marxisme ; elles lui ont *du moins inculqué* une certaine lucidité.

Karol se garde de prononcer un réquisitoire. Les gens qu'il a connus et dont il parle paraissent pour la plupart bien sympathiques. C'est, tout compte fait, un tableau chaleureux qu'il présente. D'ailleurs, trente-cinq ans après s'être fixé en Occident, l'auteur n'a pas rompu les liens affectifs qui l'unissaient à cette communauté. (Il disait en 1977, lors d'un colloque du *Manifesto* : *« Le hasard veut que je sois le plus âgé des Soviétiques ici présents ».*) Mais il amène le lecteur à se poser le problème que, pour sa part, il n'a pas résolu : *« Comment vivre dans une telle société ? »*

BERNARD FERON.

★ *Solik. Tribulations d'un jeune Polonais dans la Russie en guerre.* 411 pages, 85 F, Fayard éditeur.

LETTRES AU Monde

Transactions indécentes

La découverta de comptes numérotés dans les banques suisses, en même temps que des noms de leurs détenteurs, met l'accent sur une pratique, à mon sens immorale, de tout temps en honneur au ministère des finances et à l'administration des douanes qui en dépend. Elle consiste à *épargner aux exportateurs de capitaux*, aux frandeurs du fisc et de la douane les poursuites correctionnelles et, partant, des condamnations infamantes et publiques, en leur proposant, en contre partie, le paiement d'une amende dite tran*sactionnelle*, dont le montant sera, certes, plus lourd que celle que leur infligerait un tribunal, mais dont ils s'accommodent volontiers à raison des confortables bénéfices illicites réalisés.

Entendons-nous bien. Il ne s'agit pas de délinquants mineurs mais de fraudeurs de haute volée, qui, du fait de leur position sociale et de leurs relations, réalisent des opérations d'envergure. Les transactions s'effectuent discrètement dans les bureaux feutrés de la rue de Rivoli pour les évasions de capitaux et les fraudes fiscales, ou dans les bureaux du service de répression des fraudes du boulevard des Batignolles pour les Infractions de douane. Elles seront souvent « amorties » par l'intervention d'un personnage *influent* qne les fraudeurs savent mettre dans leur manche. Et je sais de quoi je parle, car j'ai dirigé, vingt ans durant, une entreprise de transit international agréée en douane.

Des délinquants dont les infractions sont d'autant plus graves qu'elles lèsent toute la collectivité et portent atteinte au franc ne devraient connaître aucune circonstance atténuante. Grâce à l'argent impur, ils se font proprement « dédouaner » et gardent la tête et *le* verbe bauts. Champions de l'incivisme, ils continneront à jouir de la plénitude de leurs droits civiques et politiques. N'est-ce pas indécent ?

Dans une démocratie bien comprise, la loi est la même pour tous. On voudrait espérer qn'il en est de même pour la justice.

ROGER CODOU
(Villemomble).

Et la main de Washington ?

M. Hubert Molinaro, de Grenoble, nous écrit :

Touché par la profondeur, l'honnêteté et, surtout, l'objectivité de M. André Fontaine, dans son article sur « Le berger Andropov et la bergère Reagan » (*le Monde* du 17 septembre), j'ai ressenti le besoin de parapbraser, « presqne mot par mot » un de ses passages :

« Est-ce à dire qu'il faille voir la « main de Washington » derrière tous ces feux qui se rallument aux quatre coins du monde ? Bien sûr que non, en ce sens que ni le général Rios Montt, ni (maintenant) le général Mejia, ni le général Garcia, ni le colonel d'Aubuisson, ni le général Stroesner, ni le fils Duvallier, ni le général Pinochet, ni les généraux d'Argentine et d'Uruguay, ni le général pakistanais Zia Ul Haq, ni les généraux turcs, ni même le président Marcos, ne sont de simples marionnettes manipulées par la Maison Blanebe. Chacun a son ambition propre, et il leur est arrivé de se bcurter *plus ou moins doucement* à Washington, mais il se trouve qu'aujourd'hui ils ne peuvent rien faire sans les États-Unis, puisque c'est d'eux ou d'Israël qu'ils reçoivent la quasi-totalité de leurs armements. Si Reagan le voulait, il pourrait freiner l'ardeur *de ses protégés*, sinon s'opposer carrément à leurs entreprises. Il ne le fait pas. Pourquoi ? »

Peut-être M. *Fontaine*, qui est un vrai connaisseur des motifs profonds qui agitent la politique contemporaine, pourrait donner une réponse.

[La réponse tient sans doute dans cette remarque du ministre chinois des affaires étrangères Huang Hua, le 29 mai 1978 devant l'Assemblée générale des Nations unies : « L'une des (superpuissances) s'attache à poursuivre son expansion et l'autre à préserver ses intérêts acquis. ». – A.F.]

L'endroit des choses

Je viens de trouver trois pages blanches dans un magazine. Trois pages sans publicité, ça ne me gêne pas du tout, moi qui enrage chaque semaine d'avoir à arracher les encarts cartonnés qui me gênent pour feuilleter, par exemple, les programmes de télévision. Mais mon propos n'est pas là... J'ai lu le texte qui, paraît-il, se répète « uniformément » dans cinquante-neuf magazines (!). Et je dis : *« En effet, qui peut être pour l'uniformité ? »*

Au fait, où se trouve-t-elle ?... Ne nicherait-elle pas plutôt dans cette presse magazine qui est scandaleusement uniforme dans la critique systématique et la circulation d'un pessimisme de bon ton qui est depuis longtemps absurde tant il est devenu *insalubre en finissant par nous ôter* la force essentielle qui consiste à espérer et à agir.

Et, puisqu'il est question d'uniformité, je vous le demande : qui parle dans la presse magazine si uniformément lassante pour les 52 % qui ont voulu et voté le ehangement et pour les 38 à 40 % qui, bon an mal an, considèrent que e'est absolument dans « ce sens » qu'il faut tout de même aller, quelles que soient les difficultés de l'heure ? Qui donc parle pour eux et fait entendre leurs arguments ? Et ont-ils même la parole quand ils s'adressent à cette presse si bonteusement uniforme ?

Même si l'on me dit le *contraire* je n'en serai pas convaincu. Et ça, je n'autorise personne à le censurer. Car e'est ma liberté de penser. Et celle de plein de petits Français laissés pour compte par le pouvoir de magazines uniformes dans le *négatif*.

Allons donc ! Cessons cette pitrerie : jamais la France n'a été aussi peu *uniforme dans ses formes de* pensée. Et, oui, de belles et bonnes ehoses ne cessent de couver et de germer et de sortir partout dans la concertation et le vrai dialogue. Comme jamais. Bougre de bougre, moi qui ne suis ni ganté, ni bien *élevé*, *ni socialiste*, ni *communiste*, ni radical, ni chrétien, ni écologiste... mais qui ressens un peu de chaque bomme et de ebaque femme de bonne volonté en moi, je vous dis : nous en avons assez de n'avoir pas la parole pour dire l'endroit des choses !

L'honnêteté élémentaire consiste à reconnaître que notre gouvernement ne cesse d'œuvrer avec bonne volonté dans la concertation et le dialogue. Et c'est pour cela que je le soutiens. Pour rien d'autre : car cela, e'est nouveau.

La liberté de choix ?... C'est nous autres qui ne l'avons pas quand nous voulons acbeter un magazine et quand nous avons à le lire. Quant aux pages blanches, à ces trois pages blanches et à toutes les autres : ce sont les nôtres.

PIERRE BOURET
Durfort (Gard).

Échos d'autobus

ASSISE dans la 92 qui va de Montparnasse à Champerret, je me perds dans la contemplation des rues de Paris tout en songeant aux premiers cantsecta avec mss nouveaux élèves.

Au pont de l'Alma trois adolescents, un garçon, deux filles, viennent s'asseoir à côté de moi et troubler mes rêveries. L'une des filles, l'air renfrogné, visage maussade et boutonneux malgré tous les soins prodigués, habillée strict, bon ton, bonne famille, sécrète de la bile.

*« Ça comm*anea *ms/ catta année, je ne suis plus dans la même classe que Catherine. On n'est que neuf à avoir pris latin et c'est vraiment les pires ! »*, dit-elle d'un air hautement dégoûté.

Sa voisine, une petite mignonne *souriante, un peu bêcheuse quand* même, toute bronzée des plages du Midi, s'intéresse.

« Qui t'as comme prof de latin cette année ?

– Una espèce de folle, la même que l'année dernière. »

Je sursaute.

« Et le grec, tu continues ?

– Non, j'ai arrêté, je préfère travailler le grec à la maison pour mon plaisir. »

Je ricane.

« Et toi, tu es content de ta rentrée ? »

Elles s'adressent au garçon, veste et pantalon de toile noire *assez chic*, l'air légèrement blasé et tout aussi boutonneux.

« Ça va paa trop mal. On a *un nouveau prof* d'éco *cette année, un homme cette fois. Le prof de* l'*année dernière* a *été vidée. Elle* était *vraiment* nulla. *Il ne nous a pas fallu plus d'un an pour la mettre à la porte, c'était sa première année* d'*enseignement. »*

Il se marre. Je grince des dents.

« Il y a *eu un de ces balayages cette année au lycée*, rajoute la pincée, *il y* a *plein de nouveaux profs. Il faut dire qu'ils étaient vraiment nuls. »*

J'enrage.

« Qui as-tu comme prof de français ?

– Madame T..., elle est vachement bon prof », répond le garçon enthousisste.

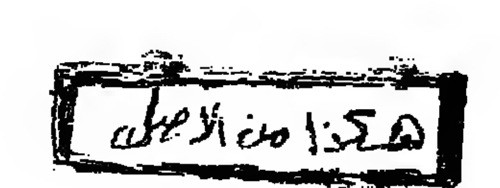
« Je la déteste, dit la pincée, *elle me terrorise. »*

Faudrait savoir, pensé-je.

A l'Etoile, ils descendent.

Ja me renfonce sur le siège, pensant à ceux qui m'attendent demain. Les *monstres.*

CHRISTINE AUSSEUR.



Le Monde

étranger

PROCHE-ORIENT

M. Walid Joumblatt propose l'amendement de la Constitution libanaise

Tandis que des escarmouches opposaient l'armée libanaise aux milices chiites dans le sud de Beyrouth, le Pentagone a annoncé le mercredi 5 octobre qu'il avait accepté de donner au gouvernement du président Amine Gemayel les moyens d'« *accroître son potentiel dans les domaines de la sécurité et de la défense* ». Les nouvelles livraisons – après l'accord du Congrès – comprendraient 253 véhicules blindés et des mitrailleuses de calibre 50. Les Etats-Unis ont récemment fourni au Liban plus de 200 véhicules blindés ainsi qu'une centaine de chars M 48.

Les tractations en vue de réunir une table ronde de réconciliation nationale n'ont toujours pas abouti. Les parties antagonistes profitent de ce répit pour préciser leurs intentions. Le secrétaire général par intérim du ministère des affaires étrangères, M. Khalil Mekkaoui, a déclaré que le gouvernement ne rejetterait, *a priori* aucune proposition de l'opposition, même s'il s'agissait de l'annulation de l'accord israélo-libanais du 17 mai dernier. Cet accord, a-t-il ajouté, est destiné à obtenir l'évacuation des troupes de Jérusalem, mais *si* le Front du salut national avait un projet crédible pour atteindre le même résultat, « *nous serions prêts à le discuter* ».

Pour sa part, M. Walid Joumblatt a déclaré, au cours d'une conférence de presse tenue mercredi à Athènes, qu'« *il faudrait une nouvelle formule politique, un changement de la Constitution, pour accorder à toutes les communautés et aux partis politiques un minimum de garanties de sécurité* ».

Il a notamment proposé que le président de la République soit élu au suffrage universel, sans appartenir nécessairement à la communauté maronite, et que le Parlement soit rendu plus représentatif par l'introduction d'élections à la proportionnelle.

Après avoir reproché au président Reagan de « *soutenir le régime de la droite phalangiste au lieu de garantir l'entente nationale* », le président du parti socialiste progressiste a estimé que « *la Syrie est le poumon du Liban dans le monde arabe* ». « *C'est pour cela*, a-t-il ajouté, *que nous devons prendre en considération les intérêts nationaux, politiques, économiques et même de sécurité de la Syrie.* » Malgré « *les bonnes relations que j'entretiens avec le Quai d'Orsay, et en particulier avec M. Cheysson, sur la façon d'aboutir à une solution du problème libanais* », a déclaré encore M. Joumblatt, « *j'ai décidé d'ajourner ma visite en France en raison des positions du parti socialiste* ». « *Je ne sais pas si ce parti est socialiste ou phalangiste !* », s'est-il exclamé.

M. Joumblatt devait s'entretenir ce jeudi à Rome avec le premier ministre italien, M. Bettino Craxi. – *(A.F.P., Reuter, U.P.I.)*

Israël

Le gouvernement approuve la création de sept nouvelles implantations juives en Cisjordanie

Le gouvernement israélien a approuvé, mercredi 5 octobre, la création de sept nouvelles implantations en Cisjordanie. Six villages seront installés sur l'emplacement de bases militaires existantes : Elisha et Brosh (dans la vallée du Jourdain), Tzurit et Meitzar (au sud de Jérusalem), Guinat (près de Djenine) et Yitzar (près de Naplouse). En outre, une nouvelle ville, Tzofim, sera créée au nord-est de Tel-Aviv. Trente mille Israéliens vivent actuellement dans quelque cent trente colonies de peuplement en Cisjordanie (Jérusalem-Est non comprise).

Le *Jerusalem Post* a publié, mardi, des extraits d'une étude de M. Meron de Benvenisti, ancien maire adjoint de Jérusalem, indiquant que les Israéliens ont acquis suffisamment de terrains en Cisjordanie, où vivent huit cent mille Palestiniens, pour y installer cinq cent mille juifs.

Enfin, le mouvement Paix maintenant a remis au ministre de la défense, M. Arens, un dossier que publie la presse. Il expose que, après le meurtre d'un colon israélien à Hébron, des Israéliens venus de l'implantation de Kyriat-Arba avaient alors incendié des échoppes arabes dans le souk, où l'armée avait imposé le couvre-feu. Le rapport précise que les colons ont frappé des militaires qui voulaient empêcher des actes de vandalisme anti-arabes. Des militaires s'étant plaints à la police israélienne de Hébron, celle-ci leur a demandé d'« *enterrer* » l'affaire sous la pression de la municipalité de Kyriat-Arba.

A l'ONU, la Jordanie a lancé, mercredi, un appel pressant à la communauté internationale pour réclamer l'arrêt immédiat des implantations juives. – (A.F.P., U.P.I.)

DANS LE NORD DU LIBAN

L'inquiétant face-à-face syro-palestinien

De notre envoyé spécial

Tripoli. – « *To be or not to be, that is the question.* » La citation figure en anglais au bas des photographies de M. Yasser Arafat, président du comité exécutif de l'O.L.P., affichées à tous les étages d'un modeste bâtiment du camp palestinien de Beddaoui, où certains des services de l'O.L.P. au Liban-Nord ont été regroupés. La plupart des responsables palestiniens ne cessent de répéter le mot d'Hamlet pour expliquer aux journalistes étrangers la situation dramatique que traverse le mouvement palestinien.

Après le retrait d'un millier de fedayin de la Bekaa et leur arrivée dans la région de Tripoli, les forces militaires palestiniennes – à l'exception d'un contingent de six cents fedayin stationné dans la Bekaa – sont désormais retranchés dans le réduit palestinien qui s'étend de Beddaoui au camp de Nahr-el-Bared, situé à une dizaine de kilomètres plus au nord. Le djebel Torbol, qui domine ces deux camps, est occupé par des unités palestiniennes. Mais des troupes syriennes s'y trouvent également, dans un face-à-face inquiétant.

En fait, il est difficile de délimiter exactement les emplacements occupés par les troupes adverses tant leurs positions respectives sont imbriquées. Tandis que M. Yasser Arafat s'adressait, le mardi 4 octobre, à la presse étrangère, à l'intérieur du camp de Beddaoui, les forces syriennes montraient à quelque 200 mètres de là une garde discrète mais vigilante. Cette situation apparemment paradoxale, puisque l'O.L.P. et Damas étaient alliés il y a encore quelques mois, prédomine dans l'ensemble du réduit palestinien, qui s'étend à l'intérieur du littoral jusqu'au massif de Sir-el-Dennie, où les troupes syriennes ont été considérablement renforcées depuis près de cinq jours. D'autres renforts ont été dépêchés dans la région de l'Akkar, au nord de Tripoli, et de Daraya, au sud.

Le dos à la mer

L'étau semble donc se resserrer. Décidés à se battre jusqu'au bout, les Palestiniens consolident fiévreusement leurs positions, mais ils se trouvent le dos à la mer et sont pratiquement isolés. Selon les responsables militaires de l'O.L.P., près du tiers des troupes syriennes stationnées au Liban sont désormais dans le Nord. M. Arafat lui-même a parlé de « *fortes concentrations militaires syriennes comprenant deux brigades blindées* (environ deux cents chars), *une brigade d'artillerie, une brigade d'unités de lance-roquettes GRAD et cinq brigades de commandos parachutistes* ».

Il se peut que ces estimations soient exagérées intentionnellement pour alerter l'opinion publique arabe, mais tout le monde est ici d'accord pour estimer qu'un règlement de comptes entre les forces de Damas et celles de M. Yasser Arafat ne saurait tarder, bien que les Syriens ne paraissent guère pressés de croiser le fer.

Depuis son arrivée à Tripoli, il y a environ deux semaines, M. Arafat s'efforce à la fois d'organiser ses troupes contre une éventuelle attaque syrienne qui, selon lui, « *parachèverait à Tripoli ce que les Israéliens ont commencé à Beyrouth* » et, si possible, de désamorcer un conflit qui « *serait catastrophique non seulement pour les Palestiniens mais également pour le monde arabe* ». Il est en cela aidé par des personnalités politiques de Tripoli proches de la Syrie, qui veulent à tout prix éviter un affrontement dont leurs agglomérations auraient beaucoup à souffrir.

Le blocus naval d'Israël

Malgré les multiples revers qui se sont abattus récemment sur son mouvement, M. Arafat n'a rien perdu de sa combativité et de l'optimisme dont il avait déjà fait preuve aux pires moments du siège de Beyrouth. Nous recevant dans un appartement du quartier populaire de Zahariya, il exprime l'« *espoir* », sans apparemment trop y croire, que « *l'affrontement sera évité* ». « *Après tout*, dit-il, *nous sommes des frères et nous trouverons bien une solution à nos problèmes.* »

Son visage s'assombrit pourtant lorsqu'on lui parle des reproches que lui adressent aujourd'hui ses anciens alliés du Mouvement national libanais. Il refuse de commenter les propos désagréables tenus récemment à son encontre par M. Walid Joumblatt. Grand seigneur, il ajouta : « *Je n'oublie pas qu'il est le fils de mon ami Kamal Joumblatt.* »

Pourquoi est-il venu à Tripoli au moment où la bataille faisait rage dans la montagne ? « *C'est parce qu'il y avait une menace contre les Palestiniens et l'O.L.P. C'était mon devoir d'être présent. Suis-je un homme à esquiver les responsabilités même si cela comporte des risques et des dangers ? Tous mes amis m'attendaient ici, et le comité central du Fath avait même discuté de ce problème. De toute façon mon séjour n'est que provisoire. Il n'a jamais été question de transférer ici le quartier général de l'O.L.P., qui demeure à Tunis.* » Il répéta à plusieurs reprises en martelant ses mots : « *Nous n'avons jamais été impliqués dans la guerre entre l'armée libanaise et les diverses factions libanaises, et je n'ai jamais dit que je retournerais à Beyrouth, sauf évidemment si je suis officiellement invité par les autorités libanaises.* »

M. Arafat refuse de révéler les moyens de transport auxquels il a eu recours pour arriver en Nord-Liban. Il révéla à ce propos que les unités navales israéliennes qui surveillent de près les côtes du Liban-Nord ont arraisonné récemment trois bateaux ayant à bord une cinquantaine de Palestiniens, qui ont été conduits au port de Haïfa. « *Sur la terre ferme*, dit-il, *nous sommes encerclés par les Syriens, et en mer nous subissons le blocus des navires de guerre israéliens. Le président Hafez El Assad et les Arabes peuvent-ils accepter une telle situation ? J'en doute fort.* »

Le chef du comité exécutif de l'O.L.P. est particulièrement virulent lorsqu'il parle des Etats-Unis, qui « *ferment les yeux devant ces actes de piraterie condamnés par les lois internationales* ». Pour lui, il ne fait pas de doute que Washington a toujours souhaité et souhaite encore « *la liquidation des Palestiniens, de la direction de l'O.L.P. et de la centrale palestinienne elle-même, afin de faciliter un règlement boiteux de la crise du Proche-Orient* ». « *La liquidation de l'O.L.P.*, ajoute-t-il, *a été un des objectifs permanents de la politique des Etats-Unis. J'ai le droit de demander aux Américains les raisons de leur acharnement à vouloir nous détruire. Ne sommes-nous pas des êtres humains et n'avons-nous pas le droit de vivre comme les autres peuples sur cette terre.* »

M. Arafat : il n'est pas trop tard

« Si vous aviez reconnu la résolution 242 du Conseil de sécurité, ainsi que vous le demandaient les Américains, les choses ne se seraient-elles pas passées autrement ?

M. Arafat s'indigne.

– *Pourquoi demander toujours des concessions aux victimes et jamais aux agresseurs. Le roi Hussein de Jordanie a reconnu cette résolution il y a belle lurette. Qu'a-t-il obtenu en échange ? Rien. Tout ce qu'ils veulent, c'est nous arracher le maximum de concessions sans rien céder en contrepartie. Ce que les Arabes ont accepté à Fès représente une concession et une chance historique que les Américains auraient dû saisir s'ils étaient sincères dans leur quête d'une solution. Pour la première fois, les Arabes, dans leur ensemble, étaient d'accord pour prendre en considération tous les faits et réalités au Proche-Orient. De plus, l'initiative de Fès avait été acceptée par le mouvement des non-alignés, les pays du bloc socialiste, les nations islamiques. Même les pays de la C.E.E. la considéraient comme positive, c'est-à-dire la grande majorité des nations du monde. Maintenant, elle est gelée...*

– Avez-vous perdu tout espoir d'une solution diplomatique ?

– *J'ai déjà répondu à cette question à la récente conférence des Nations unies sur la Palestine à Genève. J'ai déclaré que les Palestiniens sont prêts à chercher une solution négociée avec tous ceux qui souhaitent un règlement juste, durable et global au Proche-Orient.*

– Ne pensez-vous pas qu'il est un peu tard et que les dissidents du Fath ont réussi à affaiblir votre crédibilité sur le plan international ?

– *Pas du tout, car nous conservons l'appui de l'ensemble du peuple palestinien, notamment dans les territoires occupés. C'est un fait que même les Israéliens n'essaient pas de nier. Les dissidents n'ont, en revanche, affecté aucune percée en dehors de Damas et des zones contrôlées par les troupes syriennes. Tout récemment encore, en intervenant directement contre nos unités stationnées dans la Bekaa, les Syriens ont démontré qu'ils ne pouvaient compter sur leurs fantoches et leur cheval de Troie à l'intérieur du Fath. Ils ont été obligés de faire eux-mêmes le boulot. Il est clair maintenant qu'ils ont totalement échoué dans leur tentative de créer une « seconde O.L.P. »*

– Mais s'ils arrivent à liquider vos dernières positions militaires dans la région de Tripoli...

– *Je sais, ils croient que cela facilitera la création d'une O.L.P. aux ordres de Damas. Ils se trompent lourdement, l'O.L.P. n'est pas une base militaire que l'on prend d'assaut. C'est l'incarnation des droit de cinq millions de Palestiniens... Ce qui s'est passé à Beyrouth il y a environ un an a été la plus grande erreur stratégique jamais commise par les Américains et les Israéliens. Ces derniers, en bombardant par terre, mer et air, pour la première fois dans l'histoire, la capitale d'un pays arabe, ont déchaîné des forces difficilement contrôlables. Nous nous trouvons sur du sable mouvant. Nous savons comment les événements commencent, mais nous ignorons comment ils se termineront.*

– Certains Palestiniens parlent d'une recrudescence du terrorisme si vous perdez à Tripoli votre dernier réduit...

– *Je suis contre le principe même du terrorisme, mais je ne pourrai rien faire pour m'y opposer. J'avais parlé au moment de quitter Beyrouth, l'année dernière, d'un volcan en éruption qui emporterait tout sur son passage. Où se trouvent maintenant Begin, Sharon et Alexander Haig ? Ce volcan n'a pas fini de faire des ravages. Ce ne seront pas seulement les Palestiniens qui seront ses victimes. Aucun pays de la région ne sera épargné...* »

JEAN GUEYRAS.

● *Un démenti de l'agence Wafa.* – Une « source palestinienne autorisée », citée mercredi 5 octobre par l'agence palestinienne Wafa, a démenti « *les informations rapportées par certains organes de presse selon lesquelles cent quarante officiers et combattants du Fath auraient rallié le mouvement de dissidence d'Abou Moussa* » (le Monde du 5 octobre). « *La réalité*, ajoute Wafa, *est que les services de renseignements syriens ont investi le bureau des « opérations centrales » du Fath à Damas, organisé une conférence de presse d'une dizaine de dissidents et présenté une liste d'officiers et de cadres [comme ayant rallié la dissidence] qui ne pouvaient pas exprimer une opinion contraire.* » – *(A.F.P.)*

ASIE

Une « titiste » chinoise à Paris

Venant de Hongkong, une des contestatrices chinoises les plus célèbres, Lin Xiling, est arrivée ce jeudi matin 6 octobre à Paris, où elle doit séjourner à titre privé et rencontrer notamment quelques-uns des principaux sinologues français.

Si Lin Xiling est d'une autre génération que celle du « printemps de Pékin », son itinéraire lui donne une place tout à fait originale dans l'univers politique chinois. C'est durant la brève expérience des Cent Fleurs que, étudiante à l'Université du peuple de Pékin, elle se fait connaître en mai 1957 par de vigoureux discours critiquant le régime et la société chinoise à partir des propres critères du P.C.C. Deux thèmes dominants : une dénonciation du stalinisme, fruit d'un passé féodal, en Chine comme en Russie ; une référence répétée à la Yougoslavie de Tito, seule « *démocratie socialiste* » réelle. Ses propos sont d'autant plus remarqués qu'elle est membre de la Ligue des jeunesses communistes et qu'on la sait proche du secrétaire général de cette organisation, M. Hu Yaobang.

Mais cela la désigne en même temps pour être l'une des premières victimes de la répression lorsque le pouvoir met un terme à l'expérience des Cent Fleurs. Arrêtée, soumise à des « assemblées de lutte », enchaînée dans sa cellule, elle est finalement condamnée à quinze ans de détention qu'elle va passer dans un camp de l'Anhui. Mao Zedong lui-même, dit-on, la fait libérer en 1973 – en fait au terme de sa peine – à condition de rester dans l'Anhui, où elle se marie. Elle n'est pas pour autant « réhabilitée », et c'est pourquoi elle « monte » à Pékin en 1975 pour obtenir une révision en bonne forme de son cas. Elle en est renvoyée, sans ménagement mais renouvelle sa démarche en 1979. Cette fois, le contexte a changé – Mao est mort, la « bande des quatre » est en prison, – et son ami des années 50, M. Hu Yaobang, est redevenu l'un des hauts personnages du régime. Pourtant, il ne la reçoit pas et se borne à lui faire parvenir un message l'invitant à « *rompre avec le passé* » et à entamer une « *vie nouvelle* ».

Message décevant, car Lin Xiling, qui n'a toujours pas été réhabilitée, reste marquée des stigmates d'une ancienne condamnée. Et elle ne se montre pas encline à l'autocritique. En 1980, dans une lettre ouverte à M. Deng Xiaoping, elle reprend quelques-unes de ses idées de 1957 et insiste sur son option « titiste » : « *J'estime encore qu'aujourd'hui la véritable patrie du socialisme, ce n'est pas la Chine, ni l'U.R.S.S., mais la Yougoslavie.* »

Le pouvoir a cependant pour elle des égards. En juillet dernier, un visa lui est accordé pour se rendre à Hongkong, où elle peut rencontrer son père, résident à Taiwan – mais également le plus haut représentant de Pékin dans la colonie britannique, le directeur local de l'agence Xinhua. On lui offre également un poste d'enseignante en sciences politiques à l'Institut d'éducation du Gangdong mais, les autorités de la République populaire, consultées semble-t-il, ne font pas d'objection lorsqu'elle manifeste le désir de se rendre en France.

Lin Xiling est, en ce sens, un cas qui sort de l'ordinaire, à travers lequel apparaissent à la fois le poids du passé et les ambiguïtés qui caractérisent à l'heure actuelle les choix des hommes au pouvoir à Pékin.

ALAIN JACOB.

A TRAVERS LE MONDE

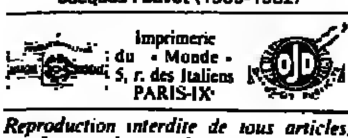
Grande-Bretagne

● LA VIE PRIVEE DU MINISTRE DU COMMERCE. – M. Cecil Parkinson, ministre du commerce et de l'industrie, marié et père de trois filles, a reconnu, mercredi 5 octobre, avoir eu une liaison « *de plusieurs années* » avec son ancienne secrétaire, qui attend un enfant de lui pour le mois de janvier. Dans un communiqué diffusé par son avocat, M. Parkinson, qui est âgé de cinquante-deux ans et qui, en tant que président du parti conservateur, dirigea la campagne pour les élections du 9 juin dernier, indique qu'il souhaite « *mettre fin aux rumeurs* » concernant la jeune femme, Mlle Sara Keays, et lui-même. Un porte-parole du 10 Downing Street a indiqué que le premier ministre, Mme Thatcher, était au courant du communiqué de M. Parkinson, mais que la question de la démission du ministre « *ne s'était pas posée et ne se poserait pas* ». – *(A.F.P.)*

Tanzanie

● ARRESTATIONS POUR SABOTAGE ECONOMIQUE. – Deux cent dix-huit personnes ont été récemment arrêtées en Tanzanie, dans le cadre de la campagne contre le « *sabotage économique* » lancée depuis le mois de mars par les autorités de Dar-es-Salaam. Un responsable de la police a indiqué, mercredi 5 octobre, que les personnes arrêtées ont été placées en détention en attendant de comparaître devant le tribunal national chargé de juger les délits de sabotage économique. Au total, environ mille cinq cents personnes ont été appréhendées dans le cadre de la campagne en cours. Selon le quotidien gouvernemental *Daily News*, qui rapporte ces informations, ces arrestations seraient liées à des affaires de marché noir. – *(Reuter)*.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)


Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437.
ISSN : 0395 - 2037.

DIPLOMATIE

LA VISITE DE M. MARCHAIS A ROME

Le P.C.F. et le P.C.I. soulignent leurs «convergences» à propos du Liban et du désarmement

De notre correspondant

Rome. – Il y avait longtemps – presque cinq ans – que M. Marchais n'était venu à Rome pour y rencontrer M. Berlinguer. Une longue absence sans que les deux partis aient semblé se manquer vraiment. Ont-ils davantage de choses à se dire ?

La rencontre qu'ont eue, les 4 et 5 octobre, les deux délégations (M. Marchais était accompagné de M. Gremetz, membre du secrétariat et responsable du bureau politique, et de M. Costa, membre du comité central) s'est déroulée dans une atmosphère officieusement qualifiée au P.C.I. de *« franche »*, mais pas forcément *« cordiale »*. La visite de M. Marchais a été organisée à la demande du P.C.F.

Derrière les formules de circonstance (*« rencontre positive »*, *« larges et fortes convergences »*), le communiqué commun met l'accent sur deux questions : la situation au Proche-Orient et le désarmement, sur lesquelles les interlocuteurs savaient à l'avance être d'accord. Mais aucune mention n'a été faite des questions sur lesquelles ils divergent : le jugement porté sur l'Union soviétique, la Pologne ou l'Afghanistan.

Tant M. Marchais que M. Berlinguer ont insisté sur le caractère *« alarmant »* de la situation internationale. En ce qui concerne le Liban, portant *« un jugement positif sur la politique du gouvernement français »*, M. Marchais a rappelé que la France ne doit pas se laisser entraîner dans l'engrenage de la guerre civile. Pour M. Berlinguer, en revanche, le gouvernement Craxi, malgré des initiatives positives, pourrait, à son avis, avoir un rôle plus actif et plus constructif. Le secrétaire général du P.C.I. a rappelé qu'il fallait éviter que le contingent italien ne soit impliqué dans la guerre, mais que jamais son parti n'avait demandé son retrait immédiat.

A propos du désarmement, les deux partis définissent comme *« un point de convergence et de possibilité d'action, la proposition de prolonger la négociation de Genève si on ne parvient pas à une conclusion positive à la fin de 1983 »*.

En ce qui concerne la prise en compte des armements nucléaires de la Grande-Bretagne et de la France, les deux parties *« ont constaté leurs convergences de vues »*. Pour le P.C.I., ces armements doivent être pris en considération dans une négociation globale. M. Marchais a souligné qu'à partir du moment où il s'agit précisément d'une négociation globale *« on ne peut rejeter l'idée de compter les armements français »*, mais qu'il n'est pas question de les réduire. D'une manière générale, a précisé M. Marchais, *« nous refusons que le sort de l'Europe soit discuté en dehors de la présence de la France et nous n'admettons pas la thèse de l'existence de superpuissance, qui auraient plus de droits que les autres »*.

Le fait que, dimanche 2 octobre, le P.C.I. ait reconnu, pour la première fois, que l'U.R.S.S. bénéficiait d'un avantage sur l'Occident en matière de missiles n'a pas été évoqué. Cette prise de position a été exprimée dans l'appel pour la manifestation en faveur de la paix organisée le 22 octobre.

Pour le P.C.F. une rencontre avec le P.C.I., le plus fort parti communiste en Occident, qui a pris le plus clairement ses distances vis-à-vis de Moscou et entretient de bons rapports avec le P.S. français, pouvait lui permettre de ne pas apparaître isolé. Pour le P.C.I., faire parler M. Marchais de la situation économique en France permettait de critiquer le gouvernement Craxi, qui, selon M. Berlinguer, s'oriente vers une *« ligne complètement différente dans la mesure où son programme économique n'est pas équitable et n'indique aucune orientation concrète vers le développement industriel et la réduction du chômage »*, a déclaré M. Berlinguer.

PHILIPPE PONS.

M. MITTERRAND SE RENDRA EN BELGIQUE DU 12 AU 14 OCTOBRE

M. François Mitterrand se rendra en visite officielle en Belgique du 12 au 14 octobre, a annoncé le ministère belge des affaires étrangères ce mercredi 5 octobre.

● *Rencontres de premiers ministres socialistes européens.* – Les premiers ministres socialistes de cinq pays d'Europe se réuniront de façon informelle dans la banlieue d'Athènes les 16 et 17 octobre prochain, a-t-on appris mercredi 5 octobre dans la capitale grecque. Il s'agit, outre M. Papandréou qui a lancé cette invitation, de MM. Pierre Mauroy, Bettino Craxi (Italie), Mario Soares (Portugal) et Felipe Gonzalez (Espagne). Le premier secrétaire du P.S. français, M. Lionel Jospin, participera également à cette rencontre. – *(A.F.P.)*

AFRIQUE

LE SOMMET FRANCO-AFRICAIN DE VITTEL ET LE CONFLIT TCHADIEN

M. Mitterrand : « Une étape sur la voie du rétablissement définitif de la paix »

M. Mitterrand a souligné, mercredi 5 octobre, devant le conseil des ministres que le sommet franco-africain avait pour tradition de ne pas donner lieu à décision et que les résultats de Vittel devaient être accueillis comme *« une étape sur la voie du rétablissement définitif de la paix au Tchad »*. M. Mitterrand, dont les propos ont été rapportés par M. Max Gallo, porte-parole du gouvernement, a rappelé que l'unanimité des participants s'était réalisée sur deux points : *« Le respect de l'intégrité du Tchad pour écarter toute solution de force et la mise en route, dès que possible, d'un processus démocratique »*.

Le président de la République a également insisté sur le fait qu'*« aucun pays au monde ne pouvait remplir le rôle de la France, seul pays à réunir trente-huit pays et vingt-six chefs d'État »*. *« Il n'est pas sans importance*, a-t-il dit, *de discuter avec ces pays qui considèrent la France comme le pays le plus apte à comprendre leurs problèmes. »*

Le bureau exécutif du parti socialiste a également estimé, dans un communiqué diffusé mercredi, que *« le sommet de Vittel représente un nouveau pas dans la recherche d'une solution »* au Tchad. *« Il appartient*, ajoute le texte, *aux États africains et à l'Organisation de l'unité africaine de prendre toutes leurs responsabilités et d'aider le peuple tchadien à retrouver la voie de la paix sur les bases définies à Vittel : respect de l'intégrité territoriale et négociation entre toutes les parties »*.

L'agence Tass a estimé, mercredi, que *« rarement sommet franco-africain aura débouché sur aussi peu de résultats »* que celui de Vittel. Les participants, selon l'agence soviétique, *« n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur les moyens de régler le conflit intérieur du Tchad, qui s'est aggravé pour atteindre des proportions critiques en raison de l'ingérence impérialiste à grande échelle dans les affaires intérieures de ce pays »*.

Les étonnements du capitaine Sankara

Au fond, le capitaine Sankara n'est pas loin de penser que le sommet africain de Vittel a été un peu frustrant pour ceux qui, comme lui, avaient des tas de choses à dire. D'où, sans doute, la conférence de presse qu'il a tenue, mercredi 5 octobre. Nouveau venu sur la scène internationale, le chef d'Etat de la Haute-Volta ne savait pas exactement ce que pouvait être un sommet franco-africain. Invité, il est venu, *« par courtoisie »*. Maintenant, il sait...

La presse, remarque-t-il, a dit que cela a été un *« demi-succès »*. Demi-succès, s'interroge-t-il, faussement naïf, cela veut dire *« demi-échec »* ? Non, non, ce fut un *« succès total »* ! Car cette conférence *« a permis de comprendre que certaines notions sont dépassées, que les problèmes africains doivent se résoudre entre Africains »*. Le *« chef de la révolution voltaïque »* s'étonne encore : comment se fait-il que, dans un cadre juridique comme l'O.U.A., on ait tant de mal à rassembler les chefs d'Etat africains – *« qui sont exclusivement concernés »*, – et qu'une réunion comme Vittel – qui a démontré son *« incapacité totale à résoudre nos propres problèmes »*, – attire beaucoup de chefs d'Etat !

Bien sûr, il y a des *« points très positifs »*, comme le fait de *« pouvoir nous rencontrer »*, mais, vraiment, le capitaine Sankara est interloqué : *« A quoi sert ce type de conférence ? »* Lorsqu'il aura *« trouvé la réponse »*, il dira ce qu'il en pense, lui.

Mais ne vient-il pas déjà d'y répondre ?

Sur le fond, la position du président du Conseil national de la révolution est claire : le drame tchadien n'aura de solution qu'entre Tchadiens : *« Ce sont les ennemis de l'Afrique qui encouragent telle ou telle intervention étrangère. »* On voudrait des précisions, mais, là encore, le capitaine Sankara se dérobe : il pèse soigneusement ses mots, ses allusions : ni trop, ni trop peu.

Quant à la *« déclaration non publiée »* sur le Tchad, le capitaine Sankara l'a *« rejetée »*, pour – au moins – une question de *« principe »* : *« Une telle conférence n'est pas habilitée à connaître un problème aussi grave. »* S'il fallait une déclaration, ajoute-t-il, il fallait en faire une autre sur le *« drame angolais »*.

Les relations franco-voltaïques ? Le capitaine Sankara puise là encore dans ses infinies capacités d'étonnement : pourquoi la presse française en est-elle si préoccupée ? Cela finit par l'*« inquiéter »* lui-même : avant le 4 août (date du coup d'Etat), remarque-t-il, on ne s'inquiétait pas tant. Ces relations ont toujours *« bien marché »*. A preuve, la coopération militaire : juste après le 17 mai (date de l'arrestation du capitaine Sankara), la France a livré de *« très importantes quantités d'armes à la Haute-Volta »*. Le 4 août, sourit-il, nous avons trouvé *« une coopération militaire très solide »*...

La Libye ? Le chef de l'État feint de s'emporter : oui, nous avons des relations avec la Libye, *« comme un État souverain entretient des relations avec un autre État souverain (...) On veut nous faire croire que nous avons là une maladie honteuse ! »*. La révolution libyenne ? *« Nous n'avons pas passé commande et, de toute façon, nous n'aurions pas les moyens de payer la facture ! »* Et puis, *« un révolutionnaire conscient et conséquent ne peut envisager d'organiser la révolution chez autrui »*. C'est assez dire que la révolution voltaïque n'est pas non plus *« exportable »*. En fait, elle est même *« interdite à l'exportation »*, c'est *« un produit de consommation locale »*.

On comprend mieux l'étonnement du capitaine Sankara : il s'est aperçu, à Vittel, que l'humour n'était pas une qualité de chef d'État.

LAURENT ZECCHINI.

Un entretien avec M. Hissène Habré

(Suite de la première page.)

– *Pendant votre séjour à Paris, avez-vous eu des contacts avec des membres de l'opposition ?*

– Nous avons toujours ouvert grandes les portes aux Tchadiens. Nous avons nous-mêmes pris des initiatives dans le passé pour essayer de les rencontrer. Cela dit, le gouvernement tchadien est tout disposé à rencontrer tel ou tel fils du Tchad qui serait disposé à venir nous voir.

– *Est-ce que, par exemple, MM. Kamougué, Acheik Ibn Omar ou Lamana (1) ont demandé à vous rencontrer ?*

– Jusqu'à cet instant, non.

– *Avez-vous demandé à M. Mitterrand de vous donner les moyens de reconquérir vous-même le territoire occupé par la Libye ?*

– Nous sommes un pays agressé, et notre position est que le Tchad doit avoir les moyens de sa défense. Nous avons, dans ce sens, fait appel à la France qui a des forces non négligeables au Tchad. C'est également le cas du Zaïre. Nous pensons que cet effort, si important soit-il, n'est pas suffisant quand on sait que, de l'autre côté, il y a un potentiel militaire encore plus important et qui s'accroît de jour en jour.

– *Contrairement à ce qui fut le cas dans le passé, Paris et N'Djamena ont-ils désormais une analyse identique de la situation ?*

– Il y a, aujourd'hui au Tchad, une partition de fait ; 500 000 kilomètres carrés du territoire sont sous l'occupation de la Libye. En face, il y a les Forces armées nationales tchadiennes et les forces françaises. En ce qui concerne la solution du problème, il y a incontestablement des approches qui ne sont pas tout à fait identiques. Néanmoins, un élément qui est extrêmement important, c'est la fermeté du président de la République française et de son gouvernement. Aujourd'hui, le peuple français commence à comprendre la gravité du problème.

– *Comment, concrètement, la France peut-elle vous aider à recouvrer votre intégrité territoriale ?*

– Nous sommes d'accord avec la France pour essayer de trouver une solution pacifique. Je pense que c'est dans l'intérêt de tout le monde. Ni la France ni le Tchad n'ont intérêt à ce que le *statu quo* se prolonge. Si les démarches pacifiques n'aboutissent pas rapidement, alors une réponse pourra être donnée à votre question. Il ne suffit pas de proclamer le respect de l'intégrité territoriale du Tchad. Il faut l'assumer. Nous ne pouvons pas nous contenter de résolutions. Nous avons besoin de moyens et de garanties réels.

– *M. Mitterrand a-t-il vraiment la même conscience que vous des risques que comporte le statu quo ?*

– Incontestablement. Sur ce point, nous avons les mêmes appréhensions et nos analyses se rejoignent.

– *Après Vittel, comment voyez-vous s'engager la négociation ?*

– Nous sommes encore dans une phase exploratoire. Des chefs d'Etat vont faire des efforts qui pourraient, compte tenu de leur influence, aboutir à quelque chose. Tout ceci n'est cependant pas de nature à nous donner des illusions. Nous savons les ambitions et les objectifs du colonel de Tripoli et, sur ce point, nous ne partageons pas toujours les analyses de certains chefs d'Etat sur l'attitude de la Libye. Néanmoins, nous espérons que ces chefs d'Etat pourront faire avancer les choses. Du moins, ils se convaincront peut-être de la justesse de notre position.

Dialogue « très difficile » avec Tripoli

– *Y a-t-il vraiment matière à négocier ?*

– Il y a deux façons de régler un problème comme celui du Tchad : la force des armes ou le dialogue. Actuellement, tout le monde est d'accord pour tenter la voie pacifique. Mais, que ce soit par la force des armes ou par le dialogue, le but est d'obtenir le retrait des forces libyennes du Tchad, de faire respecter son intégrité territoriale et, au-delà, le principe de l'intangibilité des frontières qui figure dans la charte de l'O.U.A. comme dans celle de l'ONU.

– *Pensez-vous, sincèrement, que le dialogue soit possible avec la Libye compte tenu de vos expériences passées ?*

– C'est très difficile. Nous ne nous faisons pas d'illusions. Mais l'important est que les autres ne s'en fassent pas non plus.

– *Dans quelle position entendez-vous engager un dialogue avec vos opposants ?*

– Incontestablement, s'il y a dialogue, ce sera entre le gouvernement tchadien et des opposants. Sur ce point, il n'y a aucun malentendu et les choses sont claires. D'ailleurs, la presque totalité des chefs d'Etat réunis à Vittel ont la même approche que nous.

– *M. Mitterrand partage-t-il aussi ce point de vue ?*

– Tout à fait.

– *Estimez-vous qu'en marge de l'aide militaire que vous recevez une aide supplémentaire à la reconstruction du Tchad vous permettrait de mieux faire face aux problèmes de sécurité, notamment dans le Sud ?*

– Oui. Notre ennemi Kadhafi connaît nos faiblesses et, d'une manière générale, celles des pays africains. Il en profite. Si le Tchad disposait de moyens suffisants, beaucoup de nos difficultés seraient résolues. Kadhafi tente de déstabiliser le sud du pays en introduisant des éléments formés en Libye.

– *La détérioration de la situation dans le Sud vous inquiète-t-elle à terme ?*

– Actuellement, même s'il y a des petits incidents à droite et à gauche, la situation n'est pas inquiétante. Mais quand le feu s'allume quelque part, il faut l'éteindre. C'est ce que nous sommes en train de faire.

– *Comptez-vous réaliser le projet de vous rendre dans cette région que vous n'avez pas visitée depuis votre retour à N'Djamena en juin 1982 ?*

– J'espère le faire très prochainement. »

Propos recueillis par
FRANÇOISE CHIPAUX
et JEAN-CLAUDE POMONTI.

(1) Le colonel Kamougué, personnalité sudiste, est vice-président du GUNT (gouvernement d'union nationale du Tchad), présidé par M. Goukouni Oueddeï et dont le siège se trouve officiellement à Bardaï (Tibesti), capitale de la rébellion. M. Acheikh Ibn Omar, président du Conseil démocratique révolutionnaire et ministre de la défense du GUNT. M. Lamana, personnalité indépendante, a été ministre de l'économie et des finances du temps de Tombalbaye et président-directeur de la Coton-Tchad.

● *Le sommet franco-africain au conseil des ministres.* – Au cours du conseil des ministres réuni mercredi 5 octobre, M. Mitterrand a évoqué le sommet franco-africain de Vittel. Il a souligné que la tradition voulait qu'il n'y ait pas de décisions prises au terme des réunions de ce type. Il a fait valoir que la France est le seul pays au monde capable de réunir 38 pays et 26 chefs d'État. *« Ce n'est pas sans importance*, a-t-il ajouté, *de discuter avec ces 38 pays qui considèrent que la France est la plus apte à comprendre leurs problèmes. Aucun pays au monde ne peut jouer ce rôle là. »* Le président de la République a remarqué que l'unanimité s'est réalisée sur l'intégrité du Tchad et pour écarter toute solution qui comporterait un recours à la force.

● RECTIFICATIF. – Le prince héritier du Maroc s'appelle bien Sidi Mohamed et non Moulay Hassan, comme nous l'avons écrit par erreur, dans la liste des participants au sommet franco-africain.

Mauritanie

Plusieurs personnalités accusées de complot sont condamnées aux travaux forcés

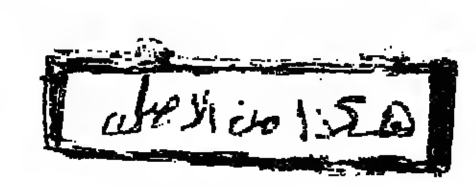
Dakar *(Reuter.)* – La Cour spéciale de justice de Nouakchott a prononcé, mardi 4 octobre, plusieurs condamnations aux travaux forcés contre des personnalités accusées d'atteinte à la sécurité intérieure et extérieure de la Mauritanie. Parmi les personnes condamnées à une peine de douze ans, figurent MM. Mohamed Yeddi Ould Breideleil, ancien secrétaire général de la présidence de la République, Mohamed Ould Ahmed, ancien directeur de l'enseignement supérieur, et Tourad Ould Sidi, journaliste.

Huit personnes ont été condamnées à une peine de dix ans, dont MM. Khalil Ould Enahoui, ancien directeur du quotidien gouvernemental *Chaab*, et Mohamed Ould Hamady, ancien conseiller de presse du président Khouna Ould Haidalla. Trois inculpés ont été relaxés, les preuves retenues contre eux étant insuffisantes.

Le *Chaab* a confirmé l'information mercredi en publiant un communiqué précisant que les *« inculpés ont pleinement joui de leurs droits à la défense »* et que leurs biens ont été saisis.

[Arrêtés le 17 mars 1982, les condamnés, membres du parti Baas, de tendance irakienne, étaient accusés par les autorités d'avoir voulu *« assassiner froidement le chef de l'Etat »* pour déstabiliser le régime. Un comité de défense formé à Nouakchott nous a écrit récemment pour signaler que quelque trois cents à quatre cents personnes proches des condamnés avaient été *« victimes d'une campagne de répression sans précédent en Mauritanie, par son ampleur, sa férocité et sa durée »*. Il précisait qu'elles avaient été libérées en juin 1982 après que nombre d'entre elles eurent été torturées. Cette lettre pose le problème d'une pratique qui tend à devenir la règle en Mauritanie : l'arrestation ou la mise en résidence surveillée de personnes que le gouvernement se garde de faire passer en jugement, tout en faisant peser une chape de silence sur leurs sort.]

P. B.



AMÉRIQUES

LA VIGOUREUSE IMMIGRATION HAITIENNE AUX ÉTATS-UNIS

I. – *« Le seul côté positif du régime Duvalier »*

De notre correspondante NICOLE BERNHEIM

New-York. – Ils sont partout : chauffeurs de taxi et professeurs d'université, femmes de ménage et chirurgiens, ouvriers agricoles, avocats, journalistes et commerçants. La communauté haïtienne des Etats-Unis est l'une des plus spécifiques, des plus vigoureuses et aussi l'une de celles dont l'image reste la plus flatteuse : honnête, dure à la tâche, respectueuse des lois et, souvent, intellectuellement brillante.

Mais personne ne sait combien il y a d'Haïtiens aux Etats-Unis : de trois cent mille à quatre cent mille dans la région de New-York, dit-on, une trentaine de milliers à Miami. D'autres importantes communautés se trouvent à Boston et à Chicago, sans parler des vingt-cinq mille immigrés de Montréal. Une forte proportion d'entre eux n'ont aucun statut officiel : ils sont « illégaux », arrivés avec un simple visa de touriste, et sont restés, comme six à sept millions d'autres immigrés des Caraïbes et d'Amérique latine, dans le seul pays de la région où ils pouvaient occuper un emploi, ce qui leur permet effectivement de travailler, voire de payer des impôts (surtout lorsqu'ils sont retenus à la source par leur employeur) et de vivre à peu près normalement, malgré les promesses répétées de l'administration Reagan de mettre fin à cette invasion de va-nu-pieds.

La grande immigration haïtienne aux Etats-Unis et au Canada date de la fin des années 50 et de l'avènement du régime Duvalier. Elle a commencé avec les opposants politiques, s'est poursuivie avec les vagues successives d'intellectuels d'obédiences diverses, puis avec une masse grandissante de réfugiés du naufrage économique et politique de l'île, qui a culminé avec l'arrivée spectaculaire des « boat-people » sur les côtes de Floride.

C'est cette dernière immigration qui a attiré l'attention de l'opinion américaine. Surtout après que l'administration Reagan eut, en 1981, décidé d'interner les malheureux rescapés de traversées qui s'achevaient souvent en tragédie sur les plages de Floride. Les images télévisées de la moisson de cadavres rejetés jour après jour par la mer, à quelques kilomètres des stations de vacances à la mode, ont plus fait pour la cause haïtienne que tous les discours antiduvaliéristes.

Internés au camp de Krome, près de Miami, à Porto-Rico et dans plusieurs prisons des Etats-Unis, notamment à Brooklyn, les « boat-people » ont soulevé un extraordinaire élan de solidarité au sein de la communauté haïtienne, particulièrement dans celle de Miami, qui, malgré la situation économique peu enviable, les a accueillis, dès leur libération, à bras ouverts. Un contraste frappant avec l'accueil plus que mitigé réservé aux *marielitas* par les Cubains, pourtant fort à l'aise, de Floride.

La libération des « boat-people » a été obtenue grâce à l'aide apportée gratuitement par plusieurs douzaines d'avocats américains décidés à leur faire reconnaître le statut de réfugiés, qui leur est contesté par les services d'immigration. En attendant qu'il soit définitivement statué sur leur sort, la plupart des internés ont été relâchés, tandis que se développait une vigoureuse campagne de militants des droits civiques. Des militants qui clament que les derniers immigrés haïtiens ont été arrêtés – alors que les Cubains anticastristes étaient accueillis en fanfare par les autorités américaines – en raison de leur couleur et du soutien que l'administration Reagan apporte au régime de Jean-Claude Duvalier.

Cette immigration massive a recréé aux Etats-Unis, et surtout à New-York, une société haïtienne en miniature, avec ses stratifications, ses castes, ses rivalités. Elle a provoqué des drames au sein des familles dispersées, nombre d'immigrés ne pouvant ni retourner en Haïti ni faire venir les leurs aux Etats-Unis. Mais elle a aussi donné des possibilités d'instruction et de qualification professionnelle à des Haïtiens qui ne les auraient jamais eues s'ils étaient restés au pays. C'est ce que M. Jean Dupuy, directeur de l'un des centres sociaux haïtiens de Manhattan, qui offre des cours gratuits d'alphabétisation, de couture et d'anglais, appelle *« le seul côté positif du régime Duvalier »*.

La vie reste pourtant difficile, surtout pour les illégaux, dans un pays aux services sociaux squelettiques. L'Association des médecins haïtiens à l'étranger fait de son mieux pour soigner, plus ou moins gratuitement, les plus démunis d'entre eux. Mais, comme nous l'indiquait le docteur Jean-Claude Compas, le manque de contrôles sanitaires systématiques accroît le taux de certaines maladies dans la communauté, comme le cancer de l'utérus.

Le périmètre menacé de la francophonie

Ces difficultés matérielles n'empêchent pourtant pas la plupart des parents d'accorder une priorité absolue à l'éducation de leurs enfants. Selon le Père Adrien, qui travaille à l'apostolat haïtien dans le diocèse de Brooklyn, nombre de familles se saignent aux quatre veines pour envoyer leurs enfants dans des écoles privées, où ils seront assurés d'avoir de bons professeurs et d'échapper à la violence des ghettos : cinq des écoles catholiques de Brooklyn sont ainsi à 60 % « haïtiennes ».

L'immigration a fait rebondir une grande querelle, celle du créole et du français : pour les tenants de la « *créolophonie* », la « *vraie langue d'Haïti* » doit servir, tout à la fois, de véhicule d'alphabétisation, surtout dans un pays anglophone, et de gardien de la spécificité haïtienne ; pour les tenants du français, la langue de Voltaire et de Victor Hugo fait, elle aussi, partie de la spécificité haïtienne en milieu anglophone et elle assure, de plus, un moyen de communication essentiel avec le monde développé.

Qui croire quand tant de chauffeurs de taxi, tant de femmes de ménage, s'expriment dans un français parfois remarquable, parfois approximatif, mais toujours considéré comme un signe de promotion sociale ? quand des paroissiens demandent que la messe soit dite en français et non plus en créole ? quand de nombreuses émissions de radio destinées à la communauté, comme « L'heure haïtienne », parlent créole, comme parlent créole médecins, avocats ou enseignants haïtiens dès qu'ils se retrouvent entre eux ?

Pour des partisans du créole – comme les frères Dejean, René et Yves, qui font un cours de pédagogie bilingue, créole-anglais, au Bank Street College of Education, à Manhattan, – la cause est claire : la communauté haïtienne aux Etats-Unis est composée de 90 % d'illettrés, et c'est la non-utilisation, pendant deux cents ans, du créole comme langue nationale en Haïti qui en est la cause. Au surplus, tous les Haïtiens, cultivés ou non, parlent créole.

M. Léo Joseph, rédacteur en chef d'*Haïti Observateur*, un hebdomadaire qui tire à cinquante mille exemplaires, s'insurge cependant contre les élites haïtiennes, qui, sous prétexte d'authenticité, veulent « *créoliser* » la communauté, alors qu'elles parlent, elles, le français parfait qu'on enseigne chez les bons Pères. Il regrette que « *la France ne fasse pas grand-chose pour maintenir le périmètre de la francophonie dans cet océan d'anglophonie* ». Il aimerait que Paris se montre plus « *agressif* » sur ce chapitre et crée, à New-York, un « *institut culturel pour les néo-francophones* » (Antillais, Africains, etc.) et offre des bourses d'études, comme le font les Québécois. M. Léo Joseph, qui trouve aussi que l'Alliance française « *fait trop confrérie* » pour servir ce dessein et qui tient à ce que ses enfants parlent français, les envoie passer leurs vacances au Québec...

Prochain article :

UNE OPPOSITION IMPORTANTE MAIS DIVISÉE

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	341 F	554 F	767 F	980 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	661 F	1 194 F	1 727 F	2 260 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	381 F	634 F	887 F	1 140 F
II. – SUISSE, TUNISIE	454 F	779 F	1 105 F	1 430 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

AMÉRIQUES

Le Guatemala, le Honduras et le Salvador relancent la coordination de leur défense

De notre correspondant

Mexico. – La décision prise le 2 octobre au Guatemala de relancer le Conseil de défense de l'Amérique centrale (CONDECA) suscite au Mexique une réelle inquiétude. Le journal *El Dia*, proche du gouvernement, remarque dans un éditorial que « *la Maison Blanche a décidé de redonner vie à cet organisme dans le but de régionaliser encore plus la crise* ».

C'est à l'issue d'une réunion, qui s'est tenue près de la capitale guatémaltèque, le 2 octobre, qu'a été renfloué le système militaire centraméricain. Il y avait là les généraux Mejia, président du Guatemala, Alvarez, chef des forces armées du Honduras, Vides, ministre de la défense du Salvador, et Noriega, chef de la garde nationale du Panama, auxquels s'était joint le général américain Gorman, chef du commandement sud des Etats-Unis, basé à Panama (1). Les participants ont publié un texte soulignant la nécessité de « *renforcer conjointement et sur une base standardisée* » les armées centraméricaines face à « *une agression extra-continentale de caractère marxiste-léniniste* ». Ils justifient en outre un recours à la force « *pour la défense de la démocratie et pour protéger et promouvoir le développement* ». En conséquence, la décision a été prise de restructurer cette organisation vieille de vingt ans.

Le CONDECA avait été fondé au début des années 60 pour faire face à la menace cubaine. Il comptait alors avec la participation du Nicaragua d'*Anastasia Somoza*. Il était entré en léthargie après la guerre entre le Honduras et le Salvador de 1969. Son siège a toujours été le Guatemala. Le retrait du Nicaragua après la chute du dictateur, en juillet 1979, fit penser que pendant un temps l'Organisation était en état de mort clinique, même si la mort légale ne fut jamais reconnue. En fait, une certaine coordination a toujours été maintenue, sous forme de contacts informels fréquents, grâce aux liaisons assurées par les attachés militaires des États-Unis.

Le signe avant-coureur le plus récent d'une relance du CONDECA avait été la réunion à Tegucigalpa, deux jours avant le coup d'État qui devait le porter au pouvoir le 6 août, du général guatémaltèque Mejia, alors ministre de la défense, et de ses collègues du Honduras et du Salvador, en présence, déjà, du général Gorman.

Le « mystère Panama »

La constitution dans l'isthme centraméricain d'un « triangle du Nord » ne renforcera pas immédiatement les capacités d'action des forces hostiles à la révolution nicaraguayenne. Le CONDECA, pourtant, devrait faciliter l'organisation d'opérations militaires ponctuelles et la mise en œuvre du Traité interaméricain d'assistance réciproque (TIAR), qui avait déjà été utilisé à Saint-Domingue, en 1965. (Les Etats-Unis et le Costa-Rica viennent de déclarer qu'ils avaient bien l'intention d'y avoir recours en cas d'agression du Nicaragua contre le Costa-Rica.)

La participation du général Noriega, commandant en chef de la garde nationale de Panama, pose une question politique : des informations font état de sa présence en tant qu'« *observateur* », d'autres en tant que « *membre* ». La confirmation de la deuxième version serait très importante. Au niveau interne panaméen, il y aurait là virage à 180° d'un homme qui s'était attaché à se polir une image plus « torrijiste » que son défunt prédécesseur à la tête de la garde nationale. Au niveau régional, ce serait un rude coup porté au fragile édifice du groupe « de Contadora », dont Panama est partie prenante depuis le début.

La relance du CONDECA ne contribue évidemment pas à faire baisser les tensions régionales, avec la multiplication des actions des *contras* (contre-révolutionnaires) au Nicaragua ; les difficultés accrues, ces derniers jours, de Managua avec ses deux voisins du nord et du sud, Honduras et Costa-Rica ; la poussée militaire des guérilleros salvadoriens et l'échec des tentatives de dialogue entre le Front démocratique révolutionnaire et le gouvernement du président Magana.

FRANCIS PISANI.

(1) Le Costa-Rica, pour sa part, avait décliné l'invitation lancée par le général Mejia, d'assister à la réunion en observateur.

Argentine

LE PRÉSIDENT DE LA BANQUE CENTRALE A ÉTÉ LIBÉRÉ

Buenos-Aires (*A.F.P.*). – Le président de la Banque centrale d'Argentine, M. Julio Gonzalez Del Solar, arrêté lundi alors qu'il arrivait de Washington, et détenu à Rio-Gallegos, en Patagonie, a été libéré le mercredi 5 octobre.

C'est le juge fédéral de Patagonie, M. Federico Pinto Kramer, qui avait ordonné l'arrestation de M. Del Solar, en l'accusant d'avoir agi « *contrairement aux intérêts de la nation* » et d'avoir « *tenté de livrer le pays aux intérêts étrangers* ». Le président de la Banque centrale était allé aux Etats-Unis pour renégocier la dette de la compagnie nationale d'aviation Aerolineas Argentinas. L'accord devait servir de modèle pour les trente et une autres compagnies publiques argentines, qui sont endettées pour un total de 11 milliards de dollars. Le juge conteste la compétence de la juridiction américaine prévue par l'accord et rejette les « taux exorbitants » des conditions de refinancement.

Comme son action bloque toutes les démarches entreprises par le gouvernement argentin pour renégocier la dette extérieure du pays, les juristes officiels tentent de démontrer l'incompétence juridique du juge de Rio-Gallegos et d'obtenir le transfert du litige devant une cour d'appel fédérale.

EUROPE

L'ATTRIBUTION DU PRIX NOBEL A M. LECH WALESA

L'embarras des autorités de Varsovie

Les premières « réactions » du gouvernement de Varsovie à l'attribution du prix Nobel de la paix à M. Lech Walesa ont été éloquentes : six heures de silence complet à la radio, – alors que déjà toute la Pologne jubile, – avant de se décider à lâcher l'information. « Absence » de tous les porte-parole un tant soit peu autorisés (seul un adjoint de M. Jerzy Urban se dévoue pour expliquer, sur un ton navré et à titre personnel, que le prix Nobel est à présent « *dévalué* »). Et, le soir, visage lugubre de la présentatrice du journal télévisé qui annonce la nouvelle comme si c'était une catastrophe, avec ce commentaire tout à fait « classique » : la candidature de M. Walesa a été avancée par le Parlement ouest-allemand (ce qui a été aussitôt démenti à Bonn) ; le prix a déjà été décerné à des personnalités aussi peu recommandables qu'Henry Kissinger ou Menahem Begin (c'est dire en peu de mots que M. Walesa est à la fois l'homme des Allemands – en Pologne, le coup porte toujours, – des Américains et des Israéliens, tous supposés ennemis jurés du pays). Et, pour finir, la présentatrice remarque que cette récompense est attribuée « *au moment où s'accroissent la tension internationale et la campagne d'agression contre la Pologne et les autres pays socialistes* ».

Un peu plus tôt, les services techniques de la télévision polonaise – utilisés par les télévisions occidentales qui souhaitent transmettre des images – avaient donné une idée des méthodes actuellement pratiquées à Varsovie : M. Lech Walesa, interrogé par des journalistes britanniques, après avoir fait semblant de ne pas croire à la nouvelle du Nobel, et sans cesser de croquer tranquillement sa pomme, commençait à dire : « *En tout cas, je verserai l'intégralité du prix à...* » Coupure. M. Walesa s'apprêtait à poursuivre... « *au fonds d'aide à l'agriculture privée mis en place par l'Eglise* », mais cette décision cadrait mal avec l'image d'un homme avide de gain qu'on veut donner de lui, et donnait sans doute trop de publicité à un organisme (encore à l'état de projet) considéré avec méfiance du côté officiel.

Les autorités vont désormais devoir y réfléchir à deux fois avant de se lancer dans des attaques frontales contre l'homme de Gdansk. Mardi encore, à la veille de l'attribution du prix, le porte-parole du gouvernement, M. Jerzy Urban, évoquait devant les journalistes l'éventualité d'un procès contre M. Walesa, qui serait accusé de détenir illégalement des devises en Occident : rien n'est encore sûr, « *cela dépend* », avait-il ajouté. Peut-être cela dépendait-il, entre autres, de la décision du jury Nobel, qui visiblement ne s'est pas laissé impressionner par la campagne contre M. Walesa déclenchée au moment précis (la fin du mois de septembre) où les parlementaires norvégiens prennent traditionnellement leur décision. L'affaire est donc embarrassante pour l'équipe du général Jaruzelski, mais, après tout, elle en a déjà vu d'autres : les dirigeants actuels ont bien su s'accommoder de la visite du pape, en juin dernier, et même en tirer un certain profit, à court terme. Mais l'encouragement donné par ce Nobel à l'« opposition », le simple fait que la Pologne, grâce à Walesa, soit revenue à la « une » de la presse mondiale, tombe mal à propos, à une dizaine de jours de l'ouverture du plénum « idéologique » du comité central : un plénum si « délicat » qu'il a déjà fallu le reporter plusieurs fois, plénum qui devrait en principe être suivi par une visite du général Jaruselski en U.R.S.S.

Le couronnement d'une œuvre

Dans ces conditions, il semble tout à fait exclu que ce prix Nobel, déjà présenté à Moscou comme une « *provocation* » incite les autorités de Varsovie à aller à la rencontre de M. Walesa sur le chemin de « *l'entente et du dialogue* » : une réaction de crispation et de défi serait peut-être moins invraisemblable : à cet égard l'ouverture, présentée comme imminente, du procès des dirigeants du KOR, et éventuellement celle du procès des sept dirigeants élus de Solidarité accusés d'avoir voulu renverser le système socialiste seront le meilleur indicateur de l'attitude des autorités.

Quant à M. Walesa lui-même, il se trouve aussi dans une situation bien difficile : passé l'heure des vivats et des fleurs, il devra assumer une responsabilité rendue plus lourde encore. Pour l'instant, après avoir eu l'habileté d'être absent de chez lui au moment de l'annonce (il était « à la pêche » et ne s'est guère pressé de rentrer), il s'est contenté de répéter son attachement au « *dialogue* ». « *Nous sommes condamnés à nous entendre, mais pour cela il nous faut de la vérité et de la bonne volonté* », a-t-il ajouté avant de remarquer que, à travers lui, ce sont les idéaux de Solidarité que le jury Nobel a couronnés.

Pourtant le dirigeant ouvrier ne pourra se contenter de frapper éternellement à la porte d'un « dialogue » dont le pouvoir ne veut plus : il comptait prendre la parole le 17 décembre prochain, à l'occasion de l'anniversaire des émeutes ouvrières de 1970, et le discours qu'il devra préparer pour remercier le Parlement norvégien le 10 décembre lui donnera aussi une occasion d'exposer ses intentions. Pour l'instant, il ne semble guère envisager de se rendre à Oslo, dans la crainte de ne pouvoir rentrer dans son pays.

Cependant, si M. Walesa, empêtré dans des conditions d'action extrêmement difficiles, ne parvient pas à renouveler son genre, ce prix Nobel risquera d'apparaître, *a posteriori*, comme le couronnement d'une œuvre désormais achevée.

« Bien fait pour eux ! »

Dans la Pologne profonde, l'heure est à la joie : dès mercredi matin, la décision du jury d'Oslo a frappé d'une stupeur émerveillée les passants. Pris à l'improviste. Une fleuriste offre un gros bouquet de roses à un journaliste qui lui apporte la bonne nouvelle ; et un jeune homme barbu déclare en se frottant les mains : « *Après le pape polonais, qui déjà les embête tellement, ils ont un prix Nobel polonais, c'est formidable, et c'est bien fait pour eux !* »

Ceux qui furent les conseillers les plus proches de M. Walesa, MM. Bronislaw Geremek et Tadeusz Mazowiecki, ne cachent pas leur émotion : le cinéaste Andrzej Wajda « *ne trouve pas de mots pour exprimer* [son] *immense bonheur* ».

A l'épiscopat, on se déclare enchanté, même si, à Rome, le primat de Pologne, Mgr Glemp, ne se montre guère montré loquace, se contentant de lâcher un discret « *Bien, bien* ». Quant à M. Walesa lui-même, il est rentré chez lui, mercredi soir, porté en triomphe. Et jeudi matin, il est allé déposer au pied du monument aux victimes de 1970, tout près du chantier Lénine, les fleurs reçues la veille. – J. K.

POUR MOSCOU LA QUATRIÈME « PROVOCATION »

Pour la quatrième fois les autorités de Moscou considèrent le choix d'un prix Nobel comme une provocation. En 1958, Boris Pasternak, l'auteur du *Docteur Jivago*, accusé de diffuser une « idéologie antirévolutionnaire », fut forcé de renoncer au prix Nobel de littérature. En 1970, la même distinction récompensa Alexandre Soljenitsyne qui, malgré une campagne de calomnies dans la presse, accepta le prix, mais n'eut pas l'autorisation de se rendre à Stockholm pour le recevoir.

Enfin, le 9 octobre 1975, le comité Nobel de la paix désignait comme lauréat le physicien soviétique Andréï Sakharov. A cette occasion, le comité rappela que M. Sakharov avait demandé en des termes vigoureux aux autorités nationales de remplir les engagements contenus dans la déclaration des droits de l'homme des Nations unies, et dans l'acte final de la conférence d'Helsinki.

Les autorités soviétiques réagirent en qualifiant ce choix de « prix pour l'antisoviétisme ». Leur campagne contre M. Sakharov se poursuivit avec la publication dans les *Izvestia* d'une protestation signée par quelques membres de l'Académie des sciences soviétique. Enfin, le 12 novembre 1975, M. Sakharov se voyait refuser l'autorisation de se rendre à Oslo pour recevoir le prix Nobel, sous prétexte qu'il détenait des secrets d'Etat. C'est sa femme, Mme Elena Bonner qui, séjournant alors en Italie, reçut le prix Nobel. Elle donna lecture du discours préparé par l'académicien, qui déclarait notamment : « *Dans la situation actuelle c'est un acte de courage intellectuel et de grande équité que de décerner le prix à un homme dont les idées ne coïncident pas avec les conceptions officielles des dirigeants d'un grand et puissant Etat.* » Ces propos conserveront toute leur valeur le 10 décembre 1983 à Oslo. Avec ou sans la présence de M. Walesa.

Le texte du comité Nobel

« UNE SOURCE D'INSPIRATION ET UN EXEMPLE »

Voici le texte diffusé par le comité du prix Nobel de la paix :

Le comité Nobel norvégien a décerné le prix Nobel de la paix 1983 à Lech Walesa.

En prenant cette décision, le comité a tenu compte de la contribution que Walesa a apportée, au prix de sacrifices personnels considérables, pour assurer le droit des travailleurs à créer leurs propres organisations.

Cette contribution est d'une importance vitale dans la campagne plus large en faveur de la liberté universelle d'organisation, qui est l'un des droits de l'homme, tels qu'ils sont définis par les Nations unies.

Les activités de Walesa ont été caractérisées par la détermination à résoudre les problèmes de son pays, sans recours à la violence, par la négociation et la coopération. Il a tenté de nouer un dialogue entre l'organisation qu'il représente – Solidarité – et les autorités. Le comité considère Walesa comme un interprète du désir de paix et de liberté, qui, en dépit de conditions diverses, demeure invaincu parmi tous les peuples du monde.

A plusieurs reprises, en décernant son prix, le comité a souligné qu'une campagne en faveur des droits de l'homme est une campagne pour la paix. En outre, le comité croit que la tentative de Walesa de trouver une solution aux problèmes de son pays contribuera au relâchement de la tension internationale.

En des temps où la détente et la solution pacifique des conflits sont plus nécessaires que jamais, la contribution de Lech Walesa apparaît à la fois comme une source d'inspiration et comme un exemple. – (*A.P.*)

Grande-Bretagne

Le parti travailliste se prononce à nouveau pour un désarmement nucléaire unilatéral

De notre correspondant

Londres. – Après avoir élu M. Neil Kinnock à la tête du Labour, le congrès travailliste de Brighton lui a successivement donné un atout et imposé un handicap dans son entreprise d'unification du parti. Les délégués ont prouvé, en effet, que, s'ils souhaitaient asseoir l'autorité de leur nouveau leader, leur sens du compromis et leur désir d'unité n'allaient pas jusqu'à l'abandon de positions fondamentales, même impopulaires, telles que le désarmement nucléaire unilatéral.

En privant la gauche radicale du succès qu'elle escomptait à l'occasion de l'élection du nouveau comité exécutif (NEC), mardi 4 octobre, le congrès de Brighton a donné à la tendance centre-gauche, à laquelle appartient M. Kinnock, le contrôle de l'instance dirigeante.

Le successeur de M. Foot se trouvera donc en position de force pour mettre en œuvre les réformes qu'il a imaginées afin de gommer les divisions qui ont paralysé le parti entre ses défaites électorales de 1979 et de 1983. Il envisage, notamment, de détourner les militants de leurs querelles idéologiques en les incitant à se consacrer davantage à la popularisation du programme travailliste.

Dans cet esprit, M. Kinnock souhaitait que le congrès de Brighton évite de s'engager de façon trop précise sur la question la plus dangereuse pour l'unité du parti : la défense nucléaire. Bien qu'unilatéraliste lui-même, il aurait aimé que le parti s'en tienne à une motion du comité exécutif qui, tout en condamnant les missiles de croisière et les Trident et en promettant d'« *œuvrer en faveur d'une dénucléarisation de l'Europe* », prône la prise en compte de la force nucléaire britannique actuelle (sous-marins équipés de fusées Polaris) dans les négociations Est-Ouest sur le désarmement ; autrement dit, la Grande-Bretagne ne renoncerait à ses missiles Polaris que si l'Union soviétique faisait des concessions équivalentes.

Des votes contradictoires

Sans doute pour manifester une nouvelle fois leur bonne volonté à l'égard de la nouvelle équipe dirigeante, les délégués travaillistes ont accepté la motion du comité exécutif. Mais ils n'en sont pas restés là. De façon contradictoire, ils ont voté à une écrasante majorité en faveur d'une autre motion réaffirmant l'attachement du parti à sa politique officielle du désarmement nucléaire unilatéral, inconditionnel et total : compte tenu du ton très « unilatéraliste » des débats, il faut certainement considérer cette motion comme la véritable position du congrès en matière de défense.

Ce double vote contradictoire – un phénomène fréquent dans les congrès travaillistes – renforce la confusion dans laquelle se trouve le Labour depuis les législatives de juin dernier. Face à l'aile gauche pacifiste majoritaire, l'aile droite estime que l'abandon des Polaris doit être accompagné d'un désarmement équivalent du côté soviétique. Durant la campagne électorale, M. Denis Healey, porte-parole pour les questions de politique étrangère, et M. James Callaghan, ancien premier ministre, défendirent publiquement cette position, tandis que le leader de l'époque, M. Michael Foot, s'en tenait à la politique officielle de désarmement unilatéral adoptée par le congrès de 1982. Ces divergences donnèrent à une opinion déjà hostile à l'abandon inconditionnel de la force de dissuasion nationale l'impression que le Labour n'était pas en état de gouverner.

(*Intérim.*)

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Une séance éprouvante pour les communistes

L'attribution du prix Nobel de la paix à M. Lech Walesa ayant été rendue publique mercredi matin, avant la séance des questions d'actualité à l'Assemblée nationale, l'opposition a su en profiter. M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe U.D.F. s'est fait applaudir par ses amis, mais aussi par quelques élus socialistes, quand il a déclaré qu'il fallait voir dans cette distinction « *un hommage* (...) *à tous ceux, de par le monde, qui luttent contre toutes les formes de totalitarisme* ».

Devoir entendre le premier ministre du gouvernement, que l'on soutient, tenir, à peu de chose près, les mêmes propos – « *son combat* [de M. Walesa] *contre l'arbitraire est digne et noble* » – ne devait pas être très agréable pour les députés communistes. Il a fallu que le trublion habituel de ce genre de débat, M. Robert-André Vivien (R.P.R., Val-de-Marne) fasse remarquer : « *Les communistes ne vous applaudissent pas* », pour que, sur les bancs de l'extrême gauche, quelques applaudissements discrets se fassent entendre, dont ceux de M. André Lajoinie, le président du groupe, quand M. Mauroy a ajouté : « *Nous faisons de* [M. Walesa] *le symbole de la lutte pour la liberté, contre l'arbitraire et la dictature.* » Il y a eu un peu plus de cœur pour applaudir, du bout des doigts quand même, quand le premier ministre a expliqué que, lui, il ne pensait pas seulement à la Pologne, mais aussi au Chili.

Les communistes n'en avaient pas fini avec les couleuvres ; après Walesa, le Boeing sud-coréen détruit, le 31 août dernier, par l'aviation soviétique. Il leur a fallu entendre M. Claude Cheysson parler d'acte « *inqualifiable* », « *choquant* », de « *crime* ». Seule et maigre consolation : le ministre des relations extérieures s'est montré totalement solidaire de celui des transports dans le refus des sanctions contre l'Union soviétique, mais c'était, aussi, une façon de rappeler que M. Charles Fiterman était, lui, solidaire de toutes les prises de position du gouvernement français... M. Lajoinie ne pouvait que contrôler la netteté de ses ongles, comme s'il était ailleurs.

● *Le message de Jean-Paul II.* – Le pape Jean-Paul II, dans le message de « *cordiales félicitations* » adressé à M. Walesa, déclare : « *Le fait que de cette façon soient honorés la volonté et les efforts entrepris pour résoudre les difficiles problèmes des travailleurs et de la société en Pologne est particulièrement éloquent.* »

● *Le commentaire de* l'Humanité. – *L'Humanité* commente, jeudi 6 octobre, l'attribution du prix Nobel de la paix à Lech Walesa en écrivant : « *Si le comité a parfois couronné des personnalités qui ont joué un rôle éminent dans la lutte pour les libertés, ses choix ont été en d'autres occasions plus discutables : par exemple, il a décerné son prix à Menahem Begin ; avant, il est vrai, que celui-ci, s'illustre dans le massacre de Sabra et de Chatila.* »

● *Une déclaration de M. Pajetta (P.C.I.).* – M. Giancarlo Pajetta, membre de la direction du P.C.I. et responsable des affaires internationales, a qualifié d'« *étrange* » l'attribution du prix Nobel à Lech Walesa, et a ajouté : « *Si je devais donner un prix à Walesa, ce serait pour ne pas avoir réussi à faire déclencher la guerre.* »

WALESA

Varsovie

Le texte du comité Nobel

« UNE SOURCE D'INSPIRATION ET UN EXEMPLE »

SEMBLÉE NATIONALE

...avante pour les communistes

Le Monde

politique

Les nouvelles filières de l'extrême droite

(Suite de la première page.)

Bilan de l'assaut : plusieurs blessés parmi les étudiants rouennais dont l'un, victime d'une fracture du crâne, devra être trépané. Identifiés, treize membres, ou complices, du « commando » sont arrêtés. Presque tous sont étudiants à Paris ou dans la région parisienne. Il y a là, notamment, MM. Alain Madelin, Jack Marchal, Alaia Robert, Patrick Devedjiaa et Gérard Longuet.

Trois d'entre eux mettront ensuite leurs convictions en veilleuse pour choisir la filière politique la plus classique. Seize ans plus tard, ils apparaissent comme des notables. M. Madelin, trente-sept ans, est aujourd'hui député U.D.F. d'Ille-et-Vilaine. M. Longuet, trente-sept ans, a été de 1978 à 1981 député U.D.F. de la Meuse. M. Devedjian, trente-neuf ans, membre du R.P.R., dirige la liste de l'opposition qui brigue actuellement la mairie d'Antony (Hauts-de-Seine). Un seul, M. Marchal, trente-neuf ans, est resté ouvertement fidèle aux options de son adolescence : il est chargé des questions idéologiques au bureau politique du P.F.N.

Un centre d'accueil

Le cinquième homme, M. Robert, qui était apparu comme le chef du « commando », a suivi un itinéraire intermédiaire qui donne aujourd'hui naissance à une filière originale. Cet ancien secrétaire général d'Ordre nouveau a d'abord été l'un des principaux fondateurs, en 1974, du P.F.N., dont l'ambition était d'offrir à l'extrême droite une image moderniste – par opposition au Front national, jugé trop passéiste – et dont la stratégie s'accommodait d'un certain opportunisme, dans l'espoir de sortir de la marginalité en préconisant un militantisme respectueux de la légalité.

Après avoir été, initialement, bien accueillie par le R.P.R., au moment, notamment, des élections municipales de 1977, cette démarche s'est terminée dans une impasse. Candidat de l'union de l'opposition dans la huitième circonscription de Seine-Saint-Denis (celle d'Aulnay-sous-Bois !) aux élections législatives de 1981, sous l'étiquette du R.P.R., M. Robert a finalement quitté le P.F.N. à l'automne 1981, pour adhérer... au Centre national des indépendants et paysaas (CNIP). Cette dernière étape de son itinéraire personnel serait anecdotique si elle représentait seulement une évolution individuelle.

Tel n'est pas le cas. Bien au contraire, l'arrivée de M. Robert dans les rangs des héritiers spirituels de M. Antoine Pinay s'est inscrite dans un mouvement plus vaste qui s'apparente à une tentative d'O.P.A. sur le parti de M. Philippe Malaud, menée avec le consentement de celui-ci.

Le CNIP est, en effet, devenu le centre d'accueil privilégié des cadres du P.F.N. qui décidèrent, il y a deux ans, de suivre le même chemin que M. Robert. Ces transfuges ont eu vite fait de faire leur « trou » dans une formation en mal de renouvellement. Outre M. Robert, honorable président du CNIP en Seine-Saint-Denis, et M. Gérard Gachet, ancien responsable du P.F.N. pour les affaires de presse, promu successivement président du CNIP du Val-d'Oise et membre du comité directeur de Paris, plusieurs dirigeants du P.F.N. ont participé aux dernières élections municipales sous les couleurs de M. Malaud. La plupart dans la région parisienne : Mme Christine Audibert aux Lilas, MM. Philippe Cuignache, en qualité de tête de liste à Persan, Hervé Novelli à Sarcelles, Yves Van Ghele à Aulnay-sous-Bois, Jean-Paul Vaslin à Enghien. Plusieurs ont été élus en province, notamment à Marseille, où, par exemple, M. Jean-Pierre Berberian, conseiller d'arrondissement dans le sixième secteur, avait représenté, en juin 1979, la liste de l'Union française pour l'Eurodroite conduite par M. Jean-Louis Tixier-Vignancour lors des élections européennes.

Par l'intermédiaire de MM. Robert et Gachet, qui siègent au comité directeur, ces indépendants-paysans aux drôles de sabots travaillent tranquillement à faire de leur nouvel instrument militant la *« troisième composante de l'opposition »*, le *« parti de la droite moderne et responsable »*. Le voisinage des vieux notables leur conférant une respectabilité qu'ils n'avaient jamais pu acquérir jusqu'ici, ils s'emploient à faire du CNIP *« un véritable parti »* et à le doter d'une politique offensive qui rompe avec son attentisme traditionnel.

Une école spéciale

Leur cible : la *« mouvance modérée droitière »* qui regroupe, selon eux, entre l'U.D.F. et le R.P.R., *« la plupart des électeurs qui s'étaient prononcés, à l'élection présidentielle de 1981, pour M. Michel Debré et Mme Marie-France Garaud, ainsi qu'une fraction de l'électorat chiraquien »*. Leur stratégie : *« L'opposition française ne peut pas se contenter d'attendre passivement le retour du balancier, ni compter uniquement sur les erreurs de l'adversaire pour forger sa victoire. Elle doit avoir une stratégie active, mais pas activiste. L'alternance se fera par la voie électorale et non pas dans la rue »*, mais *« l'opposition doit se garder du légitimisme à l'égard de la nouvelle majorité »*. Autrement dit : oui à l'opposition systématique.

Cette nouvelle filière droitiste présente la particularité d'abriter, en partie, un autre réseau, dont l'animateur principal est un personnage qui semble posséder le don d'ubiquité. Un homme à double visage et à multiples casquettes, qui partage sa vie militante entre les différents cercles d'opposition et les milieux catholiques intégristes, à la fois à Paris et en province.

Pour les uns, M. Bernard Antony – son vrai patronyme – possède assurément, à trente-neuf ans, d'une part une situation professionnelle bien assise, puisqu'il assume à Castres (Tarn) les fonctions de directeur des relations sociales du groupe Fabre, spécialisé dans les produits pharmaceutiques et cosmétologiques ; d'autre part, une position politique porteuse d'avenir, puisque, nouvel adhérent du CNIP, il en est devenu le président en Haute-Garonne et en a relancé les activités dans toute la région Midi-Pyrénées.

Pour les autres, ce cadre dynamique est connu sous le pseudonyme de Romain Marie (constitué par les second et troisième prénoms de son patronyme intégral : Bernard, Romain, Marie Antony) et par sa qualité de fondateur des comités Chrétienté-Solidarité (12, rue Calmels, 75018 Paris), qui se donnent pour mission d'appuyer *« les initiatives de mobilisation sociale contre le totalitarisme socialo-communiste »*, quitte à en prendre, *« partout où il le faut, la direction »* (Bulletin de juin-juillet 1983). Ces comités dépendent du Centre Henri-et-André-Charlier que M. Romain Marie présente comme *« une œuvre de formation spirituelle, intellectuelle et morale de militants pour étudiants chrétiens »*, mais également comme *« un centre de réflexion et d'élaboration de projets variés à finalité religieuse, artistique, politique ou sociale, selon les vocations et les dons de ses adhérents »*. Une école « à tout faire », au service de tous les courants de la droite et de l'extrême droite, ouverte *« à tous ceux qui entendent œuvrer de la manière la plus efficacement complémentaire pour que, face au génocide qui vise la France et les Français, se développe la contre-offensive chrétienne et nationale »*. La prochaine manifestation des comités aura lieu le dimanche 16 octobre au Palais de la mutualité à Paris, à l'occasion d'une *« quatrième grande journée de l'Amitié française pour les libertés et l'indépendance du peuple de France contre la dictature des groupes de pressions occultes et des professionnels de la manipulation »*.

Ancien membre du mouvement Jeune nation, où il milita pour l'Algérie française aux côtés des jeunes partisans de MM. Tixier-Vignancour et Le Pen, M. Bernard Antony incarne désormais, au CNIP, le courant le plus traditionaliste de l'extrême droite, opposée aux velléités modernistes du P.F.N.



(Dessin de PLANTU.)

Mais c'est sous son pseudonyme, dans la revue *Chrétienté-Solidarité*, que, pour sa part, il presse l'électorat de droite de pousser l'U.D.F. et le R.P.R. à radicaliser leur opposition à la gauche : *« A nos amis qui militent dans le R.P.R., nous disons de manifester leur indignation lorsque Chirac contribue à accréditer le mythe communiste d'une extrême droite épouvantable. Nous leur demandons de ne pas tolérer que s'élèvent encore de leurs tribunes les discours de haine contre les défenseurs de l'Algérie française dont les années qui passent disent combien ils ont eu raison et combien la France serait plus grande, plus forte et plus riche si la voix de la lâcheté ne l'avait pas emporté. Nous les exhortons à dire à leurs chefs qu'ils ne peuvent être suivis quand ils prétendent que la France a commencé en 1789 et lorsqu'ils se veulent héritiers d'une révolution très peu française, mais toute de sang et d'horreur.*

« A ceux du P.R., nous demandons de ne pas suivre davantage Giscard, Veil et Barre et les avorteurs qui nous sont conduits où nous sommes, mais de favoriser la montée d'hommes nouveaux capables d'emprunter d'autres routes que celles de la veulerie libéral-socialiste. »

Il n'est pas étonnant que le capitaine Pierre Sergent, ancien membre éminent de l'O.A.S., se soit lui aussi senti attiré, en juin dernier, par le zèle de tels « paroissiens » dont l'éclectisme donne désormais au CNIP l'image d'un parti fourre-tout.

ALAIN ROLLAT.

Prochain article :

LE « RECENTRAGE » DES AVANT-GARDISTES

A Dreux

UNE COLISTIÈRE DE M. STIRBOIS VICTIME D'UNE AGRESSION

Une jeune femme, Mlle Nathalie Richier, qui figurait sur la liste du Front national conduite par M. Jean-Pierre Stirbois à l'élection municipale partielle de Dreux (Eure-et-Loir), a été victime, mardi soir 4 octobre, dans cette ville, d'une agression dont M. Stirbois était, semble-t-il, la cible principale. Le secrétaire général du Front national, aujourd'hui adjoint du maire de Dreux, et sa colistière sortaient d'une salle municipale, vers 22 h 30, quand un ou plusieurs inconnus, qui n'ont pas été identifiés, ont projeté dans leur direction des billes d'acier, lancées, vraisemblablement, avec une fronde.

M. Stirbois n'a pas été touché, mais Mlle Richier a été atteinte à la tête par un projectile. Elle a été hospitalisée et sa blessure a nécessité plusieurs points de suture. Selon les témoins, l'auteur de cette agression, qui attendait M. Stirbois sur un parking, serait *« un individu d'apparence maghrébine »*.

Le président du Front national a *« condamné avec indignation »*, à la suite de cet incident, *« les campagnes d'agression et d'intimidation menées à l'instigation des socialistes et des communistes contre les membres de l'opposition »*.

● *Un cadre commercial tête de liste du Front national à Aulnay-sous-Bois.* – C'est un cadre commercial de quarante-six ans, père de trois enfants, M. Guy Viarango, qui dirigera la liste que le Front national a décidé de présenter, le 6 novembre, à l'élection municipale partielle d'Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis). M. Viarango a adhéré récemment au parti de M. Jean-Marie Le Pen. Il n'a participé, jusqu'à présent, à aucune consultation électorale à Aulnay-sous-Bois, où il habite.

CONTROVERSE SUR LE MODE DE SCRUTIN

M. Chevènement favorable au « principe majoritaire »

Les déclarations faites à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la Ve République sur une éventuelle réforme du mode de scrutin ont provoqué diverses réactions.

M. Jean-Pierre Chevènement, ancien ministre, animateur du CERES, se prononce *« en faveur du principe majoritaire »*, même s'il admet *« une certaine dose de proportionnalité »*. Dans une interview à *l'Est républicain* du jeudi 6 octobre, M. Chevènement estime qu'*« il serait néfaste que l'avenir de la France soit, comme sous la IVe République, à la merci de groupes charnières »*.

L'Humanité, quotidien du parti communiste, estime que la proposition de M. Giscard d'Estaing de soumettre la modification du système électoral à un vote majoritaire de chacune des deux Assemblées *« reviendrait à donner un véritable droit de veto à la Chambre que contrôle la droite, c'est-à-dire le Sénat »*.

M. Claude Labbé, président du groupe R.P.R. de l'Assemblée nationale, a exprimé ses réserves à l'égard de cette suggestion de M. Giscard d'Estaing : *« La voie parlementaire ? Il y a une majorité pour la représentation proportionnelle à l'Assemblée nationale, et beaucoup de sénateurs y sont aussi favorables. La voie référendaire ? Je ne suis pas sûr que l'on puisse convaincre les Français des méfaits de la IVe République. Cela est loin. Si la campagne est habilement menée, les électeurs pourront être séduits par ce qu'on leur présentera comme une mesure assurant plus de justice. »*

M. Max Gallo, porte-parole du gouvernement, a affirmé que toutes les réformes envisagée par l'opposition sont « prématurées ».

POLITIQUE

LA PRÉPARATION DU CONGRÈS DU P.S.

M. Jospin coupe court à une tentative locale de synthèse avec le CERES

M. Lionel Jospin a coupé court, mercredi 5 octobre, devant le bureau exécutif du P.S., à la tentative faite par M. André Laignel, membre du secrétariat national, député de l'Indre, d'élaborer avant le congrès de Bourg-en-Bresse, au niveau de sa fédération, une motion de synthèse entre les courants 1 (MM. Jospin, Mauroy et Rocard) et 2 (le CERES de M. Chevènement).

Le premier secrétaire du P.S. a fait valoir qu'une telle démarche est contraire aux statuts du parti,29 qui prévoient que les congrès fédéraux doivent se prononcer, une semaine au plus tard avant la date du congrès, sur les textes restés en présence au terme du comité directeur de synthèse qui précède le congrès. M. André Laignel, proche de M. Pierre Joxe, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, a admis cette remarque, et le bureau exécutif a approuvé à l'unanimité la prise de position de M. Jospin.

M. Laignel, qui, comme les amis de M. Joxe, milite pour une synthèse avec le CERES dont il avait souhaité qu'elle soit réalisée dès le comité directeur des 10 et 11 septembre, avait défendu ses projets, avec succès, le 29 septembre devant la fédération de l'Indre. M. Laignel avait obtenu que les militants locaux débattent d'une synthèse départementale qui insistait notamment sur *« une nécessaire politique de croissance, condition de la réussite du combat pour l'emploi qui doit rester la priorité »*, et *« une politique des importations, pour relancer l'offre intérieure et muscler l'appareil productif du pays »*.

M. Jospin a rendu hommage, en ouvrant les travaux du bureau exécutif, à la manière dont M. Paul Quilès a rempli sa mission à la direction du parti jusqu'à son entrée au gouvernement. M. Jospin assurera, jusqu'au congrès, la tâche de M. Quilès, qui était membre du secrétariat national chargé des fédérations de l'organisation et du contentieux.

DANS LE TREIZIÈME ARRONDISSEMENT DE PARIS

Cousins et agaceries...

Le congrès sera-t-il chaud ? Rien n'est moins sûr. La réunion de la 13e-Est, en tout cas, est tiède. Et pas seulement à cause de la température. A deux pas de la porte de Choisy, la deuxième section parisienne du P.S., par les effectifs, achève la préparation de Bourg-en-Bresse. Dans une semaine, le 11 octobre, chacun votera pour l'une des trois motions offertes à l'approbation des militants.

Ce n'est pas un secret : partisans du courant majoritaire du parti et ceux du CERES ne cohabitent pas en toute sérénité au sein de la 13e-Est. Une émulation souvent proche de la franche rivalité les rassemble sans trop d'harmonie.

A qui la faute ? L'envahissant voisinage de la 13e-Ouest et la trop grande influence du camarade Paul Quilès, ministre frais du jour, justement ? La rancœur des mitterrandistes, longtemps minoritaires, qui reviennent très fort ? Le sectarisme de l'acerbe CERES, largement dominant ? Le poids des conflits passés... ou de magouilles actuelles ? Tout cela, un peu.

Chacun n'a pas manqué de désigner l'autre du doigt : *« Le CERES a voulu faire entrer en masse et sur le tard soixante-dix camarades, pour s'assurer un vote favorable à sa motion. Mais les instances supérieures ont refusé la manœuvre. »* — *« Et qu'ont fait d'autre depuis un an les majoritaires ? Sans que qui que ce soit s'en émeuve... »*

Mais, ce soir, l'heure n'est pas aux invectives. Comme les gigantesques cousins qui pénètrent dans la salle par les fenêtres, ouvertes, les quelque quatre-vingts militants présents s'agacent les uns les autres mais ne se piquent point.. *« Faux procès »*, *« Caricature »*, *« Il ne faut pas se tromper... »* Ces gracieusetés prononcées sur tous les tons ponctuent la longue litanie des explications de vote et prises de position.

Comme le font remarquer bon nombre d'orateurs, les uns pour ironiser, les autres pour s'en réjouir, il est beaucoup question de la motion 2 (celle du CERES). Dans la salle enfumée volent plus ou moins légèrement en légions serrées les mots *« économie »*, *« économisme »*, *« économétrie »*, *« différentiel d'inflation »*, *« dévaluation »*, *« relance intérieure »*, *« gestion économique du chômage »*, *« sortie du S.M.E. »*. Les zélateurs de la motion 3 éprouvent quelque peine à provoquer l'envol de l'insecte *« autogestion »*.

Du reste, à quoi bon tout cela ? *Veut-on obliger les militants à participer à un référendum déguisé sur la politique du gouvernement ?* demandent les uns. Ou lui permettre d'aller de l'avant ? Qui veut le stimuler, l'aider, lui *« tirer dans les pattes »* ? Personne ne convaincra l'autre de changer d'avis, ni de la pureté inattaquable de ses propres intentions.

Les heures passent. L'attention se relâche. Une petite bande pro-motion 1 rigole. *« C'est pire que les élèves de terminale D que je viens de me taper pendant six heures. Je ne veux pas voir ça dans mon parti. Je craque »*, s'indigna une prof. Le CERES est tout à coup accusé *« d'emmerder tout le monde avec l'inflation quelques mois après s'en être foutu comme de l'an quarante »*. *« Des noms ! »* réclame, goguenard, un ami de M. Chevènement.

Les pragmatiques trouvent que tout cela est bien joli mais que, côté travail militant, *« on ne fout plus rien »* dans la section depuis deux ans. Leur désarroi n'est pas entendu.

MICHEL KAJMAN.

● *Des socialistes de Franche-Comté à Matignon.* — Une délégation d'élus socialistes de Franche-Comté, conduite par M. Jean-Pierre Chevènement, ancien ministre d'Etat, maire de Belfort, a été reçue, mardi matin 4 octobre, à l'hôtel Matignon par le premier ministre, avec lequel elle s'est essentiellement entretenue des difficultés économiques de l'aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt. M. Chevènement a notamment indiqué, au terme des échanges de vues, que M. Mauroy avait assuré la délégation que le gouvernement n'avait donné aucune directive pour un éventuel transfert de l'usine Alsthom de Belfort à Nancy, opération qui, selon l'ancien ministre, aurait entraîné une perte d'un millier d'emplois à Belfort.

Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni *mercredi 5 octobre*, au palais de l'Élysée, sous la présidence de M. François Mitterrand. Au terme des délibérations, le communiqué suivant a été publié :

● **CONDUITE EN ÉTAT D'IVRESSE**

Le ministre des transports a présenté au conseil des ministres un projet de loi modifiant certaines dispositions du code de la route et du code des débits de boissons.

Ce projet vise à renforcer l'efficacité de la lutte contre l'alcoolisme au volant, qui est responsable chaque année de près de cinq mille accidents mortels de la route.

Il comporte deux séries de dispositions sur lesquelles un accord très large a été réalisé :

— Désormais, la conduite en état d'imprégnation alcoolique constituera un délit à partir d'un taux d'alcool pur dans le sang de 0,80 gramme par litre (au lieu de 1,20 gramme actuellement) :

— Le dispositif de contrôle sera amélioré ; il pourra être tenu compte, pour caractériser le délit, du taux d'alcool pur contenu dans l'haleine; les contrôles correspondants seront réalisés à l'aide de nouveaux matériels plus sûrs et plus fiables dont les indications numériques seront incontestables.

Le présent projet de loi élaboré conjointement par le ministère des transports et le secrétariat d'Etat à la santé est le premier élément d'un plan d'ensemble de lutte contre l'alcoolisme qui visera à améliorer la prévention et le traitement des maladies liées à la consommation des boissons alcoolisées.

● **STRATÉGIE INDUSTRIELLE**

Le ministre de l'industrie et de la recherche a présenté au conseil des ministres, qui les a approuvées, les orientations de la déclaration qu'il prononcera au nom du Gouvernement lors du débat à l'Assemblée nationale sur la stratégie industrielle de la France.

● **PROBLÈMES MONÉTAIRES**

Le ministre de l'économie, des finances et du budget, a rendu compte des réunions sur les questions monétaires et financières internationales qui ont eu lieu du 24 au 30 septembre 1983, dans le cadre du groupe des dix principaux pays industrialisés, dont il assure la présidence, ainsi qu'au Fonds monétaire international et à la Banque mondiale.

Ces réunions ont permis de constater des signes indiscutables de reprise de l'activité dans quelques pays industriels. Mais cette reprise est inégalement répartie. Elle devra être consolidée et élargie, si l'on veut que les efforts d'assainissement effectués par certains pays, développés ou en voie de développement, portent leurs fruits. Une diminution des taux d'intérêt, des financement suffisants et adaptés, ainsi qu'une amélioration sensible du système monétaire international sont les conditions indispensables pour que l'économie mondiale retrouve la voie d'une croissance durable et équitablement répartie.

Le rôle central du Fonds monétaire international pour préserver la continuité des relations économiques et *financières internationales* et résoudre les problèmes d'endettement a été souligné. Il est essentiel que les moyens financiers appropriés soient mis à sa disposition rapidement. Le gouvernement français se félicite du compromis qui a permis de reconduire, pendant un an au moins, la politique d'accès élargi aux financements du F.M.I. Il regrette, en revanche, qu'aucune décision concernant une augmentation suffisante des ressources de l'Association internationale pour le développement et de la Banque mondiale n'ait pu être prise.

L'appel lancé par la France pour examiner les améliorations à apporter au système monétaire international a rencontré de nombreux échos. Le ministre français a, pour sa part, proposé que les travaux portent notamment sur la création et la distribution des liquidités internationales, sur les relations entre les fluctuations désordonnées des changes et la croissance économique et sur le rôle futur du F.M.I.

La France est favorable à ce que, à titre de première contribution à cette amélioration du système monétaire international, il soit procédé à une nouvelle allocation de droits de tirage spéciaux, bénéficiant par priorité aux pays en voie de développement.

Au total, il est vital que les organisations internationales — et notamment le F.M.I. et la Banque mondiale — coopèrent plus étroitement en vue d'aider les pays en développement à résoudre simultanément leurs problèmes structurels et leurs difficultés conjoncturelles. Sinon, les crises financières de ces pays ne feront que ressurgir et s'aggraver. La France a plaidé, dans ce but, pour un accroissement des ressources mises à la disposition de ces organismes et pour un élargissement des possibilités d'intervention.

(Nos éditions datées 6 octobre.)

● **PROGRAMME « PRODUCTIQUE »**

Le ministre de l'industrie et de la recherche a présenté une communication sur la modernisation des industries manufacturières et sur le programme « productique ».

I. — ***Le développement d'une industrie française des matériels productiques.***

Les industries de la productique, qu'il s'agisse des équipements de base (robots, manipulateurs, commandes numériques) ou de matériels *spécialisés (machines pour le textile, l'agro-alimentaire...)*, verront leur croissance encouragée par des contrats de développement.

Des coopérations européennes seront recherchées dans ce domaine.

II. — **La formation.**

Pour mener à bien l'effort considérable de formation et de qualification nécessaire dans les dix ans à venir, une première série de mesures a été arrêtée :

1) Le ministre de l'éducation nationale mettra en place d'ici à 1986 les formations nécessaires pour :

— Trois cents techniciens supérieurs et deux cents ingénieurs par an spécialisés dans la productique ;

— Trois mille techniciens et mille cinq cents ingénieurs par an pour les industries utilisatrices ;

2) Un effort d'ampleur comparable sera engagé dans le domaine de la formation permanente par le ministère de la formation professionnelle et par le ministère de l'emploi.

III. — **La recherche.**

L'effort de nos organismes publics de recherche, dont le niveau est aujourd'hui internationalement reconnu, sera accru. Un soutien particulier sera accordé à la recherche dans les entreprises industrielles. 110 millions de francs de crédits incitatifs sont prévus à ce titre en 1984.

Le *programme ainsi défini doit* permettre :

— D'inverser la tendance des dix dernières années et d'engager la modernisation de nos industries traditionnelles pour y consolider deux millions d'emplois ;

— D'assurer la création progressive d'une industrie française compétitive dans le domaine des techniques d'automatisation.

Ce programme devrait ainsi apporter une contribution majeure au traitement économique des problèmes d'emploi.

● **RENTRÉE SCOLAIRE**

Le ministre de l'éducation nationale a présenté le bilan de la rentrée scolaire de 1983. Toutes les informations convergent pour montrer que cette rentrée s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Certes, quelques difficultés demeurent. Elles concernent notamment la préscolarisation des enfants de deux à trois ans dans certaines régions, l'absence d'enseignants pour certains postes dans les disciplines scientifiques et technologiques et l'existence de classes à effectif élevé. Mais ces difficultés sont moins importantes que par le passé et les résultats sont globalement *satisfaisants. Ils ont été perçus* comme tels par la presse et l'opinion publique.

En particulier, le taux de présence effective des enseignants dans les classes, dès le jour de la rentrée, a été, dans l'ensemble de la France, en amélioration très sensible par rapport à celui constaté lors des années précédentes.

Au total, c'est un effort supplémentaire non négligeable qui a été demandé aux enseignants pour qu'ils accueillent cinquante-cinq mille élèves de plus dans les collèges, neuf *mille de plus dans* les lycées et cinq mille élèves supplémentaires dans les lycées d'enseignement professionnel.

La rentrée 1983 n'a pu être réussie que grâce à la conjonction des efforts de l'administration, d'une *concertation* plus poussée avec les syndicats et les associations de parents et, enfin, de la discipline et de la loyauté des personnels, qui ont su répondre à l'appel que leur avait lancé le gouvernement.

● **COMMUNICATION AUDIOVISUELLE**

Le secrétaire d'État auprès du premier ministre, chargé des techniques de la communication, a présenté au conseil des ministres le bilan de l'application de la loi du 29 juillet 1982 et tracé les perspectives d'une politique d'ensemble dans le domaine de la communication audiovisuelle.

I. — *La loi du 29 juillet 1982* a créé un cadre juridique adapté aux besoins de communication d'un pays moderne. Cette loi a maintenant reçu l'essentiel de son application :

— Plus de soixante textes réglementaires, sur les *soixante-dix-sept* qu'*elle prévoit, ont été pris* ;

— Les nouvelles structures du service public ont été mises en place ;

— La Haute Autorité et le Conseil national de la communication audiovisuelle exercent les missions *qui* leur *ont été dévolues* et garantissent la liberté de l'information ;

— Les droits des personnels ont été améliorés (décrets sur la mobilité et sur le droit de grève, conventions collectives) ;

— Le droit de réponse est désormais reconnu dans des conditions comparables à celles offertes par la loi de juillet 1881 sur la presse.

II. — Le budget de 1984 permettra de poursuivre la rénovation du service public dans quatre directions :

— La création audiovisuelle sera encouragée : 230 millions de francs *de mesures nouvelles sont prévues* à cet effet dans le budget des sociétés de programme ;

— L'action internationale se poursuivra, dans le cadre du plan quinquennal de Radio-France internationale; les heures de diffusion seront augmentées; les zones couvertes seront élargies par la mise en place en 1984 du centre émetteur ondes courtes de Guyane ;

— Un pas en avant important a été accompli dans la direction de la décentralisation du service public, le *5 septembre dernier*, par le lancement sur FR3 de trois heures de tranches régionales de programmes;

— Un effort de rigueur et de transparence sera demandé au service public dans la présentation et l'exécution de ses budgets et de ses comptes.

III. — Au cours des prochaines années, des possibilités nouvelles et importantes apparaîtront en matière de communication. L'industrie et la création culturelles françaises devront être à même de les utiliser. Le *service public* ne doit pas rester à l'écart. Pour ces raisons, le gouvernement a décidé trois séries de mesures :

— Les disponibilités existant dans les réseaux hertziens seront utilisées dès 1984, d'une part avec la mise en œuvre du projet de télévision par abonnement (quatrième chaîne), d'autre part par l'affectation des espaces hertziens restant libres à la communication institutionnelle et sociale ;

— Le plan de câblage du territoire, qui s'inscrit dans une logique à long terme de développement des services interactifs, permettra des expérimentations de nouveaux programmes et services sur des réseaux existants, à l'initiative de la mission interministérielle pour la télédistribution ;

— Un effort particulier sera accompli en faveur de la production publique et privée de programmes, grâce à la mise en place du Fonds de soutien aux industries de programme.

LE NOUVEAU BUREAU DU SÉNAT

Après la réélection, lundi 30 octobre, de M. Alain Poher (Un. cent., Val-de-Marne) comme président, le Sénat a procédé, mercredi 5 octobre, à la désignation des quatre vice-présidents et des trois questeurs, à la ratification de la liste établie à la proportionnelle des huit secrétaires et à la nomination des membres des six commissions permanentes et de celle chargée de vérifier et d'apurer les comptes de la Haute Assemblée.

Le nouveau bureau est ainsi constitué :

— Vice-présidents : MM. Pierre-Christian Taittinger (R.I., Paris), réélu avec 244 voix ; Etienne Dailly (Gauche dém., Seine-et-Marne), réélu avec 241 voix ; Pierre Carous (R.P.R., Nord), élu avec 237 voix ; Félix Ciccolini (P.S., Bouches-du-Rhône), élu avec 190 voix ;

— Questeurs : MM. Pierre Schiélé (Un. cent., Haut-Rhin), élu avec 244 voix ; Edmond Valcin (R.P.R., Martinique), élu avec 235 voix ; Jacques Bialski (P.S., Nord), élu avec 161 voix ;

— Secrétaires : MM. Jean Béranger (M.R.G., Yvelines), sortant ; Charles Bonifay (P.S., Bouches-du-Rhône) ; Raymond Bouvier (Un. cent., Haute-Savoie) ; Pierre Ceccaldi-Pavard (Un. cent., Essonne) ; Georges Dagonia (P.S., Guadeloupe), sortant ; Roland du Luart (R.I., Sarthe), sortant ; James Marson (P.C., Seine-Saint-Denis) ; Dick Ukeiwé (R.P.R., Nouvelle-Calédonie).

Les commissions, réunies jeudi matin 7 octobre, devaient désigner leur bureau, les discussions menées entre les groupes de la majorité sénatoriale aboutissent à enlever au groupe socialiste l'une des deux présidences de commission qu'il détenait. Le groupe R.I. en hérite, afin de compenser la perte d'un poste de questeur, que le groupe R.P.R., en raison de l'augmentation de ses effectifs, avait revendiqué avec succès. M. Jean-Pierre Fourcade (R.I.-Hauts-de-Seine) remplace M. Robert Schwint (P.S.-Doubs) à la tête de la commission des affaires sociales. Les présidents des cinq autres commissions ont été reconduits dans leurs fonctions.

● *M. Charles Pasqua*, sénateur des Hauts-de-Seine, a été réélu, mardi 4 octobre, président du groupe R.P.R du Sénat. Le nouveau bureau est ainsi constitué : président d'honneur, M. Pierre Carous (Nord) ; vice-président d'honneur, M. Geoffroy de Montalembert (Seine-Maritime) ; vice-présidents, MM. Michel Alloncle (Charente), Hubert d'Andigné (Orne), Amédée Bouquerel (Oise), Raymond Bourgine (Paris), Jacques Chaumont (Sarthe), Jean Chérioux (Paris), François Collet (Paris), Jacques Delong (Haute-Marne), Paul Malassagne (Cantal), Arthur Moulin (Nord), Roger Romani (Paris) et Maurice Schumann (Nord) ; trésorier, M. Paul Kauss (Bas-Rhin).

● *M. Jacques Pelletier*, sénateur de l'Aisne, a été réélu, mardi 4 octobre, président du groupe de la Gauche démocratique du Sénat. Le bureau est ainsi constitué : premier vice-président M. Charles Beaupetit (Loir-et-Cher) ; vice-présidents MM. Jean Béranger (Yvelines), Jean-Pierre Cantegrit (Français de l'étranger) et Josy Moinet (Charente-Maritime) ; trésorier M. Pierre Jeambrun (Jura) ; secrétaires MM. Joseph Raybaud (Alpes-Maritimes), Emile Didier (Hautes-Alpes), Pierre Tajan (Tarn-et-Garonne), Paul Robert (Cantal) et Stéphane Bonduel (Charente-Maritime).

POLITIQUE

LE NOUVEAU BUREAU DU SÉNAT

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le statut des fonctionnaires territoriaux tente de concilier décentralisation et uniformité

L'Assemblée nationale a adopté, mercredi 5 octobre, le projet de loi « portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale », qui constitue le titre III du nouveau statut général de la fonction publique. Les députés du P.S. et du P.C. ont voté pour, ceux du R.P.R. et de l'U.D.F. contre (*le Monde* des 4, 5 et 6 octobre).

M. Pierre Tabanou, député socialiste du Val-de-Marne, va pouvoir souffler un peu. Conseiller général, maire de L'Hay-les-Roses, il s'est fait depuis longtemps une spécialité du dossier des collectivités locales et, spécialement, de leurs problèmes de personnel. Rapporter, au nom de la commission des lois, sur le projet qui va doter d'une statut les quelque huit cent mille agents des collectivités locales était pour lui une forme de couronnement.

Certes, la tâche n'était pas aisée puisque, en cherchant à améliorer le texte du gouvernement, il fallait, comme celui-ci, trouver une voie moyenne entre la volonté décentralisatrice et le souci de créer un statut, valable aussi bien à Bordeaux que dans la plus petite commune alsacienne. Les écueils ne manquaient pas : corporatisme des uns, avantages acquis des autres, spécificité de tous... En juin dernier, de larges concertations aidant, M. Tabanou pouvait penser être arrivé à bon port, mais l'ordre du jour de la session de printemps n'avait pas permis que ce projet vînt alors en discussion.

L'été a porté conseil à bien des groupes de pression, d'autant que, la campagne électorale professionnelle aidant et chaque syndicat voulant se montrer le meilleur défenseur de ses mandants, M. Tabanou et ses collègues de la majorité ont été submergés de pétitions et de télégrammes, parfois sur des points de détail. De nouveaux arbitrages ont dû être rendus par le premier ministre ou par le groupe socialiste, et le rapporteur a été amené à renoncer à quelques-unes des innovations auxquelles il tenait. Est-ce à dire, comme l'a affirmé l'opposition, que ce projet porte plus l'empreinte centralisatrice de M. Anicet Le Pors, secrétaire d'Etat (communiste) à la fonction publique, que la marque décentralisatrice de M. Gaston Defferre ?

S'il est vrai que les changements apportés, en séance publique, aux propositions de la commission des lois ont, en général, donné satisfaction aux syndicats, M. Tabanou peut faire observer que l'essentiel a été préservé, et le ministre de l'intérieur souligner qu'il s'est dépossédé d'un certain nombre de ses responsabilités au profit de l'ensemble des élus locaux. Le R.P.R. et l'U.D.F. ne sont pas, eux-mêmes, exempts des contradictions qu'ils ont reprochées à la majorité : eux qui voulaient restreindre le champ de la loi pour préserver la pleine autonomie des élus locaux, ils auraient souhaité, en revanche, que cette même loi intervînt au maximum pour encadrer les libertés syndicales reconnues aux fonctionnaires territoriaux.

Il reste que ce texte tire la conséquence leçon des pouvoirs accrus accordés aux maires, ainsi qu'aux présidents de conseil général et régional. En légalisant la création de « cabinets » autour d'eux, en facilitant le changement des titulaires des principaux postes administratifs des mairies, des départements et des régions, lors de l'arrivée de nouveaux élus, il généralise, au niveau local, une pratique courante au sommet de l'Etat. L'administration française fait un pas de plus vers « le système des dépouilles », qualifié par les perdants de « chasse aux sorcières », et qui, théoriquement, ne fait pas partie de ses traditions.

THIERRY BRÉHIER.

Le cas particulier des agents parisiens

Quelque cinquante-cinq mille agents dépendent du département ou de la commune de Paris. De tout temps, ils ont bénéficié d'un statut particulier, plus proche de celui des fonctionnaires de l'Etat que des autres collectivités locales, particularité qui leur assure, notamment, quelques avantages salariaux.

Le gouvernement proposait de maintenir des dérogations importantes, puisqu'il prévoyait d'accorder à la Ville de Paris, seule dans son cas, un pouvoir réglementaire dans la gestion de son personnel. La commission des lois ne voulait pas accepter une telle spécificité. M. Jacques Toubon (R.P.R., Paris) se contentait d'une solution médiane, qui préserverait les avantages particuliers des fonctionnaires parisiens : *« Il nous faut des agents exceptionnels »*, a-t-il dit.

M. Pierre Tabanou (P.S., Val-de-Marne), rapporteur de la commission des lois, lui a fait remarquer que : *« Dès lors que Paris revendique le statut de commune de plein exercice, comment pourrait-elle soustraire ses fonctionnaires à la fonction publique territoriale ? »* Il a donc maintenu sa proposition, qui a été acceptée. Elle prévoit que pourront être créés des corps regroupant les seuls fonctionnaires de la commune ou du département de Paris, ou des établissements indépendants, et dont les statuts seront fixés, par décret du gouvernement, sur proposition du Conseil de Paris, mais qu'ils ne pourront déroger aux règles communes que pour *« maintenir les règles statutaires et de rémunération »* existant actuellement.

● *Une motion de censure dans les prochains jours.* – Comme l'avait souhaité M. Michel Debré, lors des journées parlementaires d'Avignon, le groupe R.P.R. a décidé de déposer, dans les prochains jours, une motion de censure critiquant la politique générale du gouvernement. Comme il est de tradition, depuis 1981, le groupe U.D.F. s'y associera.

● *M. Paul Quilès* sera remplacé à l'Assemblée nationale par son suppléant, M. Serge Blisko. Né le 6 janvier 1950, médecin, M. Blisko est conseiller (P.S.) du treizième arrondissement et administrateur de l'office H.L.M. de Paris.

● *M. Jean Gatel* sera remplacé à l'Assemblée nationale par son suppléant, M. Jean-Pierre Lambertin. Instituteur, né le 18 novembre 1945, M. Lambertin est maire (P.S.) de Lapalud (Vaucluse).

● *Au cabinet de M. André Labarrère.* – M. Olivier Guérin a été nommé, par arrêté paru au *Journal officiel* du 2 octobre, directeur de cabinet du ministre délégué aux relations avec le Parlement. Il succède à M. Jean-Marie Lebaron, qui, administrateur du Sénat, regagne le palais du Luxembourg.

[Né le 12 avril 1943 à Castres (Tarn), M. Olivier Guérin est diplômé d'études supérieures de droit privé et ancien élève du Centre national d'études judiciaires (aujourd'hui Ecole nationale de la magistrature). Après avoir été substitut à Béthune, à Valenciennes et à Lille, il était premier substitut au tribunal de grande instance de Paris, quand, en janvier dernier, il avait été nommé conseiller technique au cabinet de M. Labarrère.]

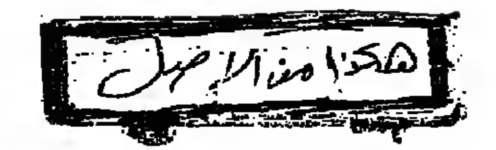
LE DÉBAT A PROPOS DE LA SURTAXE SUR LE REVENU

Le P.C. pourrait accepter une solution de progressivité

La position du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, à propos de la surtaxe sur l'impôt sur le revenu, prévue par le projet de budget pour 1984, s'est éloignée de celle du groupe communiste. Les députés socialistes ne demandent plus le relèvement du seuil du déclenchement de la surtaxe de 20 000 francs à 30 000 francs (*le Monde* du 6 octobre). Les parlementaires communistes, de leur côté, maintiennent, pour le moment, cette revendication, et ils demandent l'application d'un taux de 5 % (au lieu de 8 %) entre 30 000 et 40 000 francs.

Toutefois, M. Parfait Jans, député (P.C.) des Hauts-de-Seine, a indiqué, mercredi 5 octobre, que son groupe pourrait accepter une solution de progressivité. La recherche d'une position commune avec les parlementaires du P.S. est toujours à l'ordre du jour, « *à condition*, a précisé M. Jans, *que cela ne soit pas une demi-mesure* ».

Le responsable du groupe communiste à la commission des finances a proposé à sont homologue du P.S., M. Jean-Paul Planchou, député de Paris, « *l'organisation d'une rencontre, afin de confronter les points de vue internes à la majorité et débattre des questions soulevées par le projet de loi de finances* ».



POLITIQUE

A L'ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION

Les réformes décidées par le gouvernement contestées par certains anciens élèves

L'association des Anciens élèves de l'ENA devait se réunir en assemblée générale jeudi 6 octobre. Certains membres de l'association reprochent à l'actuel bureau d'avoir eu un comportement trop « compréhensif » à l'égard des réformes de l'ENA mises en œuvre par M. Le Pors, secrétaire d'État à la fonction publique, et de ne pas avoir protesté après la mise en cause récente des tribunaux administratifs dont les juges sont des « énarques ». M. Anicet Le Pors, secrétaire d'État chargé de la fonction publique et des réformes administratives, a installé, le 27 septembre, le nouveau conseil d'administration de l'École nationale d'administration. Par rapport au précédent, ce nouveau conseil compte davantage de représentants des syndicats de fonctionnaires et des personnels administratifs de l'École.

Dans l'allocution qu'il a prononcée, M. Le Pors a dressé un bilan tout à fait satisfaisant, à son avis, des réformes qu'il a mises en place depuis 1981. Celles-ci sont toutes inspirées, a-t-il dit, par deux objectifs : « *l'ouverture sociale et l'amélioration de la qualité des fonctionnaires formés à l'ENA* ». Au titre du premier principe, le ministre a insisté non seulement sur l'accroissement des places offertes aux « *candidats fonctionnaires* », qui seront aussi nombreuses en 1984 que celles réservées aux « *candidats étudiants* », mais surtout sur la création d'une « *troisième voie d'accès* » pour les candidats ne possédant pas les diplômes requis aux deux autres concours. Ces derniers candidats viennent en effet, selon M. Le Pors, des « *couches sociales défavorisées* » et ils « *enrichiront l'administration* en *lui fournissant des fonctionnaires de qualité ayant auparavant mis leur compétence et leur dévouement au service de l'intérêt général* ».

Pour ce premier concours d'un nouveau genre qui se déroule actuellement, quarante-sept candidats ont été retenus pour les dix emplois offerts. Toutefois, le ministre reconnaît que le nombre des responsables d'associations est faible (deux seulement) contre onze élus locaux et trente-quatre responsables syndicaux, essentiellement C.G.T. Dès l'année prochaine, quatorze places seront offertes à la troisième voie.

Le nombre des candidats a augmenté en 1983 pour les autres voies. Il y a, en effet, 588 candidats fonctionnaires au concours interne contre 446 en 1982. Et pour le concours externe réservé aux étudiants, 981 contre 924 l'année dernière, alors que le nombre de places a légèrement diminué. En fait, pour des étudiants de plus en plus nombreux, les concours administratifs présentent d'autant plus d'attraits qu'ils permettent, en cette période de récession et de chômage, d'obtenir la garantie de l'emploi et les protections sociales que seule offre la fonction publique.

La tâche de M. Le Pors n'est pas terminée avec la mise en place de ces réformes. Il estime ainsi que le système universitaire « *reproduit et aggrave les inégalités sociales* ». Plus spécialement, les instituts d'études politiques « *n'ont que partiellement rempli leur rôle de démocratisation* ». Il envisage donc une réforme des conditions d'accès à Sciences-Po. Il prévoit aussi une unification des conditions de diplôme exigées pour l'accès à l'ENA et aux instituts régionaux d'administration. M. Le Pors étudie également la revalorisation des indices, c'est-à-dire des traitements des élèves à la sortie de l'École, dans le souci de ne pas pénaliser ceux de la troisième voie.

Mais le ministre compte aussi s'attaquer à un problème qui risque de susciter davantage de réticences ou tout simplement de procès d'intention, car il touche au politique : celui de la réforme du contenu de la scolarité à l'École. Pour le moment, M. Le Pors pose seulement quelques principes. Il affirme ainsi : « *On ne sert pas l'État comme on sert une société privée ou une multinationale ; le service public correspond à une fonction sociale.* » Il précise enfin que c'est dans l'administration que la notion d'efficacité doit trouver son meilleur champ d'expression, « *sans copier ni démarquer les critères utilisés dans la sphère marchande* ». M. Le Pors, en résumé, estime que les caractères fondamentaux de l'enseignement à l'ENA doivent se caractériser ainsi : « *républicain, scientifique, efficace et social* ».

ANDRÉ PASSERON.

● *M. Louis Mermaz*, président de l'Assemblée nationale, a estimé mercredi 5 octobre que M. Giscard d'Estaing inventait « *la République paralytique* » en voulant donner au Sénat « *des pouvoirs qui sont contraires à l'esprit et à la lettre de la Constitution du général de Gaulle* ». M. Mermaz se réfère au discours prononcé par l'ancien président de la République mardi à l'Hôtel de Ville. M. Giscard d'Estaing estimait qu'un changement de loi électorale ne doit être « *approuvé que s'il recueille la majorité de chacune des deux assemblées* ».

● *M. Max Gallo*, porte-parole du gouvernement, a déclaré mercredi 5 octobre à propos de la célébration du vingt-cinquième anniversaire des institutions de la V• République : « *Cela m'a rappelé ces photos anciennes dont les couleurs sont un peu passées. Ce climat-là ne paraît pas aller dans le sens d'un respect de la Constitution.* » Évoquant les propos qui ont été tenus à cette occasion à l'Hôtel-de-Ville de Paris sur le rôle du Sénat ou la réduction du mandat présidentiel à cinq ans, M. Gallo a ajouté que cela lui semblait « *plutôt qu'une commémoration, un découpage et une modification* ».

société

L'AFFAIRE BARBIE DEVANT LA COUR DE CASSATION

La première étape d'une course d'obstacles

Huit mois après l'expulsion de Bolivie de Klaus Barbie, suivie de son arrestation, le dossier, instruit contradictoirement contre l'ancien chef de la section IV du S.D. (Service de sécurité du Reich) de Lyon, *inculpé de crimes contre* l'humanité, est soumis, ce jeudi 6 octobre, à la chambre criminelle de la Cour de cassation. Il ne s'agit pas encore, bien sûr, pour celle-ci de dire si l'ancien S.S. peut être déféré à une juridiction de jugement. Elle a seulement à se prononcer sur la valeur d'un arrêt de la chambre d'accusation de Lyon qui confirmait, le 8 juillet, une ordonnance du magistrat instructeur, M. Christian Riss, rendue le 10 juin, et rejetant une demande de mise en liberté fondée sur l'illégalité de la détention de *Klaus Barbie* qui *aurait été victime* d'une extradition déguisée.

C'est le premier acte d'un débat de procédure qui va en compter d'autres. Mᵉ Jacques Vergès, qui depuis le 15 juin est le défenseur de Klaus Barbie, ne le dissimule pas. Avant même que *la* Cour de cassation ait statué sur cette première demande de liberté, une deuxième a été déposée, fondée cette fois sur la loi du 26 décembre 1964 qui, dans un article unique, a constaté l'imprescriptibilité, « *par leur nature* », des crimes contre l'humanité tels qu'ils sont définis par la résolution des Nations unies du 13 février 1946. Car, pour l'avocat, cette loi ne saurait avoir un effet rétroactif. Elle s'applique, soutient-il, à des crimes qui n'étaient ni définis ni réprimés à la date où ils ont été commis. Le juge d'instruction n'en a pas moins rejeté cette nouvelle demande le 27 septembre.

La chambre d'accusation, juridiction d'appel, est de nouveau saisie. Tout indique que la Cour de cassation aura à son tour à « plancher » *une fois* encore *sur une* question qu'elle pensait avoir réglée à l'occasion des autres procédures en cours, visant d'autres inculpés de crimes contre l'humanité : Paul Touvier, l'ancien milicien lyonnais toujours en fuite, et Jean Leguay, ancien délégué à la police en zone Nord du gouvernement de Vichy de 1942 à 1944. C'est dire que la course d'obstacles est désormais bien engagée.

C'est dire *aussi* que Mᵉ Vergès, sinon Klaus Barbie lui-même, entend utiliser tous les moyens de droit susceptibles à ses yeux de faire douter de la volonté proclamée par la chancellerie et le parquet de Lyon de juger Barbie dans les seules limites permises par la loi. C'est pourtant par un effet de cette volonté que les actions et les opérations retenues à charge contre l'ancien chef de service du S.D. lyonnais sont relativement peu nombreuses. Elles ne concernent que des assassinats, arrestations, *séquestrations* ignorés des juridictions militaires qui, en 1952 puis en 1954, eurent à juger Barbie par contumace. C'est pour la même raison que l'affaire Jean Moulin, pourtant ignorée par ces mêmes juridictions, n'est pas davantage retenue à charge. Il a été considéré que les arrestations et tortures, et même les déportations de résistants, ne constituaient pas des crimes contre l'humanité mais seulement des crimes de guerre qui, eux, se trouvent aujourd'hui prescrits.

Dans cette affaire, la forme est inséparable du fond. La répression des crimes contre l'humanité, telle qu'elle a été voulue par les Alliés à *la fin* de la seconde guerre mondiale, même le droit interne traditionnel des Etats et un droit international qui, pour n'avoir que quarante ans d'âge, reste *sans* doute encore *à parfaire*. L'examen de l'arrêt rendu le 8 juillet par la chambre d'accusation de Lyon et qui constitue, aujourd'hui, le cœur du débat devant la chambre criminelle, le montre particulièrement.

La demande de liberté de *Klaus* Barbie était fondée sur l'illégalité de sa détention. L'inculpé faisait valoir que son arrestation en Guyane française, le *5 février*, était la conséquence d'une remise « *opérée par voie coercitive* » puisque le gouvernement bolivien l'avait expulsé. Il voyait là un « *détournement de procédure viciant une extradition sous le simulacre d'une expulsion* ».

Un ordre répressif international

La chambre d'accusation a écarté l'argument. Même si Barbie n'est pas entré en France de son plein gré, on ne saurait, a-t-elle dit, en déduire l'illégalité de son arrestation. Il ne peut y avoir d'*extradition* déguisée puisqu'il n'y eut pas de procédure d'extradition. D'autant moins qu'aucune convention n'existe en ce domaine entre la France et la Bolivie. Dès lors, il suffisait que le mandat d'arrêt émane d'un magistrat compétent et concerne des faits commis en France et qualifiés crimes par la loi française.

La chambre d'accusation ne s'est pas contentée de dire que l'exécution d'un mandat d'arrêt contre une personne réfugiée à l'étranger n'est « *nullement subordonnée au retour volontaire de celle-ci en France* ». Elle a relevé la spécificité du cas Barbie inculpé de crimes contre l'humanité. De tels crimes, dit-elle en substance, ne relèvent pas seulement du droit pénal interne français ; ils concernent un ordre répressif international auquel la notion de frontière et les règles d'extradition qui en découlent sont fondamentalement étrangères. Elle admet volontiers que les structures organiques permanentes de cet ordre répressif international « *restent encore à parfaire* ». Mais il lui apparaît que son entité n'en est pas moins « *un fait constant de l'histoire contemporaine* ».

L'arrêt se réfère ici aux déclarations, résolutions et engagements « *souscrits par les nations civilisées à l'ONU* », et plus particulièrement encore au statut du tribunal militaire international et à l'accord de Londres du 8 avril 1945 instituant cet ordre répressif. Ce sont là autant de textes qui ont valeur de traité international et sont, du même coup, d'une autorité supérieure à celle de la loi interne. Il est aussi rappelé que, le 13 février 1946, une *résolution de Nations unies recommandait* à ses membres de prendre toutes les mesures nécessaires pour que les responsables de crimes contre l'humanité soient arrêtés et ramenés dans les pays où ils avaient agi pour y être jugés conformément aux lois de ces États.

Deux griefs

Dans ces conditions la mesure d'expulsion prise par le gouvernement bolivien et qui permit assurément l'arrestation de Barbie ne peut être considérée comme entachée de fraude. Elle n'a pas eu pour but ni pour résultat de porter atteinte à un droit ou à une liberté fondamentale de celui qui se plaint aujourd'hui. Elle s'inscrit dans le cadre des principes supérieurs du droit international dont relèvent, par leur nature propre, les crimes contre l'humanité.

Cet arrêt peut-il encourir censure ? Le mémoire de Mᵉ de Chaise-Martin lui fait essentiellement deux griefs : il lui reproche de ne pas avoir apprécié suffisamment la manière dont Barbie a été expulsé de Bolivie. Il ajoute que, pour éluder cet examen, on a invoqué un ordre répressif international qui n'aurait *pas sa place* dans le débat. Mais, sous la rédaction tranquille et froide de ce mémoire, il faut lire en filigrane ce que Mᵉ Vergès soutient, lui, beaucoup plus brutalement et a déjà exprimé à plusieurs reprises. Il y aurait eu *un* accord occulte passé entre le gouvernement français en place depuis le 10 mai 1981 et le gouvernement bolivien de M. Herman Siles Suazo. Pour qu'il aboutisse *il fallait* que *Barbie*, *alors* détenu à La Paz pour dette, reste en prison, bien qu'il ait payé son créancier et soit déchu de la nationalité bolivienne.

Autrement dit, une opération politique qui s'apparenterait à une *extradition* déguisée, à *une entente* concertée. Bref, on serait en présence d'une sorte de nouvelle version des tribulations du colonel Antoine Argoud qui, au temps de l'O.A.S., fut enlevé en Allemagne par des « barbouzes », emmené, dûment ficelé, dans une camionnette jusqu'à Paris où il fut arrêté, inculpé et jugé, arrestation, inculpation et jugement que la Cour de cassation devait tenir pour *légaux par un arrêt fameux* rendu le 4 juin 1964.

J.-M. THÉOLLEYRE.

Massacres, tortures et déportations

Le débat de procédure n'empêche pas l'instruction de suivre son cours. Mais celle-ci ne va pas non plus sans certaines difficultés. Klaus Barbie a été inculpé dès le 5 février de crimes contre l'humanité. Il lui est reproché d'avoir participé, soit directement, soit comme complice, à huit opérations :

1) Arrestation et assassinat d'un commissaire de quartier et massacre de vingt-deux otages durant l'été 1943 ;

2) Arrestation et torture de dix-neuf personnes durant l'été 1943 ;

3) Liquidation du comité lyonnais de l'Union générale des israélites de France après une rafle effectuée le 9 février 1943 ;

4) Fusillade de quarante-deux personnes, dont quarante juifs, courant 1943-1944 ;

5) Une rafle aux ateliers S.N.C.F. d'Oullins (Rhône), le 9 août 1944, suivie de déportations ;

6) Déportation au camp d'Auschwitz et de Ravensbrück de six cent cinquante personnes environ, dont la moitié de juifs, par le dernier convoi ferroviaire ayant quitté Lyon le 11 août 1944 ;

7) *Fusillade* de soixante-dix juifs, le 17 août 1944 à Bron (Rhône), puis celle d'autres juifs et de deux prêtres le 20 août de la même année, à Saint-Genis-Laval (Rhône) ;

8) Déportation de cinquante-*cinq juifs*, dont *cinquante-deux* enfants, à Izieu (Ain).

Sur chacun de ces faits, Klaus Barbie a été entendu. Il a été aussi confronté à quelques témoins pouvant le reconnaître, mais les survivants sont rares. A *ceux qui le* mettent *en cause*, qui précisent pour quelle raison ils peuvent être formels – une particularité physique gardée en mémoire, telle ou *telle phrase* entendue, – il ne s'oppose jamais de front. Il s'étonne, assure n'avoir pas gardé le souvenir ni de ces hommes et de ces femmes qu'on lui oppose, ni des faits qu'ils rapportent.

D'*une manière plus générale*, il a adopté une position que facilite le fait qu'il ne soit pas poursuivi pour ses actions contre la Résistance, crimes de guerre aujourd'hui prescrits et non crimes contre l'humanité. C'est pourquoi il peut, sans risque ni crainte, reconnaître volontiers et ouvertement qu'il était chargé d'assurer la sécurité des troupes d'*occupation* et *de lutter contre* la Résistance, mais uniquement de cela. Les documents permettant d'établir sa responsabilité dans des opérations menées contre les juifs sont rares. Il a effectivement rendu compte à Berlin et à Paris de certaines déportations, mais il fait valoir que c'était par intérim et, si l'on peut dire, « pour ordre ».

L'affaire d'Izieu

Il sait d'ailleurs exploiter les limites des *poursuites dont il* fait l'objet. Ainsi a-t-il déjà pu faire valoir, par exemple, qu'un témoin partie civile, M. Nehmias, arrêté par lui, avait, à l'origine, déclaré que ce jour-là il portait un message pour la Résistance. Du coup, Barbie peut dire : « *Si message il y* eut, *c'était donc* un *résistant qui était arrêté* et *il ne peut plus s'agir d'un crime contre l'humanité.* »

Pour d'autres opérations, et notamment l'organisation du dernier convoi de déportés qui quitta Lyon le 11 août 1944, il soutient qu'il se trouvait en opération du côté de Dijon, qu'il fut blessé et emmené directement *en Allemagne sans revenir à* Lyon. Si on lui parle de camps nazis, il ne conteste pas en avoir connu l'existence, mais il ignorait ce qui s'y passait. Il lui est même arrivé d'ajouter : « *Vous savez, beaucoup en sont revenus*... » Il est vraisemblable que sa défense, le moment venu, se resserrera encore davantage et sera facilitée par cette distinction imposée entre les *faits pour* lesquels il fut condamné par contumace et ceux qui sont retenus aujourd'hui à sa charge.

L'examen, par exemple, du jugement du 25 novembre 1954 prononcé par le tribunal permanent des *forces armées de Lyon* montre deux choses : en premier lieu, ce jugement n'a pas retenu contre Barbie « *la participation à une organisation ou entreprise de terrorisme systématique établie dans le but de préparer ou de commettre les crimes contre des nationaux ou protégés français* », inculpation qui avait été retenue par le parquet. Ensuite, et surtout, ce jugement indique que Barbie fut condamné pour, « *de 1942 à 1944, dans les régions de Lyon et de Grenoble, par aide et assistance, s'être rendu complice des homicides volontaires commis* sur *de nombreux Français et avec préméditation* ».

Cette formulation, et particulièrement les mots « *sur de nombreux Français* », sans autre précision, du moins pour ce qui le concerne, a rendu difficile l'appréciation entre ce qui, à l'époque, *était visé et ce qui ne l'était* pas, même si l'on pense pouvoir en déduire qu'il ne peut s'agir que des victimes énumérées dans cette procédure de 1954, qui concernait avec lui une vingtaine d'autres Allemands ou Français qui avaient été leurs auxiliaires.

Du côté des parties civiles, où l'on trouve actuellement une soixantaine de survivants ou de descendants et une trentaine d'associations, on mesure que ce sera là encore, à un *moment* ou à un autre, source de difficultés. D'autant que en dehors de l'affaire d'Izieu – pour laquelle *Mᵉˢ Serge Klarsfeld, Charles Libman* et Paul-Richard Zelmati ont tenu à retrouver, pour chacun des enfants disparu ou mort, un membre survivant de leur famille, – le dossier *ne* fournit pas encore les noms des victimes.

Qui sont les vingt-deux otages cités là, les dix-neuf personnes arrêtées et torturées dans l'été 1943 mentionnées ailleurs, les quatre-vingt-dix-neuf déportés après la rafle d'Oullins ? Ces interrogations ne paraissent pourtant pas fondamentales à certains, puisque l'on pense aujourd'hui, et « *sauf imprévu* », que le dossier d'instruction sera *en état d'être clos au printemps* 1984, ce qui laisserait envisager un procès pour l'automne ou l'hiver suivant.

J.-M. Th.

Une enquête administrative sur les initiatives du capitaine Barril

Ordres de l'Elysée ou actions « personnelles » ?

Le ministre de la défense, M. Charles Hernu, a annoncé, mercredi 5 octobre, que l'inspection générale de la gendarmerie a été chargée d'une enquête sur les éventuelles « *initiatives personnelles* » du capitaine Paul Barril, ancien chef du Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (G.I.G.N.). Ces éventuelles « *initiatives personnelles* » concernent les contacts que le capitaine a eus au cours de l'année avec le Front de libération nationale de la Corse (F.L.N.C.) et le groupe d'ultra-gauche Action directe dans le cadre de la lutte antiterroriste.

« *S'il apparaît que des initiatives personnelles ont été prises, ce rapport* [de l'inspection générale de la gendarmerie] *me fournira les éléments d'appréciation sur les dimensions et les formes de celles-ci*, a ajouté le ministre de la défense. *J'en tirerai les conclusions. En attendant, je demande qu'on prenne garde aux informations infondées qui ont tendance à se multiplier.* » Les nombreuses missions du capitaine Barril en Corse avaient été révélées dans *le Monde* du 28 septembre, ses contacts avec Alain Orsini, militant du F.L.N.C. et ses tentatives de contact avec le fondateur d'Action directe, Jean-Marc Rouillan, dans *le Canard enchaîné* des 28 septembre et 5 octobre.

La déclaration de M. Hernu fait suite à celle du porte-parole du gouvernement, M. Max Gallo, qui assure que le capitaine Barril « *n'appartient pas et n'a jamais appartenu aux services de l'Elysée* ». Faisant référence au fac-similé de la lettre, à en-tête de l'Elysée, du capitaine au fondateur du groupe Action directe publié dans *le Canard enchaîné*, M. Gallo a indiqué : « *L'enquête révélera dans quelles conditions il a pu utiliser du papier à en-tête de la présidence de la République.* »

D'autre part, le ministre de la défense a donné des précisions sur le statut de M. Barril alors que la direction de la gendarmerie nationale se contentait jusqu'à présent d'indiquer qu'il *était* « *en convalescence* ». M. Hernu a déclaré : « *Le capitaine Barril a commandé le G.I.G.N. en second jusqu'au 9 juin 1983. A cette date, à titre conservatoire, je l'ai suspendu pour quatre mois. Il est, depuis le 16 septembre affecté au commandement des écoles de gendarmerie à Maisons-Alfort.* »

En fait, le capitaine Barril, avec lequel les autorités semblent prendre fortement leurs distances, s'est retiré dans les Alpes à la demande de ses supérieurs, selon son avocat, qui affirme que son client a agi sur ordre de l'Elysée (*le Monde* du 6 octobre).

● *Réaction syndicale après la garde à vue d'un journaliste en Corse.* – Le comité directeur de l'U.N.S.J. (S.N.J., C.F.D.T., C.G.T.), dans un communiqué évoquant la garde à vue du correspondant de l'A.F.P. (*le Monde* du 6 octobre) et la récente inculpation du responsable de Radio-Corse, estime que « *si les deux affaires sont juridiquement de nature différente, elles procèdent pourtant de la même volonté : intimider et faire pression sur les journalistes en Corse, pour les dissuader, à l'avenir, de tout contact avec certains milieux indépendantistes et de toute recherche d'information dans certains secteurs. Une telle attitude est en contradiction avec la nécessité d'une information libre, destinée à un public adulte* ».

APRÈS AVOIR ÉTÉ INNOCENTÉS

Les trois « Irlandais de Vincennes » ne veulent pas quitter la France

« *Blanchis* », mercredi 5 octobre, par la justice française, les trois « Irlandais de Vincennes », selon la formule consacrée, peuvent être d'un moment à l'autre expulsés de France. Innocentés, dans la mesure où l'inculpation qui leur a valu neuf mois de détention préventive est aujourd'hui annulée, ils sont, depuis mercredi, dans une situation des plus précaires. Tel est le paradoxe qu'a voulu souligner le *comité de soutien aux trois Irlandais* de Vincennes, lors d'une conférence de presse à laquelle participaient les trois ex-inculpés et leurs défenseurs, Mᵉˢ Antoine Comte et Marc Portehaut.

L'arrêt de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris est sans ambiguïté : il annule l'ensemble de la procédure concernant l'arrestation, le *28 août 1982, à Vincennes*, de Stephen King, Michael Plunkett et Mary Reid (*le Monde* du 6 octobre). En conséquence, ceux-ci ne peuvent plus être poursuivis dans cette affaire, pas même pour leurs faux papiers d'identité ou pour l'arme unique que Plunkett a reconnu posséder pour sa sécurité personnelle. Selon leurs amis, le sens de cette décision va au-delà du seul *respect* de la légalité : c'est, *de facto*, la reconnaissance de la « *véritable personnalité des trois* », non des « *superterroristes* » internationaux, mais des militants républicains et socialistes irlandais, membres d'un parti officiel, l'I.R.S.P., avec – ils ne le cachent pas – ce que cela suppose, dans le climat de guerre civile rampante de l'Irlande du Nord, de clandestinité et de surveillance policière. C'est ce que les « trois » disent avoir le plus mal vécu : avoir été « *insultés* » dans leur engagement politique, en étant « *assimilés à des terroristes* ».

Or, aujourd'hui, ils veulent vivre en France. Par choix personnel, par conviction sur la répression dont ils seraient victimes en Irlande et par lucidité sur la « réputation » qui leur a été faite dans d'autres pays européens. Tel est leur désir que, selon leurs amis, le gouvernement français devrait satisfaire. « *Qu'il agisse avec justice et humanité en régularisant notre situation* », demande Michael Plunkett. Une situation actuellement très incertaine, puisque, jusqu'à mercredi, ils ne possédaient pas de permis de séjour mais un document renouvelé chaque mois et justifié par la seule nécessité de se tenir à la disposition de la justice.

Désormais, les trois Irlandais de Vincennes sont parties civiles dans l'une des deux instructions ouvertes afin de découvrir la vérité du « montage » – fabrication de fausses pièces à conviction – dont ils ont été victimes. Une quête que les « trois » jugeront vraiment bien engagée quand ils bénéficieront d'un statut véritable... et en France.

EDWY PLENEL.

FAITS ET JUGEMENTS

« C'est un Arabe, je vais me le faire ! »

VINGT ANS DE RÉCLUSION CRIMINELLE

La cour d'assises du Bas-Rhin a condamné, mardi 4 octobre, Jacky Heinz, vingt-trois ans, à vingt ans de réclusion criminelle, et Christian Klein, vingt ans, à quinze années de la même peine.

Les deux jeunes gens répondaient du meurtre d'un ouvrier algérien, Mohamed Bouffen-Chouche, cinquante-trois ans, sur lequel ils avaient tiré plusieurs coups de feu le 16 juillet 1982 dans la banlieue de Strasbourg.

Pour tout mobile, il y avait cette phrase prononcée par Heinz à la vue de la victime : *« C'est un Arabe, je vais me le faire ! » (Le Monde* du 22 juillet 1982.)

ALLO, RIGOLO...

Coup de cafard, contrariété, ou simplement envie de se détendre *quelques instants* ? *Pour* y remédier, il suffit à présent de composer sur son cadran téléphonique l'indicatif d'« Allo rire », le 554-97-77. *Grâce à l'Audiphone, diffuseur automatique* de messages enregistrés, que les P.T.T. louent à qui en fait la demande, vous voilà relié à un *joyeux luron qui, sans autre forme* de procès, vous raconte à l'oreille trois bonnes histoires drôles. Si drôles qu'il se tord de rire en vous *les contant*...

Pour l'heure, les P.T.T. préservent jalousement le nom de la société qui a choisi ce moyen pas ordinaire d'attirer anonymement l'attention, avant de révéler ses véritables intentions. En attendant d'en savoir plus, rions de bon cœur. Cela ne fait de mal à personne.

● *Deux interpellations à Biarritz.* Membres présumés des commandos autonomes-anti-capitalistes, ont été interpellés mercredi 5 octobre à Biarritz (Pyrénées-Atlantiques). Les policiers ont découvert plusieurs pistolets et deux pistolets-mitrailleurs à l'intérieur du bateau à bord duquel se trouvaient les deux hommes qui ont été placés en garde à vue à Bayonne.

● *Un notaire de Louviers est inculpé et écroué.* – Mᵉ Max Kreienbuhl, trente-neuf ans, notaire à Louviers (Eure), a été inculpé, le 4 octobre, de faux en écritures privées, usage de faux et complicité d'escroquerie et placé sous mandat de dépôt par M. Jean-Pierre Michau, juge d'instruction à Paris. Il lui est reproché d'avoir établi, en 1981 et 1982, divers actes liés aux activités financières de la société Foret Invest, membre du *groupement* économique G 2 I qui prétendait procurer, aux souscripteurs de parts d'achat de forêts, des revenus de 15 % par an.

Le notaire avait perçu, pour cette activité, près de 3 millions d'honoraires en deux ans. La mise en cause de Mᵉ Kreienbuhl fait suite aux inculpations déjà notifiées au mois de juin à MM. Bernard Rauber et Michel Senouf, respectivement directeur général et administrateur du groupement G 2 I.

DÉFENSE

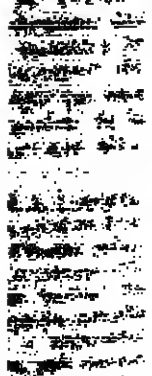
M. FRANÇOIS CAILLETEAU DEVIENT DIRECTEUR DES AFFAIRES JURIDIQUES

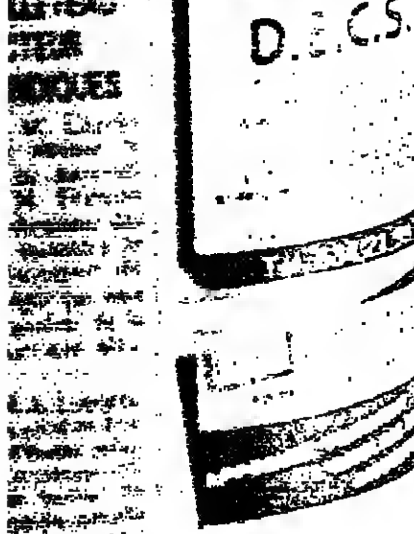
Sur proposition de M. Charles Hernu, ministre de la défense, le conseil des ministres du mercredi 5 octobre a nommé M. François Cailleteau au poste de directeur des affaires juridiques, au ministère de la défense, en remplacement de M. Jean-Claude Roqueplo qui sera appelé au secrétariat général de la Société nationale industrielle aérospatiale (SNIAS).

[Né le 17 mai 1938 à Limoges, M. François Cailleteau, licencié en droit et diplômé de l'Institut d'études politiques, *est sorti de Saint-Cyr comme* officier dans les troupes de marine. En 1974, il entre dans le corps du contrôle général des armées. Il a appartenu, comme chargé de *mission, puis* conseiller technique, à plusieurs cabinets ministériels à la défense (du temps de MM. Yvon Bourges et Marcel Bigeard). *En juin 1981, il est nommé* directeur adjoint du cabinet civil et militaire de M. Hernu dans le gouvernement de M. Pierre Mauroy.]

...ité administrative
...res du capitaine Barril
ou actions « personnelles »

...VOIR ÉTÉ INNO...
...irlandais de Vincennes
...it pas quitter la France





LA FORMATION EN TEMPS DE CRISE

EN temps de crise, la formation professionnelle ou continue fait l'objet de toutes les attentions. Elle devient un enjeu stratégique. Non seulement elle permet de freiner ou de moduler l'arrivée sur le marché du travail des jeunes qui n'y trouveraient pas de débouchés – en raison notamment de l'absence de qualification, – mais elle favorise aussi la nécessaire adaptation des adultes aux mutations technologiques.

D'où un enchevêtrement de projets, de mesures, de plans et de « filières » qui paraissent tout obscurcir à loisir, chaque ministère, groupe d'études ou mission semblant avancer sa propre solution. Or, il y a pourtant une cohérence qui veut que les stages « Rigout », dans lesquels entrent les contributions du ministère de la formation professionnelle et de l'éducation nationale, s'adressent aux jeunes (seize à dix-huit ans et dix-huit à vingt et un ans) qui sont les perdants du système scolaire. Viennent ensuite les contrats « Ralite » emploi-formation, emploi-adaptation, emploi-orientation, qui intéressent également une population de jeunes (dix-huit à vingt-cinq ans), dont le niveau de qualification est déjà plus élevé, et qui ont parfois connu le chômage de longue durée en étant à la recherche d'un premier emploi.

Dans les deux cas, la préoccupation est tout à la fois le chômage et l'adaptation. Ensuite vient la formation continue, qui a été reconnue par la loi de 1971, et qui concerne les adultes. Il s'agit là, typiquement, d'une adaptation et d'une possibilité de promotion sociale.

Or, sur tous ces fronts, extrêmement imbriqués du fait de la situation de l'emploi, les choses ne cessent de bouger, et cette rentrée 1983 en apporte une nouvelle preuve. On n'en finit pas d'ajuster la formation à la diversité des problèmes posés par notre société.

Ainsi, dans le cadre du IXe Plan, on apprenait la semaine dernière que 1,046 milliard de francs seraient consacrés, de 1984 à 1988, à la formation continue dans la « filière » électronique. Des contrats entre l'Etat et les régions et des conventions seront signés en ce sens, comme celle qui vient de l'être avec l'U.I.M.M. (Union des industries métallurgiques et minières), qui prévoit mille huit cents places de stagiaires d'ici à 1985. Outre une modernisation de l'AFPA, qui développera une formation appropriée, un plan de rattrapage devrait permettre de former, d'ici à 1985, onze cents ingénieurs, trois mille techniciens supérieurs et trois cents formateurs.

Ainsi, au nom de la décentralisation, le *Journal officiel* du 21 septembre a publié un décret définissant les attributions des comités régionaux de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi qui auront pour mission de favoriser, en liaison avec le conseil économique et social régional, « *la mise en œuvre d'une politique cohérente de formation et d'emploi* ». Paritaire, chaque comité régional sera composé de cinq représentants des organisations syndicales, de cinq représentants des organisations patronales ou consulaires et sera présidé, alternativement, par le commissaire régional de la République ou par le président du conseil régional.

Mais, en cette rentrée, les deux éléments les plus importants – d'ailleurs liés l'un à l'autre – seront sans conteste la négociation paritaire sur la formation en alternance, d'une part, et l'examen par l'Assemblée nationale, du 12 au 14 octobre, du projet de loi de M. Rigout sur la formation professionnelle continue, d'autre part.

Théoriquement, il est prévu que l'accord que rechercheront les syndicats et le patronat au cours de quatre réunions (le 12 septembre, puis les 3, 10 et 26 octobre) donnera lieu à un article nouveau qui sera intégré au projet de loi, avant son acceptation définitive. Tout cela n'est pas acquis, malgré l'apparent consensus dont se réclame chacun des partenaires, soucieux de définir un nouveau contrat de travail pour les jeunes, distinct du contrat d'apprentissage, favorisant la formation alternée dans un organisme et dans l'entreprise.

Mais il se trouve que cette négociation, comme tant d'autres en cette rentrée sociale, se déroule avec en toile de fond une discussion encore plus préoccupante : celle qui va s'ouvrir le 21 octobre sur l'avenir du système d'assurance-chômage (UNEDIC), pour lequel il faudra trouver des moyens nouveaux de financement pour faire face à un déficit alarmant.

La tentation est donc grande, dans ces conditions, d'utiliser l'une ou l'autre des négociations, voire plusieurs, pour opérer une diversion et dissimuler que tel ou tel partenaire social refuse de contribuer davantage à l'assurance-chômage.

La formation en alternance pourrait faire les frais de cette manœuvre, tout comme le projet de loi sur la formation continue. Déjà M. Chotard, vice-président du C.N.P.F., a fait savoir, depuis mai dernier, qu'il considérait comme un *casus belli* l'obligation de négocier un accord de formation dans l'entreprise, prévue par le projet de loi, s'il n'existait pas d'accord de branche. Et la C.G.T. n'est pas loin d'accréditer ce point de vue puisqu'elle admet, effectivement, que cette possibilité sera utilisée par les syndicats, même en cas d'accord de branche. « *Il faut toujours profiter d'un rapport de forces favorable* », disait récemment M. René Lomet, secrétaire de la C.G.T. « *Les accords de branche adoptent souvent un profil bas. On peut obtenir plus dans certaines entreprises.* »

Enjeu stratégique, la formation deviendrait alors un pion pour d'autres enjeux, tout aussi stratégiques.

ALAIN LEBAUBE.

Le projet de loi apporte des améliorations au dispositif de formation continue

LE projet de loi réformant la formation professionnelle continue, présenté par M. Marcel Rigout, reprend et complète la loi du 16 juillet 1971 qui correspondait aux rêves de l'expansion d'alors. Ce faisant, le projet de loi met également de l'ordre dans les *textes et circulaires qui, depuis*, avaient accompagné le dispositif d'origine.

Tout cela nécessitait une harmonisation ainsi que de nouvelles définitions, préparées par des consultations et des négociations dont la plus importante a débouché, le 21 septembre 1982, sur la signature d'un avenant à l'accord national interprofessionnel sur le congé individuel de formation.

Quels sont donc les points importants de ce projet de loi qui doit venir en discussion, à partir du 12 octobre, à l'Assemblée nationale ?

Tout d'abord, sur le 1,1 % que les entreprises de plus de cinquante salariés doivent verser au titre de la formation permanente, elles remettront 0,10 % de cette somme à des organisations paritaires pour le financement des congés individuels de formation. Ainsi, le stagiaire continuera à percevoir son salaire de la part de son employeur, qui, lui-même, sera remboursé par l'organisme paritaire collecteur. Ce même organisme paritaire pourra passer des conventions avec des collectivités locales, qui pourront participer au financement. Des organismes interprofessionnels régionaux veilleront à la procédure d'agrément des stages.

Grâce à ce 0,10 % aussi, le projet de loi garantit l'égalité absolue des droits à la formation de tous les salariés, qu'ils travaillent dans une entreprise de moins de dix salariés ou dans une entreprise de plus de cinquante salariés. Cette disposition, espère-t-on, devrait permettre de dépasser le chiffre des soixante mille congés individuels annuels atteint depuis 1971, alors que l'on estime la population intéressée à trois millions de personnes. Dans le cas d'une entreprise de moins de cinquante salariés, il est prévu qu'un travailleur pourra être embauché à la place du titulaire, pendant la durée du stage. A la fin de son contrat de travail à durée déterminée, l'indemnité à laquelle il a droit sera versée par l'organisme paritaire.

Un amendement à l'article 5 qui prévoit les modalités de rémunération d'un salarié en formation est attendu et sera accepté, ayant reçu l'accord des partenaires sociaux.

Cela étant, il est intéressant de savoir que l'on a renoncé au versement d'une cotisation par les entreprises de moins de dix salariés, et que l'on a préféré la solution du prélèvement de 0,10 % pour des raisons techniques. On s'est en effet aperçu que la collecte de 140 francs, en moyenne, auprès de ces petites entreprises n'aurait rapporté que 110 millions de francs pour un coût, en frais de gestion, s'élevant à 80 millions de francs.

La lenteur du temps de réponse

La seconde innovation, qui fait d'ailleurs grincer le C.N.P.F., concerne l'obligation de négocier avec les organisations syndicales les objectifs et les moyens de la politique de formation professionnelle, référence directe à l'obligation annuelle de négocier les lois Auroux. S'il n'y a pas d'accord de branche, l'employeur devra négocier chaque année dans son entreprise, mais ne sera pas obligé de conclure. En tout état de cause, le comité d'entreprise pourra donner son avis sur le plan de formation annuel qu'on lui présentera. Il pourra créer une commission formation dans les entreprises de plus de deux cents salariés, et pourra discuter des conditions d'accueil des jeunes dans le cadre de la formation initiale.

Pour ce qui est de la participation des employeurs au développement de la formation professionnelle continue, le projet de loi apporte une clarification et une cohérence aux différents textes existants.

La troisième innovation peut aboutir à un changement radical dans les habitudes. Alors que, par la loi de 1971, l'incitation à la formation était d'ordre financier – on s'acquittait de son obligation légale, sans s'assurer de l'usage qui en serait fait, – le projet de loi inverse le problème pour lui substituer l'intérêt pour les actions de formation. L'entreprise aurait alors la possibilité de s'acquitter de son obligation tout en concluant avec l'Etat un engagement réciproque de développement de la formation, lequel pourrait donner lieu à des aides ou à des subventions.

A. L.

(Lire la suite page 15.)

LES PETITES ENTREPRISES ET LE CONGÉ INDIVIDUEL

Des salariés irremplaçables ?

IRREMPLAÇABLES. Les salariés travaillant dans les petites ou très petites entreprises sont irremplaçables si l'on en croit les employeurs, les syndicats et les organismes de formation. Le temps et la difficulté de trouver le frère jumeau, la copie conforme, du travailleur qui s'absente s'érigent en obstacles principaux à la demande de formation et à l'utilisation du congé individuel de formation. Et cette difficulté, la future loi sur la formation professionnelle ne pourra la contourner, même si elle en aménage financièrement les abords. Les problèmes de compétence et d'organisation du travail ne se règlent pas à coups d'indemnités.

« *Presque 98 % des petites entreprises n'ont pas de cadres. Elles ne reproduisent pas, en modèle réduit, les grosses sociétés* », explique M. Jean Brunet, vice-président délégué de la C.G.P.M.E. (1). *Le patron, gestionnaire, directeur de la commercialisation, etc., travaille avec une secrétaire comptable et, ou mieux, un chef d'atelier. Sans maîtrise, mais avec un personnel qualifié qui ajoute à cette qualification professionnelle sa connaissance du métier, son savoir-faire et son ancienneté dans la maison. Car une petite entreprise vit sur une subtile organisation du travail entre les uns et les autres, construite avec le temps, sur des habitudes et des préférences, qui contribuent, à combien, à la productivité.* »

Ce réseau informel de relations supprime les hésitations, rectifie les anomalies. En un mot, gagne du temps, donc évite de perdre de l'argent. Sans parler du « *saccage de la production* » toujours possible avec un novice.

Qualifiés, les salariés de ces très petites entreprises savent être autonomes, prendre des initiatives, faire face à l'imprévu, « *sans avoir besoin d'un contremaître dans le dos !* » Souvent, ils cumulent les fonctions : la secrétaire s'occupe aussi de la publicité, l'agent d'entretien saura aider le magasinier. Mais tout cela ne s'improvise pas. « *Dans les P.M.E., on cherche des gens opérationnels immédiatement et capables en quinze jours de s'adapter aux particularités de l'entreprise.* »

Or cette perle rare n'abonde pas sur le marché de l'emploi. « *La future loi propose d'embaucher un intérimaire pour remplacer un salarié, mais on a déjà du mal à trouver des ouvriers qualifiés à qui nous proposons des emplois stables. Alors, pour faire un petit tour et repartir, personne n'est volontaire.* »

Voilà pourquoi cette loi soutenue par M. Rigout, ministre de la formation professionnelle, pleine de bonnes intentions, ouvrant « *le droit fondamental* » à la formation aux *salariés des entreprises de moins de* dix personnes risque de faire un beau « flop » malgré sa générosité et, en dépit de quelques « couacs » patronaux, l'acquiescement des partenaires sociaux. Une enquête réalisée au mois de mars 1983, pour le compte du ministère de la formation professionnelle, révélait que 56 % des employeurs de moins de 10 salariés étaient favorables à l'extension de la loi à leurs entreprises, 26 % s'y opposaient, mais, parmi eux, 13 % acceptaient de revenir sur leur déclaration si la modification ne s'accompagnait pas d'une augmentation de leurs charges. Cette clause est prévue par le projet de loi. Rien ne garantit, cependant, que les petites entreprises useront de ce droit. Or, comme les autres, elles ont besoin de la formation pour se développer ou même se maintenir.

L'enjeu

L'enjeu parfois les dépasse largement. Par exemple en mécanique automobile. M. Gilson, concessionnaire en banlieue parisienne, avec une cinquantaine d'employés, connaît bien son secteur professionnel. « *Sur 85 000 entreprises dans ma branche, 30 000 n'ont pas de salariés, 30 000 en ont de 1 à 10, 25 000 se situent entre 10 et 50, 200 seulement dépassent un effectif de 50 personnes. Nos voitures sont entretenues par ce réseau de petites sociétés. Ce qui ne va pas sans incidences sur la production industrielle. Le client a vite fait le « transfert de la panne ». Si sa voiture est insuffisamment révisée ou remise en état, il fait retomber la faute sur le constructeur. « Vos voitures ne valent rien », nous disent-ils. De plus, aujourd'hui, nous sommes confrontés à une évolution technologique considérable. Bientôt il faudra être ingénieur électronicien pour réparer les voitures. Un bon mécanicien spécialiste des moteurs n'a plus de raison d'être : on ne répare plus, on change ! La voiture qui « parle » n'est encore qu'un gadget, mais ne le restera pas longtemps. Le réparateur devra connaître le langage de la disquette, donc avoir assimilé les techniques électroniques nouvelles.* » M. Gilson a consacré depuis cinq ans 80 % des sommes destinées à la formation continue de son personnel (soit 44 000 F en 1982) à l'informatisation de son entreprise.

Maintenant, tout ou presque « *est sur ordinateur* ». « *Le personnel a eu du mal à évoluer, mais ils ont été formés au fur et à mesure des avancées informatiques.* »

A partir de 1984 il reviendra à la formation technologique « *à la demande de certains des techniciens* ». « *Mais*, ajoute-t-il, *en règle générale, il faudrait plutôt violer les gens pour qu'ils aillent en formation. « Si tu n'y vas pas, je te vire ! » Les gens ne sont guère motivés pour changer leur comportement. D'ailleurs, depuis que la loi existe, je n'ai jamais eu une seule demande de congé individuel de formation.* »

Il est vrai que dans les petites entreprises les salariés ne sont pas habités par une envie irrépressible de quitter leur poste, même temporairement, même pour aller en formation.

D'abord, il y a la situation de l'emploi. Rares sont ceux qui peuvent se permettre d'abandonner leur travail à un autre. Il faut y être contraint et forcé, se casser une jambe pour l'accepter. Même avec la certitude du retour assuré. Et puis, entend-on dire, les travailleurs sont individualistes. « *On va mettre le nez dans mes affaires* », se disent-ils. Leurs astuces de travail, ils n'ont aucune envie de les partager avec un remplaçant. Ensuite, l'école a laissé un mauvais souvenir.

Dans l'hôtellerie, la restauration, où l'on observe la même dispersion et le même regroupement des travailleurs (pour un effectif d'environ 600 000 personnes, 93 % des entreprises de moins de 10 salariés occupent 50 % des effectifs), les difficultés sont identiques. « *Les salariés savent bien la gêne que leur absence va occasionner. Alors, ils n'osent pas demander* », indique la C.F.D.T. Services. De plus, dans ce secteur, des problèmes de temps subsistent : durée du travail, durée du repos, et passent en priorité dans l'esprit des salariés, avant la formation. Et l'organisation de la profession empêche certains d'en bénéficier.

CHRISTIANE GROLIER.

(Lire la suite page 15.)

(1) C.G.P.M.E. : Confédération générale des petites et moyennes entreprises.



UN AN APRÈS LEUR MISE EN PLACE

Où en sont les « stages Rigout » ?

Dispositifs exceptionnels mis en place il y a maintenant un an, le plan de formation des 16 à 18 ans et les stages pour les 18 à 21 ans devaient favoriser, à l'heure de la montée du chômage, l'insertion professionnelle des jeunes sans formation ni qualification qui sortent chaque année du système scolaire et qui figurent aussitôt parmi les premiers rejetés du marché du travail.

Pour eux, il fallait créer un marchepied, au risque de voir le fossé se creuser irrémédiablement.

La préoccupation était certes sociale, mais également économique : en période de mutation technologique, il faut fournir des efforts pour faciliter l'adaptation de la main-d'œuvre, surtout si elle est jeune.

Ces deux programmes d'urgence, dont on peut maintenant faire un bilan, ont été reconduits pour 1983-1984.

PLUS de 150 000 jeunes de 16 à 25 ans ont été accueillis, au cours de la campagne 1982-1983, par les 850 permanences d'accueil d'insertion et d'orientation (PAIO) ou par les 90 missions locales. 28 000 d'entre eux y ont trouvé une solution immédiate, soit qu'ils aient pu s'orienter vers l'apprentissage, retourner vers le système scolaire, bénéficier d'un contrat emploi-formation, soit encore, dans la meilleure hypothèse, obtenir une embauche.

Et les autres ? 84 000 jeunes de 16 à 18 ans, au 15 juin 1983, avaient suivi un stage d'insertion, puis un second stage. 16 500 jeunes avaient suivi un stage d'orientation et 31 500 avaient suivi un stage de qualification. Parallèlement, 35 000 jeunes de 18 à 21 ans étaient également en stage.

Tel est le bilan chiffré, après une année d'existence, du plan de formation des 16 à 18 ans décidé en mars 1982 et de son additif, le plan de formation des 18 à 21 ans qui peut parfois s'appliquer jusqu'à 25 ans, décidé en septembre 1982. Un résultat impressionnant — on s'était fixé pour objectif 100 000 jeunes accueillis — qui n'a pourtant pas été obtenu sans difficultés et qui ne permet pas de savoir, actuellement, ce que sont devenus ces milliers de jeunes à l'issue de leur formation, en juin. Les premières indications sur ce point, croit-on, ne pourront être connues qu'en novembre...

Des améliorations

En l'état, l'expérience prouve que la complexité du dispositif ne rend pas le jugement aisé : un jeune de 16 à 18 ans peut en effet parcourir un itinéraire sinueux qui le mènera d'un stage d'orientation à une formation alternée, d'un ou deux stages d'insertion à un stage de qualification, voire à toute autre formule. La multiplication des possibilités perturbe les données puisque le même jeune peut apparaître plusieurs fois dans les comptes. C'est ainsi que l'on apprend que, au titre de la campagne de formation 1982-1983, il restait 25 000 places disponibles pour les stages de qualification, en septembre, pour les jeunes sortant d'un stage d'insertion. De même, il restait 3 600 places pour les jeunes qui viennent de terminer un stage d'orientation.

Pour la campagne 1983-1984 proprement dite, qui s'adresse aux 80 000 jeunes de 16 à 18 ans sortis du système scolaire en juin dernier, et qui sont attendus dans les permanences d'accueil ou les missions locales, le ministère de la formation professionnelle a dégagé, dès cette rentrée, 55 000 places de stages d'orientation approfondie. L'enveloppe globale du dispositif 16-18 ans, qui était de 2,250 milliards de francs en 1983, sera ramenée à 2,045 milliards de francs puisque l'on estime que le nombre de jeunes à accueillir sera de 15 % inférieur à celui de 1982, notamment en raison de l'effort de rattrapage réalisé l'an passé.

Pour le dispositif des stages 18 à 21 ans, le nombre des places disponibles sera le même que pour la campagne 1982-1983, soit 35 000.

Mais les deux dispositifs, à la lumière des enseignements de la campagne passée, doivent être également complétés, modifiés et améliorés. Dans les semaines qui viennent, M. Marcel Rigout, ministre de la formation professionnelle, va donc reprendre son bâton de pèlerin et tenir des réunions dans treize villes dont Paris bien sûr (les 14 et 15 novembre). Des circulaires, en date du 8 *juillet* et du *22 juillet*, respectivement, ont déjà été expédiées dans ce sens.

Vers quoi s'oriente-t-on ? Pour l'accueil, le *ministre recommande* le développement des permanences d'accueil (PAIO) et des missions locales dont on sait maintenant qu'elles sont plus facilement fréquentées par les jeunes que l'A.N.P.E. Il s'intéresse aussi aux commissions locales 16-18 ans, souvent d'initiative municipale. Cette tâche est confiée, notamment, à la mission d'appui et de développement, menée par M. Bertrand Schwartz.

Si des certificats de formation générale peuvent être délivrés à ceux qui auront achevé un cycle de formation (y compris les stagiaires de la campagne 1982-1983, en vertu d'une circulaire de juillet 1983), le souci du ministère est également d'assurer un suivi du jeune stagiaire, tous les trois mois si possible, afin de fournir une formation adaptée à ses besoins.

On touche là l'un des problèmes qui sont apparus avec l'expérience. En effet, si les « stages Rigout » s'adressent en priorité à des jeunes qui, à l'issue du système scolaire, ne sont pas à même d'aborder la vie du travail dans de bonnes conditions, et particulièrement du fait de leur absence de qualification, on a aussi découvert que leur niveau était sensiblement inférieur à ce qu'on pouvait imaginer. A preuve : *57,5 %* d'entre eux ont dû suivre un stage d'insertion, c'est-à-dire de mise à niveau, avant qu'on puisse envisager de les transférer dans un stage de qualification. Parfois même, et ce depuis juin 1983, il a fallu doubler ces stages d'insertion d'une durée maximale de 5 mois pour les porter à 10 mois avant de pouvoir offrir une *« formation qualifiante »* ou une autre solution.

D'où la nécessité, retenue pour la campagne 1983-1984, de diversifier les niveaux et les durées de stages pour correspondre à la *variété des situations.*

L'itinéraire du stagiaire

Désormais, tous les jeunes accueillis dans le cadre du plan de formation des 16-18 ans commenceront leur cycle par ce que le ministère appelle un *« module collectif de première orientation »* (durée : deux jours et demi) qui devrait déterminer le profil du futur stagiaire. A partir de là, ils devraient être dirigés, soit vers les stages d'orientation collective approfondie, les stages d'insertion, les stages de qualification, soit vers la formation alternée, ou encore toute autre formule extérieure au dispositif (retour dans le système scolaire, apprentissage, contrat emploi-formation, embauche, etc.). De quoi s'agit-il ?

Le stage d'orientation collective approfondie, d'une durée de six semaines (dont une semaine en entreprise), destiné à choisir une activité professionnelle s'adresse surtout aux jeunes de 16 à 18 ans qui ont suivi un enseignement général, et notamment *les jeunes filles, nombreuses* dans ce cas. Pour elles, d'ailleurs, un effort particulier sera entrepris, par exemple en leur proposant des professions que l'on considère, souvent à tort, comme exclusivement masculines.

Ensuite, le stage d'insertion sociale et professionnelle, d'une durée maximale de cinq mois (dont 50 % en entreprise), et qui peut être effectué une deuxième fois pour la moitié des stagiaires, concerne les jeunes qui ont des difficultés à la sortie du système scolaire. Après la période de *« remise à niveau »*, qui peut donc atteindre une durée de dix mois, ils pourront entreprendre un stage de qualification, ou emprunter une autre voie.

Les stages de qualification, d'une durée de huit mois (dont 30 % en entreprise), constituent le *« sommet » du dispositif*. Ils s'adressent aux jeunes qui ont satisfait aux premières exigences — c'est-à-dire qui ont été reconnus aptes à recevoir une *« formation qualifiante »* — et leur permet, du moins théoriquement, d'affronter le marché du travail avec le certificat de formation générale en poche.

A ce stade, toutefois, le périple dans la formation du jeune peut ne pas être achevé. Pour compléter sa qualification, et atteindre enfin le niveau souhaitable, il pourra encore avoir recours aux contrats emploi-formation, à l'apprentissage, ou au congé jeune travailleur.

Le séjour en entreprise

La dernière possibilité offerte par le plan de formation 16-18 ans, enfin, concerne la formation alternée qui, l'an passé, n'a pas donné beaucoup de résultats, notamment en raison du peu d'empressement qu'ont manifesté les grandes entreprises.

C'est ici qu'apparaît l'une des difficultés du dispositif. Le risque existe, en effet, de voir les jeunes se *diriger souvent par manque d'information* vers des secteurs d'activité dont l'avenir n'est pas assuré ou qui, encore, ne sont pas « porteurs » sur le marché du travail. *Par manque* d'imagination aussi, ils peuvent choisir des qualifications traditionnelles.

A ces tendances naturelles s'ajoute également l'attitude des employeurs à l'égard de la formation. Les petites et moyennes entreprises ou les artisans, qui connaissent bien le système de l'apprentissage pour le pratiquer ou pour l'avoir eux-mêmes expérimenté, ont souvent *répondu* aux besoins de formation (les trois quarts des stagiaires Rigout ont fait un passage dans les entreprises). *Cela n'a d'ailleurs pas été sans difficultés* puisque les jeunes en question réclament une autre attention que les jeunes apprentis auxquels les petits patrons sont habitués. Ce problème devrait être mieux abordé cette année, en tenant compte des modalités inventées sur place, qui diffèrent souvent du projet initial de « tuteur » des stagiaires en entreprise.

Par contre, les grandes entreprises, de par leurs structures, ont accueilli peu de stagiaires et plus rares encore sont celles qui, comme la R.A.T.P. dont le président est M. Claude Quin..., ont su trouver des relais à la formation dans un établissement ou dans un atelier. Là encore on espère, au ministère, que ces obstacles seront levés cette année et que des expériences nouvelles apparaîtront.

Les stages pour les 18 à 21 ans

Le plan de formation pour les 18 à 21 ans sera *également* revu pour la campagne 1983-1994 et sera surtout mis en harmonie avec le dispositif prévu pour les 16 à 18 ans dont il ne diffère que sur quelques points.

C'est ainsi que les types de stages sont les mêmes, s'étalent sur la *même* durée, si l'on excepte le « module » collectif de première orientation qui n'existe pas. Le temps de présence dans l'entreprise est également plus court (*un mois* pour le stage de qualification) et des secteurs prioritaires sont développés, avec la filière électronique, par exemple, qui donne *lieu* à des efforts particuliers.

Pour cette raison, le ministère de la formation professionnelle recommande d'ailleurs, dans certains cas, l'ouverture de stages *« mixtés »* où les 16 à 18 ans et les jeunes demandeurs d'un premier emploi ou chômeurs de longue durée, âgés de 18 à 21 ans, se côtoient. Certes, les uns et les autres ne sont pas indemnisés de la *même* façon (700 francs par mois pour les jeunes de 16 à 18 ans, 30 % du SMIC pour les jeunes âgés de 18 à 21 ans, 40 % au-delà de 21 ans et 90 % du *même* SMIC *dans certains* cas) mais ils affrontent, peu ou prou, le même problème. Ces jeunes, en effet, ont tous quitté le système scolaire sans atteindre un niveau qui leur permettrait de s'intégrer aux formules traditionnelles de formation telles qu'on les retrouve dans le contrat emploi-formation. Pour eux, il s'agit de faire une préformation, en quelque sorte. Voire, l'expérience de l'an passé l'a prouvé avec les stages d'insertion, de faire un cours de rattrapage.

A. L.

Les missions de l'AFPA remises à jour

APPELÉE à la rescousse *pour une « mission d'urgence* d'*intérêt national »* (le plan de formation des 16-18 ans, les stages des 18-21 *ans*), *l'AFPA a été* bien perturbée, ces derniers temps. Du fait de la crise économique et de la lutte contre le chômage, l'AFPA a dû modifier son intervention, parfois au détriment de ses missions traditionnelles.

Aujourd'hui, après tant de secousses, on considère, tant au sein de l'AFPA qu'au ministère de la formation professionnelle, qu'il est temps d'agir pour préserver un équilibre. Si la mission d'urgence est devenue, dans les faits, une préoccupation permanente, il faut aussi veiller *à une* articulation avec une politique de formation professionnelle des adultes à plus long terme.

Bien loin d'envisager une réforme de fond en comble, il s'agit donc de renforcer cette pièce maîtresse de la formation continue pour adultes que *représente* l'AFPA, en *liaison* avec l'éducation nationale, pour lui permettre de répondre au devenir économique et industriel du pays. Déjà l'AFPA a travaillé sur ces questions, notamment pour le plan à deux ans, et depuis dans le cadre du IXe Plan.

Pour aller plus loin encore, une commission de réflexion va être mise en place au cours de ce trimestre. Elle poursuivra son travail en 1984, avec l'objectif d'aboutir à des mesures concrètes en 1985. Ce groupe de travail, composé de quatre personnalités et de représentants de l'AFPA et du ministère de la formation *professionnelle, aura* pour tâche de procéder à un examen de la *« production de formation par* l'AFPA » et de vérifier si celle-ci est adaptée aux besoins actuels. Au terme de sa mission d'audit, la commission définira le rôle et la place de l'AFPA.

L'ENROLEMENT DES « SOLDATS DE L'INFORMATIQUE »

Des élèves des grandes écoles vont initier des jeunes chômeurs

« *ÇA vous arrange peut-être d'être volontaire* de la *formation à l'informatique (V.F.I.), mais, pour la France, ç'a aurait été mieux de faire les E.O.R.* (1) ». Diplôme d'ingénieur en poche depuis juillet, cet élève de l'Ecole centrale ne se l'est pas fait envoyer dire par le commandant lors de son incorporation au début du mois d'août. Or ils sont environ quatre cents élèves issus des grandes écoles qui ont demandé à initier ou former des jeunes chômeurs à l'informatique pendant leur service national.

Pour cet élève, cette nouvelle manière d'effectuer son « *service militaire* » présente de multiples intérêts. En premier lieu, celui de s'adresser à des jeunes, même s'il admet qu'il ne connaît pas de chômeurs ; celui aussi de ne pas « *s'embêter pendant* un *an à l'armée* » ; celui enfin d'acquérir un « *tremplin informatique* » pour se placer encore mieux sur le marché du travail, déjà bien accueillant envers ces jeunes diplômés. Et tant pis si on le traite de « *planqué* ».

Une quarantaine de ces jeunes appelés, après un mois de classes en caserne, ont donc repris contact avec l'ordinateur à l'université de Paris-Sud, à Orsay. Car, pour enseigner l'informatique, encore faut-il la maîtriser et acquérir quelques méthodes pédagogiques. Après un mois ou deux de formation, selon leur affectation, ils renforceront une équipe d'enseignants pour la durée de leur service militaire. En sus de leur solde, ils percevront 1 500 F par mois. Mais, attention, il leur faudra s'assurer de leur hébergement et de leur nourriture. Puisqu'ils se sont éloignés de l'armée, la caserne leur est fermée ! A eux de se débrouiller.

Dans les centres de formation de jeunes chômeurs où ils sont attendus, on essaie de leur trouver des solutions viables. Par exemple, au lycée agricola d'Yvetot, en Seine-Maritime, on espère bien « *toucher* » un V.F.I. Le lycée s'est lancé dans l'informatique depuis plusieurs années. Il organise des formations de longue durée pour des spécialisations en agriculture mais aussi des stages courts d'initiation à l'usage des jeunes ruraux. C'est pour « *monter* » l'un d'eux qu'on attend le V.F.I.

L'idée de base est fort simple. « *Il s'agit de l'adaptation des jeunes générations à l'évolution extrêmement rapide des nouvelles technologies, par un service de solidarité de ceux qui sont le mieux équipés envers ceux qui n'ont pu recevoir les éléments de formation* » ; ainsi était définie la philosophie du projet dans le rapport présenté par le Centre mondial informatique et ressources humaines en liaison avec la Conférence des grandes écoles, au président de la République (en avril dernier). D'un côté, l'économie française manque de personnel formé dans les différents métiers de l'informatique et de formateurs susceptibles de leur enseigner la discipline et, de l'autre, il y a de jeunes chômeurs et tout un vivier de matière grise, peu ou mal employée pendant un an de service militaire. Le projet est lancé.

A l'origine, il ne pèche pas par modestie et vise la formation de vingt mille jeunes par deux mille V.F.I. dans deux mille cellules d'informatique. Le coût de l'opération, cette année, financée par l'Etat et les régions, devrait se situer entre 50 et 90 millions de francs, suivant l'amplitude des réalisations régionales.

Pour l'Etat, le montant des dépenses devrait avoisiner 50 millions de francs, comprenant la rémunération des V.F.I. (5,77 millions de francs), le coût de leur formation (1,1 million de francs), l'équipement en matériel qu'elle aura nécessité (2,275 millions de francs) et le remboursement au ministère de la défense des frais engagés pour eux (3,6 millions de francs), auxquels s'ajouteront les frais pour la formation des jeunes chômeurs (37 millions de francs).

Dans la première étape, environ six mille six cents jeunes chômeurs vont être ainsi formés : trois mille six cents, âgés de seize à dix-huit ans, suivront des stages courts (cinq mois) pendant lesquels l'« outil informatique » servira à leur réinsertion culturelle et scolaire, et trois mille, âgés de dix-huit à vingt-cinq ans, feront des stages longs (six à neuf mois) de qualification dans la panoplie des métiers de l'informatique et de l'électronique.

L'objectif est ambitieux. Seul l'avenir permettra de vérifier si la « solidarité d'âge » neutralisera, pendant les périodes de formation, les difficultés, si ce n'est les conflits, entre ceux qui savent et qui possèdent, et ceux qui ne savent pas et qui sont démunis ; ensuite si les entreprises sauront apprécier ces formations et embaucher ces jeunes nouvellement formés, qui auront mis là toutes leurs aspirations et qu'il ne s'agit pas de leurrer.

C. G.

(1) Elèves officiers de réserve.

Des améliorations au dispositif de formation continue

(Suite de la page 13.)

Ainsi, on pourrait envisager la conjonction des efforts des entreprises et des collectivités publiques (avec la participation des régions et des accords d'entreprise ou de branche) qui permettraient d'établir des « ponts » entre deux systèmes de formation. Cela permettrait, en outre, de répondre aux besoins des P.M.E. et des P.M.I., ou encore de développer des formations pour des technologies ou des filières industrielles nouvelles à la fois stratégiques et coûteuses. « *On pourrait réduire le temps de réponse entre l'apparition d'une nouvelle technologie et la mise en place d'une formation* », imagine-t-on au ministère de la formation professionnelle, où l'on cite les récents propos tenus sur ce sujet par le chef de l'État, lors de sa visite dans une usine du groupe B.S.N.

La quatrième innovation, encore « en blanc » dans le texte, puisqu'elle fait l'objet d'une négociation paritaire entre partenaires sociaux, menée parallèlement, concernera la formation en alternance pour les jeunes âgés de 18 à 25 ans. Des « contrats de qualification » devraient permettre l'alternance de périodes de formation avec des périodes de travail en entreprise, et ils seraient garantis par des conventions d'Etat.

Enfin, le dernier élément nouveau du projet de loi est le dispositif chargé d'assurer l'agrément et le contrôle des organismes dispensateurs, afin d'offrir de meilleures garanties aux usagers et aux entreprises. Là aussi, il s'agit de mettre de l'ordre et de la transparence dans un fonctionnement qui a été quelque peu discutable depuis 1971, et dont on a bien vite repéré les abus. Le texte prévoit les moyens, pour l'administration, de se faire communiquer les programmes et les tarifs et lui donne un pouvoir d'injonction accompagné de sanctions administratives. La capacité des services de contrôle sera renforcée.

Cependant, sur ce point, des difficultés sont à attendre, car le C.N.P.F., par la voix de M. Chotard, a fait connaître son inquiétude de voir l'État refuser des agréments à des organismes paritaires qui ne conviendraient pas à l'organisation patronale ou en refuser d'autres...

« *Mauvaise querelle* », réplique-t-on au ministère, où l'on fait observer que l'Etat, participant financièrement à ces organismes paritaires, se doit de veiller à leur qualité. On ajoute aussi que, jusqu'à présent, aucun organisme proposé par l'un ou l'autre des partenaires sociaux n'a été refusé.

A. L.

Des salariés irremplaçables ?

(Suite de la page 13.)

Par exemple, dans la brasserie, les serveurs « paient leur tablier », espèce de droit de succession versé à leur prédécesseur pour exercer à sa place. Ils n'ont donc aucune envie de s'éloigner et de perdre les bénéfices escomptés. Ce n'est que bien plus tard qu'ils feront appel à la formation pour une « reconversion ».

Ensuite, vient la réticence du patronat. Dans ces petites sociétés, le chef d'entreprise souvent autodidacte, de formation très concrète, n'est guère disposé à laisser son personnel partir en formation. Tel il l'a embauché, tel il lui plaît. « *Il faut les mettre en appétit*, dit-on à la délégation à la formation de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris. *En moyenne, cinq années de travail, de sensibilisation sont nécessaires pour mobiliser une entreprise, engager des actions de formation et utiliser à son profit les sommes versées au titre du 1,1 %.* » Car l'employeur sait bien que formation risque de signifier demande de promotion – rarement possible avec de si petits effectifs – ou d'augmentation de salaire, ce qui ne soulève pas non plus son enthousiasme.

« *D'autant*, dira M. Brunet, *que les besoins en formation des petites entreprises ne sont pas aussi flagrants que ceux des grosses sociétés, en raison de la qualification du personnel. Les changements technologiques s'y font progressivement. L'entreprise a tout le temps de s'y adapter, sans avoir recours à la formation permanente. Mais, lorsqu'une entreprise grandit, la formation continue prend toute son importance. Souvent, la promotion se fait de l'intérieur et oblige à former cadres et maîtrise. Quant au marketing et à la commercialisation, il s'agit d'une « approche instinctive », d'un état d'esprit. On a ou non la bosse du commerce. Le sens du client, ça ne s'apprend pas.* »

La difficulté d'application de la loi sur le congé individuel de formation ne se réduit pas à une question d'argent. Le financement n'apparaît pas comme un obstacle majeur, face à l'omniprésence de la difficulté du remplacement jumelé à la complexité des textes. Les petits chefs d'entreprise détestent d'instinct tout ce qui s'apparente à la « paperasserie », associée immédiatement à l'idée de contrôle et d'inspection. Toute nouveauté inspire de la méfiance. C'est une des raisons du succès de l'apprentissage. Sa notion et ses rouages, anciens, connus, ne sont soupçonnés d'aucun piège.

Alors, l'avenir de la future loi est-il assuré ou compromis ? Disons que les bonnes fées qui se sont penchées sur son berceau l'ont dotée de bien des qualités, mais que la belle princesse risque de s'endormir dès sa naissance. Pour la C.F.D.T. l'affaire est nette : « *Cette loi est bonne, mais elle restera sans effet si on n'arrive pas à négocier avec les chambres patronales, pour constituer des équipes de remplacement, d'intérimaires, comme il* en *existe pour le bâtiment, par exemple. Sinon, on va vers une accentuation du travail au noir et des irrégularités.* »

Le préalable de la motivation

A la Chambre de commerce et d'industrie, on craint de voir les sociétés de plus de dix salariés envahir de leurs demandes de congés individuels de formation les organismes chargés de gérer les fonds destinés à l'ensemble des salariés. « Dépossédées » en quelque sorte de cet argent dont elles disposaient auparavant, elles tenteront certainement, sous couvert de congé individuel, de faire financer des perfectionnements qu'en d'autres temps elles auraient assumés. Bien sûr, l'Etat ou les régions s'engagent à éponger les déficits, mais « *s'il y a une motivation importante des petites entreprises à former leurs salariés, des solutions pourront être trouvées à tous les problèmes. Sinon, c'est là l'obstacle réel* ». Ce qu'exprime sans ambages M. Brunet : « *La formation est une revendication à caractère individuel et non collectif. La future loi Rigout prévoit d'augmenter le rôle des organisations syndicales et celui de l'Etat. C'est de la surenchère. On va détourner les fonds de la formation professionnelle pour pallier l'incurie de l'éducation. Pour nous, la formation continue doit permettre aux gens qui ont un emploi de se perfectionner, de rester dans le coup ou de changer de métier ! Aujourd'hui, parce que les entreprises ne trouvent pas de travailleurs qualifiés, elles sont contraintes de restreindre leurs activités. C'est là le vrai problème de la formation !* »

CHRISTIANE GROLIER.

ÉDUCATION

LE DÉBAT SCOLAIRE

Incident à l'Assemblée entre l'opposition et le ministre de l'éducation nationale

Le R.P.R. et l'U.D.F. ont saisi l'occasion de la première séance de questions d'actualité, mercredi 5 octobre, à l'Assemblée nationale, pour interpeller le gouvernement au sujet de l'enseignement privé.

En réponse à une première attaque de M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe U.D.F., qui s'indignait du refus du gouvernement d'obliger les communes à participer au financement des écoles privées, le premier ministre annonce : « *M. le ministre de l'éducation nationale précisera, la semaine prochaine, les orientations et les objectifs retenus par le gouvernement pour ce qui est des rapports entre l'enseignement public et l'enseignement privé.* »

Quand vient le tour du R.P.R. d'interroger le gouvernement, M. Claude Labbé demande au premier ministre : « *Etes-vous d'accord avec la définition suivante : l'école de la République est un ensemble formé par l'école publique et l'école privée, entièrement libres de leurs enseignements, égales dans leurs expressions et dans leurs moyens ?* » M. Labbé accuse, au passage, le gouvernement d'aborder la négociation « *avec des dossiers déjà bouclés* ».

M. Mauroy, qui estime avoir déjà répondu à M. Gaudin sur ce thème, passe le flambeau à M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale. Vexé, M. Labbé prévient : « *Si je n'ai pas sa réponse* [celle du premier ministre], *je n'écouterai pas la vôtre.* »

M. Savary reprend la parole. M. Labbé quitte alors l'hémicycle, suivi par la plupart des représentants de l'opposition. C'est donc devant une salle parfaitement calme que M. Savary affirme : « *Le souci de concertation du gouvernement paraît gêner certains (...) Pourquoi dénoncer à l'avance une procédure que nous avons définie voici deux ans déjà ? Si le gouvernement avait eu des arrière-pensées de coup de force, il lui était facile de passer à l'acte. Mais il est animé par une volonté à la fois de paix scolaire et de changement. Que chacun reste dans son rôle. Quand s'ouvrira un débat législatif, le Parlement, opposition comme majorité, exercera tous ses droits.* »

J.-L. A.

Un entretien avec M. Laurent Schwartz

(Suite de la première page.)

Les enfants de milieu modeste entrent rarement à l'Université non sélective, ils préfèrent les formations courtes, les enseignements en relation avec les milieux professionnels, qui permettent d'obtenir un diplôme reconnu.

— *Comment imaginez-vous cette sélection « positive » à l'entrée de l'Université ?*

— La sélection ne signifie pas forcément un examen supplémentaire. Je considère qu'en France, contrairement aux Etats-Unis, il n'est pas nécessaire de créer un concours après le baccalauréat. Ce dernier conserve une réelle valeur. Il est possible, grâce à la consultation des dossiers scolaires des lycéens, portant sur plusieurs années, d'effectuer un recrutement dans une université. Personnellement, j'ai confiance en l'enseignement secondaire et en ses professeurs, et je crois qu'une collaboration est possible entre eux et les universitaires.

» Autre méthode, l'entretien d'une heure à une heure et demi qui permet de déceler l'originalité, la diversité des candidats. C'est le contraire d'un examen qui, lui, est normatif. Je pense que ces deux systèmes facilitent les conseils des enseignants, ce qui signifie une sélection-orientation.

— *Mais si un élève n'est pas admis là où il voudrait l'être ?*

— Il faut garantir à chaque étudiant la possibilité de s'inscrire dans une université, mais pas forcément la plus proche de chez lui ni celle de son choix. Chaque lycéen doit être informé de la réalité des établissements avant son baccalauréat. Ensuite, il demande son admission dans plusieurs universités. Des universités diversifiées et possédant des filières de niveaux différents.

— *Vous dépassez l'autonomie et envisagez des universités... concurrentes.*

— Qui publie un palmarès des universités ? C'est bien *le Monde de l'éducation*. Les différences existent déjà entre les établissements et on n'évitera pas que les universités se spécialisent, certaines étant très exigeantes, d'autres de niveau moins élevé ou ne comportant que des premiers cycles. La diversification des établissements est inéluctable. Ce qui est important, c'est de ménager des passerelles énormes pour que les étudiants puissent passer de l'une à l'autre. Les vingt-sept campus de l'université de l'État de New-York offrent la possibilité d'aller d'une petite université vers une grande. Inversement, un étudiant qui éprouve des difficultés peut être réorienté vers un établissement qui correspond mieux à ses capacités. Il ne s'agit pas d'un dépotoir, mais d'un endroit où l'on accueille des élèves faibles pour les mener à un niveau plus élevé.

— *Vos détracteurs vont crier à l'élitisme.*

— L'élitisme, ne serait-ce pas au contraire le système actuellement en vigueur en France ? En premier cycle, tous les étudiants sont mélangés quel que soit leur niveau. A la fin de la première année, les meilleurs s'en tirent, les autres, *sans aide personnalisée*, sont simplement poussés à quitter l'Université.

Il me semble que nous assistons aujourd'hui en France à un non-renouvellement des élites. Un meilleur dépistage des élèves, un suivi attentif des étudiants devraient permettre de préparer les futurs cadres et chercheurs de haut niveau, issus de toutes les classes sociales.

« Egalitarisme primaire »

— *Des enseignants critiquent le décret publié au début du mois de septembre qui organise des horaires nouveaux pour les universitaires.*

— Ce texte a été ressenti comme une gifle et je crois qu'il est d'une très grande maladresse. Comme le dit un de mes amis membre du P.S. : « *On a l'air de vouloir mettre au pas les universitaires.* »

— *Est-ce à dire que vous êtes opposé à une augmentation des horaires des enseignants ?*

— Non, je ne suis pas contre le fait que l'on demande à certains professeurs d'enseigner quatre heures ou même plus pendant trente-deux semaines au lieu de trois heures pendant vingt-cinq, à condition que cela soit proposé de façon souple et différenciée. Mais le problème essentiel demeure celui de la recherche. Les enseignants du supérieur sont, de par leur statut, des *enseignants-chercheurs*. Selon moi, recherche et enseignement sont étroitement liés. Un bon chercheur doit avoir envie de faire des cours en premier ou en second cycle... mais avec les nouvelles normes de service que le ministère impose, l'envie disparaîtra. Et puis le pouvoir des syndicats, avec ses dangers et son égalitarisme primaire, peut effrayer des jeunes chercheurs.

— *Les syndicats d'enseignants sont-ils vos ennemis ?*

— Absolument pas. J'ai été syndiqué à la FEN pendant plus de trente ans et même responsable syndical et, depuis toujours, je respecte les syndicats. Je serais bien adhérent de la C.F.D.T., mais pas de son syndicat enseignant. Je comprends que des syndicats défendent les personnels, mais je n'accepte pas qu'ils jugent de la qualité des enseignants. Ils outrepassent leur rôle lorsqu'ils utilisent *leurs pouvoirs* ou *leur mandat* pour décider des promotions ou des nominations. Quand ils essayent de faire croire que les universitaires sont tous des travailleurs semblables, ils trompent tout le monde. Non, nous ne sommes pas 42 000 êtres pareils. Il est temps de rompre cette artificielle convivialité et de reconnaître les compétences.

Propos recueillis par
SERGE BOLLOCH.

SPORTS

FOOTBALL

MATCH NUL (1-1) ENTRE LA FRANCE ET L'ESPAGNE

L'épidémie de forfaits

Qualifiée d'office pour le prochain championnat d'Europe, l'équipe de France souffre de désaffection. De la part du public, qui n'apprécie plus que les matchs de compétition. De la part aussi des joueurs, très sollicités par leurs clubs à cette période de l'année. Pour fêter Marius Trésor, qui battait, le 5 octobre au Parc des Princes, le vieux record de Roger Marche avec soixante-quatre sélections, les tribunes n'étaient pas tout à fait pleines et les footballeurs espagnols n'ont pas fait de cadeau au capitaine français, en arrachant un résultat nul (1 à 1) à huit minutes de la fin du match.

Pas plus que Roger Marche ne s'attendait à marquer le premier but de sa carrière internationale pour sa dernière apparition sous le maillot de l'équipe de France, contre l'Espagne de Kubala, Di Stefano, Suarez et Gento, le 17 décembre 1959 à Colombes, Marius Trésor n'espérait plus battre le record des sélections nationales. Michel Hidalgo, directeur des équipes de France, n'avait plus fait appel à lui depuis novembre 1982 aux Pays-Bas, et la récente déroute de Bordeaux en Coupe d'Europe contre les Allemands de l'Est de Leipzig (3 à 2 et 4 à 0) ne plaidait guère en sa faveur.

Marius Trésor n'ignorait pas qu'il devait son rappel au forfait de Maxime Bossis (traitement cutané), son successeur au poste de défenseur libre. Le Nantais n'était d'ailleurs pas le seul à avoir renoncé à la sélection, puisque Manuel Amoros (écrasement du cou-de-pied), Patrick Battiston (entorse cervicale), Thierry Tusseau (claquage), Jean Tigana (entorse de la cheville), Alain Giresse (élongation), José Touré (angine) et Daniel Bravo (fracture de l'orteil du pied droit) étaient dans le même cas. Ainsi, des « anciens » que Marius Trésor avait côtoyés en équipe nationale, seuls Michel Platini et Dominique Rocheteau étaient au rendez-vous.

Une telle épidémie de forfaits suscite des questions. Sur le calendrier des compétitions notamment. De tous les footballeurs professionnels, les Français sont ceux qui disposent des plus courtes vacances estivales : deux semaines environ avant la reprise des entraînements. Quarante-sept jours se sont écoulés entre la finale de la Coupe de France et la première journée du championnat. A titre de comparaison, cette coupure a été de soixante-dix jours en République fédérale d'Allemagne, quatre-vingts jours en Belgique, cent cinq jours en Angleterre, cent dix-neuf jours en Italie et cent-vingt-six jours en Espagne.

Contraints de renoncer à une préparation foncière sérieuse, les Français n'en sont pas moins soumis à un programme surchargé les premiers mois. Entre le 7 septembre et le 8 octobre, les internationaux opérant dans les clubs qualifiés en Coupe d'Europe devaient disputer dix matches en trente et un jours : deux avec l'équipe de France, deux en Coupe d'Europe et six en championnat. Aucun des joueurs concernés n'a pu suivre ce régime et disputer les dix matches...

« *Il faut au minimum quatre à cinq jours, suivant les organismes, pour récupérer après les efforts exigés par un match de compétition*, explique le docteur Vrillac, médecin de l'équipe de France. *Si ce délai n'est pas respecté, la fatigue s'implante dans l'organisme. Cette fatigue provoque d'une part des pertes de vitesse et de souplesse et elle augmente les temps de réaction, ce qui accroît les risques d'accidents. D'autre part, elle s'accompagne de micro-lésions au niveau des muscles et des tendons, dont l'accumulation débouche sur des blessures non provoquées par des coups.* »

Inexpérience

Dans ce contexte, les efforts des joueurs français pour assurer le spectacle étaient d'autant plus méritoires que les Espagnols ne semblaient guère disposés à les aider. Miguel Munoz, le sélectionneur qui a succédé à son ancien coéquipier du Real Madrid Jose Emilio Santamaria, après l'échec retentissant de l'Espagne en Coupe du monde, a renouvelé les deux tiers des joueurs. Mais, faute d'avoir trouvé un vrai meneur de jeu, il est resté fidèle à la tactique du « contre » de son prédécesseur.

Démobilisés par l'absence d'enjeu, les Français n'ont pas su concrétiser leur domination. Par manque de détermination devant le but, à l'image de Michel Platini ratant plusieurs contrôles ou reprises en bonne position. Par timidité ou inexpérience des nouveaux arrières latéraux, William Ayache et Jean-Louis Zanon, dans leur soutien offensif. A cause, aussi, du « laisser faire » de l'arbitre italien, M. Lo Bello, souvent abusé par les petites irrégularités des défenseurs espagnols ou incapable de faire respecter la distance des 9 mètres sur les coups francs.

Il faudra le but de Dominique Rocheteau, d'un tir de 20 mètres, après une heure de jeu, pour inciter *les Espagnols à prendre enfin quelques initiatives*. Pour le public, ce sera l'occasion de saluer de vibrants « *olé !* » quelques interventions de *Marius Trésor, subtilisant le ballon* dans les pieds de ses adversaires par ces tacles glissés dont il a le secret. Ses « vieilles jambes » seront pourtant prises de vitesse sur une percée de Juan Antonio Senor, accroché irrégulièrement par le gardien de but Joël Bats. Le penalty, indiscutable, était alors transformé par Senor, mais Marius Trésor mériterait d'autres adieux pour ses douze ans de carrière exemplaire en équipe de France.

GÉRARD ALBOUY.

● *Vainqueurs des Luxembourgeois par 2 à 0*, le 5 octobre à Epinal, les « espoirs » français (joueurs de moins de vingt et un ans) ont assuré leur qualification pour les quarts de finale du championnat d'Europe.

Trésor, le recordman

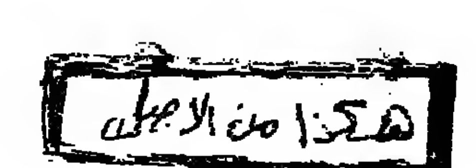
Né le 15 janvier 1950 à Sainte-Anne (Guadeloupe), Marius Trésor a commencé sa carrière métropolitaine à l'Athlétic Club d'Ajaccio en septembre 1969. Depuis, il n'a connu que deux autres clubs professionnels : l'Olympique de Marseille (1972-1980) et les Girondins de Bordeaux. Pour son premier match en équipe de France, le 4 décembre 1971, à Sofia, il avait été retenu au poste d'arrière latéral ; mais il est devenu bien vite l'un des meilleurs défenseurs libres du monde grâce à ses qualités athlétiques (puissance, détente, souplesse).

Titulaire indiscutable à ce poste en équipe de France jusqu'à ces derniers mois, il a participé aux Coupes du monde de 1978 et de 1982. Depuis sa première sélection, il a manqué vingt-huit matches par suite de blessures, notamment un déplacement du bassin, qui lui valut d'être opéré par erreur d'une hernie en 1977, des élongations, des claquages à répétition à une cuisse entre 1978 et 1980, et une opération d'une pubalgie en septembre 1980.

Tout au long de sa carrière en équipe nationale, Marius Trésor a connu trois entraîneurs, Georges Boulogne, Stephan Kovacs et Michel Hidalgo, a côtoyé cent-sept coéquipiers, rencontré des sélections de trente pays et marqué quatre buts, toujours à l'étranger : contre le Brésil, le 30 juin 1977 à Rio-de-Janeiro ; le Luxembourg, le 7 octobre 1978 ; la République fédérale d'Allemagne, le 13 octobre 1973 à Gelsenkirchen, puis le 8 juillet 1982 à Séville, en demi-finale de la Coupe du monde.

Capitaine de l'équipe de France pour la première fois en 1978 contre la Bulgarie, Marius Trésor a retrouvé son brassard pour la vingt-cinquième fois, sur l'initiative de Michel Platini, pour célébrer sa soixante-quatrième sélection. Deux joueurs peuvent menacer son record dans les deux prochaines années : Michel Platini (vingt-huit ans, quarante-six sélections), et surtout Maxime Bossis (vingt-huit ans, cinquante sélections).

G. A.





OOTBALL

ENTRE LA FRANCE ET L'ESPAGNE

mie de forfaits

Inexpérience

..., le recordman

Le Monde

LIVRES

billet

Deux regards sur la modernité

DEUX essais, venus de deux planètes différentes, nous proposent une réflexion sur la modernité. L'un – appelé précisément De la modernité, de Jean Chesneaux – est le treizième ouvrage d'un universitaire marxiste parisien, ayant un long passé de théoricien de l'histoire et de militant d'extrême gauche proche du maoïsme (1). L'autre – l'Ère du vide, de Gilles Lipovetsky – est le premier livre d'un philosophe de trente-neuf ans, professeur de lycée à Grenoble, formé par la pensée gauchiste et postmarxiste des années 60.

Ces deux approches, opposées par leurs références et leur sensibilité, partent d'un constat analogue : la ruine des grands systèmes de valeur et la mise en place d'un marché mondial de la consommation ont rendu l'individu fragile, dépendant, tourné vers lui-même, indifférent, vide. Mais, par-delà ces convergences, on est frappé par la façon dont ces deux auteurs se situent par rapport à ce qu'ils décrivent.

Jean Chesneaux fait du monde moderne une analyse d'abord économique : il décrit le fonctionnement d'un système mondial de production-consommation régi par le profit capitaliste et l'idéologie du progrès, et aboutissant au conditionnement total des individus. Sa vision du monde est dramatique, son pessimisme profond : soumis à la terreur douce de la société marchande, l'homme moderne est normalisé, « ménagé », dépossédé de sa personnalité. Les grands mouvements révolutionnaires s'étant ralliés à la dictature du marché et de la technologie, l'homme ne peut échapper à l'écrasement que par une résistance individuelle ou par des actions marginales de harcèlement.

Narcissisme et démocratie

Gilles Lipovetsky, lui, ne s'attarde pas sur la logique économique, qui ne constitue, à ses yeux, qu'un élément d'une réalité plus complexe. S'intéressant aux réactions des individus face au déploiement de la société technologique, il distingue una étonnante capacité d'adaptation et de détournement. Pour lui, l'homme moderne, désabusé, apathique, contradictoire, sans espoir ni passion, n'est pas une victime sur laquelle il conviendrait de s'apitoyer. Tout au contraire, il voit dans le narcissisme contemporain, dans cette plasticité molle qui régit les rapports humains, une victoire de l'individu, un nouveau pas en avant dans la longue marche des sociétés occidentales vers la démocratie.

La société technologique, par la dislocation sociale qu'elle entraîne, la multiplicité des choix et des comportements qu'elle autorise, permet à l'individu d'échapper aux pressions des institutions, aux diktats des idéologies. Par-delà les décombres d'une société pulvérisée, dévitalisée, banalisée, l'homme retrouve finalement plus de liberté. Ce monde éclaté – que Gilles Lipovetsky, après d'autres, qualifie de « postmoderne », dans la mesure où il refuse la croyance en la vertu du progrès moderniste – est plus humain et plus démocratique que celui qui prétendait imposer ses vérités, ses cadres sociaux et ses valeurs morales.

Avec son optimisme désabusé, son amoralisme, sa dérision hyperréaliste, le penseur de la nouvelle génération s'est éloigné du désarroi qui habite l'humaniste progressiste de l'ancienne école. Leurs univers intellectuels ont divergé. Des années-lumière séparent les deux générations.

FRÉDÉRIC GAUSSEN.

★ DE LA MODERNITÉ, de Jean Chesneaux. La Découverte - Maspero, « Cahiers libres » 379. 269 p., 79 F.

★ L'ÈRE DU VIDE. ESSAIS SUR L'INDIVIDUALISME CONTEMPORAIN, par Gilles Lipovetsky. Gallimard, collection « Les Essais ». 247 p., 85 F.

(1) Jean Chesneaux a publié notamment le Mouvement ouvrier chinois de 1919 à 1927 ; le Vietnam, étude politique et d'histoire ; Une lecture politique de Jules Verne ; Du passé faisons table rase ; Promenades sur le Larzac ; le P.C.F. un art de vivre.

Ces prodigieuses dames anglaises...

ON n'en finit jamais de découvrir ces prodigieuses romancières anglaises (voir déjà « le Monde des livres » du 28 janvier 1983). En effet, on sait trop peu de choses en France sur ces écrivains femmes, d'une diversité et d'une vitalité étonnantes, qui occupent une place de premier plan dans la littérature britannique (on lira avec profit à ce sujet le numéro du *Magazine littéraire* d'octobre 1981, qui leur est consacré).

Jane Austen, George Eliot, les sœurs Brontë, Virginia Woolf et Ivy Compton-Burnett, mais aussi les plus jeunes, Iris Murdoch, Beryl Bainbridge, Margaret Drabble, Angela Carter, Eva Figes, tant d'autres.

On leur a fait fête, on les a oubliées, on les redécouvre avec le même plaisir et le même étonnement : chez elles, le terrifiant, le scabreux, la folie, ne sont jamais très loin sous l'apparence bien élevée. Elles écrivent comme elles respirent, sans mensonge, cherchant profondément à comprendre l'autre et soi-même. Sans chercher à faire du féminisme, à rester confinées dans le ghetto de ce qu'on appelle l'imagination féminine. Rosamond Lehmann, aujourd'hui octogénaire, que la jeunesse actuelle lit grâce à des rééditions en France et en Angleterre, nous a reçue. (« *Que pensez-vous de la nouvelle vague en France ?* nous demande-t-elle. *Nathalie Sarraute ?...* ») Elle continue à être une étonnante lectrice, attentive à tout...

L'Age d'homme, qui publie *Mère et fils*, cet automne, annonce neuf autres titres d'Ivy Compton-Burnett. Christian Bourgois réédite Elizabeth Bowen, lance une inconnue célèbre, Clemence Dane (*Légende, Régiment de femmes*). Flammarion nous fait découvrir May Sinclair, et aussi Carolyn Blackwood, la femme du poète Robert Lowell.

Mais qu'y a-t-il donc chez les Anglaises qui les prédispose au roman ?...

VISITE A ROSAMOND LEHMANN

« Je suis une survivante... »

LONDRES, dans le quartier de Kensington. Une petite maison derrière son jardinet, tout au fond de ce qu'on appelle *a grove*, une ruelle plantée d'arbres, un bosquet. La ville est derrière la rue, à deux pas, avec ses grèves de mineurs et ses banderoles (« *Le socialisme, c'est la liberté* »), ses embouteillages de « cabs », son exposition d'avant-garde russe de la collection George Costaki – qui aura été présentée dans la plupart des capitales du monde, mais pas à Paris...

Au coup de sonnette, elle vient ouvrir, presque étonnée qu'on se souvienne encore d'elle plus d'un demi-siècle après *Poussière*, qu'on traverse la Manche pour la rencontrer, alors que ses contemporains ont plutôt tendance à l'oublier. « *Rosamond Lehmann ? Elle vit encore ?* », interrogent crûment ceux qui l'ont lue, avant la guerre. Cela ne la peine plus vraiment, elle s'est habituée à la mort, elle la fréquente assidûment, elle l'attend même. Sa vie s'est mise en attente, en roue libre, depuis vingt-cinq ans, depuis que sa fille Sally est morte, très loin dans l'île de Java, jeune mariée éblouissante de vingt-quatre ans, enlevée en un éclair. Elle qui avait toujours été athée, dans une famille agnostique, elle s'est lancée à corps perdu dans des expériences spirituelles, la parapsychologie. « *Je crois que les morts survivent. Je ne le crois pas, je le sais*, dira-t-elle calmement au cours de l'après-midi. *Avez-vous lu Jung ? C'est ma bible. Il est le grand bienfaiteur de l'humanité du vingtième siècle.* »



★ *Dessin de BÉRÉNICE CLEEVE.*

« C'était très osé à l'époque... »

Rosamond Lehmann... Elle a été une des romancières anglaises les plus célèbres depuis la fin des années 20 jusqu'à l'immédiat après-guerre. Elle était l'auteur de *Poussière*, un roman – son premier – qu'elle avait publié à l'âge de vingt-cinq ans et qui eut plus d'un million d'exemplaires dans le monde. Un beau livre plein de rêve et de nostalgie, sur le passage à l'âge adulte, sur l'apprentissage de la vie (édité en deux collections de poche françaises différentes, cet ex-best-seller est aujourd'hui introuvable dans les librairies). *Poussière* lui valut la gloire, l'estime de E.M. Forster, l'auteur de *la Route des Indes*. Un succès si rapide qu'elle semble presque le regretter.

« *Les grands critiques m'ont considérée avec un air supérieur*, se souvient-elle, *et ont pensé que cette fille avait fait son autobiographie et n'écrirait jamais rien d'autre. Mais ce n'était pas mon autobiographie ! J'ai reçu un courrier formidable, beaucoup de jeunes femmes et de jeunes filles m'ont écrit, et aussi des mères de famille, très choquées par les relations de Judith et de Jennifer. C'était très osé à l'époque : ça ne l'est plus.* (Elle sourit, se renfonce dans son fauteuil près de la fenêtre, dans cette maison pleine de livres qui, manifestement, ont été lus et relus.)

» *En 1929, le roman a paru en France.* Dusty Answer *est devenu* Poussière, *ce qui n'était pas un bon titre. Il y eut une merveilleuse traduction de Jean Talva, qui était une femme charmante, Mme Levêque. Je suis venue en France, j'ai rencontré ma traductrice et Gabriel Marcel, qui dirigeait la collection « Feux croisés » chez Plon, j'ai rencontré Gide, et Cocteau, et Colette. On a beaucoup parlé dans la presse de moi, de cette jeune femme qui bravait la digne Albion.*

– Et vous étiez jeune, aristocratique, très belle.

– *Oui. Je dis oui, parce que c'était vrai.* »

Aujourd'hui, à quatre-vingt-deux ans passés, elle a gardé ces yeux sombres, étirés, à la fois rêveurs et malicieux, constamment attentifs à l'interlocuteur qui la questionne, à l'hôte. « *Et vous, qu'avez-vous pensé du* Jour enseveli ? *Étiez-vous choquée par* Poussière ?... » Sans cesse, elle s'intéresse à vous, vous interroge sur vous-même, et en français parfois, comme si c'était une forme de courtoisie.

C'est vrai qu'elle a dû être éblouissante, cette fille d'un membre du Parlement (« *libéral* », tient-elle à préciser) et d'une Américaine de Boston. Une grande famille de gens cultivés ; elle a toujours été entourée de livres, de musique et de peinture. Le grand-père, qui était de Hambourg, avait émigré en Écosse, à Édimbourg, autour de 1830, et était l'ami de George Eliot, de Charles Dickens, de Robert Browning. Son grand-oncle, Henri Lehmann (1814-1882), qui était peintre, vint à Paris et eut son heure de gloire.

Portraitiste, décorateur, élève d'Ingres, Henri Lehmann fut l'ami de Liszt et de Marie d'Agoult, dont il a laissé des portraits... On lui doit aussi la décoration de l'église Saint-Louis-en-l'Île, de Sainte-Clotilde, de Saint-Merri, du Sénat... Et une exposition de ses œuvres vient justement de s'achever au musée Carnavalet, début septembre. Rosamond Lehmann montre le catalogue. « *Je ne suis pas allée à Paris. Je ne voyage plus maintenant*, dit-elle. *Je suis arrière-grand-mère, j'ai cinq petits-enfants, deux arrière-petits enfants. Et quand ils découvrent mes livres, ils s'étonnent de ce qu'a écrit leur aïeule...* »

« *Mon frère John Lehmann, qui est plus jeune que moi*, poursuit-elle, *est écrivain, poète, éditeur. Ma sœur Beatrix, qui était une actrice célèbre, est morte il y a deux ans.* » Elle a vécu dans un monde de culture et de prospérité, profondément imprégnée des traditions anglaises, mais sans vraiment se soucier des conventions (« *un monde effroyablement* upperclass » – de la haute, – lui aurait reproché un jour Anthony Burgess).

« *Nous n'allions pas à l'école, nous avons reçu une éducation à la maison. J'ai parlé français depuis l'âge de cinq ans, avec une gouvernante, et l'on me dit que j'ai l'accent belge* (elle sourit). *A dix-sept ans, je suis allée à Cambridge. Je me suis mariée. C'était une triste erreur. J'étais très malheureuse, et j'ai commencé à écrire* Poussière. *Depuis, je n'ai plus cessé d'écrire. Le livre a été accepté immédiatement par un éditeur. C'était un rêve, vous savez, un succès fantastique. J'avais trouvé juste ce qui préoccupait les gens à cette époque.* »

« *Mais je n'ai jamais reçu une seule lettre personnelle de mon éditeur français ; seulement le contrat. Et rien depuis. C'est peut-être l'habitude des éditeurs français* », conclut-elle, malicieuse, mélancolique.

« Le drame intime des relations humaines »

Elle est très satisfaite que Christian Bourgois ait réédité des titres mal connus, mais auxquels elle tient. « *En France, on ne me parle que de* Poussière. *Pourquoi ?* » Romancière du souvenir, de la nostalgie, du temps qui passe, elle met au jour des secrets de femmes, de jeunes filles, d'hommes aussi, avec une cruauté douce et lucide à propos de bonheurs fragiles et de destins manqués. Toute son œuvre est une plongée dans la vie intérieure des gens, ce qu'Edmond Jaloux appelait dans un bel article sur la littérature anglaise « *les plus grandes expériences, de l'amour, de la douleur et de la vie* ».

« *C'est bien cela*, acquiesce-t-elle, *le drame intime des relations humaines.* »

Est-elle féministe ? « *Non*, répond-elle. *Nous sommes des voisines. Mais les féministes m'apparaissent comme des sortes de gens qui mènent une croisade anti-hommes. Moi, j'essaie seulement de raconter la vérité telle qu'elle est, et je ne suis pas sûre que la cause féministe soit bonne pour les femmes. Peut-être que je me trompe, mais tout cela me semble tellement dépourvu d'humour. Y a-t-il beaucoup de féministes en France ?* » (Sur une table, près d'elle, en haut d'une pile, le dernier livre de Benoîte Groult ; elle ne l'a pas encore lu.)

Grâce à Virago Press, une maison d'édition féminine qui fait un remarquable travail, tous ses livres (à part *Intempéries*, chez Penguin) ont été réédités. « *C'était pour moi une sorte de résurrection* », dit-elle.

Elle n'a jamais cessé d'attacher une importance capitale à la traduction. Elle-même a traduit *les Enfants terribles*, de Cocteau, *Geneviève*, de Jacques Lemarchand. « *Est-il encore critique de théâtre ?* demande-t-elle. – *Il est mort.* – *Ah !* (Elle rit doucement.) *Je suis une sorte de survivante.*

Propos recueillis par
NICOLE ZAND.

(*Lire la suite page 20*)

le feuilleton

« RICHE ET LÉGÈRE », de Florence Delay
« PARIS-PLAGE », de Brigitte Favresse

Giralduciennes

VOICI un bain d'intelligence, la bonne, celle qui profite au cœur. On en sort avide de mieux savoir et dire, comme l'auteur, ce que toute rencontre a d'unique, de tremblé.

Ce qui se passe dans *Riche et légère* ? Rien qui se raconte. Des êtres et des états d'âme sont tirés de leur flou, puis y retombent. Les personnages n'ont d'autres besoins que de démêler leurs complications, ou de s'y enfoncer. Sophistication de luxe ? Absolument ! Comme chez les princesses raciniennes et dans les cours d'amour. On ne raffina jamais assez sur les sentiments. Laisser cela aux riches, ce serait leur abandonner le meilleur de leurs privilèges et condamner les simples aux fadeurs de la limpidité.

Lucie parle de ses proches, tout en nuances, du dedans. On sait peu de chose d'elle, au sens où les romans disent : elle était fille de banquier et châtain. Elle est « agent », croit-on, c'est-à-dire qu'elle approche les artistes, sans en être. Elle est en vacances. Son cœur, aussi, souffle. C'est de son être profond qu'il s'agit, sous les péripéties de palaces. Si son tourment pouvait se résumer en une phrase, il n'y aurait pas de livre. En fermant le roman, on ne la connaît toujours pas. Mais on a eu du bonheur à l'approcher à travers ses notations aiguës, contradictoires, frissonnantes. Qui sait si Lucie n'est pas curieuse des autres pour se cacher qu'ils l'indiffèrent, si elle ne les aime pas opaques, exprès, parce que les apparences voulues renseignent mieux que des aveux en bonne et due forme ?

C'EST l'été, le temps d'un été, autour de Malaga puis à Porquerolles. Les lieux sont de ceux qui obligent les hôtes à psychologiser, à chasser l'essentiel sous le frivole, à fomenter de *la crise pour la crise*. *Passe-temps menacé de* fausse suavité, car il réclame des virtuoses de l'intensité et du verbe.

par Bertrand Poirot-Delpech

Lucie est une « pro », dans ce domaine. Elle ne fréquenta que des mystérieux haut de gamme, conquérants sans terre, glorieux sans biographie, pour qui un instant réussi vaut une carrière et la séduction d'un soir, toutes les constances zélées.

Parmi les portraits dont le livre forme galerie, citons un vieux docteur riche de ce qu'il ne s'est pas abaissé à devenir, un de ces causeurs avec qui, dit-on à leur mort, une époque se clôt ; une petite Anglaise attachée à déchiffrer cette richesse comme on sonde une œuvre ; un banquier catholique qu'une jalousie perverse aide à se croire moins banal qu'il n'est ; des cousins dignes d'être des frères, des demi-sœurs avec qui il fait bon goûter, des mères mariées tard et follement, des amants auprès de qui s'assurer qu'on sait encore éprouver le manque, tellement plus intéressant que la complétude. Indio, qui regarde si bien par les fenêtres ; Inigo Jones, avec sa petite flaque de souffrance dans son regard clair comme une goutte d'eau dessinée par un enfant...

LES corridas aperçues en coin de tableau font pendant à ces approches perplexes, à cette connaissance par l'esquive et la colère, à ce culte des débuts dont l'aboutissement importe peu. Au fond, si Lucie préfère le subreptice et le fragile, ces échanges chastes et brûlants par la fente des yeux, c'est qu'elle en a assez de l'obligation, à quoi condamne trop d'esprit, de choisir au lieu d'être choisie, de ne jamais se fondre dans autrui, et de rompre la première.

Si Lucie a tant de goût à scruter, chez les autres, les points incandescents de vérité, à camper dans leur passé, à changer ses besoins d'absence et ses envies de pureté en intuitions brutales, à paraître conduire chacun vers son destin, c'est qu'elle n'est pas sûre d'aimer, ni de savoir. (Au fait, comment dit-on « vouloir aimer » en espagnol, puisqu'un seul verbe vaut pour les deux actions ?) Lucie l'hispanisante erre du côté de cette énigme grammaticale, et elle ne s'en trouve pas si mal. Rien de plus violent, retors et fier que le désir de puissance né de l'impuissance à désirer. Une certaine Dorotea voit juste : Lucie « *juge les autres indignes d'une passion* qu'elle n'*éprouve pas pour eux et qui*, au *centre d'elle-même, attend le déluge* ».

FAUTE de cette submersion aussi redoutée qu'espérée, son attention s'aiguise, et son art de dire tend au cristal. Lucie cerne comme personne le mystère des gens, leurs moments cruciaux. Elle y met parfois un excès de recherche, une pointe de gongorisme. Mais c'est sûrement volontaire, comme tout ce qu'elle *fait* ; et l'*observation crue ne tarde jamais à casser la* tentation de la pure analyse. Ainsi d'une scène de racolage au bois de Boulogne, d'un flirt sur une plage, d'un concert romain de cloches et de flûte, d'une description de la lumière telle qu'elle s'abat sur les ponts de bateau, sans ombre, sans angle...

Florence Delay n'a jamais trouvé un emploi si juste et étincelant à son intelligence sans faille, à son art giralducien de la notation à la fois moraliste et imagée. Bonheur de la nuance, bonheur d'expression ; bonheurs contagieux...

(*Lire la suite page 21*)

la vie littéraire

La passion judiciaire d'Émile Zola

Le garde des sceaux, M. Robert Badinter, et le ministre de l'agriculture, M. Michel Rocard, ont participé, dimanche 2 octobre au pèlerinage annuel Émile-Zola à Médan (Yvelines), qui a rassemblé quelque six cents personnes. Cette manifestation, organisée par la société littéraire des Amis d'Émile Zola — on célébrait cette année le quatre-vingt-unième anniversaire de sa mort, — réunit chaque année de nombreuses personnalités politiques et littéraires pour une journée de réflexion sur l'œuvre de l'écrivain.

M. Rocard a évoqué un Zola moderne et économiste. M. Badinter s'est, lui, attaché à décrire « *la passion judiciaire d'Émile Zola* », son long combat pour les libertés. « *De l'entreprise qu'il a conduite au service de la vérité et de la justice,* a notamment déclaré la garde des sceaux, *il n'aura éprouvé que les luttes, les blessures, jamais la victoire, seulement le combat qui, à travers des défaites successives, s'écrit, ouvre la voie du triomphe ultime. Libérateur de la vérité, il est mort sur la route de la libération. Sans doute, sans lui, la justice aurait fini par l'emporter. Mais sans lui, assurément, sa victoire n'aurait pas revêtu la même éclat, la même force, qui fait que d'âge en âge, à chaque fois que se lève l'injustice, des hommes se dressent pour la combattre en se souvenant de Zola.* »

Démystifions !

Dans « le Monde des livres » du 30 septembre, l'article de Jacqueline Piatier qui analysait un roman de Frédérick Tristan, *les Égarés* (Balland) avait été titré *Frédérick Tristan mystificateur et mystique.* Le titre, avions-nous le sentiment, ne formulait qu'une appréciation d'ordre littéraire, flatteuse sans doute puisqu'elle couronnait un article en première page de notre supplément. Mais il a suscité ces commentaires de Frédérick Tristan :

« *Cervantès était-il don Quichotte ? Goethe a-t-il été tenté par le suicide et l'occultisme ? Shakespeare peut-il être accusé de régicide ? Telles sont les intéressantes questions que le lecteur pouvait se poser en lisant ce titre :* « Frédérick Tristan mystificateur et mystique ».

» *Serait-ce que ledit Tristan est une manière de Raspoutine mâtiné de Cagliostro ? Et encore eut-il la chance que l'on confondit son identité et celle de Varlet, qui, dans son roman* les Egarés, *commence en don Juan et finit en saint Antoine ! Car si l'on avait choisi son double, Cyril, le titre aurait été :* F.T. rond de cuir et athée, ou l'énigmatique Margaret : F.T. prostitué et fasciste... » *Quelle foudre serait tombée si l'aventure était advenue à Elie Wiesel !*

» *En fait, tout écrivain se situe entre le* « Madame Bovary, c'est moi » *et le* « je suis un mensonge qui dit la vérité », *non pas mystificateur, certes, mais démystificateur parce qu'il déboulonne les idées reçues, les images convenues, les valeurs surannées ; et dans la même temps il est un « mystificateur » parce qu'il relance l'enjeu dans un jeu différent dont il suggère honnêtement le caractère à la fois aléatoire et nécessaire. Un exemple de cette honnêteté (et de cette pudeur) : Borges. Quant aux mystiques, ils brûlent ou on les brûle... Vite ! Fermons le ban.* »

« La Quinzaine littéraire » continue

La Quinzaine littéraire continue. En effet, plusieurs dizaines de lecteurs ont répondu à l'appel de Maurice Nadeau et se sont portés acquéreurs des parts disponibles de la société éditrice, la Selis. L'un des actionnaires, Armando Verdiglione, avait mis en demeure la Selis de racheter sa participation (200 000 F). Devant l'incapacité de la Selis, Armando Verdiglione, on le sait (« le Monde des livres » du 30 septembre), avait demandé le dissolution de la société au Tribunal de commerce.

A la suite de notre information, Armando Verdiglione nous a adressé un long texte, dans lequel il écrit notamment : « *C'est* Spirales *qui a une participation dans* la Quinzaine *et non pas moi. Dans* Spirales, *je suis le président honorifique, même pas le conseiller délégué (...). Les associés de* Spirales *sont des jeunes intellectuels qui ont investi leur épargne dans* Spirales *et ont accepté de collaborer avec* la Quinzaine *dans des conditions précises (...). Ces conditions n'ont eu aucune suite (...).* Spirales, *comme d'autres revues culturelles en Europe occidentale, est menacée dans son existence : c'est pourquoi elle vend la participation d'actions qu'elle a dans* la Quinzaine. *Je ferai de mon mieux pour que* Spirales *et* la Quinzaine, *ces deux revues auxquelles j'attache un très grand prix, puissent vivre et non pas survivre, absoudre et non pas se dissoudre.* »

Maurice Nadeau assure, de son côté, que les conditions auxquelles fait allusion Armando Verdiglione ont été respectées pour ce qui le concerne.

Nestor Burma surréaliste

Les éditions de la Butte aux Cailles republient les *Poèmes surréalistes* de Léo Malet. Le père de Nestor Burma les écrivit de 1930 à 1945. Il y mêlait l'« esprit boulevardier », le souci *d'enquêter* sur la vie, les rêveries les plus extravagantes, et les coups de revolver de l'humour.

Léo Malet a enrichi la présente édition de quatre poèmes datant de 1983. Voici un extrait de *Treize roses éparpillées* :

Fille à l'imper
rieuse
rieuse l'impérieuse
les hauts talons de tes chaussures
sont des baguettes magiques
tes jambes croisées haut
dans une écume de nylon
posent l'X des interrogations.

Tout cela, avec les compliments de Nestor Burma... (éd. de la Butte aux Cailles. 158 p. avec une bibliographie).

vient de paraître

Récits

BLAISE CENDRARS : *Dan Yack, le plan de l'Aiguille* et *les Confessions de Dan Yack.* — Réédition de deux ouvrages parus en 1927 et 1929 dans lesquels Cendrars raconte les péripéties étonnantes d'un aventurier ainsi que la démarche spirituelle de son fabuleux héros. (Denoël, 204 p., 65 F et 168 p., 58 F.)

Lettes étrangères

HENRY JAMES : *Owen Wingrave.* — Une anthologie de nouvelles fantastiques établie par Jacques Finné. (Nouvelles Editions Oswald, 188 p., 29 F.)

Poésie

FRANCIS COMBES : *les Plus Beaux Poèmes pour la paix.* — Une anthologie de poèmes réunis en hommage à la paix, de Rimbaud à Hikmet, d'Apollinaire à Maïakovski. (Temps actuels, un album illustré de 140 p., 60 F.)

JEAN RISTAT : *Tombeau de Monsieur Aragon.* — Un recueil de deux longs poèmes, *le Feu, la Glace,* composés en hommage à Aragon. (Gallimard, 28 p., 38 F.)

Texte

HÉLÈNE CIXOUS : *le Livre de Promethea.* — Journal, cahiers, à travers lesquels se dessinent les portraits de deux créatures qui se vouent à aimer comme au temps des légendes ou des quêtes épiques. Par l'auteur de *Dedans,* prix Médicis 1969. (Gallimard, 250 p., 80 F.)

Critique littéraire

MAURICE MÉNARD. *Balzac et le comique dans* la Comédie humaine. — La lecture de *la Comédie humaine* peut osciller en tout instant grâce au jeu de l'ironie, du comique au tragique, et *vice versa.* L'auteur, professeur à l'université de Lille, s'attache à mettre en relief la « *jovialité créatrice* » de l'œuvre balzacienne. (PUF., 448 p., 350 F.)

Recueil

MORVAN LEBESQUE : *Chroniques bretonnes.* — Les dernières chroniques (1968-1969) du célèbre moraliste du *Canard enchaîné,* mort il y a treize ans, publiées dans *le Peuple breton,* et qui contribuèrent à la réconciliation des idées bretonnes avec la gauche. Préface de Fanch Kerfraval. (Éditions Bretagnes, Kergadiou, 29231 Taulé. 70 p., 45 F.)

Souvenirs

ANDRÉ ROUSSIN : *Rideau gris et habit vert.* — Après *la Boîte à couleurs,* voici le second livre de souvenirs d'André Roussin. L'auteur narre les étapes de sa carrière théâtrale, de Marseille à l'Académie française. (Albin Michel, 280 p., 69 F.)

Philosophie

YVES MICHAUD : *Hume et la fin de la philosophie.* — A travers l'étude des divers aspects de la pensée théorique de Hume, l'auteur « *cherche à dégager l'étrangeté et la nouveauté d'une œuvre qui n'a pas cessé d'en finir avec la philosophie* ». (PUF, 288 pages, 190 F.)

Correspondance

HECTOR BERLIOZ : *Correspondance générale, tome IV (1851-1855).* — Le quatrième volume couvre un peu plus de quatre ans, tourne autour de la cinquantaine du compositeur et coïncide avec les débuts du Second Empire. Berlioz, durant cette période, connaît enfin son premier grand succès et une vie familiale fiévreuse avec la mort de sa femme, puis son remariage. Texte établi par Pierre Citron, Yves Gérard et Hugh J. Mac Donald (Flammarion, 792 pages).

Histoire

PAUL GUICHONNET : *Histoire de l'annexion de la Savoie à la France et ses dossiers secrets.* — L'analyse du processus qui devait conduire à l'annexion de la Savoie par la France et à des litiges frontaliers avec l'Italie durant quatre-vingts ans. Préface Henri Baud. (Editions Horvath, Z.I. « Les Etines » 42120 Le Coteau, Roanne. 356 p.)

HERVÉ LE COFF : *Les Grands Trucages de l'histoire.* — Du *Journal d'Anne Frank* à l'attitude belliciste de Poincarré, l'auteur dévoile sept falsifications de l'histoire. (Jacques Gaucher, 24 pages, 69 F).

en bref

● **LE SYMBOLISME STENDHALIEN sera le thème d'un colloque international organisé à Nantes, les 21 et 22 octobre, par l'Institut de lettres modernes de l'université de Nantes, à l'occasion du bicentenaire de la naissance de Stendhal. (Renseignements : Jean-Claude Rioux, colloque *Stendhal,* faculté des lettres et sciences humaines, université de Nantes, chemin de la Sensive-du-Tertre, B.P. 1025, 44036 Nantes Cedex.)**

● **LE PREMIER FESTIVAL DU LIVRE D'ART ET D'ARCHITECTURE d'Enghien-les-Bains (Val-d'Oise), a couronné deux ouvrages : un livre d'art, *Dessins et lavis de Victor Hugo,* par Jacqueline Lafargue (Editions Hervas, en collaboration avec Henri Screppel, diffusion Weber) et un livre d'architecture, *le Grand Atlas de l'architecture mondiale,* ouvrage collectif préfacé par André Chastel de l'Institut (Albin Michel, Universalis). Ces deux prix sont dotés d'un montant de 20 000 F.**

● **LA QUATRIÈME BOURSE GONCOURT DE LA BIOGRAPHIE, parrainée par la Ville de Nancy, a été attribuée à Ghislain de Diesbach pour son ouvrage, *Madame de Staël* (Perrin). L'écrivain recevra ainsi 25 000 F de la Ville de Nancy.**

● **L'ACTION CULTURELLE fera l'objet d'une réflexion au cours de rencontres organisées les 15 et 16 octobre à la Maison de la culture de Bourges (place André-Malraux, 18021 Bourges Cedex. Tél. : (48) 20-13-84). Ces débats seront animés par des historiens et des sociologues tels que Pascal Ory, Gérard Vincent, Evelyne Ritaine, Michel Simonot, Jean-Claude Passeron et Geneviève Poujol.**

● **« LE CABINET DE LECTURE », animé par des intellectuels de différentes disciplines désireux de discuter, avec un large public, des textes qui font, à l'écart de la mode, l'actualité théorique, reprend ses débats un mercredi de chaque mois, à 18 h 30, à la salle d'actualité du Centre Pompidou. Voici le programme des prochaines rencontres :**

— « Le cerveau et la pensée » à propos du livre de Jean-Pierre Changeux, *L'homme neuronal* (Fayard). Débat animé par Dominique Lecourt et Alain Prochiantz, avec la participation de l'auteur (12 octobre).

— « Bonheur privé, espace public », à propos des livres d'Albert Hirschman : *Bonheur privé, action publique* (Fayard), de Claude Nicolet : *l'Idée républicaine en France (1789-1924), Essai d'histoire critique* (Gallimard) et *la Gauche, le pouvoir, le socialisme, Hommage à Nicos Poulantzas* (P.U.F.). Débat animé par Pierre Birnbaum avec Michelle Perrot et Jacques Julliard (16 novembre).

— « Existe-t-il un paganisme ? » à propos du livre de Marc Augé : *Génie du paganisme* (Gallimard). Débat animé par Nicole Loraux avec Marcel Detienne (14 décembre).

● **LE MINISTÈRE DES AFFAIRES INTER-GOUVERNEMENTALES DU QUÉBEC consacrera 325 000 F cette année à la promotion du livre québécois en France. Les huit maisons d'édition québécoises qui se partageront cette somme devront conclure un accord avec une maison de distribution française, et devront financer elles-mêmes la moitié au moins du coût total du projet soumis. Ce programme est le pendant budgétaire du programme français de promotion du livre scientifique au Québec.**

● **LA REVUE DE CRÉATION POÉTIQUE « LE TEMPS PARALLÈLE » dirigée par Pierre Portejoie (Le Four, 13810 Eygalières. Tél. : (90) 95-90-68) publie notamment dans son dernier numéro (25 F) des poèmes inédits d'Eugenio Montale, en hommage au prix Nobel italien mort en 1981.**

Notons que l'équipe de la revue a élargi ses activités à la publication de livres en créant une maison d'édition (Le Temps parallèle-éditions, 7, rue Kléber, 83470 Saint-Maximin), dirigée par Jean Siccardi. Constituée en association régie par la loi de 1901, cette maison édite des œuvres de création (poésie, théâtre, récit, nouvelle et essai). Figurent déjà à son catalogue des recueils poétiques de Frédérica Dubois, Claudie Mirau, Jean Aron, Pierre Portejoie et Jean Siccardi, un roman d'Alix Renaud, un récit de Michel Dubray et des pièces de théâtre de Gérard Blua et de Jean-Pierre Clément, etc.

en poche

Un « tombeau » de Freud

VOICI, accessibles à tous, une biographie de Freud et l'histoire de la naissance d'une « nouvelle mythologie », la psychanalyse, qui est aussi une science et une thérapie. Roland Jaccard, qui donna un essai sur la folie à la collection « Que sais-je ? », a un faible pour l'aphorisme. Sachant faire court, adversaire de la prose absconse qui inonde le marché, il propose plus qu'une introduction à Freud et à ses idées : un bref et élégant retour aux origines de « l'ère du soupçon ».

Freud enfant, puis étudiant, amoureux, médecin et leader, Jaccard, historien économe, le replace dans son temps. En quelques scènes, il condense les étapes de sa carrière, ses amitiés, les crises et les découvertes. Par exemple, s'il raconte les dernières promenades avec Lou, chauve et vieillie (automne 1928), c'est pour montrer Freud, déjà touché par le cancer, sans illusions, attendant le trépas et l'exil.

Le freudisme, Jaccard n'en esquive aucun des aspects. Il consacre plusieurs pages au cas d'Anna O. et à son traitement par Breuer, analyse le rôle de Fliess, l'influence de Schnitzler, l'amitié avec Jung. Sur le nouveau rôle du psychiatre défini par Freud, sa morale sexuelle, sa prédilection pour la mort, Jaccard, lumineusement, dit l'essentiel. Il aborde les points les plus ardus de la doctrine, comme la « réaction thérapeutique négative », pour élever un « tombeau » de Freud où les couleurs du deuil finissent par tout recouvrir... et tout magnifier.

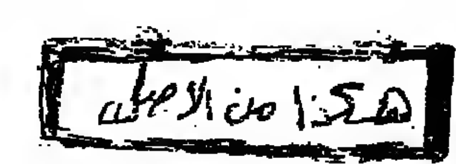
RAPHAËL SORIN.

★ **FREUD, de Roland Jaccard. Presses universitaires de France, collection « Que sais-je ? », 128 p., 20 F.**

● **EN 1600, UN MOUSQUETAIRE FRANÇAIS,** Jacques Margeret, prend du service chez le tsar Boris Godounov. Dès 1601, famine, choléra, jacqueries, désastres militaires s'abattent sur la Russie. Boris Godounov exerce une terreur policière contre toutes les grandes familles qu'il accuse de comploter contre lui. Puis un faux prétendant à la succession du légendaire Ivan le Terrible s'oppose à Boris Godounov... Le capitaine Margeret participe à ces terribles événements qu'il relatera dans ses *Mémoires,* qui constituent un document passionnant et foisonnant d'anecdotes. Sous le titre *Un mousquetaire à Moscou,* cette relation est rééditée par « la Découverte / Maspero », avec introduction, notes et bibliographie d'Alexandre Bennigsen.

● **L'OUVRAGE DE MARTIN HEIDEGGER,** *le Principe de raison,* qui a apporté une contribution décisive au problème de la raison, question majeure de la philosophie, est réédité dans la collection « Tel / Gallimard », dans la traduction de l'allemand d'André Préau et avec une préface de Jean Beaufret.

● **A LA FIN DE 1974, LES TÉLÉSPECTATEURS** des trois chaînes virent, au cours d'une soirée sous le signe du programme minimum, l'émission réalisée par Daniel Karlin sur l'école orthogénique de Chicago animée par Bruno Bettelheim, spécialiste des thérapies d'enfants autistiques. Les propos tenus dans cette émission chaleureuse et vivante, *Un autre regard sur la folie,* ont fait l'objet d'un livre réédité dans la collection « Pluriel », avec une préface de Bruno Bettelheim et des compléments de Daniel Karlin.



Au fil des lectures

Romans

Avoir vingt ans en 1940

Les conflits changent, les problèmes humains demeurent : où est le bon choix, comment survivent aux tourmentes les sentiments essentiels, quel est le bilan positif d'actes opposés, vers lesquels on s'est orienté avec la même exigence du bien et de la patrie ? Dans cet *Avant-guerre*, largement débordant sur le « pendant » et l'« après », des jeunes gens du même âge et de formation à peu près équivalente vont être *révélés* à eux-mêmes par la poussée des événements, se meurtrir les uns les autres, se retrouver pour se perdre.

La seule faiblesse de Jean-Marie Rouart est de recruter quatre sur cinq de ses personnages principaux dans une toute petite fraction de la société où l'on n'a de soucis ni de travail ni d'argent. Pierre Lenhart excepté, dont le père est postier, tous sont des privilégiés de la fortune, ou, quand elle s'est effritée, d'un nom qui ouvre les portes. Leur préoccupation majeure, même au milieu de l'engagement le plus rude, reste « *les femmes* », ce qui les rend plus « *hommes* » mais fausse un peu la démonstration. L'ambition l'a toujours emporté sur l'amour (à plus forte raison sur la bagatelle), et l'action de même. Sinon, on est en plein romantisme, tout le contraire des années 30 et 40, dont, par ailleurs, Rouart rend bien les courants divergents, les tentations intellectuelles contradictoires, la girouette politique affolée et, après la fallacieuse douceur de vivre, l'explosion.

Faut-il absolument souligner qu'il s'agit là d'un roman à clés, traversé par quelques ombres : Pierre Pucheux, Berl, Emmanuel d'Astier de La Vigerie, d'autres encore, moins faciles à *dépister* ? Ce serait retirer au romancier l'accent même de sa voix. A travers les destins qu'il entrecroise et dont chacun est une surprise pour celui qui le forge ou qui le subit, devant ces cheminements qui tous ont leur justification, Rouart s'interroge. Qu'aurais-je fait dans ces circonstances troubles, si j'avais eu vingt ans en 1940 ? Comment aurais-je réagi, évolué ?

Comme Lenhart, nourri de *l'Action française*, fasciné par Doriot, devenu secrétaire d'État à l'intérieur sous Vichy, puis, las du double jeu qu'il mène, débarquant à Alger, le peloton d'exécution au bout de l'aventure, règlement « *du bien qu'il avait fait ou du mal qu'il n'avait pu empêcher* » ?

Comme Éric de Spam, disciple des mêmes maîtres, et qui plonge dans le communisme ? Comme Roland de Nauville, si peu armé pour la bagarre, passé de l'enlisement dans le mariage à la Résistance, gaulliste du bout des lèvres, rêvant d'une France « *régénérée* », et finalement déçu ? Comme Xavier Forgeot, parti pour s'engager dans la L.V.F., et qui se retrouve combattant des Forces françaises libres ? Comme Roger Lanche, diplomate traversant l'époque sans dommage, en faisant le gros dos ? Ou comme Weissenberg, jouisseur s'il en fut, prêt à écrire un livre, *Contre les juifs*, brusquement transformé par le suicide de ses parents, et, prenant conscience de ses « différences », prêt à l'engagement sioniste ?

Il n'y a pas de réponses à des questions qu'il est honnête de se poser aujourd'hui, mais qui se résolvaient, à l'époque, de manière abrupte, par les détours du cœur, ceux de la pensée, des intérêts, ou tout simplement et cruellement parfois par l'incompréhensible *fatum*. De ces déchirements, Jean-Marie Rouart tire une œuvre chaleureuse, riche de réflexion et rythmée, en sourdine, par l'amitié.

G. GUITARD-AUVISTE.

★ AVANT-GUERRE, de Jean-Marie Rouart. Grasset, 324 p., 75 F.

Geneviève Gennari aux portes du palais

Le talent de Geneviève Gennari est varié – romancière, nouvelliste, essayiste, historienne à l'occasion, – et son goût pour le fantastique est bien connu des lecteurs de *la Fugue irlandaise* ou des *Nouvelles du temps et de l'espace*. Après un essai religieux : *Dieu et son ombre* (1), elle revient au roman, situant *les Portes du palais* dans le dix-neuvième siècle, le temps historique et l'irréalité fantasmagorique étroitement emmêlés.

Un roman très romanesque. Romantique même. « *N'est-ce pas à l'inaccessible qu'il faut prétendre ? N'est-ce pas l'inaccessible seul qui a du prix ?* » s'écrie le héros, racontant son histoire lorsque Cordola est morte. Cordola son amour, une idole qu'il s'est construite dès l'enfance et qui calmement, sans le comprendre, a ravagé sa vie. Est-ce déflorer l'œuvre que de prévenir le lecteur ? Le narrateur parle d'« ailleurs », devenu lui-même une ombre et le village de Beaumont, où s'est déroulé son destin, s'est depuis longtemps transformé en une cité d'insectes sans liens entre eux, sans mémoire, sans racines.

On aimera, si l'on a l'âme tendre, suivre le trajet d'une passion impossible entre le fils de la blanchisseuse et la demoiselle du château, rien d'autre qu'une bourgeoise, mais que les barrières sociales de l'époque placent sur un piédestal. On peut aimer aussi ce roman pour une autre raison.

Le chaud climat qui règne dans le logis démuni de la veuve, les liens viscéraux et intelligents qui l'unissent à son fils, le bruit des sabots sur le chemin caillouteux, la rage d'apprendre chez un gamin hors du commun, son obstination, ensuite, à grimper dans l'échelle sociale pour atteindre son rêve, l'ascension du petit paysan pauvre passé par son travail et son ambition dans le monde industriel naissant en Angleterre, puis dans le monde des affaires, tout cela, qui n'a pas été vécu par Geneviève Gennari, à quoi rien, dans ses origines, ne la rattache, qui a donc été étudié « sur pièces », est devenu si vivant, si humainement, si humblement vrai, qu'on le ressent, qu'on y croit.

L'aspect « documentaire » de l'œuvre permet qu'on ne perde pas pied dans son contexte extraordinaire et que le va-et-vient entre un passé lointain, un présent vu de l'au-delà et l'aventure intermédiaire s'effectue harmonieusement.

G. G.-A.

★ LES PORTES DU PALAIS, de Geneviève Gennari. Julliard, 215 p., 60 F.

(1) Librairie académique Perrin, 1982.

Paule Constant et la ville cruelle

Dans La Mégalo, une grosse capitale africaine, on se presse aux docks, au marché, sur les trottoirs en face du Prisunic. La foule des miséreux, les marchands de citrons, les lépreux de service tanguent. Cela fait un désordre coloré, odorant, et triste.

Balta, le petit garçon noir, est prêt à tous les étonnements. Arrivé de son village de brousse avec un paquet de livres symbolique, il faudrait qu'il échappe au destin, à l'ignorance, à la dérive dans la ville carnivore. La mère lui a dit : va-t-en, débrouille-toi. Il faudrait connaître toutes les lettres, et c'est sans espoir. Il lui reste les rencontres, Willie, le peintre, et ses portraits magiques ; Ray Sugar, le copain à qui il doit de perdre au fur et à mesure tous les trésors arrachés à la ville : un ballon, la tendresse d'un petit gibbon beige et soyeux. Balta est trop fragile pour résister au chaos de la ville sans âme.

Lucien Favre a débarqué le même jour à La Mégalo. C'est la rentrée universitaire. Il est coopérant. L'Afrique, il ne l'avait pas rêvée comme ça : la paperasse, la poussière, les bâtiments de brique du campus, l'hostilité. Il pénètre sans arrière-pensées, sans stratégie, dans la société sournoise et codée de la faculté des lettres. Il se fait piéger en beauté par ces nouveaux colons qui aiment Sartre, les-Africains-qui-sont-si-bien, et ne jurent que par le métissage culturel. Quelques perfidies, une pétition, il saura vite qu'on ne veut pas de lui ici : sans mauvaise intention, sans rien faire à vrai dire, il se fait haïr de ce petit monde de complicités veules et d'ambitions mesquines. Au premier choc, il est expulsé.

Paule Constant pratique une violence masquée, insidieuse. Une langue feutrée, polie, qui met à distance. Les pièces du procès s'accumulent sans qu'elle s'en mêle, elle ne sort de sa réserve qu'à travers des dialogues rapides et cruels.

Quand on est poli, pour raconter des choses terribles, il ne reste que l'humour. Un humour ravageur pour éterniser le capitaine Konan, commandant de la garde présidentielle, un méchant, fasciné par sa propre image, qui se fait faire deux cent cinquante portraits retouchés, et une statue.

GENEVIEVE BRISAC.

★ BALTA, de Paule Constant, Gallimard, 258 p., 65 F.

Les maléfices de Nicolas Bréhal

Les deux premiers romans de Nicolas Bréhal, *les Etangs de Woodfield*, en 1978, et *Portrait de femme, l'automne*, en 1980, s'étaient imposés par une grâce ondoyante de l'écriture et une atmosphère où l'on retrouvait à la fois les romantiques anglais et les mystères plus solaires d'André Pieyre de Mandiargues. Surtout, on y goûtait une étrange musique des brumes et des sentiments ambigus. *La Pâleur et le Sang* est une tentative plus ambitieuse, plus tourmentée et plus inégale, dans la mesure où, parmi les sortilèges, figurent des passages réalistes, que la poésie de Nicolas Bréhal ne sait pas encore maîtriser.

En pays breton, dans une île baignée de tempêtes et de malédictions, les Bowley mènent une vie de travaux mais aussi de superstitions. Bernard, le mari, gère ses terres comme il peut et essaie d'échapper au mauvais sort ; les légendes qui l'entourent semblent l'affecter assez peu, et il incarne la raison, ce qui exaspère son entourage. Sa femme, *Hélène*, s'éloigne de lui et s'étiole, jusqu'au jour où Conéri, un jeune garçon de ferme plein de vigueur et de bestiale certitude, devient son amant.

La génération suivante n'est ni plus simple ni plus heureuse. Le fils, Loïc, préfère partir sur le continent et se prélasser dans les intrigues parisiennes ; quand il reviendra, beaucoup plus tard, il s'intégrera avec difficulté dans la vie de l'île. Quant à sa sœur, Isabelle, elle est sans doute le personnage le plus complexe du roman. D'abord très proche de Loïc, au point de suggérer l'inceste, elle est la proie de tous les maléfices. Ne va-t-elle pas jusqu'à s'offrir – ou presque – à l'amant de sa mère, Conéri ? Elle se reprendra, mais cherchera d'autres mystères, d'autres moyens d'aliénation. Bernard mourra dans la tempête, victime de son rationalisme, et peut-être de n'avoir pas accepté les forces obscures du lieu.

A leur tour, Hélène et Conéri connaîtront une mort violente, par la faute de qui ? On peut s'interroger sur le rôle d'Isabelle dans leur assassinat. Loïc, lui, est bien tenté de quitter l'île à jamais. En dehors de l'atmosphère grave et fataliste du livre, on en aimera particulièrement le « nous » : un groupe de jeunes gens, autour d'Isabelle, qui fait figure de chœur antique, toujours présent, toujours invisible.

ALAIN BOSQUET.

★ LA PALEUR ET LE SANG, de Nicolas Bréhal. Mercure de France, 256 p., 72 F.

Poésie

Les ultimatums de Guy Benoit

Guy Benoit n'écrit pas, comme tant d'autres, pour se faire une place au soleil « des lettres », mais pour adresser des ultimatums au double qui a l'outrecuidance d'habiter son miroir. La démarche et les ukases de ce poète agacent quelquefois mais forcent le respect, et sa voix s'est imposée, depuis plus de dix ans, comme l'une des plus insolites du paysage poétique contemporain.

En attendant une issue acceptable à l'inconfort d'être habillé d'un corps, il nous convie dans *...Que tout itinéraire*, son dernier recueil à partager ses angoisses et ses insomnies. Guy Benoit conjugue, pour notre plaisir, le malheur à la première personne du singulier et s'offre, par l'écriture, « *l'illusion de marcher dans les pas des grands marcheurs de la Réalité ultime* ».

PIERRE DRACHLINE.

★ ...QUE TOUT ITINÉRAIRE, de Guy Benoit. Éditions Mai hors saison (chez l'auteur, 1, place de la Résistance, logt. 1122, 93170 Bagnolet), 32 p., 30 F.

colloque

Kafka à la Sorbonne

APRÈS la presse, le théâtre, la télévision, on attendait la contribution de l'Université française à l'Année Kafka. Voilà qui est chose faite.

Le public était venu si nombreux au colloque international organisé du 26 au 28 septembre, à la Sorbonne, à l'initiative de L'Institut autrichien et de l'Institut d'études germaniques, qu'il fallut se transporter en catastrophe dans une autre salle.

Parmi les thèmes abordés : la fonction de l'écriture, l'environnement pragois, la tentation mystique, la traduction... Venus des Etats-Unis, Walter H. Sokel expliqua la technique utilisée par Kafka pour créer son fameux humour, et Joseph P. Strelka proposa une interprétation psychanalyti *du Médecin de campagne*. Edward Goldstücker (Grande-Bretagne), évoqua la tentative de celui qui se considérait comme « *le plus juif occidental* », pour rompre l'exil en récupérant le passé. A la question : « *Que reste-t-il de Kafka ?* », Marthe Robert répondit que l'intemporalité de son œuvre était la meilleure garantie pour sa pérennité (à noter, pour ceux qui douteraient encore, que chaque semaine paraît dans le monde un ouvrage sur Kafka).

★ LES ACTES DU COLLOQUE seront publiés, en principe, dans la revue *Etudes germaniques*.

Trois « Procès »

COUP sur coup, deux nouvelles traductions du *Procès*, celles de Bernard Lortholary et de Georges-Arthur Goldschmidt font leur apparition sur le marché. Faut-il crier à la pléthore et au gaspillage ? Faut-il se réjouir, au contraire, de disposer désormais, avec la première traduction d'Alexandre Vialatte, datant *de 1933*, reprise depuis lors dans la collection « *Folio* », de trois versions françaises, d'un prix accessible, pour découvrir le célèbre roman de Kafka ?

Un traducteur est, vis-à-vis du texte original, ce qu'est un metteur en scène pour une œuvre dramatique. Pourquoi le lecteur n'aurait-il pas, dans ces conditions, le choix entre plusieurs versions d'une œuvre étrangère, alors que personne ne trouve à redire à la présence simultanée sur plusieurs scènes d'une même pièce de Molière ou de Shakespeare ?

Les difficultés commencent, à vrai dire, lorsqu'il s'agit d'établir un ordre de préférence parmi ces traductions concurrentes. Et *cela, à la fois, parce* qu'on a affaire ici, dans les trois cas, à des traductions d'une qualité exceptionnelle et parce que, face à un texte d'une sécheresse fonctionnelle comme celui de Kafka, le travail de création du traducteur est moins évident qu'avec un roman baroque comme *le Tambour*, de Günter Grass.

Quel choix proposer ? La version Vialatte est la plus bavarde. Un peu trop, c'est indéniable, pour le goût actuel. Celle de Goldschmidt, toute en demi-teinte, met le mieux en valeur le déchirement douloureux du principal personnage. Celle de Lortholary, la plus brutale, me paraît, tout compte fait, la plus forte. Un point de vue purement personnel.

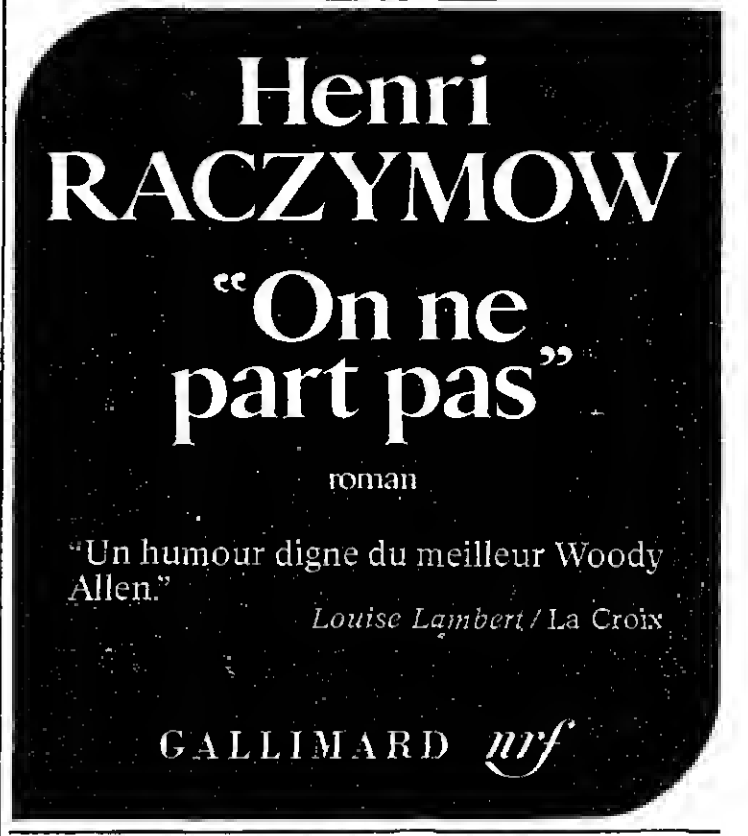
JEAN-LOUIS DE RAMBURES.

★ LE PROCÈS, traduit de l'allemand par Bernard Lortholary. Garnier-Flammarion, 310 p., 20 F.

★ LE PROCÈS, traduit par Georges-Arthur Goldschmidt. Presses Pocket, 286 p., 16 F.

★ LE PROCÈS, traduit par Alexandre Vialatte. Gallimard ; « Folio », 380 p., 20,50 F.

● A L'OCCASION DU CENTIÈME ANNIVERSAIRE DE KAFKA, le Musée d'art juif de Paris organise une exposition sur le thème : « A la recherche de Franz Kafka ». Elle comportera des photos, des objets, des textes, sur l'auteur, sur Prague et sur le judaïsme tchécoslovaque. (Du 3 novembre au 18 décembre, sauf les vendredis et samedis, de 15 à 18 heures, 42, rue des Saules, 75018 Paris.)





lettres étrangères

Les mondes inquiétants de Caroline Blackwood et de Beryl Bainbridge

● ***Des monstres et des fous.***

LE roman anglais contemporain affiche une prédilection certaine pour les thèmes à résonances sociales ou sociologiques. Des auteurs aussi différents que Beryl Bainbridge, Allan Sillitoe, Eva Figes ou Ian McEwan rendent compte chacun à sa manière d'une réalité souvent retranscrite par le biais du microcosme familial, lieu d'observation privilégié où s'expriment toutes les tensions environnantes. Caroline Blackwood appartient sans conteste à cette école. Un récit comme *Renato* (publié chez Flammarion) nous avait déjà permis d'apprécier son regard acide et sans illusion. Elle récidive avec *le Destin de Mary Rose*, un roman qui porte à la fois sur la crise d'une société et sur le malaise des êtres qui l'habitent.

A l'origine, un fait divers. Dans un paisible et coquet village du Kent, une fillette de six ans a été assassinée. On recherche le meurtrier. Emoi de la population locale. Les médias s'agitent. On devine la suite : la *vox populi* s'enflamme, qui crie vengeance. La haine a gagné. Une femme, Cressida, va cependant vivre les choses d'une manière plus aiguë. Elle ne connaît ni la victime ni un quelconque membre de sa famille, mais, forte de tous les éléments diffusés par la presse, elle va complètement investir ce drame. Pis encore, elle contraindra sa propre fille, Mary Rose, à la suivre sur cette voie.

Ce meurtre est pour Cressida l'occasion d'exprimer tous ses refoulements, qu'ils soient d'ordre sexuel ou affectif. Elle règle ses comptes : avec son mari d'abord (c'est lui le narrateur du récit), mais celui-ci a les moyens de lui répondre ; avec Mary Rose ensuite, à qui elle fait chèrement payer le droit à l'existence. Cressida est un monstre de la pire espèce, l'un de ceux qui, sous couvert d'altruisme et d'abnégation, n'en n'imposent que davantage leur agressivité et leur égoïsme. En somme, elle s'occupe de faire rejaillir l'échec de sa propre vie sur celle des autres.

Caroline Blackwood a fort habilement traité son sujet. *Le Destin de Mary Rose* est une sorte de récit policier dont les protagonistes sont avant tout des personnalités qui s'affrontent et se déchirent. La machination, quant à elle, repose sur ce mécanisme de l'hystérie latente qui ne demande qu'à être encouragée. C'est ici que la romancière montre du doigt les média coupables de surexploiter l'événement. Caroline Blackwood dépasse heureusement les limites de ce schéma quelque peu réducteur. Le gros plan sur la famille de Cressida est aussi l'occasion pour elle de dépeindre les mœurs et la mentalité de ces esprits qui, forts du malheur des autres, s'érigent en juges : nul ne les a désignés, mais ils sont toujours prêts à faire tomber les têtes.

Une touriste disparaît en U.R.S.S.

Agée de quarante-neuf ans, Beryl Bainbridge vit à Londres et a publié une dizaine de romans. Aux Etats-Unis, et surtout en Angleterre, ses livres sont lus par un très large public. Graham Greene lui voue une admiration sans bornes et déclare à qui veut bien l'entendre qu'elle est *« la plus grande romancière anglaise contemporaine »*. Malgré quatre romans traduits ici — un cinquième vient de s'y ajouter, toujours chez Flammarion, — Beryl Bainbridge n'a jamais réellement réussi à prendre sur nos rivages la place qu'elle mérite. Peut-être l'exotisme britannique nous semble-t-il encore trop... raffiné ? Ou trop confiné ?

Beryl Bainbridge se complaît à faire évoluer ses personnages dans des milieux clos (comme dans *la Couturière* ou dans *Ce très cher Williams*). Avec *Jardin d'hiver*, la romancière transporte son univers en Union soviétique. Nous sont contées les curieuses aventures de quatre citoyens britanniques invités par l'Union des artistes. Au cours du séjour, l'une des femmes de ce petit groupe disparaît. Son amant, un dénommé Ashburner, s'inquiète. A-t-elle été enlevée ? Emprisonnée ? Ou, pis encore, assassinée ?

Evidemment, on attend Beryl Bainbridge au tournant. Va-t-elle y aller de son couplet antibolchevique ? Pas du tout. Plus finement, elle utilise la réalité politico-ubuesque du pays comme toile de fond à la dérive d'Ashburner, ce petit-bourgeois anglais complètement coincé dont les structures intellectuelles vont voler en éclats. En fait, sa folie le submerge parce qu'il en rencontre une autre, *institutionnelle celle-là*.

Bainbridge est tout à fait à l'aise dans ce genre d'investigation. Elle pousse son lecteur à se livrer à une véritable course aux indices, et ce afin d'essayer de trouver des repères, une logique. Mais la fin du récit, déconcertante, tendrait à indiquer que la raison n'existe plus en ce monde-là. Seulement une gigantesque hallucination. Un désert fou.

Le plus étonnant, c'est que Beryl Bainbridge ouvre les portes de ce gouffre sans sacrifier au rituel de la fioriture. Son écriture est même banale. Mais, attention, quelle force et quelle acuité !

BERNARD GÉNIÈS.

★ **LE DESTIN DE MARY ROSE, de Caroline Blackwood, traduit de l'anglais par David Guinsbourg. Flammarion, 244 p., 70 F.**

★ **JARDIN D'HIVER, de Beryl Bainbridge, traduit de l'anglais par Michel Courtois-Fourcy. Flammarion, 212 p., 75 F. Ce roman sera en vente à partir du 2 novembre.**

CES PRODIGIEUSES DAMES ANGLAISES...

Ivy Compton-Burnett dans les lieux nocturnes de l'âme



★ *Dessin de BÉRÉNICE CLEEVE.*

● ***Conversations et sous-conversations***

NÉE à la même époque, à peu près, que les « géants » du roman moderne, Joyce, V. Woolf et D.H. Lawrence, Ivy Compton-Burnett (1892-1969) n'en ignora pas moins superbement ses contemporains, leurs efforts et leurs expériences en matière de technique romanesque (de V. Woolf, elle disait : *« J'admire la façon dont elle utilise les mots, j'aime son œuvre, mais je ne dirai pas que c'est une bonne romancière »*). Compton-Burnett se contenta de mettre au point une méthode absolument originale qu'elle allait utiliser avec une *« opiniâtreté monotone »* au cours de quarante ans de travail (1925 à 1969) et à travers quelque vingt volumes.

Tous les romans de Compton-Burnett sont constitués d'une longue suite de dialogues ; tous sont situés dans le même contexte, celui dans lequel elle vécut son enfance et auquel elle demeura obstinément attachée, y mettant les mêmes personnages et résolvant, de façon identique, avec une régularité de machine, les mêmes problèmes. Et tous les romans ont des titres qui se ressemblent : deux substantifs reliés par « and », ce « et » représentant bien l'idée centrale de l'œuvre, c'est-à-dire la division absolue, irrémédiable, la non-communication traitée sur un mode tragi-comique tant avec le monde extérieur (d'ailleurs réduit à néant) qu'entre les membres d'une même famille. Les deux substantifs reliés expriment des relations de parenté (*Mère et fils*, ou *Frères et sœurs*, *Parents et enfants...*) ou celles, très proches, de pouvoir et de devoir (*Une famille et une fortune*, *Une famille et son chef*).

Rapports de puissance d'un côté, de dépendance de l'autre, qui déterminent l'équilibre pyramidal et inébranlable de la famille. Chaque élément a une fonction essentielle dans cette structure serrée, celle du souffre-douleur n'étant pas moins importante que celle du tyran, ogre et martyr ayant besoin l'un de l'autre pour être pleinement eux-mêmes.

Tout se joue à l'intérieur de ce cercle clos. Aucun souffle venu du monde moderne ne vient jamais pénétrer cette construction compacte, limitée à elle-même, et pourtant exemplaire de tout système.

« D'une certaine façon, disait Compton-Burnett, *mes romans sont un microcosme de la société tout entière. »*

Dans *Mère et fils*, la société est *représentée* par deux groupes étroitement liés. L'équilibre se joue d'un groupe à l'autre, se faisant et se défaisant au fur et à mesure que les personnages permutent. La situation initiale de paix relative est troublée par la mort subite du chef de clan, Miranda Hume. Non que cette mort ait quelque importance en elle-même ni qu'il soit besoin d'insister sur le chagrin (limité ou inexistant) des membres de la famille ; elle ne compte que dans la mesure où elle menace l'état de stabilité, nécessitant l'édification d'une structure nouvelle. Une mort, c'est une case vide, et donc une menace d'effondrement de l'édifice. Aussi le jeu et la lutte qui vont se dérouler autour du remplacement de Miranda Hume vont désormais constituer l'axe du roman : Miss Hester Wosley, la gouvernante, prendra-t-elle cette place, ou sera-ce Emma, son amie, ou encore Miss Burke, la gouvernante évincée ?

Les mensonges qui assurent la paix

En outre, la disparition de Miranda Hume s'accompagne de révélations extraordinaires, ce glissement dans la construction familiale provoquant des déplacements en chaîne : les mensonges qui assuraient la paix générale, un à un apparaissent au grand jour. C'est d'abord Julius Hume qui confesse son infidélité : ses trois neveux tendrement aimés sont en fait ses enfants naturels. Mais, par un juste effet de symétrie, la découverte de l'infidélité de Miranda suit de peu celle de Julius : son fils, Rosebery, à qui elle vouait un attachement exclusif et qui le lui rendait bien, n'est pas, lui non plus, un enfant légitime.

Cette organisation géométrique — une infidélité en annule une autre, — Ivy Compton-Burnett la considérait comme une simple *« ossature »* sur laquelle greffer le reste des développements : *« Une intrigue est comme l'ossature d'un être : elle n'a pas d'intérêt en tant que manifestation d'une expérience, mais en tant que support d'un tout. »*

Ce « tout », ce sont ces *« mouvements souterrains, impatients et craintifs »* qui ne sont pas formulés explicitement mais transparaissent pourtant dans le dialogue, et auxquels l'événement sert de détonateur. Ils se logent, ces mouvements inavouables, *impulsions de meurtre*, jalousie, goût de la domination, ou simplement sadisme, plus redoutables pour être enrobés des expressions d'une inquiétude affectueuse, des marques d'une tendresse attentive, ils se dissimulent dans *« les longues phrases guindées, à la fois rigides et sinueuses* (qui) *ne rappellent aucune conversation entendue »* et sont situées, disait Nathalie Sarraute dans *l'Ere du soupçon*, *« quelque part sur cette limite fluctuante qui sépare la conversation de la sous-conversation »*. Les mots captent, autant qu'ils protègent, ces impulsions venues du dedans, trahissant à tout moment la lutte entre les conventions, attitudes acquises et apprises, et les instincts qui percent sous la surface.

Les mots qui tuent

« On parle d'abîmes insondables, constate Emma Greatheart, *mais je me demande si ces choses-là existent. »* C'est qu'aucun recoin de l'âme humaine n'est jamais assez obscur pour demeurer étranger aux personnages de Compton-Burnett. Ils sont les habitants familiers de ces lieux nocturnes où rôdent des forces qui, dans le cadre étroit de la famille, ne se déploient, faute de mieux, que furtivement, mesquinement, à petites doses, mais qui, assemblées chez des millions d'individus, dit Compton-Burnett, provoquent les guerres, les révolutions et les régimes totalitaires : *« Je pense que l'impulsion formidable qui saisit l'Allemagne provint de la présence de ces forces chez des millions d'individus — pas seulement chez Hitler. »*

L'instinct de destruction est ici incarné, de façon comique, par deux chats, Plaute et Le Tigré, qui satisfont tranquillement les impulsions meurtrières que dissimule, tant bien que *mal*, leur entourage. Aussi, Emma et Hester ne s'y trompent pas, qui les traitent en êtres humains à part entière. Si dans un cas il n'est, pour tuer, que de donner un coup de patte, dans l'autre il suffit de prononcer quelques mots : l'effet est le même. Les mots tuent (Mrs Hume meurt du choc causé par un discours malvenu). C'est pourquoi prononcer le mot, celui qui fait loi, est l'apanage des puissants ; les faibles et les victimes ne trouvent de liberté que dans le déchiffrage du langage imposé (Rosebery ne sera pas autorisé à parler).

Ainsi, rôles et places peuvent changer, l'équilibre des voix reste le même. La conversation commune — lieu des oppositions, écarts et dérobades — se poursuit, *« magnifique conversation familiale, pleine de chagrin, de malveillance et d'animation »*... Elle continue de roman en roman... nous parvenant aujourd'hui en français avec la parution de *Mère et fils*, précédée par celle d'autres romans chez Gallimard, et bientôt suivie par neuf nouveaux volumes à L'Age d'homme (1).

CHRISTINE JORDIS.

(1) A paraître en janvier 1984 : *Frères et sœurs* et en mars : *Présent et passé*.

★ **MÈRE ET FILS, d'Ivy Compton-Burnett, traduit de l'anglais par Claude Clergé et Evelyne Perloff. L'Age d'homme, 206 p., 69 F. Le livre ne sera en librairie que le 20 octobre.**

★ ***UNE FAMILLE ET SON CHEF* vient d'être réédité chez Gallimard, coll. l'Imaginaire.**

Visite à Rosamond Lehmann

(Suite de la page 17.)

« Tous mes contemporains sont morts. Elizabeth Bowen, qui était une grande amie, m'a quittée il y a dix ans. »

Son dernier livre, *The Swan in the Evening (le Cygne au crépuscule)*, qui date de 1967, vient d'être réédité par Virago avec une postface de 1982. *« J'avais une fille*, dit-elle ; *ce livre raconte ce qui m'est arrivé quand Sally est morte... »* On trouve dans ces « fragments d'une autobiographie spirituelle » une tendresse, un rapport mère-fille tout à fait exceptionnels et chargés d'émotion. Elle conclut ainsi : *« Je sais que l'éternité ne viendra pas, car nous y sommes. (...) Avec les années, j'ai appris un peu de ce que ce sera quand je m'éveillerai après m'être dépouillée de mon corps. Aussi, j'attends, j'attends. Il importe peu que Sally soit partie bien avant moi, elle m'attendra comme elle l'a promis. Elle me fera passer la porte. »*

Pour l'instant, elle continue à rédiger son autobiographie au stylo (*« Je n'ai jamais pu écrire à la machine »*), sans appréhension de la mort, faisant penser immanquablement à la dernière remarque de Judith dans *Poussière* : *« Elle n'avait plus personne qu'elle même, et c'était mieux. »*

Propos recueillis par
NICOLE ZAND.

★ **Romans de Rosamond Lehmann traduits en français : *Une note de musique* (1931) très remarquable, *Intempéries* (1936), *l'Invitation à la valse* (1932) et *le Jour enseveli*, viennent d'être rééditès chez Christian Bourgois, 10/18 ; *la Ballade et la Source* (1944) est disponible au Livre de poche.**

Muriel Spark sorcière et visionnaire

VOLONTIERS, les romans de Muriel Spark s'ouvrent sur la vision d'un cimetière, quand ils ne finissent pas sur la découverte d'une pile d'ossements, faite au cours de quelque exploration souterraine. Dans ce monde où l'on se livre à des fouilles de tout genre, rôdent sorcières, diables et grands prêtres. Non que l'univers de cette catholique convertie soit divinisé, comme l'est, par exemple, celui de Graham Greene ; peuplé d'une série de monstres et d'excentriques, traversé d'événements fantastiques, il est plutôt présenté comme un mystère. A ce mystère la religion n'apporte pas de solution : pour en rendre compte, Muriel Spark, préférant l'indiscrétion du romancier, forge ses propres mythes.

« Sans sa mythologie, un roman n'est rien, écrit Fleur Talbot, l'héroïne-écrivain de *Intentions suspectes*, *le véritable romancier, celui qui considère l'œuvre comme un poème ininterrompu, est un forgeur de mythes. »* Et Fleur Talbot, en écrivant *Warrender Chase*, crée une mythologie qui bientôt semble coïncider avec le réel. N'est-elle pas un peu sorcière, elle qui, dans son roman, prévoit la mort des individus et joue, selon les apparences, sur le cours des événements ?

Pouvoir artistique et pouvoir diabolique

Ici, comme dans *The Comforters* (le premier roman de Muriel Spark publié en 1957), le mystère est celui de la *perversité*. Sir Quentin Oliver, sorte de Jack l'Eventreur psychologique, sado-puritain de la pire espèce, a, en guise de passe-temps, rassemblé autour de lui un groupe de personnes choisies pour leur faiblesse et leur extravagance, afin de les « guider » dans la rédaction de leur autobiographie.

Pourquoi avoir élu le petit Sir Eric Findley (chevalier de l'Ordre de l'Empire britannique), la baronne Clotilde du Loiret, Maisie Young, qui écrivait *« un traité inintelligible sur le cosmos et l'Etre en tant que Devenir »*, ou Mme Wilks, un jour violée (aimait-elle à penser) par un soldat russe lors de son adolescence à la cour de Russie, pourquoi les avoir élus sinon pour la nostalgie, la paranoïa et le désir d'être aimé, traits communs qui en font des victimes faciles ? Proies désignées de Sir Quentin, maître à penser et bientôt chef de secte, qui exerce sur elles un pouvoir suprême comparable à celui qu'a le romancier sur ses créatures. Car sa secrétaire Fleur Talbot, tout en terminant son roman prémonitoire, retouche les fiches et les vies de ces personnages pathétiques. *« Ces gens et leur Sir Quentin étaient des feuilles de papier sur lesquelles je pouvais écrire des nouvelles... tout ce qui me plaisait »* ; pouvoir artistique et pouvoir diabolique se rejoignent.

Mais tandis que l'écrivain agit sur un monde recréé, fictif, Sir Quentin intervient sur la matière brute constituée par les êtres. Aussi les résultats diffèrent-ils radicalement : en exigeant de ses disciples qu'ils lui disent toute la vérité, Sir Quentin les accule à la folie, à la dépression et au suicide. Fleur, en revanche, mêlant l'invention à la vie et truffant les biographies de petites plaisanteries, donne à tous les personnages un surcroît d'existence.

Sorcière, visionnaire et artiste, son arme est le mensonge de la fiction qui lui permet de recréer le monde. Paradoxalement, c'est ici le mensonge qui a pouvoir de salut ; c'est aussi lui qui triomphe du mystère de la perversité : dans le combat qu'il mène contre Fleur, Sir Quentin, génie du mal, sera finalement défait et mourra exactement comme elle l'avait prévu dans son livre.

Au cours de douze romans écrits entre les années 50 et 70, sans effort ni fracas mais de façon parfaitement originale et non sans une bonne dose d'humour noir, Muriel Spark s'est attachée à démontrer que le monde est une fiction — *« la fiction suprême*, comme l'écrit le critique anglais F. Kermode, *car elle est absolument vraie même si elle est étrange »*.

CH. J.

★ **INTENTIONS SUSPECTES, de Muriel Spark, traduit de l'anglais par Alain Delahaye. Fayard, 245 p., 69 F.**

VOYAGE A TRAVERS LES ROMANS

La revanche d'Abdelhak Sehrane



★ Dessin de CAGNAT.

● ***L'écriture comme un plaisir et comme un piège.***

IL n'a pas tout à fait perdu le regard du petit garçon malheureux qu'il était, étouffé, dévoré cheque jour un peu plus par le haine portée à son père. Pourtant, aujourd'hui, à trente-trois ans, Abdelhak Sebrane peut enfin regarder son enfance à distance. Elle est echevée, écrite, dans son premier livre, *Messaouda* (voir ci-dessous, la critique de Tahar Ben Jelloun).

« C'est dur d'accumuler une samme de négations et d'arriver à un âge où l'on ne sait pas si l'on est un homme, un enfant... », dit-il avec la reteone qu'il n'abandonne jamais.

A Azrou, petite ville marocaine du Moyen-Atlas, le père d'Abdelhak était meouisier. Bien qu'il ne fût pas pauvre, ses enfants n'avaient qu'une paire d'espadrilles pour deux. Avec eux il était evere, impitoyable, tandis qu'il tricotait lui-même des chandails pour son singe fevori, animal adulé, gâté, protégé, dont secrètrement Abdelhak rêvait la mart, le meurtre, evec d'horribles raffinements.

La mémoire d'Abdelhak est faite d'humiliations, de punitions, du malheur de sa mère, de l'accouehement auquel il dut assister – sa mère solitaire, sans aucune aide, recueillant dans ses bras son enfent mart-né, – enfin du départ de son père, laissant le famille dans le dénuement. Contre cela, il lui fallait « tenir », eccroché è sa volonté de survie : résister, se mesurer au père – à sept ans, il s'imposait de faire le Ramadan pour braver son interdiction – et exister malgré lui.

Après l'école et le lycée d'Azrou, Abdelhak fit ses études de français, devint enseignant du premier cycle, puis du deuxième cycle, à l'école régionale de *Kénitra*. Il passa un D.E.A. en psychologie, avant de venir en France eehever, à Toulause, la thèse de troisième cycle qu'il va soutenir dans quelques semaines.

En dépit de ees succès, il n'y avait dans sa vie *« que deux perspectives : la folie ou le suicide... En 1977, j'étais très déprimé et je ne voyais aucune issue. Il n'était pas question pour moi de psychothérapie. J'ai commencé à écrire man histoire, comme un journal »*. De cette tentative de reconquête de soi est né *Messaouda*, livre cathartique, lente conjuration d'une enfence abominable.

Ce n'est pas pour eutant un livre-cri, mais un récit mené evec un constant souci esthétique et poétique, une chronique d'Azrou dans les années 50 et 60, evec les Sehrane et les autres, des colans aux prostituées. Abdelhak Sehrane ne se répand pas en « états d'âme ». Ses descriptians suffisent à faire un livre terrible.

Messaouda ne marque pas seulement la fin de cette revanehe qu'il a commeneé de prendre, en devenant un intellectuel, en refusant *« certains types de camportements mâles »* et en fandant sa propre famille – il e déjà trais enfents, *« deux filles de sept ans et cinq ans et demi, et un petit garçon qui vient de naître »*. Dens cet ultime règlement de comptes, Abdelhak a découvert le plaisir des mats, le désir d'être écrivain, même s'il craint encore de le dire : *« Taut va si vite ici... Je ne suis pas habitué, j'ai vécu dans un petit village... Jusqu'à ce livre, je n'ai jamais pensé devenir écrivain. J'en ai rêvé, peut-être. »*

La haine du père

AU Maghreb, il est une violence sourde et diffuse, è peine nommée, qui tiesa les rapports entre les hommes et voile en fait une profonde blessure. Ainsi, entre l'homme et la femme, il y e plus qu'un malentendu, une cassure, une absence.

Abdelhak Serhane vient de consigner dans ce premier roman la brutalité dont il fut témoin : il n'a connu de l'enfance que le manque et l'exil ; il e surtaut eesisté evec des yeux grands ouverts à la lente et interminable destruction d'un être sans défense, se mère. Son père, c'est une erreur ; son adolescence, une malédiction ; sa mémoire, un long tunnel. Il parle alors de son corps jeté comme une chose inutile parmi les pierres d'Azrou, abandonné à des rêves et des souvenirs qu'il s'invente, donné à des ombres, telle cette ogressa de douceur et de mort qu'est Messaoude, prostituée, sorcière et mère impure.

Tent da ressentiment pour ca *père indigne*, rongé par la laideur morale, malheureux dans son égoïsme, bête dans se lâcheté durant l'époque coloniale, ne peut s'expliquer que par une situation très dure, très brutale, que le narrateur présente ainsi : *« Nous jouons une tragédie dans laquelle les personnages ne meurent pas d'amour, mais de haine. »*

On se souvient de cette haine du père, essassin sans scrupules, dans l'autobiographie de Mohammed Choukri, *le Pain nu*. Dens *Messaouda*, un itinéraire de haute solituda, Abdalhek Serhane ve au-delà du simple constat et du témoignage. Il se libère de ses humiliations et blessures par l'écriture ; il se délivre dans le tourment du verbe. Ce roman est plus qu'un document sur une époque *« où le délicat ne peut exister »*. C'est une œuvre littéraire troublante, où la poésie se trouve aussi bien dans la revanche des mots sur le destin que dans la vie que cet enfant se donne pour narguer la mort.

TAHAR BEN JELLOUN.

★ MESSAOUDA, d'Abdelhak Serhane. Le Seuil, 188 p., 65 F.

Agnès Pavy en son miroir

Qui e peur de Jeanne, l'héroïne du *Cheval étoilé ?* Nous tous, car son délire raconte les nôtres, ou plutôt ceux que nous nous refusons. Agnès Pavy eussi a peur ; elle n'ose pas aller jusqu'eu bout de ce livre-miroir, tout dire et inscrire le mot « passé » sur une partie de sa vie.

Comme Jeanne, Agnès, angliciste de formatian, e préféré *« faire des petits boulats »*. *« A une époque* – elle evait une vingtaine d'années eo 1968, – *on avait cette idée qu'il fallait avant tout « exister ». Il y avait un refus délibéré de choisir une activité intellectuelle. »*

Un jaur pourtant, lasse de passer tout son temps à vendre des vêtements, Agnès – comme Jeanne – a décidé de devenir traductrice, a trouvé un éditeur, qui l'a persuadée de commencer à écrire. C'était en 1976. Depuis, elle e publié *Jonathan, les Belles Petites* (tous deux eux éditions du Sagittaire), et *Tu crois qu'on ira en Australie ?* (B.F.B.). Aujourd'hui, elle nous donne *le Cheval étoilé* (Bernard Barrault).

« L'écriture, c'est vraiment un piège », dit-elle, rieuse, de sa voix pressée, *« dès qu'on a mis un doigt dedans, on n'a plus envie de lâcher. Je n'ai jamais regretté d'abandanner aucun des métiers que j'ai exercés. Mais, même si j'avais saudain beaucoup d'argent, je continuerais à écrire. »*

Dans son quatrième livre, Agnès Pavy s'est voulue féroce, drôle, gaie dans l'eutodérision, *« pour raconter l'amaur « dingue » de Jeanne pour son éditeur, une histaire de délire qui ne sait pas un truc freudien »*. Le délire non analysé, nan apprivoisé. Le délire vu tantôt par Jeanne elle-même, tantât par son emie Ismène, qui prend le relais de la narratian. Le délire flanqué sans ménagement à le tête du lecteur, qui devra « faire avec » ou fermer le livre.

Il feut suivre ce cbemin avec Agnès Pavy, tenter de guérir avec elle de ses délires vrais et des nôtres rêvés. Il faut lui laisser un peu de temps, l'eccompagner avec patience, cette étrange fille qui parle comme elle écrit, avec de longues digressions dont on comprend longtemps après qu'elles n'en étaient pas vraiment.

Et si un jour elle aeccepte de tout raconter, il y aura vraimeot de quoi avoir peur, mais surtout de quoi être heureux. Elle sera passée de l'autre côté du miroir.

JOSYANE SAVIGNEAU.

★ MESSAOUDA, d'Abdelhak Sehrane, Le Seuil.

★ LE CHEVAL ÉTOILÉ, d'Agnès Pavy, Éditions Bernard Barrault, 166 pages, 59 francs.

le feuilleton

Giralduciennes

(Suite de la page 17.)

Une autre femme s'inscrit, cet automne, dans la lignée de Giraudoux : Brigitte Fevresse, evec *Paris-Plage*.

Après les amaurs da palaces tarrides, voici, vue de l'enfance, le vie d'une famille nombreuse dans une villa battue par les vents glacés de la Menche. Les edultes se fondent dans le grisaille du climat. Le père s'empiffre et éructe ; le mère accouche, compte ses mailles, range et se ronge, accrochée eu sens du devoir comme è une bouée.

Chaque enfant joue son rôle : le frère aîné, dant l'arbitraire enseigne aux cadets le meuveise foi ; le sœur eînée qui s'humecte les lèvres et descend l'escalier des *divas* depuis qu'elle sait mercher ; le frère laustic qui zozote et pouffe ; le sœur fade qu'an oublie ; la molle qui s'aublie sous elle, d'eutres encore. Tandis que le drapeau des tempêtes cleque è craquer, sur fond de Boudin et da Dufy, la marmeille tauille ses pinceaux jusqu'eu noir caca, cache ses pêches infectes, ses mixtures de têterds...

L'hiver, cette espèce de marginelité se poursuit vers les crassiers da l'intérieur, que les trains traversent, sans s'y errêter, dens des volées de papiers gras. Entre messes et canal, on se chemeille, on s'éblouit ; chacun pour soi. Jusqu'aux procheines vacances au Touquet, où les plus grands commencent è se cacher dans les dunes, à pousser de drôles de plaintes, commes les perents, le nuit venue, derrière leurs cretonnes.

Le père se tuera en voiture. La mère trouvere dens le veuvage une sorte d'eccomplissement. Le gris lui sied, ainsi qu'au paysage et à toute le tribu. Le mot *gris* revient souvent sous le plume de l'euteur ; un gris da mouette eu plumage retroussé par le vent aigre. Est-ce à dire que les familles, contrairement à une légende, ne se trouvent pas mieux d'être nombreuses ? Que le Nord sue l'ennui, inexorablement ? Qu'il faut être Rimbeud pour rêver da haleure, sous les kiosques à musique de Charleville et devant les villas-sorbets du Touquet ?

A sa manière moins intellectuelle, plus sensitive, Brigitte Favresse nous aide à formuler nos propres souvenirs enciens, comme Florenca Deley nos émois d'edulte. Politesse et joie inégalées de la lecture : les mots des euteurs, quand ils ont cette délicatesse bien-disante, on jurerait qu'on les eveit sur les lèvres.

BERTRAND POIROT-DELPECH.

★ RICHE ET LÉGÈRE, de Florence Delay. Gallimard, 256 p., 70 F.

★ PARIS-PLAGE, de Brigitte Favresse. Gallimard, 148 p., 56 F.

portrait

Daniel Depland dans son jardinet de Londres

DANIEL DEPLAND est assia sur una chaise bancale, dans son jardinat de Hacknay, à Londrea. Harbas follas, dizaines d'escargots, vigne sauvage, ce coin de l'East End a échappé au sarclaga et aux désherbants. La maison que Depland partaga avec un ami, ancien fossoyeur passé à la brocanta, est remplie de meubles at de bibelots trouvés un peu partout. Sur plusiaurs étages branlants, elle répond à la fantaisia de ses hôtes, à leur anarchie bonhomma.

« Il faut désliper le langage ! » Ce crado esthétiqua, Depland — mèches en broussailla, voix saccadée — l'emprunta à Piarre Guyotat. Avec six romans, depuis *la Java* jusqu'à *l'Homme vêtu de lin*, il n'a cessé de décoincer la langaga, de charcher à reproduire la force da percussion de la parole.

« Ja vis ici depuis dix-sept ans, au milieu des Jamaïquains, loin de Soho at de *Chalsea. Avec des raids à Paris ou à Saint-Junien, dans la Limousin, ma ville natale. Pour* l'Homma de lin, *j'ai fait deux voyages, l'un au Nord-Yémen, l'autre en Gambie, deux pays fous, complètement « paranos ». Mais la cœur de l'action est an France, dans une petita ville du Midi. »*

L'Homme vêtu de lin est un drôle de livre, fiévreux, amporté, de construction savanta, doté d'una clé métaphysique. On s'y amuse tout le tamps. Il tourna autour de la mort mystérieuse d'un cafetier — crima ou suicide — et de l'arrivée d'un inconnu, vêtu d'una longue tunique blanche. L'apparition da ce *« chevalier ou martyr au cœur incandescent »* met en branle une sorte da gigua, où chavira la géographie. Depland, comme un lissier imaginatif, tire sur quatre fils à la fois, réunissant Londres au Yémen, Propiac à Banjul.

« Le fait divers, dit-il, est un prétaxte. J'ai donné un fils et un frère au cafatier, pour déclencher dans plusieurs points du globe une série d'événements qui sa répondent, s'éclairent ou s'éclipsent. Des gestes, des mots, prononcés ou accomplis à des milliers da kilomètres les uns des autres, finissent par se compléter, comme les pièces d'un immense puzzla. Un morceau manquera toujours. C'est sans douta pour le trouver que j'écris. »

Les races et les désespoirs se ressemblent

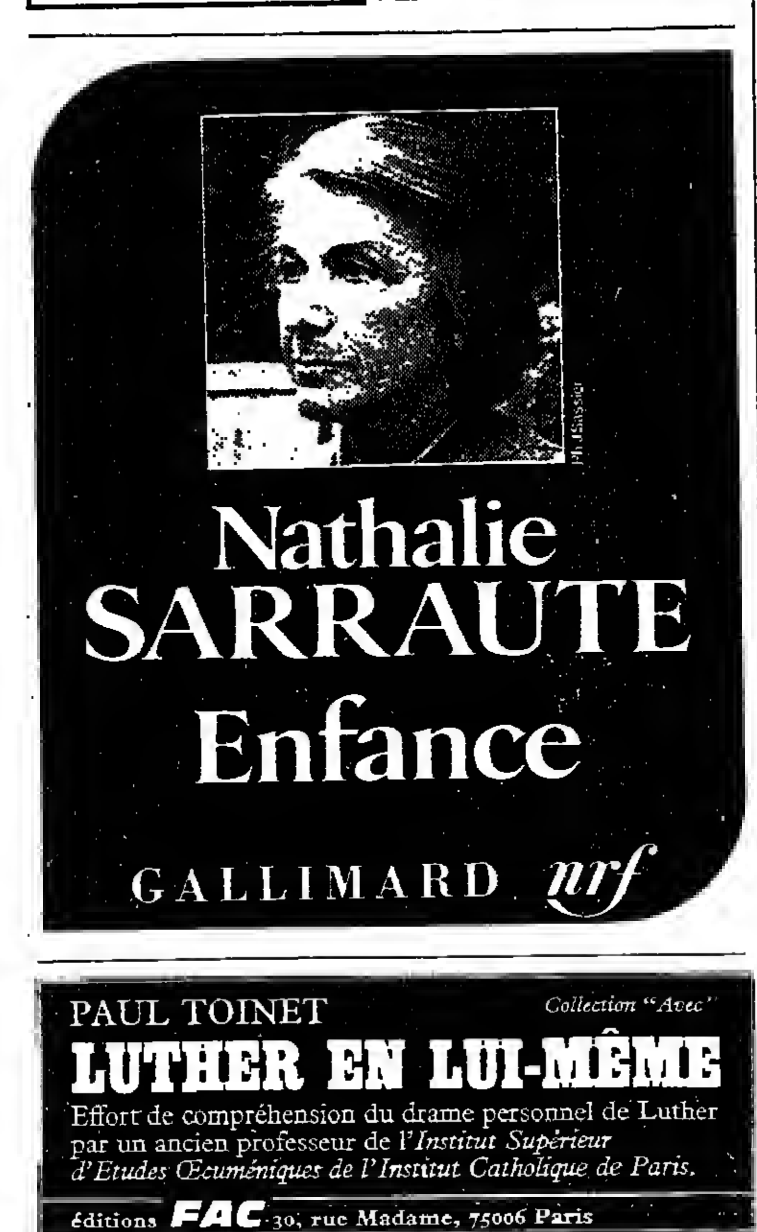
Depland a le sens de l'image, le don daa couleurs. Des fanêtres an ogiva taillées dans l'ocre da l'ancien palais des princes de Kawkaban à une villa an perdition près de Banjul, il enchaîna les séquences, comme les cinéastes modarnes. Les races et les désespoirs se ressemblant. L'excès est universel. La folie guetta. *« Les romanciers français sont trop sagea. Je joua du blues, comma parfois Duvert at Manz'ie. Ou bien je rêve de faire avec des phrases ce que Fellini* at *Bunuel ont obtenu avec des visages ; des mélanges explosifs. »*

Depland, à l'écart du monde littéraire, perdu dans un quartier bariolé, plein d'églises en ruine, de magasins de légumaa exotiques, et de pubs dérisoires, travaille à son prochain roman. *« Il se passera à Brighton, un endroit sinistre, cocasse aussi. J'y vais souvent, avec une délectation morose. J'évoquerai, dans ce livre, une autre de mes passions, le théâtre, en jouant sur les relations entre les planches et le monde réel. Pour le moment, j'entasse en désordre des impressions, das bouts d'histoires. »*

L'Homma vêtu de lin est aussi sorti d'un fatras, après un accouchement difficila. On n'y sent jamais, cepandant, l'effort ni la contrainta. C'est un régal pour les yaux et les orailles. La vie palpite, mystérieuse, hagarde...

RAPHAËL SORIN.

★ L'HOMME VETU DE LIN, de Daniel Depland. Calmann-Lévy, 262 p., 74 F.



histoire

Le drame de Mers-El-Kébir

• Jules Roy mène l'enquête et organise le procès...

LE 3 juillet 1940, onze jours après l'armistice, une flotte britannique, commandée par l'amiral sir James Somerville, se présente devant la base navale de Mers-El-Kébir, près d'Oran. La flotte française de l'Atlantique, sous le commandement de l'amiral Marcel Gensoul, est mouillée dans la rade, en partie désarmée. Somerville lui communique un ultimatum rédigé à Londres sur l'ordre de Churchill : la flotte française a le choix entre gagner un port anglais et combattre aux côtés des Britanniques, ou, sous le contrôle de ceux-ci, gagner la Martinique pour y être désarmée. Gensoul refuse mais fait traîner les négociations.

Qui était responsable ?

Somerville ouvre le feu. Le cuirassé *Bretagne* chavire, le cuirassé *Provence* est hors de combat, le croiseur de bataille *Dunkerque* est échoué. Le *Strasbourg*, frère puîné du *Dunkerque*, réussit à appareiller et gagne Toulon. Mille trois cents marins français ont péri. Cette attaque souleva contre les Britanniques une grande partie de l'opinion dans un pays encore sous le choc de la défaite et dans une marine traditionnellement rivale de la Royal Navy. Le 27 novembre 1942, la flotte française se sabordera à Toulon pour ne pas tomber aux mains des Allemands...

Tout cela, on l'a oublié ; les Français comme les Anglais. Les premiers parce que les Anglais étaient redevenus des amis et des alliés et qu'il était plus facile de coller sur l'affaire l'étiquette Darlan et l'étiquette Vichy. Les Anglais parce qu'ils ne pouvaient tirer gloire de ce que le *Times* du 5 juillet 1940 appellera « *une victoire mélancolique* ».

Jules Roy a déterré le vieux drame. Avec acharnement, avec fureur, il a voulu savoir non pas seulement ce qui s'était passé, mais qui était responsable. Gensoul ? Darlan ? Churchill ? Somerville ? Il a rencontré des survivants, d'autres ont refusé de le recevoir. Tant de sentiments, de principes, tant de cas de conscience, étaient en jeu, qu'il a inventé un procès de Haute Cour, convoqué président, jurés, avocats, témoins, pour tâcher de voir clair. En jugeant un absent. Marcel Gensoul, mort paisiblement en 1973, à quatre-vingt-trois ans, et dont la casquette étoilée est posée symboliquement sur le fauteuil de l'accusé.

Incidents de séance, envolées indignées de la défense, grandes émotions silencieuses, interventions véhémentes de l'abbé Autric, ancien enseigne à bord du *Dunkerque*, aujourd'hui gérant d'un asile de clochards à Toulon. Pourquoi Gensoul n'a-t-il pas communiqué tout le texte de l'ultimatum à Darlan — et notamment la proposition de départ pour la Martinique ? Darlan, le personnage-clé : la flotte française, c'est lui qui l'a créée. Il s'en estime le propriétaire. Elle n'a pas été vaincue, c'est un atout pour la France et pour lui-même. Après Mers-El-Kébir, il passera d'une position « résistante » à une semi-collaboration comme dauphin de Pétain.

Mais le matin du 3 juillet, le chef de la marine française n'est pas au bout du fil. Un fil bien ténu : l'amirauté française est installée dans Nérac (Lot-et-Garonne), flanquée d'une camionnette de transmissions. Darlan est en route vers Clermont-Ferrand. Il interviendra trop tard et, mal informé, à contretemps.

Et pourquoi les navires français étaient-ils amarrés de telle façon que leurs canons ne pouvaient pratiquement tirer que vers la terre ? Pourquoi — l'abbé Autric y revient inlassablement — le commandant du *Dunkerque* n'avait-il pas mieux préparé l'appareillage et le largage des amarres ?

Et pourquoi Somerville, qui s'était embarqué tout joyeux avec son canari et le portrait de sa femme, était-il si malheureux à son retour ? Parce qu'il avait cru que les Français s'inclineraient, à l'inverse de l'amiral North, bientôt disgracié, et du porteur de l'ultimatum, le pauvre commodore Holland, qui aimait tant la France et qu'on avait choisi pour cette raison même ?

Un « excité de la conscience nationale »

Le tribunal installé dans la tête de Jules Roy triture tout cela. En n'insistant pas assez, peut-être, sur la situation dramatique de la Grande-Bretagne, cette île assiégée dont le sort pouvait basculer si la quatrième flotte mondiale passait dans le camp allemand. Darlan avait juré de ne pas la livrer à Hitler. Mais Darlan pouvait disparaître, être remplacé... Et son aïeul avait combattu à Trafalgar.

Mais tout cela n'est rien à côté de la grande question : où était l'honneur ? Dans cet amiral Gensoul toujours de marbre, qui dort le soir du drame, qui ne croit pas que les Anglais tireront, qui tergiverse, cherche à éviter toute provocation, se prive ainsi de pouvoir appareiller et riposter, et sauve peut-être, en n'engageant pas le combat d'entrée de jeu, d'autres vies ? Pauvre Gensoul. Darlan, qui l'a placé là parce qu'il était un de ses hommes liges, ne le recevra jamais après Mers-El-Kébir et le mettra au rancart.

L'honneur était-il de combattre les alliés d'hier, de leur passer sur le ventre et de rentrer à Toulon ? L'honneur, dans ce cas, n'avait rien à voir avec la politique, avec la poursuite de la guerre ? L'honneur, pour Jules Roy, n'était pas gaulliste.

Jules Roy, c'est lui le personnage principal. Il a organisé ce « procès » pour y voir clair. Et il n'arrive pas à se décider, cet « *excité de la conscience nationale* », comme l'appelle, sous sa dictée, la défense, cet ancien séminariste devenu colonel de l'armée de l'air, et qui a quitté « *l'armée du napalm et de la torture* » en Indochine. Il en est toujours à Vigny et à *Servitude et grandeur militaires* : « *L'honneur, c'est la conscience, mais la conscience exaltée... Tantôt il porte l'homme à ne pas survivre* à *un affront, tantôt à le soutenir avec un éclat et une grandeur qui le réparent et en effacent la souillure.* »

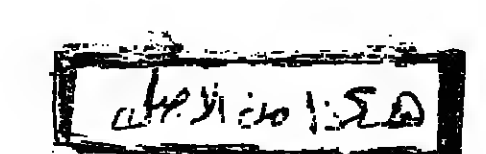
Le tribunal acquitte la casquette de Marcel Gensoul. Que faire d'autre ? Lui reprocher d'avoir été de quelques pointures au-dessous des héros de légende ?

Le 26 avril 1964, un escorteur d'escadre a transféré d'Alger à Mers-El-Kébir le cercueil de François Darlan, tombé avec son gros tas de secrets, le 24 décembre 1942, à Alger, sous les balles d'un garçon sans mystère, mais qui croyait à l'honneur.

JEAN PLANCHAIS.

★ UNE AFFAIRE D'HONNEUR. MERS-EL-KÉBIR, 3 JUILLET 1940, de Jules Roy. Plon, 445 p., 100 F.





Le Monde

culture

THÉÂTRE

COCTEAU-MARAIS, à l'Atelier

L'Ange déguisé en croque-mitaine

Jean Cocteau, dans son journal, analyse les raisons de l'ascendant physique qu'exerce Jean Marais sur le public, sur quiconque. Il ne voit là rien de sensuel. Il pense que avant tout, l'enfance « habite » Marais, que là « *beauté de ses regards et de ses attitudes vient de là* ».

Sur la scène de l'Atelier, aujourd'hui, Jean Marais, qui doit avoir pas loin des soixante-dix ans, par là, est droit comme un peuplier, souple comme une truite, beau comme un dieu. Et ce n'est pas seulement l'enfance qui l'habite, c'est aussi une bonté, une gentillesse.

Il a les yeux étoilés et les cheveux de feu, de flammes, que Jean Cocteau a tracés sur ses portraits de garçons à partir de 1937, l'année de sa rencontre avec Marais. Et comme les années, tout de même, ont un peu buriné ce visage de bon mauvais ange, Jean Marais, à présent, « *ressemble à un lion habillé en dompteur* », comme disait Cocteau d'un autre énergumène, mais d'un dompteur adepte de la manière douce. Bref, Marais est irrésistible, comme il l'était dans *les Parents terribles*, dans *l'Éternel Retour*, dans *Orphée*, toutes ces œuvres de Cocteau auxquelles la présence si attachante, si carrément et chaudement sympathique de Jean Marais, a apporté une dimension de plus.

Cocteau est mort il y a vingt ans, et Jean Marais joue une suite, un assemblage de fragments de textes de Cocteau, qui ont été découpés et collés par M. Jean-Luc Tardieu. Et c'est on ne peut plus décevant, peut-être pour deux raisons.

La première, c'est que le choix et le patchwork de bouts de pages de Cocteau ont été faits comme par quelqu'un qui n'aurait pas le sens, l'écoute, du génie particulier de Jean Cocteau. Les fragments collés sont trop courts, la plupart du temps choisis dans des moments de moindre génie de l'auteur, et cela donne un ensemble plutôt plat, et même plutôt ordinaire, ce qui, s'agissant de Jean Cocteau, est un comble.

La seconde raison, c'est que, pour dire ce pêle-mêle méconnaissable, Jean Marais, malgré sa présence toujours généreuse et solaire, emploie une voix fausse, une voix artificielle, qui dénature encore la poésie et l'intelligence de Jean Cocteau.

Marais a ici une voix de croque-mitaine, de carabosse, de gros gendarme moustachu, qui n'est pas sa vraie voix. Marais avait gardé longtemps sa vraie voix, qui sur le moment surprenait, parce que c'était un peu la voix d'un garçonnet qui n'a pas mué encore, une voix très claire, mais le spectateur s'habituait très vite à cette voix décalée parce que c'était la vraie voix de l'acteur, et l'acteur en usait librement, entièrement, à sa guise, avec un immense talent, si bien que la splendeur du jeu de Marais s'imposait avec cette voix, même lorsqu'il jouait *Andromaque* ou *Britannicus*.

Et puis, il y a quelques années, Marais a joué *le Roi Lear*, et il a craint que cette voix claire, haute, détonne cette fois par trop. Et il est parvenu à modifier artificiellement son timbre, il a pris une voix très basse, d'ogre de l'âge de bronze, enrouée, caverneuse, coléreuse, c'est même à se demander comment il a obtenu cette métamorphose, en se gargarisant soixante fois par jour avec du brou de noix ? De l'alcool à brûler ? Mystère.

L'ennui, c'est que cette voix de tonnerre il n'en est pas maître, elle lui échappe, elle va toute seule son chemin, dans les profondeurs de la terre, cette voix n'accroche pas le texte prononcé, ne l'habite pas, ne l'éclaire pas, et le texte s'en trouve tout nigaud, tout incolore, tout inanimé.

Alors pendant deux heures et plus se traîne sur la scène de l'Atelier un monologue plutôt niais, bravache, qui na rien à voir avec la poésie si vivante, si aiguë, de Jean Cocteau. C'est bien triste. Mais il y a le bon et le beau visage de Jean Marais, et sa dégaine superbe, l'un des hommes les plus sympathiques de nos scènes, de nos écrans, et comme tout le monde a le droit de se planter un jour ou l'autre, le public applaudit Jean Marais à tout rompre, et il a raison.

MICHEL COURNOT.

★ Atelier, 20 h 45.



SOUVENIR DE TOULON

(Dessin de Jean Cocteau.)

MUSIQUE

A L'OPÉRA DE LYON

Naissance d'un orchestre

Lyon. — Formé il y a dix-huit jours à peine, l'Orchestre de l'Opéra de Lyon a reçu, lundi 3 octobre, le baptême du feu, adopté d'emblée par son public.

Il est rarissime en France que l'on crée un orchestre de toutes pièces, surtout en période de crise économique. Ses parrains, la ville de Lyon, le département, la région Rhône-Alpes et le ministère de la culture ont mis dans sa corbeille la bagatelle de 9 millions, et l'Orchestre philharmonique de Lyon, dirigé par Serge Baudo, devrait maintenant pouvoir remplir sa mission symphonique régionale, tandis que le nouvel ensemble permettra à l'Opéra une programmation plus harmonieuse.

Louis Erlo et Jean-Pierre Brossmann ont confié le soin de former cet orchestre à John Eliot-Gardiner, célèbre chef baroque, auquel nous devons notamment les Rameau d'Aix-en-Provence, mais dont une partie de la carrière, restée dans l'ombre, a été consacrée aux répertoires classiques et moderne, tant en Angleterre qu'au Canada, où il a dirigé pendant trois ans l'Orchestre de Vancouver.

Ce grand Anglais de quarante ans, mince et souple, au visage allongé presque rectangulaire, où les yeux jettent des éclairs flamboyants

De notre envoyé spécial

d'intelligence derrière les fines lunettes, sort de Cambridge et a travaillé à Paris avec Nadia Boulanger. Homme tout à la fois de bibliothèque et d'action, il s'est lancé avec passion dans cette nouvelle aventure. Les candidats à l'Orchestre n'étaient pas nombreux au départ : s'installer en province pour descendre dans une fosse ! Gardiner s'est montré aussi séduisant qu'exigeant sur la qualité, et le bouche-à-oreille à joué : il a pu enfin choisir ses cinquante-six musiciens parmi plus de mille candidats, des instrumentistes jeunes (vingt-six ans de moyenne) représentant douze pays, dont presque aucun n'avait encore appartenu à un orchestre. En deux semaines, il leur a fallu apprendre, aux cordes surtout, à ne plus se comporter en solistes, à jouer d'une même main, à harmoniser leurs sonorités, à « jouer ensemble » au sens fort du terme.

Lundi soir : *l'Ouverture du directeur de théâtre*, de Mozart (peut-être en hommage à Erlo) ; *le Prélude à l'après-midi d'un faune*, de Debussy ; *les Variations et Fugues sur un thème de Purcell*, de Britten ; *la Symphonie inachevée*, de Schubert, et *l'Oiseau de feu*, de Stravinsky. Un « programme fou », selon Gardiner lui-même. Il n'est pas question de juger l'orchestre sur un concert aussi précoce, mais les Marie-Louise ont vaillamment tenu le choc. Malgré le trac, les fautes instrumentales ont été très limitées dans le terrible *Oiseau de feu* ; les solistes des vents ont prouvé leur excellent niveau, avec des sonorités souvent belles et originales ; les cordes, un peu ternes dans Mozart, se sont éclairées dans Schubert, entraînées par deux premiers violons de haute qualité, Jean Estournet et Peter Csaba.

Mais le rodage n'est pas terminé. La couleur générale manque encore de fondu, de transparence et d'ampleur. Et le discours souvent trop timide ne respire pas encore librement. Il faut du temps pour atteindre le « *repos dans la lumière* », dont parlait Joubert. Sans doute aussi la direction de Gardiner est-elle trop stricte et minutieuse pour conforter l'enfant qui fait ses premiers pas, ce qui ne l'empêche pas d'être pleine de finesses, d'intensité intérieure et souvent d'élan. On en saura plus long lors du premier spectacle d'opéra avec *Iphigénie en Tauride*, de Gluck, le 12 octobre.

JACQUES LONCHAMPT.

DANSE

JIRI KYLIAN ET LE NEDERLANDS DANS THEATER

Fluide comme le temps

Décidément, on peut suivre Jiri Kylian à la trace. Du Festival de Venise au Théâtre de la Ville, à la cour d'honneur d'Avignon, à Montpellier ; à présent au Festival international de Paris, après l'hommage à Balanchine, il est devenu un chorégraphe très recherché.

Qui est Jiri Kylian ? Un jeune homme pâle et barbu, au profil florentin, formé comme Neumeier à *Stuttgart, chez Cranko*, et directeur du Nederlands Dans Theater. Il possède les techniques classiques et modernes, et les mêle hardiment dans un langage contemporain où s'expriment l'angoisse et la difficulté d'être. Le sujet n'est pas nouveau, mais il l'aborde avec conviction en faisant confiance à sa sensibilité, sans trop se soucier des modes.

Passer des géométries épurées de Balanchine aux clairs-obscurs de Kylian cause un véritable choc et il n'est pas sûr que *Wiegenlied* (berceuse), dansé sur le concerto pour violon de Berg, soit une bonne ouverture de spectacle. Dans une sorte de hall posé de guingois par le décorateur MacFarlane, avec de superbes éclairages en contre-jour de Jennifer Tipton, plusieurs couples se relaient dans une sorte de mouvement perpétuel, fluide, rapide, avec des ruptures, des chutes, des glissades et des coulés, extrêmement complexes à réussir. Leurs échanges ne réservent aucune respiration. L'expressionnisme appuyé de leur gestuelle déconcerte dans la mesure où elle ne débouche sur aucune théâtralité. Il y a vite saturation malgré l'admirable interprétation de la troupe.

Stampingground apporte une détente. Jiri Kylian s'y est inspiré des mœurs des aborigènes australiens pour composer une bande dessinée avec des geste cocasses et des gags de film muet du style « Moi, Jane, moi Tarzan ». Marly Knobel y joue les petits formats aux prises avec de grands mâles. Tout cela est traité au premier degré ; le public s'amuse bien.

La Symphonie des psaumes, musique de Stravinski, reste le morceau de bravoure de Jiri Kylian, mais il vaut mieux être placé haut et dominer la scène pour apprécier la variété des évolutions qui se déroulent comme des vagues d'assaut à la conquête de l'espace. Les garçons prennent appui sur la tête des filles, ils les déploient sur leur dos comme des papillons, les couchent comme des gisantes. Tout reste fluide et tendre à l'image d'une humanité inquiète qui s'interroge sur le sens de la vie et disparaît doucement sans laisser de traces.

MARCELLE MICHEL.

★ Théâtre musical de Paris, 20 h 30.

SCULPTURE

Nuits de colère

(Suite de la première page.)

Prix de Rome, anciens manière, les Poirier (artiste bicéphale, sans la moindre nuance de monstruosité) étaient en Italie : leur « démarche » *pseudo-scientifique* fut celle des archéologues — ils étaient pratiquement les seuls, les autres allaient plutôt vers l'ethnologie, l'anthropologie et les sciences naturelles. Ils se sont employés à relever, à reconstituer des traces du passé, à les entourer de tout un appareil documentaire, et de commentaires écrits.

Depuis, ils n'ont pas cessé de procéder ainsi, d'approcher les ruines, de creuser les strates, allant et venant de la surface au souterrain, de la façade aux caves, où, plus clairement, ils reconnurent dans les enfilades froides du palais de Néron l'incendiaire l'obscure architecture du cerveau. La *Domus aurea*, et toutes ses chambres de mémoire, moulages, bases, colonnes, herbiers, livres et architectures noires de sites ruinés, dont ceux d'une bibliothèque et d'une ville imaginaire, Ausée, fut montrée au Centre Georges-Pompidou en 1978.

Leur travail a pris ensuite d'autres dimensions : On peut même parler d'escalade, avec les fragments de statues et de colonnes de temples colossaux, dont les tambours roulés au sol (un exemple demeure sur le parvis du Musée d'art moderne de la Ville de Paris) provoquant un immense chambardement visuel.

Dans la chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière, pour le Festival d'automne, *ils ont installé* trois nouvelles sculptures. Des pièces-chocs, immenses, étonnantes, même lorsqu'on connaît leur passé et que l'on reconnaît les éléments de leur langage plastique, hautement maîtrisé. Une des sculptures est encore une maquette de ville antique ruinée, calcinée, noyée dans une ombre verte, argentée de poussière et de charbon de bois ; elle se reflète dans l'eau noire laquée d'un littoral, dans laquelle un énorme éclair est fiché.

« Le paysage foudroyé » est le titre de cette proie nouvelle de la colère des dieux. Les deux autres sculptures miment la mort d'Encelade et de Mimas, les deux géants des volcans. L'une est un éboulis de blocs de marbre *brut*, auxquels sont mêlés des fragments de statues colossales, des moulages d'yeux surtout, et au sommet duquel est planté une flèche de bronze. L'autre pièce, c'est un œil, un œil de bronze immense, immergé dans un bac, dont la pupille laisse s'écouler, *suprême raffinement*, un *filet d'eau*, une larme. L'œil est encadré de deux flèches décochées d'en haut, l'une plantée dans l'eau du bassin d'où émergent quelques ruines, l'autre dans le sol, au-dehors.

En fait, le spectacle est un peu ridicule. Il est indescriptible. C'est du théâtre, du grand spectacle, une mise en scène fabuleuse, contrôlée *d'un bout à l'autre*, qui nous conduit exactement là où Anne et Patrick Poirier entendent nous mener, par des voies souterraines et toute leur culture, la nôtre : au pied d'un monde inhumain (?) où s'affrontent des forces contraires, les unes brutales, élémentaires (les géants), les autres civilisatrices, les dieux destructeurs des monstres, fondateurs des villes (et des arts).

Les Poirier ont cette science de l'éclairage qui vous enlève le *morceau, un éclairage modulable de* l'intérieur-nuit, qui nécessite un long temps d'accoutumance, aux effets crus de couleurs, de matière, de reflets, d'ombre et de lumière et d'eau qui brillent, obscures, métalliques, trempées de nuit et de rêves insondables. Il faut y ajouter un jeu d'échelles passionnant, compliqué par la possibilité d'observer les détails infimes et méticuleux de la ville cendrée, avec une paire de jumelles ; une façon encore de brouiller, embrouiller la vision, de l'isoler, de l'entretenir hors espace et hors *temps*, de *la porter loin*, à *distance*, dans le cercle mythique. Toute une histoire qui tourne autour de l'œil, de la connaissance, à multiples significations, riche de toutes les lectures qu'on voudra y faire. Où le chemin des ruines ouvert sur des contrées inexplorées, mystérieuses de gouffres et de recoins obscurs, s'enfonce au plus sombre de l'inconscient, là où s'ancrent les pulsions de vie et de mort, où résident les monstres prêts à prendre à nouveau possession du monde. En suivant les ruines, on ne sait jamais ce que l'on trouve : nœuds de vipères cachées sous les pierres et tortues géantes croupissant dans les marécages, comme à Milet ; ou encore lumière aveuglante comme dans la métropole de Hierapolis.

De ces trois œuvres des Poirier, l'une, *l'Œil géant*, mériterait quelque place superbe dans un parc parisien, dans un jardin — c'est une fontaine, — comme d'autres œuvres des Poirier ont trouvé leur place en Italie, où elles prolongent avec d'autres la folie de l'artisan de Bomarzo.

Ces lieux menteux dévastés après la tempête pourraient être vus aussi comme un terrible raccourci de l'histoire de l'art occidental, depuis la Grèce archaïque qui exploita plastiquement la Gigantomachie, à la Rome décadente qui se figea dans *l'image des statues colossales*. Avec les Poirier, à l'anatomie du mental on est tenté de greffer l'autopsie d'une civilisation.

GENEVIÈVE BREERETTE.

★ Chapelle de la Salpêtrière jusqu'au 4 décembre.









SPECTACLES

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

LES TROYENNES – Cité Internationale - Galarie (589-38-69), 20 h 30.

LE ROI SE MEURT – Marais (278-03-53), 20 h 30.

GOOD BYE PARADIS CANCAN – Théâtre 14 (545-49-77), 20 h 30.

UN PNEU C'EST UN PNEU – Splendid St-Martin (208-21-93), 20 h 30.

EMILIE NE SERA PLUS CUEILLIE PAR L'ANÉMONE – Aubervilliers, Théâtre de la Commune (833-16-16), 20 h 30.

LE REMORA – Neuilly, Athletic (574-16-93), 21 h.

Les salles subventionnées et municipales

COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20), 20 h 30 : les Estivants ; 20 h 30 : Victor ou les enfants au pouvoir.

CHAILLOT (727-81-15). Grand Théâtre, 16 h 30 : Hamlet.

BEAUBOURG (277-12-33). Débats-Rencontres-Musées : 15 h à 17 h 30 : Fugueurs, fugueuses. Quelles attitudes, quelles réponses ; 18 h 30 : Matisse, Picasso et l'art contemporain ; Concerts : 18 h 30, 19 h 45, 20 h 30 : Espace libre ; Cinéma Vidéo : Mauricio Kagel ; Nouveaux films Bpi, 16 h : Je te prends, tu me prends en photo ; 19 h : Mission Tenere ; Théâtre : 21 h : Va ma terre quelle belle idée, d'Abdellatif Laâbi (Cie des Quatre chemins).

THEATRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83), 20 h 30 : Nederlands Dans Theater (XXI[e] Festival international de danse de Paris).

CARRÉ SILVIA-MONFORT (531-28-34), 20 h 30 : Paco Ibanez.

Les autres salles

A DEJAZET (271-44-20), 18 h, L'Aimeitude, 20 h 30 : l'Amour en visites.

AMERICAN CENTER (321-42-20), 21 h : les Déménageurs.

ANTOINE (208-77-71), 20 h 30 : Coup de soleil.

ARTS-HEBERTOT (387-23-23), 21 h : Le Chandelier, le Plaisir de rompre.

ASTELLE-THEATRE (238-35-53), 20 h 30 : le Malentendu.

ATELIER (606-49-24), 21 h : Cocteau-Marais.

ATHENEE (742-67-27), 18 h 30 : Credo ; 21 h : le Pélican.

BOUFFES PARISIENS (296-60-24), 21 h : les Trois Jeanne.

CARREFOUR DE L'ESPRIT (633-48-65), 20 h 30 : Zod Zod Zod...laque.

CARTOUCHERIE, Épée de Bois (808-39-74), 20 h 30 : la Maison de Bernarda Alba ; Tempête (328-36-36), 20 h 30 : Vater Land.

CITÉ INTERNATIONALE (589-38-69), Grand Théâtre, 20 h 30 : la Parodie ; Resserre, 20 h 30 : Dommage qu'elle soit une putain.

COMÉDIE DE PARIS (281-00-11), 20 h 30 : Fête.

COMÉDIE-CAUMARTIN (742-43-41), 21 h, Reviens dormir à l'Élysée.

COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22), 20 h 30 : la Manie de la villégiature.

CONSTANCE (258-97-62), 20 h 45 : Appelez-moi Arthur, ou les Mystères de la Table ronde.

DAUNOU (261-69-14), 21 h : la Chienlit.

EDOUARD-VII (742-57-49), 21 h : Mademoiselle Julie.

ESCALIER D'OR (523-15-10), 21 h : Louise-Emma.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
281-26-20 +
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Jeudi 6 octobre

ESPACE-GAITE (327-13-54), 20 h 15 : la Bonn'Femme aux camélias ; 21 h 30 : Toutes à tuer.

ESSAION (278-46-42), 19 h : Pas moi ; 21 h : Agatha.

FONTAINE (874-74-40), 20 h 15 : Vive les femmes.

GAITE-MONTPARNASSE (322-16-18), 20 h 15 : Comment devenir une mère juive en dix leçons ; 22 h : la Fausse Libertine.

GALERIE-55 (326-63-51), 21 h : Public Eyes - A Private Ear.

HUCHETTE (326-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon.

LA BRUYÈRE (874-76-99), 21 h : Mort accidentelle d'un anarchiste.

LIERRE-THEATRE (586-55-83), 20 h 30 : la Colonie pénitentiaire.

LUCERNAIRE (544-57-34), I : 18 h 30 : Cajamarca ou le supplice de Pizarre ; 20 h 30 : l'Entonnoir ; 22 h 30 : Bobby Lapointe ; II. 18 h 30 : les Fables de La Fontaine ; 20 h 15 : Six heures au plus tard ; 22 h 15 : Visages de Cocteau. Petite salle, 18 h 30 : la Putain littéraire ; 19 h 45 : Mozartement vôtre ; 22 h 15 : Baudelaire du mal.

LYS MONTPARNASSE (327-88-61), 20 h 30 : Vendredi, jour de liberté.

MARIGNY-SALLE GABRIEL (225-20-74), 21 h : les Sales Mômes.

MICHEL (265-35-02), 21 h : On dînera au lit.

MICHODIERE (742-95-22), 20 h 30 : le Vison voyageur.

MOGADOR (285-45-30), 20 h 30 : Cyrano de Bergerac.

MONTPARNASSE (320-89-90), 21 h : Marguerite et les autres ; Petite salle 21 h 15 : l'Astronome.

ŒUVRE (874-42-52), 20 h 30 : l'Extravagant Mister Wilde.

PALAIS-ROYAL (297-59-81), 20 h 45 : la Fille sur la banquette arrière ; Rencontres.

PALAIS DES SPORTS (828-40-90), 20 h 30 : Un homme nommé Jésus.

POCHE - MONTPARNASSE (548-92-97), 20 h 15 : la Dernière Bande.

PORTE SAINT-MARTIN (607-37-53), 21 h : K2.

POTINIERE (261-44-16), 20 h 45 : Il Signor Fagotto.

SAINT-GEORGES (874-74-37), 20 h 45 : Ma vedette américaine.

STUDIO DES CHAMPS-ELYSEES (723-35-10), 20 h 45 : Camí.

STUDIO FORTUNE, 21 h : Dans un siècle ou deux.

TAI TH. D'ESSAI (278-10-79), I : 20 h 30 : Tartuffe ; II : 20 h 30 : Fando et lys.

THÉATRE D'EDGAR (322-11-02), 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h : Nous, on fait où on nous dit de faire.

TEMPLIERS (278-91-15), 20 h 30 : Cinquante-neuf minutes d'attente.

THÉATRE A. BOURVIL (373-47-84), 21 h : les Dames de fer ; 22 h : Y'en a marr... et vous ?

THÉATRE DE DIX-HEURES (606-07-48), 18 h 30 : Histoire de jouer ; 21 h 30 : Arrête de rire, ça va sauter ; 22 h 30 : le Propriétaire.

THÉATRE DE MÉNILMONTANT (636-97-67), 20 h 30 : Zacharie.

THÉATRE DE LA PLAINE (842-32-25), 20 h 30 : le Dîner bourgeois.

THÉATRE PRÉSENT (203-02-55), 20 h 30 : l'Opéra de Quat'Sous.

THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80), 20 h 30 : Savannah Bay ; 20 h 30 : mois Beckett.

THÉATRE 33 (588-16-30), 21 h : l'Emoi d'amour.

THÉATRE 18 (226-47-47), 22 h : Bruits de peau.

TOURTOUR (887-82-48), 20 h 30 : Le Soleil n'est plus aussi chaud qu'avant.

TRISTAN BERNARD (522-08-40), 21 h : Balle de match - Erreur judiciaire.

VARIETES (233-09-92), 20 h 30 : l'Etiquette.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35), 20 h 30 : Tohu-Bahut ; 22 h : le Président.

BLANCS-MANTEAUX (887-15-84), I : 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 : les Sacrés Monstres ; II : 20 h 15 : les Caïds ; 22 h 30 : Fouillis.

BEAUBOURGEOIS (272-08-51), 19 h 30 : la Spécialité.

CAFÉ DE LA GARE (278-52-51), 20 h 15 : Chant d'épandage ; 22 h 15 : l'Auvent du pavillon 4.

CAFÉ D'EDGAR (322-11-02), I : 20 h 15 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : L'amour c'est comme un bateau blanc ; II : 20 h 15 : Dieu m'tripote ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Fais voir ton Cupidon.

L'ÉCUME (542-71-16), 20 h 30 : Toupie or not toupie ; 22 h : F. Pralon et Ch. Margolin.

LES LUCIOLES (526-51-64), 20 h : Roman-photo pour bonniches en délire.

LE PETIT CASINO (278-36-50), 21 h : J'viens pour l'annonce.

RESTOSHOW (508-00-81), 22 h : G. Dahan.

SENTIER DES HALLES (236-37-27), 20 h 15 : On est pas des pigeons ; 22 h : Vous descendez à la prochaine ?

SPLENDID SAINT-MARTIN (208-21-93), 22 h : les Burlingueurs.

LE TINTAMARRE (887-33-82), 20 h 15 : Phèdre ; 21 h 30 : Apocalypse Na.

THÉATRE DE DIX HEURES (606-07-48), 20 h 30 : les Voyages d'Yvonne Tetbœuf.

VIEILLE GRILLE (707-60-93), 20 h 30 : P. Miserez.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (278-44-45), 21 h : François, j'ai mal à mes sous.

DEUX ANES (606-10-26), 21 h : L'impôt et les os.

La danse

THÉATRE 18 (226-47-47), 20 h : Désir, désir.

THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-47-77), 20 h : Coppélia.

THÉATRE DE PARIS (280-09-30), 20 h 30 : Ballet A. Gades.

CENTRE ARTISTIQUE ET CULTUREL DES HALLES (296-88-32), 20 h 30 : « Vertige » (B. Morel).

Le music-hall

BOBINO (322-74-84), 20 h 45 : Angel Maimone entreprise.

ESPACE CARDIN (266-17-81), 20 h 30 : J. Gréco.

GYMNASE (246-79-79), 21 h : G. Bedos.

MARIGNY (256-04-41), 21 h : Thierry Le Luron.

OLYMPIA (742-25-49), 20 h 30 : G. Bécaud.

PALAIS DES CONGRÈS (758-13-33), 20 h 30 : Sylvie Vartan.

PALAIS DES GLACES (607-49-93), 21 h : Chopelia.

TROTTOIRS DE BUENOS AIRES (260-44-41), 22 h : W. Rios, C. Perez, J.-C. Carrasco, Jacinta.

Les concerts

JEUDI 6

SALLE GAVEAU, 20 h 30 : G. Prouvost, Ph. Bianconi.

SAINTE-CHAPELLE, 21 h : M. Vanaud, C. Brilli (Haendel, Verdi, Mozart...).

EGLISE DES BILLETTES, 20 h 45 : P. Segond.

Jazz, pop, rock, folk

ATMOSPHERE (249-74-30), 20 h 30 : *Mystic Kongo Warra* ; 22 h : Malopoets.

CASINO DE PARIS (874-26-22), 21 h : Higelin.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h 30 : M. Saury.

CHAPELLE DES LOMBARDS (357-24-24), 22 h 30 : P. Urbina y su Guarapo (Venezuela).

COMÉDIE DE PARIS (281-00-11), 22 h 30 : A. Altai.

DÉCHARGEURS (236-00-02), 22 h : Faton Cahen.

FORUM (297-53-47), 21 h : Ch. Vander.

MEMPHIS MELODY (329-60-73), 23 h : M. Antonina.

NEW MORNING (523-51-41), 21 h 30 : L. Konitz, H. Danko.

PHIL'ONE (776-44-26), 22 h : Azuquita y su Melao.

PETIT JOURNAL (326-28-59), 21 h : Watergate Seven + One.

PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h : T. Pagano, P. Authier, J.-Ph. Viret, J.-Cl. Joury.

LA RESSERRE AUX DIABLES (272-01-73), 22 h : J. Vant'Hoff, B. Malach, J.-F. Jenny Clark.

SAVOY (277-86-88), 21 h : Ph. Petit, J.-L. Witas, Bulent.

SLOW CLUB (233-84-30), 21 h 30 : R. Franc.

SUNSET (261-46-60), 23 h : Boto Novos Tempos.

TANIERE (337-74-39), 20 h 45 : D. Elsey ; 22 h 30 : G. Mechin. – II, à 21 h : V. Lemasne.

TWENTY ONE (260-40-51), 21 h : J. Griffin.

28, RUE DUNOIS (584-72-00), 20 h 30 : Tristan Honsinger.

Les festivals

FESTIVAL D'AUTOMNE (296-12-27)

THÉATRE DE LA BASTILLE (357-42-14), 21 h : le Gardien de tombeau.

TH. FONTAINE (874-82-34), 22 h : le Frigo.

GENNEVILLIERS, Théâtre (793-26-30) 20 h 45 : la Robe de chambre, de G. Bataille.

SAINT-DENIS, Th. G.-Philipe (243-00-59), 20 h 30 : Cervantes Intermèdes.

THÉATRE DE PARIS (280-09-30), Petite salle, 20 h 30 : Sortilèges.

VIDÉO

CENTRE G.-POMPIDOU (274-42-19), 20 h 30 : Maison I

DANSE

BOUFFES-DU-NORD (239-34-50), 20 h 30 : Aborigènes.

I[er] FESTIVAL INTERNATIONAL DE COMMEDIA DELL'ARTE DU VAL-DE-MARNE

VILLEJUIF, Th. R.-Rolland (678-98-29), 20 h 30 : Tout bouge.

FONTENAY-SOUS-BOIS, salle J.-Brel (877-75-00), 20 h 30 : la Commedia dell'arte.

En région parisienne

CHOISY-LE-ROI, Th. P.-Eluard (890-89-79), 20 h 30 : le Rouge à lèvres.

ERAGNY-SUR-OISE, Chemin du Halage, 21 h : Folies d'opérettes.

NANTERRE, Th. des Amandiers (721-18-81), 19 h 30 : les Paravents.

PALAISEAU, Ecole polytechnique (941-82-00), 21 h : D. Lockwood.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

Ch. Dior et le cinéma : 15 h, La valse de Paris, de M. Achard ; Hommage à F. Capra : 19 h, L'épave vivante ; Aspects du cinéma tchécoslovaque : 21 h, A l'orée de la forêt, de J. Menzel.

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h, Les gens de la nuit, de N. Johnson ; Rétrospective ZDF Cinéma-Télévision : 17 h, Un homme, un vrai de V. Sarmiento ; 5[e] Festival de Biarritz du film ibérique et latino-américain : 19 h, Les deux mondes d'angelita, de J. Morrison.

Les exclusivités

L'AMI DE VINCENT (Fr.) : Gaumont Halles, 1[er] (297-49-70) ; Richelieu, 2[e] (233-56-70) ; Saint-Germain Studio, 5[e] (633-63-20) ; Hautefeuille, 6[e] (633-79-38) ; Bretagne, 6[e] (222-57-97) ; Colisée, 8[e] (359-29-46) ; George V, 8[e] (562-41-46) ; *St-Lazare Pasquier*, 8[e] (387-35-43) ; Français, 9[e] (770-33-88) ; Athéna, 12[e] (343-00-65) ; Nation, 12[e] (343-04-57) ; UGC Gare de Lyon, 12[e] (343-01-59) ; Fauvette, 13[e] (331-60-74) ; Mistral, 14[e] (539-52-43) ; Gaumont Convention, 15[e] (828-42-27) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15[e] (575-79-79) ; *Mayfair*, 16[e] (525-27-06) ; Wepler Pathé, 18[e] (522-46-01) ; Secrétan, 19[e] (241-77-99).

L'ANNÉE DE TOUS LES DANGERS (Aus., v.o.) : Cinoches, 6[e] (633-10-82).

L'ARGENT (Fr.) : Lucernaire, 6[e] (544-57-34).

ATTENTION, UNE FEMME PEUT EN CACHER UNE AUTRE (Fr.) : Forum Orient Express, 1[er] (233-63-65) ; Richelieu, 2[e] (233-56-70) ; Paramount Odéon, 6[e] (325-59-83) ; Le Paris, 8[e] (359-53-99) ; George-V, 8[e] (562-41-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8[e] (387-35-43) ; Paramount Opéra, 9[e] (742-56-31) ; Lumière, 9[e] (246-49-07) ; Nation, 12[e] (343-04-67) ; Fauvette, 13[e] (331-56-86) ; Gaumont Sud, 14[e] (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14[e] (320-12-06) ; Bienvenüe Montparnasse, 15[e] (544-25-02) ; Gaumont Convention, 15[e] (828-42-27) ; Paramount Maillot, 17[e] (758-24-24) ; Wepler Pathé, 18[e] (522-46-01).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.f.) : Trois Haussmann, 9[e] (770-47-55)).

LA BALLADE DE NARAYAMA (Jap., v.o.) : Gaumont Halles, 1[er] (297-49-70) ; Hautefeuille, 6[e] (633-79-38) ; Olympic St-Germain, (222-87-23) ; La Pagode, 7[e] (705-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8[e] (359-04-67) ; *Olympic Entrepôt* 14[e] (545-35-38) ; PLM St-Jacques, 14[e] (589-68-42) ; Parnassiens, 14[e] (329-83-11) ; v.f., Impérial, 2[e] (742-72-52) ; St-Lazare Pasquier, 8[e] (387-25-43) ; Nation, 12[e] (343-04-67) ; Gaumont Sud, 14[e] (327-84-50) ; Miramar, 14[e] (320-89-52) ; Gaumont Convention, 15[e] (828-42-27) ; *Pathé Clichy*, 18[e] (522-46-01).

LA BELLE CAPTIVE (Fr.) : Denfert (H. sp.), 14[e] (321-41-01).

BENVENUTA (Fr.-Belg.) : U.G.C. Odéon, 6[e] (325-71-08) ; U.G.C. Opéra, 2[e] (261-50-32) ; Biarritz, 8[e] (723-69-23).

LES BRANCHÉS A SAINT-TROPEZ (Fr.) : Paramount City Triomphe, 8[e] (562-45-76) ; Maxéville, 9[e] (770-72-86) ; Paramount Opéra, 9[e] (742-56-31) ; Fauvette, 13[e] (331-60-74) ; Paramount Montparnasse, 14[e] (329-90-10) ; Paramount Montmartre, 18[e] (606-34-25).

CARMEN (Esp., v.o.) : Gaumont Halles, 1[er] (297-49-70) ; Saint-Germain Village, 5[e] (633-63-20) ; Bretagne, 6[e] (222-57-97) ; Hautefeuille, 8[e] (633-79-38) ; Elysées Lincoln, 8[e] (359-36-14) ; Ambassade, 8[e] (359-19-08). – V.f. : Impérial, 2[e] (742-72-52).

CHALEUR ET POUSSIÈRE (Ang., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3[e] (271-52-36) ; U.G.C. Danton, 6[e] (329-42-62) ; U.G.C. Rotonde, 6[e] (633-08-22) ; U.G.C. Champs-Elysées, 8[e] (359-12-15) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15[e] (575-79-79). – V.f. : U.G.C. Opéra, 2[e] (261-50-32).

CHRONOPOLIS (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6[e] (326-48-18).

LA CRIME (Fr.) : U.G.C. Montparnasse, 6[e] (544-14-27) ; U.G.C. Odéon, 6[e] (325-71-08) ; U.G.C. Normandie, 8[e] (359-41-18) ; Marignan, 8[e] (359-92-82) ; U.G.C. Boulevard, 9[e] (246-66-44) ; U.G.C. Convention, 15[e] (828-20-64) ; Images, 18[e] (522-47-94).

DANS LA VILLE BLANCHE (Suis.) : Saint-Ambroise, 11[e] (700-89-16) (H. sp.).

DARK CRYSTAL (A., v.f.) : Trois Haussmann, 9[e] (770-47-55).

LE DESTIN DE JULIETTE (Fr.) : Forum Orient-Express, 1[er] (233-63-65) ; Quintette, 5[e] (633-79-38) ; Olympic-Balzac, 8[e] (561-10-60) ; Parnassiens, 14[e] (320-30-19) ; Olympic, 14[e] (545-35-38).

DIEU ME SAVONNE (Bost., v.o.) : George-V, 8[e] (562-41-46) ; Parnassiens, 14[e] (329-83-11). – V.f. : Impérial Pathé, 2[e] (742-72-52).

LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TÊTE (Bost.-A., v.o.) : Studio Médicis, 5[e] (633-25-97) ; Marignan, 8[e] (359-92-82). – V.f. : Français, 9[e] (770-33-88).

DIVA (Fr.) : Rivoli Beaubourg, 4[e] (272-63-32) ; Panthéon, 5[e] (354-15-04) ; Grand Pavois, 15[e] (554-46-85).

EQUATEUR (Fr.) : Epée-de-Bois, 5[e] (337-57-47).

E.T. L'EXTRA-TERRESTRE (A., v.f.) : Trois Haussmann, 9[e] (770-47-55).

L'ÉTÉ MEURTRIER (Fr.) : George V, 8[e] (562-41-46) ; Français, 9[e] (770-33-88) ; Montparnos, 14[e] (327-52-37).

EVIL DEAD (A.) (*) : Paramount Montparnasse, 14[e] (329-90-10).

FANNY ET ALEXANDRE (Suède, v.o.) : Olympic Luxembourg, 6[e] (633-97-77).

FANNY HILL (A., v.o.) (**) : Marbeuf, 8[e] (225-18-45).

LA FIANCÉE QUI VENAIT DU FROID (Fr.) : U.G.C. Danton, 6[e] (329-41-62) ; Normandie, 8[e] (359-41-18) ; U.G.C. Boulevard, 9[e] (246-66-44).

LE FAUCON (Fr.) : Forum Orient Express, 1[er] (233-63-65) ; Marignan, 8[e] (359-92-82) ; Maxéville, 9[e] (770-72-86) ; Français, 9[e] (770-33-88) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12[e] (343-01-59) ; Mistral, 14[e] (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14[e] (320-12-06) ; Clichy Pathé, 18[e] (522-46-01).

LA FEMME DE MON POTE (Fr.) : Berlitz, 2[e] (742-60-33) ; Richelieu, 2[e] (233-56-70) ; Marignan, 8[e] (359-92-82) ; Montparnasse Pathé, 14[e] (320-12-06) ; Tourelles, 20[e] (364-51-98).

FLASHDANCE (A., v.o.) : Forum, 1[er] (297-53-74) ; Ciné-Beaubourg, 3[e] (271-52-36) ; Saint-Michel, 5[e] (326-79-17) ; Paramount Odéon, 6[e] (325-59-83) ; Publicis Matignon, 8[e] (359-31-97) ; Biarritz, 8[e] (723-69-23) ; Paramount Mercury, 8[e] (562-75-90) ; Kinopanorama, 15[e] (306-50-50). – V.f. : Paramount Marivaux, 2[e] (296-80-40) ; Rex, (236-83-93) ; Paramount Bastille, 12[e] (343-79-17) ; U.G.C. Opéra, 2[e] (261-50-32) ; Paramount Opéra, 9[e] (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13[e] (580-18-03) ; U.G.C. Gobelins, 13[e] (336-23-44) ; Paramount Orléans, 14[e] (540-45-91) ; UGC Convention, 15[e] (828-20-64) ; Paramount Maillot, 17[e] (758-24-24) ; Pathé Clichy, 18[e] (522-46-01) ; Secrétan, 19[e] (241-77-99) ; Paramount Montparnasse, 14[e] (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15[e] (579-33-00) ; Murat, 16[e] (651-99-75) ; Gaumont Gambetta, 20[e] (636-10-96).

FRAGMENTS POUR UN DISCOURS THÉATRAL - VITEZ - LE CONSERVATOIRE (Fr.) : Studio Bertrand, 7[e] (783-64-66).

FRANCES (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1[er] (297-49-70) ; U.G.C. Danton, 6[e] (329-

A l'occasion de la sortie de « *Poussière d'Empire* » de Lâm-Lê, au cinéma Saint-Séverin, seule salle parisienne à offrir en complément de programme, « *Rencontre des nuages et du dragon* », premier film du cinéaste franco-vietnamien, un débat sera organisé le jeudi 6 octobre, à l'issue de la séance de 21 h, avec le réalisateur.
(Cinéma St-Séverin, 12, rue St-Séverin, Paris 5[e], tél. : 329-32-83).

POUR LES SALLES VOIR LIGNES PROGRAMMES

SPECTACLES

42-62) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Murat, 16e (651-99-75). – V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33).

FRÈRE DE SANG (A., v.o.) (*) : 7e Art Beaubourg, 4e (278-34-15). s.p.

FURYO (Jap., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Studio Cujas, 5e (354-89-22).

GANDHI (Brit., v.o.) : Cluny Palace, 5e (354-20-12) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14). – V.f. : Capri, 2e (508-11-69).

LE GUERRIER DE L'ESPACE (A., v.o.) : Rex, 2e (233-83-93).

HANNA K. (Fr.-A.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (320-30-19) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33).

L'HOMME DE LA RIVIÈRE D'ARGENT (Aust., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (325-95-94) ; St-Lambert, 15e (352-91-68) (H.sp.).

LA JEUNE FILLE AU CARTON A CHAPEAU (Sov., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).

JOY (Fr.) (**) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32)) ; U.G.C. Ermitage, 8e (359-15-71).

KOYAANISQATSI (A., v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04).

LA LUNE DANS LE CANIVEAU (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

LIBERTY BELLE (Fr.) : Nation, 12e (343-04-67) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

LUDWIG-VISCONTI (It., v.o.) : Saint André des Arts, 6e (326-48-18).

LE MONDE SELON GARP (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

MONTY PYTHON, LE SENS DE LA VIE (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38).

ŒIL POUR ŒIL (A., v.f.) : Arcades, 2e (233-54-58) ; Paris Ciné, 18e (770-21-71).

OKRAINA (Sov. v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).

OUTSIDERS (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23). – V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

PATRICIA (Aut., v.f.) (**) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

PAULINE A LA PLAGE (Fr.) : Cinoches (H. sp.) 6e (633-10-82).

LES PRÉDATEURS (Brit., v.o.) (*) : 7e Art Beaubourg, 4e (278-34-15) ; Studio de l'Etoile, 17e (380-42-05).

LE ROI DES SINGES (Chinois, v.f.) : Marais, 4e (278-47-86).

RUE CASES-NEGRES (Fr.) : Rio Opéra, 2e (742-82-54) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Images, 18e (522-47-94).

LA SCARLATINE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Odéon, 6e (325-71-08) ; UGC Montparnasse, 6e (544-14-27) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; UGC Boulevard, 9e (246-66-44) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; UGC Convention, 15e (828-20-64).

SUPERMAN III (A., v.o.) ; Ambassade, 8e (359-19-08). – V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) (H. sp.) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) (H. sp.).

TONNERRE DE FEU (A., v.o.) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Ermitage, 6e (359-15-71). – V.f. : Arcades, 2e (233-54-58) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31).

TOOTSIE (A., v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

LA TRAVIATA (It., v.o.) ; Vendôme, 2e (742-97-52).

LA ULTIMA CENA (Cub., v.o.) : Denfert (H. sp.), 14e (321-41-01).

UN JEU BRUTAL (Fr.) (*) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52).

VICTOR, VICTORIA (A., v.o.) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17).

VIVEMENT DIMANCHE (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27).

ZELIG (A.) ; Forum, 1er (297-53-74) ; Movies Halles, 1er (260-43-99) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) (v. angl. non sous-titrée) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Publicis Champs Elysées, 8e (720-76-23) ; Monte Carlo, 8e (225-09-83) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Passy, 16e (727-49-75) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

LES FILMS NOUVEAUX

FORT BRONX*, New York Connection, film américain de Robert Butler, v.o. ; Paramount City, 8e (562-47-76), v.o. ; Max Linder, 9e (770-40-04), Paramount Opéra, 9e (742-56-31), Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

HONKYTONK MAN, film américain de Clint Eastwood, v.o. ; Forum Orient-Express, 1er (233-63-65) ; Bonaparte, 6e (326-12-12) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Lumière, 9e (246-49-07) ;

LES JOUEURS D'ÉCHECS, film indien de Satyajit Ray, v.o. : Forum, 1er (297-53-74) ; Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic, 14e (545-35-38) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

OCTOPUSSY, film américain de John Glen, v.o. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Publicis Champs-Élysées, 8e (720-76-23) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; U.G.C.-Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Images, 18e (522-47-94) ; Paramount-Montparnasse, 18e (606-34-25) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

POUSSIÈRE D'EMPIRE, film franco-vietnamien de Lâm Lê ; Rex, 2e (236-83-93) ; Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; St-Séverin, 5e (354-50-91) ; U.G.C.-Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C.-Boulevards, 9e (246-66-44) ; 14-Juillet-Bastille, 12e (357-90-81) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

LES TROIS COURONNES DU MATELOT, film français de Raoul Ruiz ; 14 Juillet-Racine, 6e (326-19-68) ; 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Élysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic Entrepôt, 14e (545-35-38).

UNDERGROUND U.S.A., film américain d'Eric Mitchell ; v.o. : Action Christine, 6e (325-47-46).

UNE PIERRE DANS LA BOUCHE, film français de Jean-Louis Leconte ; Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

VIVE LA SOCIALE, film français de Gérard Mordillat ; Forum, 1er (297-53-74) ; Studio Logos, 5e (354-26-42) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Marignan Concorde, 8e (359-92-82) ; U.G.C.-Boulevards, 9e (246-66-44) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C.-Gare-de-Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

COMMUNICATION

Point de vue

L'application de la loi sur l'audiovisuel

II. Une politique globale

par GEORGES FILLIOUD (*)

M. Georges Fillioud a présenté au conseil des ministres du mercredi 5 octobre un bilan de l'application de la loi du 29 juillet 1982 et des perspectives d'avenir, notamment pour les nouvelles technologies de la communication. M. Fillioud estime que les remous actuels correspondent à l'apprentissage de nouvelles libertés (*le Monde* du 6 octobre), et à l'instauration progressive d'une concurrence. Le gouvernement, estime-t-il, a désormais une politique globale en la matière.

Parmi les mots à résonance variable que le monde des médias agite à temps et à contretemps, celui de publicité se crie le plus fort. D'autant plus fort que chacun le pousse pour étouffer les autres. Ceux qui en vivent pourraient penser que l'interdiction de la publicité sur les radios locales et sur Canal Plus, que la limitation – en volume et en nature – de la publicité à la télévision, résultent de choix qu'aucune règle intangible n'impose. Quant à ceux qui en rêvent, ils devraient aussi songer. Songer par exemple que la télédistribution à naître n'est pas conçue principalement comme un nouveau support pour la publicité de marque et leur campagne électorale permanente. L'une aidant l'autre. Personne ne peut attendre de cette innovation l'autorisation automatique de diffuser des programmes de télés étrangères, et de financer à 80 % par des ressources commerciales une opération avant tout destinée à servir à des fins de propagande.

Notre conception d'une nouvelle communication, utilisant en plein emploi les technologies modernes, s'inspire des deux principes du pluralisme au niveau de la responsabilité éditoriale et du respect du droit supérieur de l'usager – donc du citoyen – à l'information, à la connaissance, à la distraction, à la *culture. A quoi servirait la multiplication des vecteurs de transmission* des faits, des idées, des œuvres de création, si des visées personnelles en dominaient l'usage, si l'uniformisation y imposait ses règles de facilité, si l'identité de notre nation et de notre culture devait y disparaître dans l'envahissement des sous-produits importés. Dans l'orchestre médiatique en train d'accorder ses instruments, la partition qu'aura à jouer le câble est facile à déchiffrer. Il lui reviendra de relayer les voix qui bruissent dans les villes et les campagnes – les fortes et les faibles – amplifiant par la puissance de l'image l'écho qui a commencé de leur être donné par les vraies radio locales associatives, parmi les huit cents qui émettent aujourd'hui en modulation de fréquence.

La télévision vitrine du câble

La télévision par câble aura aussi le privilège exclusif de l'interactivité que lui confère l'architecture retenue pour la constitution des réseaux et le recours aussi rapide que possible à la technique de la transmission optique. Ces choix tendent à transformer le rapport personnel de l'usager à l'image en révélant un nouveau mode d'utilisation des produits livrés à domicile par la magie électronique et informatique. Il est temps de dire à ce sujet et contrairement à tant d'idées reçues que l'ambitieux plan de câblage envisagé, dont le coût en infrastructure est de l'ordre de 50 milliards de francs, s'inscrit bien davantage dans la logique de développement des télécommunications que dans le champ de la communication audiovisuelle.

Celle-ci est la vitrine devant laquelle on rêve et qui déterminera le plus souvent l'engagement des collectivités locales et la décision d'abonnement des particuliers, mais *elle ne sera pas la principale utilisatrice* des réseaux qui vont se créer et ne saurait prétendre à justifier à elle seule l'importance des investissements à consentir.

Il reviendra pourtant aux créateurs d'images la responsabilité lourde de fournir les programmes dont le besoin se trouvera ainsi généré. D'où, la nécessité de développer parallèlement à l'industrie des réseaux, l'industrie des programmes. Le pari n'est pas facile à tenir. Car les enjeux n'ont pas, de part et d'autre, la même évidence. Il faut pourtant le gagner. Sinon nos programmes seront à dominante américaine et japonaise. Le choix du renforcement de notre capacité de production a donc été posé, et s'est déjà traduit par des inscriptions au IXe Plan et des décisions budgétaires inscrites dans la loi de finances pour 1984 – notamment pour l'institution du fonds de soutien à la création audiovisuelle – l'identification dans le budget pour 1984 du service public d'un crédit de 230 millions de francs alloué à la création, les dispositions prises ou prévues en faveur de la Société française de production (S.F.P.), la rationalisation des efforts pour l'exportation de nos productions grâce à la société de commercialisation (France media international).

La compétition sera dure. La France n'a pas d'autre choix que d'y consentir. Elle a trop longtemps mené des combats d'arrière-garde, en paralysant toutes les possibilités et tentatives d'évolution, en démantelant le service public, en interdisant le câble, en se cachant peureusement derrière le monopole...

Mais la réalité a plus de force. Les technologies ont plus de poids que les articles de loi et les arrêtés ministériels. Les besoins des hommes s'imposent aux frilosités politiques partisanes. L'espace ne connaît pas les frontières. Ainsi si nous n'avons pas, dans les années à venir, notre propre satellite, d'autres et tous les autres envahiront notre conscience, notre culture, notre marché. Il n'est donc plus temps de se défendre, il faut mener l'offensive. Avec tous les moyens mobilisables. Sans négliger l'indispensable apport du secteur privé et des initiatives individuelles, le secteur public est un instrument irremplaçable. Mais il faut aussi qu'il s'adapte. Mieux encore qu'il s'aiguise. Il porte en lui-même toutes ses chances.

Il doit aussi combattre ses démons familiers. Se faire à la concurrence. Accepter désormais de lutter sur les terrains où il est moins protégé. Mieux organiser sa transparence, ce qui sera fait à travers les règles comptables nouvelles qui ont été instituées. Améliorer sa productivité, *ce qui impose quelques révisions* des méthodes en cours et des exigences admises. La radiotélévision nationale a tous les talents et tous les savoir faire. Elle dispose, en outre, du secret de les enseigner et de les apprendre. Cependant tous ces éléments de force, pour être pleinement efficaces, doivent être au service d'une volonté collective rassemblée, qui passe par une prise de conscience individuelle de tous ceux qui y consacrent leur intelligence, leur imagination créatrice et leur force de travail.

Tous ceux-là et les autres ont un rôle à tenir dans la construction dont le projet est maintenant dessiné. Jusqu'ici il était peut-être encore permis d'hésiter tant qu'il n'y avait pas volonté marquée de tracer l'avenir.

Le fait nouveau est qu'aujourd'hui, enfin, une politique globale de la communication est définie pour accompagner les révolutions technologique, économique et culturelle que nous vivrons d'ici à la fin de ce siècle. Il ne reste plus qu'à la mettre en œuvre.

(*) Secrétaire d'Etat chargé des *techniques de la communication*.

FIN

LE NEUVIÈME VIDCOM A CANNES

La Caisse des dépôts entre dans la danse

M. Robert Lion, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, tenait une conférence de presse, le 6 octobre, dans le cadre du neuvième Marché international de la vidéocommunication (Vidcom). Le premier établissement financier de France se lance dans l'audiovisuel en investissant dans la mise en place des réseaux de télévision par câble, dans leur exploitation et dans la production de programmes.

De notre envoyé spécial

Cannes. – « *Nous serons les avocats d'une approche globale et prospective.* » En lançant tout le poids financier de la Caisse des dépôts dans le développement de la télévision par câble et de la communication locale, M. Robert Lion souhaite aussi définir les règles du jeu et clarifier les enjeux. Il n'hésite pas à dénoncer « *le désordre foisonnant d'initiatives qui se neutralisent faute de cohérence ou de coordination suffisante* » entre le câble, la quatrième chaîne, la télématique et la micro-informatique.

Rejetant les approches sous l'angle de l'infrastructure ou les stratégies marchandes à court terme, la Caisse des dépôts se veut résolument « *du côté de l'usager et de son porte-parole, la collectivité locale* ». Quels que soient les médias (câble, radio locale, vidéotransmission), M. Robert Lion pose une question préalable : quelle sera la programmation locale, son impact culturel et social, sa cohérence en termes de services rendus à l'usager ? Le reste, le choix des technologies comme de l'architecture des réseaux, dépend de la réponse à cette première question.

Si elle doit financer la mise en place des réseaux, la Caisse des dépôts s'intéresse donc d'abord au contenu, aux programmes, tout en respectant une stricte neutralité. « *Il n'y a pas*, affirme M. Robert Lion, *des conceptions commerciales privées s'opposant à des conceptions publiques et socialisées. Il y aura de bons et de mauvais projets ouvrant ou non les portes de l'enrichissement culturel et de la communication sociale, respectueux ou non des consciences et du pluralisme.* » Cette implication dans la programmation va jusqu'à associer M. Jean-Pierre Guérin, ancien rédacteur en chef de TF 1, comme consultant auprès de la Caisse des dépôts sur cette nouvelle politique.

« *Il s'agit de se hâter lentement.* » M. Robert Lion met ainsi en garde les collectivités locales contre la précipitation et les invite à mesurer les conséquences financières de leurs projets. Il note que les propositions actuelles des P.T.T. (quinze cents francs par prise pour un réseau câblé) représentent soixante pour cent de l'investissement mensuel moyen par foyer dans des villes de plus de trente mille habitants et que les collectivités devront choisir entre le câble et d'autres équipements. Mais ce choix est pour le directeur de la Caisse des dépôts un choix d'avenir, un « *choix de société* ». Il met donc au service des collectivités locales, des acteurs de l'économie sociale toutes les structures de la Caisse des dépôts et de ses filiales.

La Caisse interviendra dans le financement des études préalables du câblage en proposant des prêts à taux privilégié qui compléteront les subventions de la mission télédistribution. Un G.I.E. (groupement d'intérêt économique) rassemblant toutes les filiales du groupe déjà spécialisées dans la télématique, la télédistribution ou la formation, jouera un rôle d'« *assemblier de la communication* » : de l'étude préalable au montage juridique et financier des structures de gestion, de la définition des services à l'ingénierie des réseaux.

La Caisse des dépôts financera les infrastructures et les matériels de communication : radios locales, ateliers de micro-informatique, réseaux de vidéotransmission. La télévision par câble reste bien sûr un objectif prioritaire, et M. Robert Lion s'est clairement prononcé « *pour un rythme soutenu de raccordement : à défaut, la France ne développera pas une industrie de programmes* ». La Caisse propose également sa participation à l'exploitation des réseaux sous forme de souscription au capital de sociétés d'économie mixte, de régies ou de concessions. Enfin, le groupe annonce son intention de financer la distribution de programmes sous forme de régie nationale ou régionale et d'investir dans la production, prenant « *le risque de la création et du développement d'entreprise* ».

Cette mobilisation de la Caisse des dépôts dans la communication audiovisuelle pèsera d'un poids financier non négligeable. La part de la Caisse serait de 7 à 9 millions de francs soit 25 milliards de francs, coût du programme prévu par les pouvoirs publics d'ici à 1989 pour les infrastructures. Sur cinq ans toujours, le groupe pourrait investir 80 millions de francs dans les sociétés d'exploitation.

Souhaitée par les pouvoirs publics, attendue par tous les partenaires de la communication, l'entrée en force de la Caisse des dépôts vient à point nommé pour dynamiser un marché que paralysent encore des incertitudes politiques ou économiques plus ou moins fondées. Le service public de l'audiovisuel et les P.T.T. souffrent à l'évidence de restrictions budgétaires et de lourdeurs administratives. Les grands groupes privés s'observent et hésitent à investir. M. Robert Lion ne cache pas que son intervention a aussi pour but d'amener d'autres acteurs à clarifier leurs intentions.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

« Dallax » et Pivot

Ils s'appellent R.J., Pam, Robby et Mary-Hellen. Ils habitent un ranch à Dallas. Mais là s'arrête la comparaison avec les personnages d'un feuilleton célèbre. Les héros de ces *Chaudes nuits de Dallas* font plus dans le porno que dans le pétrole. Ce film « hard » américain a été importé par un petit éditeur vidéo français. Il ne connaît pas le nom du producteur, ne sait rien de la carrière du film aux États-Unis ni de sa date de sortie. Il a seulement trouvé un bon titre – *Dallax* – et espéra que cela se vendra comme des petits pains.

Quelques stands plus loin, dans ce marché international de la vidéocommunication, Bernard Pivot explique qu'en éditant « Apostrophes » en cassettes il continue son combat pour le plaisir de lire. *Dallax* et Pivot, c'est ça la vidéo.

J.-F. L.

● *Le dernier dossier du « Canard enchaîné »* vient de paraître (prix : 20 F). Intitulé « L'empire agité de la radio-télé », il comporte cent pages (21 × 27) qui lèvent le voile sur « *la tension, les pressions et les placards* ».

TRIBUNES ET DÉBATS

JEUDI 6 OCTOBRE

– *M. Yves Saudmont*, maire P.C. de Nanterre, participe au journal de 92 Radio, à 18 h 45 (Nanterre, 91,1 MHz).

VENDREDI 7 OCTOBRE

– *M. Jacques Godfrain*, député R.P.R. de l'Aveyron, est l'invité de l'émission « Plaidoyer », sur R.M.C., à 8 h 15.

– *M. Yvon Gattaz*, président du C.N.P.F., est reçu au journal de 12 h 30, sur Radio Solidarité (Paris, 89,8 MHz).

COMMUNICATION

Jeudi 6 octobre

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20 h 35 **Téléfilm : Disparu le 7 octobre**, de D. Fabre.
22 h 10 **Rencontres au jardin des musiciens.**
Réal. J. Kerchbron.
23 h 5 **Journal.**

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 **Série : Masada.**
D'après E.K. Gann, réal. B. Sagal.
Une épopée à la Ben Hur avec Peter O'Toole.
22 h 5 **Magazine : Résistances.**
23 h 20 **Journal.**

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 35 **Cinéma 16 : le Refus**, de P. Jamain. Avec C. Cellier, C. Bouillette, A. Sterling, H. Serre.
22 h 15 **Journal.**
22 h 35 **Boîte aux lettres.**
Magazine littéraire de J. Garcin.
Avec André Roussin et Pierrette Sartin.
23 h 40 **Prélude à la nuit.**
Trois romances, op. 94, de Schumann, par H. Boschi, piano, et A. Angster, clarinette.

FR 3 PARIS ILE DE FRANCE

17 h 6, **Documentaire.**
19 h 10, **Saturnin et Cie.**
19 h 35, **Feuilleton : les Mohicans de Paris.**

FRANCE-CULTURE

20 h, **Nouveau répertoire dramatique : « Les Découpes »**, avec M. Gatard, J. Boulva, T. Quentin, F. Ruchaud, suivi d'un entretien avec les auteurs.
21 h 45, **Profession : spectateur**, Guy Dumur.
22 h 30, **Nuits magnétiques.**

FRANCE-MUSIQUE

20 h, **Jazz.**
20 h 30, **Concert « Mavra »**, opéra-bouffe en un acte, « le Rossignol », conte lyrique en trois actes sur un livret de Mitousoff, de Stravinski, par le Nouvel Orchestre philharmonique et les chœurs de Radio-France, dir. L. Friend; chef des chœurs, J. Jouineau; chef de chant, M. Paubon.
22 h 30, **Fréquence de nuit : feuilleton « Paris-Athènes ».**

Vendredi 7 octobre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

18 h **Série : Ton amour et ma jeunesse.**
18 h 20 **Le village dans les nuages.**
18 h 40 **Variétoscope.**
18 h 55 **7 heures moins cinq.**
19 h **Météorologie.**
19 h 15 **Emissions régionales.**
19 h 45 **Jeu : Marions-les.**
20 h **Journal.**
20 h 35 **Variétés : Si tu étais le Bon Dieu : Jacques Brel.**
Réal. E. Le Hung.
21 h 40 **Série : Les uns les autres,**
de Claude Lelouch. Avec Robert Hossein, N. Garcia, J. Caan...
22 h 40 **Bravos.**
Emission de J. Artur et C. Garbisu.
« Chacun sa vérité », de Pirandello, mise en scène de F. Périer à la Comédie des Champs-Elysées ; « Cyrano de Bergerac », d'E. Rostand, spectacle de J. Savary au Théâtre Mogador ; Festival d'automne ; Chanson : Paco Ibanez : Danse ; interview de R. Noureev ; extraits de « Moïse », de Rossini, mise en scène de L. Roconi, etc.
23 h 35 **Journal.**

DEUXIÈME CHAINE : A 2

15 h 40 **Reprise : Lire, c'est vivre.**
« Les dernières cartes », d'A. Schnitzler. (Diff. le 20 septembre.)
16 h 40 **Itinéraires.**
De S. Richard.
Brésil : empire du soja, engrenage de la faim.
17 h 45 **Récré A2.**
18 h 30 **C'est la vie.**
18 h 45 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
19 h 15 **Emissions régionales.**
19 h 40 **Le théâtre de Bouvard.**
20 h **Journal.**
20 h 35 **Feuilleton : Les brigades du Tigre.**
Les années folles : les princes de la nuit, réal. V. Vicas. Avec J.-C. Bouillon, P. Maguelon, E. Margoni...
21 h 35 **Apostrophes.**
Magazine littéraire de B. Pivot.
Sur le thème : « La liberté d'écrire », sont invités : Breyten Breytenbach (Mouroir), *Petru Dumitriu* (la Liberté ; Mon semblable, mon frère), *Heberto Padilla* (Dans mon jardin paissent les héros ; Héritages), *Vladimir Dimitrijevic (pour* Vie et destin *de V. Grossman et* le Cas Grossman, de S. Markish).
22 h 50 **Journal.**
23 h **Ciné-club (cycle Sacha Guitry) : Faisons un rêve.**
Film français de S. Guitry (1936), avec S. Guitry, Raimu, J. Delubac, R. Seller et des vedettes invitées (N.)

TROISIÈME CHAINE : FR 3

17 h **Télévisions régionales.**
Programmes autonomes des douze régions.
19 h 50 **Dessin animé : Ulysse 31.**
20 h **Les jeux.**
20 h 30 **D'accord pas d'accord.**
20 h 35 **Vendredi : Valéry Giscard d'Estaing.**
Magazine d'information d'A. Campana.
L'ancien président de la République face à Ivan Levaï, C. Clerc et M. Naudy, en direct du studio 101.
21 h 35 **Journal.**
21 h 55 **Musique : Art Zoyd.**
Réal. : D. Poteau.
22 h 50 **Prélude à la nuit.**
Une pensée pour Georges Auric.

FR 3 PARIS ILE-DE-FRANCE

17 h 6, **Feuilleton : A skis redoublés.**
17 h 30, **Decazeville : un peuple en lutte (1re partie).**
17 h 57, **Court métrage.**
18 h 5, **Ainsi sont-ils.**
18 h 30, **Le monde des médecines différentes.**
18 h 55, **Informations nationales et internationales.**
19 h 10, **Saturnin et compagnie.**
19 h 15, **Informations régionales.**
19 h 35, **Feuilleton : Les Mohicans de Paris.**

FRANCE-CULTURE

8 h 50, **Echec au hasard.**
9 h 7, **La matinée des arts du spectacle.**
10 h 45, **Le texte et la marge, avec Denise Mayer pour « René Mayer ».**
11 h 2, **Musique : (en direct de Strasbourg, Musica 83) :** Strasbourg-Rome (et à 13 h 30 et 16 h).
12 h 5, **Nous tous chacun.**
12 h 45, **Panorama.**
14 h, **Sons.**
14 h 5, **Un livre, des voix :** *Hôtel des Piranhas*, **de P. de Baleine.**
14 h 47, *Les après-midi de France-Culture* **: Les inconnus de l'histoire :** Marc Antoine Jullien.
18 h 30, **Feuilleton : l'Hôtel Saint-Pol.**
19 h, **Actualités magazine.**
19 h 30, **Les grandes avenues de la science moderne : le temps et sa mesure.**
20 h, **École privée, école publique.**
21 h 30, **Musique : Black and Blue.**
22 h 30, **Nuits magnétiques.**

FRANCE-MUSIQUE

8 h 10, **Magazine.**
9 h 2, **D'une oreille l'autre :** œuvres de Planson, Beethoven, Tchaïkovski, Mozart, Gabrieli, Schoenberg, Monnet, Debussy, Granados.
12 h, **Actualité lyrique.**
12 h 35, **Jazz, s'il vous plaît.**
13 h, **Avis de recherche.**
13 h 30, **Jeunes solistes :** œuvres de Strauss/Schoenberg, Tansman par la « Camerata de Versailles ».
14 h 4, **Equivalences.**
14 h 30, *Les enfants d'Orphée.*
15 h, **L'après-midi des musiciens : Gounod et l'académisme français.** Œuvres de Gounod, Massenet, Guilmant, Delibes, Lalo.
17 h 5, **Repères contemporains :** K.-H. Stockhausen.
18 h, **L'imprévu.**
19 h, **Studio-concert :** œuvres de Couperin, Forqueray, Leclair, Rameau, Balbastre par le trio Sonnerie.
20 h, **Jazz : Le clavier bien tempéré.**
20 h 20, **Concert :** ouverture du *Roi d'Ys*, de Lalo, *Ballade pour piano et orchestre*, de Fauré. *Variations symphoniques pour piano et orchestre*, de Franck. *Symphonie en si bémol majeur*, de Chausson par l'Orchestre de la radio symphonique de Sarrebruck, dir. J. Fournet, sol. M. Dalberto, piano.
22 h 15, **Fréquence de nuit : Feuilleton « Paris-la lune » à 23 h 5, Galaxie de portrait : Albert Ayler.**



CARNET

Naissances

Marc
est né le 17 septembre 1983.

De la part de **Marie-Paule** et **Christophe FREREBEAU** et **Cécile**.

Brioux-sur-Boutonne (Deux-Sèvres).

Mariages

– Le docteur
et Mme Pierre POULAIN,
M. et Mme Jacques LEDOUX,
ont la joie d'annoncer le mariage de leurs enfants

Pascale et Thierry,

qui a été célébré dans l'intimité, à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), le 24 septembre 1983.

73, avenue de la Marne,
35800 Saint-Malo.
1, rue Alfred-Bruneau,
75016 Paris.

Décès

– M. et Mme Augustin Alline,
ses parents,
Bertrand et Maryse de Kerimel,
Jean-Pierre et Monique Abraham,
Henri et Catherine Alline,
Jean-Marie et Marie-Odile Alline,
François-Xavier et Geneviève Lacoste-Alline,
François Alline,
Yves et Alyette Courgeon-Alline,
Jean-Louis et Claire Paques-Alline,
frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs,
Et ses seize neveux et nièces,

ont l'immense peine de faire part du décès accidentel, à l'âge de vingt-huit ans, de

Michel ALLINE.

Le service religieux aura lieu en l'église de Cherisy, près de Dreux (Eure-et-Loir), le vendredi 7 octobre à 10 heures, suivi de l'inhumation au caveau familial à Ermont (Val-d'Oise), à 15 heures, au cimetière ancien.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Le Prieuré,
2, rue d'Anet, Fermaincourt,
28500 Vernouillet.

– Le docteur et Mme Raymond Braun,
Thierry, Valérie, Joséphine et Thomas,
Mme Jean Schoenfelder,
Mme Ernest Schmitt,

ont la douleur de faire part de la mort de

Hervé BRAUN,

après une courte maladie, au domaine du Bonfin, à Fréjus (secte de la Fraternité blanche universelle), le 20 septembre 1983, à vingt-neuf ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église de Kaysersberg (Haut-Rhin), le samedi 8 octobre 1983, à 15 heures.

Les dons peuvent être adressés au Centre de documentation et d'éducation contre les manipulations mentales (C.C.M.M., 19, rue Turgot, Paris-9e).
18, rue des Fleurs,
68100 Mulhouse.

– On nous prie d'annoncer le décès accidentel de

M. Marcel DARTY,

survenu à Paris le 4 octobre 1983.

De la part de

Mme Marcel Darty,
son épouse,
Mme Anny Moret
Et M. Claude Darty,
ses enfants,
Et toute sa famille.

Les obsèques auront lieu le vendredi 7 octobre 1983.

On se réunira à la porte principale du cimetière de Bagneux-Parisien, à 10 h 15.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Marie-Thérèse Delpal
et ses filles Marie-Christine
et Catherine,
ont la douleur de faire part du décès de

M. René DELPAL,
âgé de cinquante et un ans,
professeur au lycée Pierre-de-Fermat,

Les obsèques religieuses auront lieu le jeudi 6 octobre 1983 dans la plus stricte intimité, en l'église de Saint-Agnan, Ségur (12).
29, rue des Arcs,
31240 L'Union.

– Royan.
Mme Robert Dunand
et son fils Dominique,
Ainsi que les familles Dunand, Besson, Dougoud, Ducayla, Lafitte, Roy et Tahon,

font part du décès de

M. Robert DUNAND,

survenu le 3 octobre 1983.

La cérémonie religieuse aura lieu le samedi 8 octobre 1983, à 10 heures, en l'église réformée de Royan.

Cet avis tient lieu de faire-part.

12, avenue de Maine-Geoffroy,
17200 Royan.

– M. et Mme Pierre Ernoult,
M. Yves Ernoult,
M. et Mme Patrick Ernoult
et leur fils,
M. Xavier Ernoult,
Mme Zorah El Ghazani,
Les familles parentes et alliées,

ont l'immense douleur de faire part de la mort de

Sylvaine ERNOULT,

à l'âge de trente ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le samedi 8 octobre 1983, à 10 h 30, en l'église Saint-Paul et Saint-Louis, 99, rue Saint-Antoine, Paris-4e.

Une messe, suivie de l'inhumation, sera célébrée le lundi 10 octobre 1983, à 15 h 30, à Bouchevilliers (Eure).

27150 Etrepagny.

– Massy.
M. Jean Ladavière,
M. Marc Ladavière,
ses fils,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre LADAVIÈRE,

survenu le 3 octobre 1983 à l'âge de soixante-dix ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 7 octobre 1983, à 9 h 15 précises, en l'église Sainte-Marie-Madeleine de Massy (91300), place Jules-Ferry, où l'on se réunira.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Massy-Sud dans le caveau de famille.

Priez pour lui.

MM. Jean et Marc Ladavière,
29, avenue Georges-Clemenceau,
91300 Massy.

– Mme Jean Patouillet,
son épouse,
Marie-Bernard, Marie-Claude, Claire, Jean-Didier, Philippe et Thomas,
ses enfants et petit-fils,
Mlle Mathilde Patouillet,
sa sœur,
M. et Mme Henri Bottard
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean PATOUILLET,
ancien directeur
à la société Antar,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier
de l'ordre national du Mérite,

survenu brusquement, le 4 octobre 1983, dans sa soixante-treizième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 7 octobre 1983, à 8 h 30, en l'église Sainte-Bernadette, 7, rue Saint-Nicolas, 78000 Versailles.

8, rue du Général-Pershing,
78000 Versailles.

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. Georges PEIDENIS,
ingénieur des ponts et chaussées,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 26 septembre 1983 à Paris.
Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité au cimetière du Père-Lachaise.

– Mme Jane Perrée, sa femme,
Les docteurs Ariette
et Jean-Paul Bochot,
Mme Martine Perrée-Fauvet
et le docteur Jean-Elie Fauvet,
ses enfants,
Sophie et Marine Bochot,
Servane et Raffaële Fauvet,
ses petites-filles,
Mme Suzanne Poteau
et Mme Christiane Perrée,
ses belles-sœurs,
Ses nièces, petites-nièces et cousins,
Sa famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès accidentel du

docteur Pierre PERRÉE,
chevalier de l'ordre
des Palmes académiques,
survenu le 3 octobre 1983.
Les obsèques civiles auront lieu le samedi 8 octobre 1983, à 14 h 30, à Saint-Malo-Saint-Servan, au petit cimetière du Rosais, où l'on se réunira.
10, chaussée de Sillon,
35400 Saint-Malo.

– Le Centre médico-chirurgical de l'Europe, 78560 Le Port-Marly,
a le regret de faire part du décès du

docteur Annie YOUENOU,
spécialiste en dermatologie,

survenu le 2 octobre 1983 au Port-Marly.
Les obsèques seront célébrées à Guilvinec (Finistère) dans l'intimité.
9 *bis*, rue de Saint-Germain,
78560 Le Port-Marly.
107, rue Leblanc,
75015 Paris.

– Mme Louis Maeder,
M. et Mme Paul Gemminger
et leurs filles Flore, Danielle et Cécile,
Mlle Suzanne Enout,
Mme veuve A. Picard,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve Henri VIET,
née Jeanne Maeder,
chevalier du Mérite social,
commandeur de la Ligue universelle
du bien public,

leur belle-sœur, tante, arrière-grand-tante et parente,

survenu, le 29 septembre 1983, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

Regrets.

La cérémonie religieuse a été célébrée dans l'intimité familiale, en l'église réformée du Foyer de l'Ame, suivie de l'inhumation au cimetière du Père-Lachaise dans la sépulture de famille.

17, boulevard Richard-Lenoir,
75001 Paris.

Remerciements

– M. Abdelhamid Messadi
Et toute la famille,
profondément touchés des marques de sympathie qu'ils ont reçues lors du décès, le 18 septembre 1983, de

Yamina SMAIL,

et dans l'impossibilité de répondre individuellement à toutes les personnes qui se sont associées à leur deuil cruel, vous prient de trouver ici l'expression de leur reconnaissance émue et de leurs remerciements.

– Madeleine Kouklia et les enfants remercient les familles, amis et habitants de l'immeuble de leur présence chaleureuse dans ces moments douloureux.

Georges KOUKLIA,
décédé le 21 septembre 1983, entouré d'amour.

Anniversaires

– Pour le deuxième anniversaire de la disparition de

Robert CYPKIN,
médaille de l'aéronautique,

une pensée est demandée à ceux qui l'ont connu et aimé.

– Il y a dix ans

Didier ILLOUZ
était victime d'un accident.
Une pensée est demandée à ceux qui L'ont connu et aimé.

Services religieux

– Le Consistoire central israélite de France annonce que pour le premier anniversaire du décès du

baron Alain de ROTHSCHILD,
ancien président du Consistoire central,

un service religieux à sa mémoire sera conduit par M. Jacob Kaplan, grand rabbin du Consistoire central, le lundi 10 octobre 1983, à 17 h 30, à la grande synagogue de Paris, 44, rue de la Victoire.
Cette cérémonie sera présidée par M. René-Samuel Sirat, grand rabbin de France.

Avis de messes

– Une messe sera célébrée le mercredi 12 octobre 1983, à 10 h 30, en l'église Saint-Thomas-d'Aquin, 75007 Paris, à la mémoire de

M. Jacques SEGARD,

décédé le 14 juillet 1983.

Communications diverses

– Le groupe 8 de Chelles d'Amnesty *International* organise une soirée Rock'n'Roll, le vendredi 7 octobre, à 21 heures, à la Maison du temps libre de l'Arche-Guédon, à Torcy (77), avec le groupe Travelling Band.
Entrée : 20 F.

Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ÉTAT

– Université de Haute-Bretagne (Rennes-II), jeudi 6 octobre à 14 h 30, salle B 363, M. Jean-Pierre Marchand : « Contraintes climatiques et espace géographique : les précipitations en Irlande ».

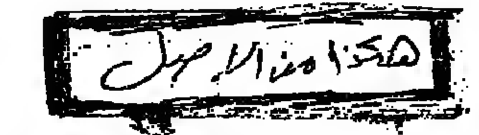
– Université Paris-III (Sorbonne nouvelle), vendredi 14 octobre à 14 heures, salle Bourjac, Mme Georgette Odi-Assamoi : « L'enseignement de l'anglais en Côte-d'Ivoire de 1946 à 1977 ».

– Université Paris-VII, mardi 18 octobre à 10 heures, salle des thèses, M. Carlos Moore : « Le castrisme et l'Afrique noire, 1959-1972 ».

Dîners-débats

– La Société industrielle de Rouen organise, vendredi 14 octobre à 20 heures, au Palais des congrès, un dîner-débat ayant pour thème « Redresser la France : à quelles conditions », avec la participation de M. Jean-Maxime Lévêque, président-fondateur d'UNIR. Renseignements et inscriptions à la Société industrielle de Rouen, 25, place de la Cathédrale, 76000 Rouen (71-14-48).





ANNONCES CLASSÉES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	77,00	91,32
DEMANDES D'EMPLOI	22,80	27,04
IMMOBILIER	52,00	61,67
AUTOMOBILES	52,00	61,67
AGENDA	52,00	61,87
PROP. COMM. CAPITAUX	151,80	180,03

ANNONCES ENCADRÉES	La mm/col.*	La mm/lig. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,40	51,47
DEMANDES D'EMPLOI	13,00	15,42
IMMOBILIER	33,60	39,85
AUTOMOBILES	33,80	39,85
AGENDA	33,60	39,85

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.

OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS

L'UN DES TOUT PREMIERS GROUPES DU SECTEUR BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

recherche pour son Service Juridique à NANTERRE (RER Nanterre Ville).

JEUNE JURISTE

Ayant si possible quelques années de pratique (dans le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics de préférence).

- *Titulaire de la Maîtrise de droit privé.*
- *D.E.A. ou D.E.S.S. vivement apprécié.*
- *Droit des affaires et de la construction.*
- *Anglais indispensable.*
- *Espagnol.*

Merci d'envoyer votre dossier sous n° 44694 M. HAVAS CONTACT, 1, place du Palais-Royal - 75001 Paris, qui garantit la plus grande discrétion.

HAVAS CONTACT

La Direction Etudes et Développement Logiciel de Bull Systèmes recherche des

INGENIEURS SYSTEME

pour participer à l'intégration des nouveaux développements du système d'exploitation du DPS 7. Ils rejoindront les équipes chargées du génie logiciel de la construction, de la mise au point de la validation et du support logiciel du système.

Ils seront chargés de faire la synthèse entre les besoins et les contraintes techniques des 300 ingénieurs de développement et ceux du réseau supportant les 2500 sites installés.

Ils auront à trouver des solutions pratiques rapides aux problèmes quotidiens de la conduite d'un grand projet logiciel.

Les candidats, diplômés de l'enseignement supérieur, auront si possible une première expérience.

Lieu de travail : Paris 20ème et Louveciennes (78).

Adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions en précisant la réf. 127 M à

Cii Honeywell Bull
PC 0G021 C
94, avenue Gambetta
75990 PARIS CEDEX 20

Bull

SERVICE ET DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUES

recherche

INGÉNIEURS GRANDES ÉCOLES

Logiciel pour réalisation sur microprocesseurs et mini-ordinateurs. Spécialisation : informatique, automatisme électronique.

Ecrire ou téléphoner à : 78-80, avenue Gallieni Tour Gallieni 1 93174 BAGNOLET CEDEX 360-13-54/55/56.

ORGANISME FORMATION PROFESSIONNELLE

ANIMATEURS (TRICES) Comptabilité, droit, mathématique

Env. C.V., photo + prét. à PALLAS, 15, rue Drouot, 75009 PARIS.

Groupe de presse parisien (publications périodiques) 38 ans d'existence, recherche BON COURTIER EN PUBLICITÉ Ecr. s/n° 8853 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Urg. : depuis la rentrée 200 élèves rech. *Prof.* de math. et phys. Durée indéterminée : Conseil de parents d'élèves, collège de Fosses 468-88-80.

propositions diverses

Ingénieurs, Cadres et assimilés demandeurs d'emploi, de Paris et Ile de France. Nouvelle rencontre - bénévole - d'entraide au reclassement par les 2 assoc. « C.C.P.O. » et « GIER-CADRES Ile de France ». Rens. : 222-12-65 « Gier Cadres Ile de France » ou réunion 21 octobre, 17 h, au Centre SÈVRES 35, rue de Sèvres, Paris 7e (Métro Sèvres-Babylone).

capitaux propositions commerciales

Agent export partagerait ses bureaux Paris 9e télex avec confrère. Tél. : 874-76-40.

PROMOTEUR cherche ACQUÉREURS pr SCI à Neuilly, avec emprunt garanti. Tél. 266-11-75.

DEMANDES D'EMPLOIS

Jeune diplômé SUP DE CO. recherche entreprise ou organisme pour toute étude dans les DOM-TOM ou en Afrique noire francophone – Contacter le (91) 71-83-12.

Prof. de yoga bilingue, affiliée à la Fédération française de hatha-yoga cherche poste, ou animation. Tél. : 500-63-77 (matin et soir).

formation professionnelle formation professionnelle

UNIVERSITÉ DE PARIS-X-NANTERRE INSTITUT D'ÉDUCATION PERMANENTE

Gestion des secteurs coopératif, mutualiste, associatif

- Formation polyvalente à la gestion de l'économie sociale + options.
- Sanctionnée par une Licence de Technologie d'Université.
- Stage longue durée : novembre 1983 à fin juin 1984 (550 heures).
- Conditions d'admission : D.E.U.G. Sciences Économiques ou 10 ans d'expérience dans le secteur.
- Accueil des stagiaires dans le cadre des indemnités A.S.S.E.D.I.C. et du Congé-Formation.
- Frais de formation : à la charge du stagiaire ou prise en charge.

Licence d'aménagement (U.E.R. de géographie)

- Formation pluridisciplinaire s'adressant aux praticiens de l'aménagement.
- Sanctionnée par une Licence Nationale de Second Cycle, suivie d'une Maîtrise.
- Stage longue durée : octobre 1983 à juin 1984 (450 heures).
- Conditions d'admission : D.E.U.G. scientifique ou littéraire ou 10 ans d'activité professionnelle.
- Accueil des stagiaires dans le cadre des indemnités A.S.S.E.D.I.C. ou demandeurs individuels.
- Frais de formation : à la charge du stagiaire ou prise en charge.

INSTITUT D'ÉDUCATION PERMANENTE UNIVERSITÉ DE PARIS-X-NANTERRE, 200, avenue de la République, 92001 NANTERRE. Téléphone : 725-92-34 postes 864/5/6.

emplois régionaux

VILLE DE REIMS

recrute

à titre contractuel

pour son

ÉCOLE RÉGIONALE DES BEAUX-ARTS

1 ENSEIGNANT PLASTICIEN

Polyvalent ayant connaissance et pratique approfondie du film, de la vidéo, de l'animation, du son et de la photographie, intervenant en département art.

Les candidatures, avec c.v. détaillé, pourront être adressées à la DIRECTION DU PERSONNEL DE LA VILLE DE REIMS, poste n° 30, pour le 10 octobre 1983.

automobiles ventes

de 5 à 7 C.V.

A VENDRE : R 5 GTL 8 mois 7000 km Prix Usine Tél. : (16.35) 38-43-53.

de 8 à 11 C.V.

A vendre 504 GL 1873 + radio, 140.000 km, parf. état méc., bilan 83, amortiss. AV. et AR., silencieux, allumage, pneu, total des travaux : 5.000 F factures. Px 8.000 F. Tél. soir 008-32-24.

boxes - parking

PORTE EST DE PARIS proche périphérique vendons en totalité LIBRE 300 EMPLACEMENTS VOITURES dans parking sous-sol bien aménagés et gardés. Ecrire sous le n° T 042.525 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

divers

DATSUN bizot AUTOMOBILES 35, av. M. BIZOT, PARIS 12e 340.80.47





L'immobilier

appartements vente

2e arrdt

BOURSE. Imm. stdg. duplex tt confort, 38 m², 5 m hauteur plaf. 385.000 F 387-95-87.

4e arrdt

SULLY-MORLAND Près bd Henri-IV, p. de taille, vaste 5 p., cuisine tt cft, asc. Px 1.830.000 F. 345-82-72.

5e arrdt

LUXEMBOURG gd studio, plein soleil, confort 400.000 F. Tél. 329-40-00.

NEUF IMMEUBLE TRÈS GRAND LUXE RESTE 8 APPARTEMENTS de 3, 4 et 5 PCES et un DUPLEX-TERRASSES Livraison immédiate

JARDIN PLANTES 1 et 3, RUE POLIVEAU

A partir de 15.000 F le m² Ferme et définitif

APPARTEMENT TÉMOIN Tous les jours 14 h à 19 h sauf mercredi et dimanche

A.W.I. Tél. : 267-37-37.

ST-MICHEL – URGENT, part. vend superbe duplex, 48 m². 580.000 F. Tél. 329-45-02.

LUXEMBOURG Appart. demi ocial 4 p. + gd atelier tt cft à rénover. Prix 1 050 000 F. 325-97-16.

RUE DES ÉCOLES 140 m² Séjour + 5 chambres, 2 bains, 4e étage, imm. pierre de t., asc. GARBI 567-22-88.

5e GOBELINS. Bel imm. pierre de taille 2 p., cuis. à rénover. Téléphone : 834-13-18.

6e arrdt

SUPERBE 2 PIÈCES Imm. stand., 88 m², très clair et ensoleillé. 590.000 F. Visite samedi 8 octobre : 72, boulevard Exelmans de 10 h à 12 h et 14 h à 18 h.

VIe MODERNE BON 4 PIÈCES R.-de-ch. s/rue et gd jardin 820.000 F. Prof. 296-58-88.

SERVANDONI 4 pièces Soleil, charme. 354-42-70.

9e arrdt

2 PIÈCES EN DUPLEX Beaucoup de caractère, balc. 5e ét., ascenseur. 600.000 F

STUDIO TRÈS AGRÉABLE Tt cft, 5e ét., asc. 390.000 F Vis. samedi 8 octobre : 79, r. St-Lazare, de 10 à 12 h et 14 à 18 h.

10e arrdt

BONNE NOUVELLE **3 P.** bel imm., cuis., w.-c., bains, impec., 3e étage CLAIR, CALME. 530.000 F. Téléphone : 251-10-60.

PROCHE RÉPUBLIQUE Exceptionnel dans imm. ravalé intérieur, extérieur beau 2/3 pièces. Prix : 298.000 F. SIMRA 355-08-40.

11e arrdt

Fg SAINT-ANTOINE 2 pièces + grand débarras. 3e étage CLAIR, CALME. 180.000 F. 587-33-34.

Près BASTILLE 3 pces à aménager, SOLEIL 5e sans asc. 330.000 F. Immeuble ravalé. 707-35-58.

12e arrdt

SAINT-MANDÉ - TOURELLES vaste 2 pces à rénover. Imm. ravalé. 245.000 F. 347-57-07.

CHATEAU DE VINCENNES *rue de France*, 3 pces, parf. état, 10e, asc. 370.000 F. Urgent. Téléph. : 347-57-07.

14e arrdt

Métro PLAISANCE Livré janvier 84, vue dégagée, plein sud, du 3 au 6 P., dont un duplex terrasse à partir 935.000 F. Tél. : 225-32-25.

MONTPARNASSE « La Closerie », 7e, asc., 2 pièces, vaste entrée, bains, balcon. Px 520.000. T. 577-96-85.

15e arrdt

RARE FRONT DE SEINE RÉSIDENCE TOTEM 57, 59 quai de Grenelle-XVe. Très beaux appartements de 2 P. en **LOCATION-VENTE** Renseignements et visites sur place, 11/13 h. - 14/18 h. **CAPRI 577-51-64.**

CECOGI CONSTRUIT **329, RUE LECOURBE** IMMEUBLE GD STANDING **STUDIO : 2, 3, 4 P.**

UN STUDIO ..... 444 800 F
2 P. .... 688 400 F
3 P. .... 934 300 F

PRÊTS BONIFIÉS Bureau de vente ouvert
– Mardi au vendredi de 14 h à 19 heures.
– Le samedi de 11 h à 18 h. ou tél. 575-62-78.

TRÈS BEAU STUDIO Ds imm. récent, bon stand. avec cuis. équipée, fenêtre, s. de bains, soleil, calme. 380.000 F. PARIMMO. 554-70-72.

MONTPARNASSE Imm. p. de taille avec interphone, studio cft. 200.000 F. Téléphone : 329-40-00.

VAUGIRARD Imm. pierre de t., standing RAVISSANT STUDIO tt cft bains coin cuisine, penderie, chauf. cent. GRAND BALC., TERRASSE. A saisir. **PRIX : 241 000 F** Téléphone : 705-35-39.

16e arrdt

AVENUE DE VERSAILLES Bel imm., studio, conft, asc., ch. cent. 160.000 F. 251-10-60.

ÉTOILE, RÉCENT GD ET BEAU LIVING DBLE + chbre tt cft. 1.020.000 F Tél. : 265-32-09. LAGRANGE.

17e arrdt

TRÈS BEAU STUDIO Etat neuf, imm. récent, ét. élevé, asc., s/verdure, Chff. indiv. Urgent. 280.000 F Visite samedi 8 octobre : 128, rue Legendre de 10 à 12 h et 14 à 16 h.

VILLA LAUGIER, 2 pièces, 30 m², r.-d.-ch., refait neuf. Px 290.000 F. T. 783-44-30.

BD BESSIÈRES, BEL IMM. ravalé, 2 pces, conft, chf cent balc. 198.000 F. 251-10-60.

Me VILLIERS, BON IMM. 2 P., ent., cuis., w.-c., bns à modern. 320.000 F. 251-10-60.

18e arrdt

CECOGI CONSTRUIT Résidence « MAIRIE DU 18e » **53, RUE DU SIMPLON** 23 APPTS DE STANDING **STUD., 2, 3 P., PARKG.**

Studios à partir de . . . 19.000
2 p. à partir de 8.000
3 p. à partir de 82.000
Pour ts rens. 575-82-78.

RUE LETORT 2 P., cuis., s. d'eau, w.-c. 190.000 F. 763-44-30.

RUE DU SIMPLON **2 P.** conft, 46 m², asc., chf. centr. 250.000 F. A.C.O.P.A. 251-10-60.

DAMRÉMONT-ORDENER très bel imm. 4 pces, conf, 83 m², balcon, asc., chauffage central. Prix : 785.000 F. ACOPA. 251-10-60.

MONTMARTRE DU STUDIO AU 4 PIÈCES Imm. neuf. Finition au choix, frais réduits. Px très intéressant. Visite samedi 8 octobre : 44, rue des Trois-Frères. 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

12, RUE ORDENER de part. préférence à part., 2 pièces 42 m², 2e ét. sud. 250.000 F. Tél. : 535-66-85. Sur place samedi 8 matin.

20e arrdt

GAMBETTA, séjour, 25 m² + 2 chbres, box, balc., imm. stand. 860.000 F. Cogéfim 347-57-07.

PROX. NATION, 2 pces, 30 m² à rénover, 1er ét., rue, p. de t. 180.000 F. Cogéfim 347-57-07.

Près Nation immeuble, récent magnifique 2 p. tt cft gr balc. Téléphone : 534-13-18.

Me MARAICHERS. Studio tt équipé neuf petit immeuble. 140.000 F. Ptaire 590-86-06.

91 - Essonne

MONTGERON à 8' gare Part. vd appt 2 pces, cuisine, tout confort, parfait état, parking, dans petite résidence agréable et calme – pour tt renseignement – 903-58-73.

92 Hauts-de-Seine

NEUILLY/CHARCOT Face au bois, 3 P. dans imm. récent, 107 m² + jardin 120 m² – Tél. : 500-54-00.

NEUILLY, BOIS GD STANDING ETAGE ÉLEVÉ GD LIVING DBLE. 850.000 F. Tél. : 265-32-09. LAGRANGE.

NEUILLY **VUE IMPRENABLE** Adorable studio avec terrasse et tonnelle sur Seine. Tout cft 430.000 F. Visite samedi 8 octobre : 182, rue Perronet de 10 à 12 h et 14 h à 18 h.

Me PTE VERSAILLES/ISSY 4e asc., 5 P., conft, parking Px : 660 000 F – 577-96-85.

« LE FRANCE » 42-48, quai National 92 PUTEAUX face NEUILLY et bois de Boulogne, luxueux appts de 2, 4 et 5 pièces avec parking. Renseignements et visite s/pl. lundi, mercredi, jeudi, vendredi samedi, 10/12 h - 14 h/19 h. Bureau de vente 30e étage **CAPRI 774-55-87.**

NEUILLY-SABLONS Grand studio avec balcon 46 m², imm. récent, 3e étage GARBI Tél. 567-22-88.

94 Val-de-Marne

SAINT-MANDÉ Face au Bois, grand 4 pièces, sans vis-à-vis. – 1 100 000 F **LERMS – 355-58-88**

CHARENTON-ÉCOLE dans petite résidence 3 p. cuis. entrée w.-c., bains verdure. Tél. 634-13-18.

95 - Val-d'Oise

Prop. vend dans rest. calme appt vue impr. sur verger Groslay beau 3 p. tt cft 73 m². cuis., ent. équip., asc. + logg. jardin + cave, 6e étage. Prix : 380 000 F à déb. Fac. de paie. Tél. 990-81-45 (ap. 16 h)

immobilier information

ANCIENS NEUFS DU STUDIO AU 8 PIÈCES SÉLECTION GRATUITE PAR ORDINATEUR Appeler ou écrire : Centre d'information FNAIM de Paris, Ile-de-France LA MAISON DE L'IMMOBILIER 27 bis, avenue de Villiers 75017 PARIS – 227-44-44.

constructions neuves

INFORMATION LOGEMENT un service gratuit créé par la Compagnie bancaire pour tout achat d'appartements et de pavillons neufs. Renseignements sur de nombreux programmes PAP et prêts conventionnés. **Tél. : 525-25-25** 49, av. Kléber, 75116 Paris.

appartements achats

ACH. CPT – Stud. 2 ou 3 P. même av. travaux. Paris ou banl. proche. T. 590-86-06.

CBS – 524-40-08 rech. appts : 15e, 16e, 17e.

EMBASSY - SERVICE 8, av. Messine, 75008 PARIS rech. URGENT APPART. **180 à 220 m²** ACHAT ou LOCATION 16e-8e ou 7e. Tél. : 562-16-40.

ÉTUDE RIVE GAUCHE 122, bd Raspail – Paris 6e. Tél. : 222-70-63 Recherche URGENT pr clientèle Appartements : 5e, 6e, 7e.

Jean FEUILLADE, 54, av. La Motte-Picquet 15e. 566-00-75 rech. 15e, 7e arrdts appartements grandes surfaces et *immeubles. Paiement compt.*

AGENCE DE L'ÉTOILE rech. BEAUX APPTS PARIS VILLAS BANLIEUE OUEST pour SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES ET DIPLOMATES A VENDRE OU A LOUER Téléphone : 380-26-08.

locations non meublées offres

Paris

MADELEINE caractère Luxe, triple réception + 3 chbres 200 m², 2 bains, cuis. équipée, park – 14 000 F net repr. justif. SATI 742-32-52

Métro MARCADET GRAND 2 PIÈCES CONFORT 2 400 F ch. comp. 251-10-60.

Les PARTICULIERS ont des LOGEMENTS A LOUER. Nombreuses LOCATIONS garanties disponibles. OFFICE DES LOCATAIRES 296-58-46.

Région parisienne

NEUILLY BORGHESE résid. 2 p. s/jardin. Calme. Charme. Cft 3.200 + ch. 293-89-38.

locations non meublées demandes

Paris

Urgent jeune étudiant américain, rech. chambre de bonne ou petit stud. Tél. 508-12-88.

Pour cadres et personnel mutés. IMPORTANTE STÉ INFORMATIQUE MULTINATIONALE rech. DIRECT. aupr. pptaires, appts ttes catégories ou villas – 504-48-21, p. 24.

Région parisienne

Étude cherche pour CADRES *villas, pav. toutes banl.* Loyer garanti, 10 000 F. 283-57-02.

locations meublées demandes

Paris

SERVICE AMBASSADE Pour cadres mutés Paris rech. du STUDIO au 5 P. LOYERS GARANTIS par Stés ou Ambassades. 285-11-08.

immeubles

MARSEILLE Imm. bureaux (1974) ascens. 2 453 m² + parkings. **PRIX : 3 300 000 F** 1 021 m², loués 214 000 F/an Propriétaire : (1) 294-11-33.

pavillons

PAVILLONS JUSQU'A 120 KM DE PARIS SÉLECTION GRATUITE PAR ORDINATEUR Appeler ou écrire Centre d'information FNAIM de Paris - Ile-de-France LA MAISON DE L'IMMOBILIER, 27 bis, avenue de Villiers, 75017 PARIS, T. 227-44-44.

PALAISEAU (91) UNE OCCASION à 3' R.E.R. Commerces, écoles. MAISON de caractère s/cave, 6/p. Ppales, gar., dépend., tt cft, jardin, 560 m² clos. Prix : 950.000 francs. Visites : 014-14-40- ou 41.

maisons de campagne

VIERZON-VILLAGE (195 KM DE PARIS) Part. vd MAISON 3 pièces tt confort, s/sol, chauff. gaz, grenier aménag., jardin, totalité : 400 m², tous commerces. Prix à débattre. Tél. : 233-44-21, poste 448 ou le soir au 542-93-67.

4 km La Canourgue (48) vend maison non terminée (eau, électr.), jardin + terrain à prox. (eau, électr.) tél (65) 82-70-61.

ÉPONES (78) Particulier vend MAISON RURALE 4 pièces, cuisine, tout confort, garage, jardin, petite cour. Prix 318 000 F. Tél. : 033-41-31.

Part. vend maison à CHISSEAUX (I.-&-L.), 1 km château de CHENONCEAUX tous commerçants – Rez-de-chaussée : 2 gdes pièces, cheminée, cuisine, salle de bains, w.-c. – Étage : 2 gdes chambres, cbt de toilette, cave voûtée, tout à l'égout, chauf. gaz, grand jardin – 5 mn du Cher – Prix : 300 000 F. Tél. : 16-47 29-81-21.

propriétés

BERNAY 27 1 h 25 Saint-Lazare, 5' gare SNCF. *Belle demeure dans parc* sur 1 ha 30, compren. : 2 sal. 50 m², grde cuis. campag., 6 chbres, 3 s. bns, 2 w.c., bureau, lingerie, chf. cent. fuel, grenier, cave. Possib. rep. crédit 12.5 %. Px : 1 300 000 F. Téléph. : (16-32) 43-46-32.

A vendre – 25 km Alès Mas Cévenol Gobe, accès facile, eau, électricité, 100 m² aménageables, nbreuses dépendances, terrain : 6,8 ha. – Prix 30 U. Ecr. s/n° 8.906 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

viagers

F. CRUZ – 266-19-00 8, RUE LA BOÉTIE 8e Px rentes indexées garanties Etude gratuite discrète.

bureaux

Ventes

CACHAN 94 *CENTRE CCIAL LE PARC* 295 m², burx aménagés + 230 m² annexes. Division poss. Libre fin 83. 1.845.000 F hors frais. Sté pptaire 350-14-80.

Locations

EMBASSY - SERVICE 552-62-14 **RECH. 3 A 6 BUREAUX** Excellentes adresses cciales.

VOTRE SIÈGE SOCIAL *Constitution de stés et tous services.* Tél. 355-17-50.

BUREAUX MEUBLÉS à Paris-8e, 9e ou 15e **SIÈGES SOCIAUX ET DOMICILIATIONS** télex secrétariat tous services **CONSTITUTIONS STÉS** prix compétitifs délais rapides **ASPAC 293.60.50+**

fonds de commerce

Ventes

Forcalquier (04) vends cause santé, fonds de commerce fleurs graineterie rénové en 78 Bon chiffre d'affaires Mme Olivier, T. (82) 75-01-61.

boutiques

Ventes

RUE LEPIC Pptaire vd murs de bout. occupé banque – rapport 100 000 F/an – 500-54-00.

INVESTISSEMENTS EN MURS DE MAGASINS A PARIS **MURINVEST. 723-30-40**

OFFICIERS MINISTÉRIELS et ventes par adjudication

Vte s/saisi. Pal. Just. Pontoise (95)
Pl. N. Flamel 27 oct. 14/h.

APP. à SAINT-OUEN L'AUMONE (95)

Rue du G.-de-Gaulle et r. des Écoles, angle des 2 voies compr. entrée, cellier, w.-c., cuis., séchoir, plac., s. bns, 2 ch., s. séj. double, loggia

MISE A PRIX 60 000 F

Consign. pour enchérir 25 000 F (ch. cert. bque). Rens. à Pontoise (95)
Me BUISSON, AV. T. 032-31-62
29, RUE PIERRE-BUTIN

VENTE sur SAISIE IMMOBILIÈRE au PALAIS DE JUSTICE A PARIS, le jeudi 20 octobre 1983, à 14 heures

APPARTEMENT à PARIS (14e)

au 4e étage, bâtiment A, 2 pièces, cuisine, W.C., petite pièce
2, impasse Sainte-Léonie et 22, rue Pernety

MISE A PRIX : 110.000 FRANCS

S'adresser à Me J. DEVOS-CAMPY, avocat, 12, square Desaix à Paris (15e). tél. 579-29-49 ; et à tous avocats près les Tribunaux de PARIS, CRÉTEIL, BOBIGNY et NANTERRE.

VENTE sur saisie immobilière au PALAIS DE JUSTICE à CRÉTEIL, le JEUDI 27 OCTOBRE 1983, à 9 h 30

UN IMMEUBLE DE SIX APPARTEMENTS
37, RUE ÉTIENNE-DOLET à CACHAN (94)

MISE A PRIX : 150.000 F S'adr. Me Guy BOUDRIOT, avocat à la cour, 55, bd Malesherbes, Paris (8e), 522-04-36.

Vente Palais de Justice de NANTERRE. Mercredi 19 octobre — 14 h
EN UN SEUL LOT

VANVES (92) LOCAL COMMERCIAL et d'HABITATION

34, avenue Victor-Hugo et 2, rue de Solférino, à l'angle de ces voies
Rez-de-ch. : BOUTIQUE dans laquelle se trouve une descente à la Cave, Salle de café, 2 pièces, cuisine, w.-c., entrée, débarras. Grande CAVE.
Au sous-sol et les parties communes correspondantes.

MISE à PRIX : 150.000 F s'adresser :
Me BURG Avocat à Paris
1, rue Georges Berger. Tél. : 766-21-03, à ts avocats pr Tribunaux gde instance. PARIS, BOBIGNY, CRÉTEIL et NANTERRE, sur place pour visiter.

VENTE sur surenchère au PALAIS DE JUSTICE A EVRY, rue des Mazières, le mardi 18 octobre 1983, à 14 heures

IMMEUBLE A SAULX-LES-CHARTREUX

(Essonne)
de deux étages avec cour, jardin, dépendances, d'une superficie totale de 29 ares 13 centiares
13, rue de la Division-Leclerc

MISE A PRIX : 463.100 FRANCS

Consignation préalable pour enchérir. S'adresser pour renseignements au Cabinet de Mes AKOUN et TRUXILLO, avocats associés à Evry (91), 4, boulevard de l'Europe à Evry (91), tél. 079-39-45 ; Me PAVIE, avocat, tél. 077-57-72 ; Me COHEN, avocat, tél. 448-28-28.

Vente *Palais de Justice de NANTERRE, Mercredi 19 octobre — 14 h*
EN UN SEUL LOT

MAISON RUEIL-MALMAISON (92)

14, rue Alexandre-Dumas
élev. : s. : Terre-plein R.-de-ch. : 3 p., cuis., appentis, jard. Commerce 220 m²

MISE à PRIX : 105.000 F s'adresser à :
Me BURG Avocat à Paris
1, rue Georges-Berger. Tél. : 766-21-03, à ts avocats pr Tribunaux gde instance. PARIS, BOBIGNY, CRÉTEIL et NANTERRE, sur place pour visiter.

VENTE sur saisie immobilière *au PALAIS DE JUSTICE A CRÉTEIL,* rue Pasteur-Valléry-Radot, le jeudi 27 octobre 1983, à 9 h 30

PROPRIÉTÉ à ST-MAUR-DES-FOSSÉS 23, rue Eugène-Pelletan

Contenance 5 a 24 ca **MISE A PRIX : 250.000 F**

S'ad. **Me J. NICOLAS,** avoc., Paris, 9, r. Moncey ; tous avoc. près Trib. Grande Inst. de Paris, Bobigny, Créteil et Nanterre.

VENTE sur saisie immobilière au *PALAIS DE JUSTICE à BOBIGNY,* le MARDI 18 OCTOBRE 1983, à 13 h 30

UN APPARTEMENT à SEVRAN (93)

1, allée Maryse-Hilsz
au 17e étage, de 3 pièces, cuisine, salle de bains, cellier, loggia

PRIX : 150.000 F - S'adr. Me M. AYOUN,
avocat, 124, boulevard Malesherbes, Paris (17e), tél. 622-47-02.

---

loterie nationale LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS AUX BILLETS ENTIERS

TRANCHE DE L'AUTOMOBILE

TIRAGE N° 64 DU 5 OCTOBRE 1983

TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES A PAYER (F.)
1	211	500
	841	500
	1 761	2 000
	24 831	10 000
	183 991	4 000 000
2	22	200
	392	500
	572	500
	862	500
	09 332	10 000
	20 962	10 000
	54 092	10 000
	79 462	10 000
3	33	200
	463	500
	573	500
	84 843	10 000
4	4	100
	314	000
	804	000
	3 604	2 100
5	045	500
	065	500
	225	500
	365	500

TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES A PAYER (F.)
5	37 695	10 000
6	16	200
	076	500
	3 746	2 000
	83 526	10 000
7	7	100
	97	300
	437	800
	3 097	2 300
8	2 618	2 000
	4 858	2 000
9	089	500
	289	500
	439	500
	1 629	2 000
	6 039	2 000
	7 379	2 000
	17 089	10 500
	61 369	10 000
	385 319	1 000 000
0	90	200
	140	500
	180	500
	4 860	2 000

PROCHAINS TIRAGES LE 12 OCTOBRE 1983
TRANCHE DES PAPILLONS à MALAKOFF (Hauts-de-Seine)
L'ARLEQUIN à PARIS

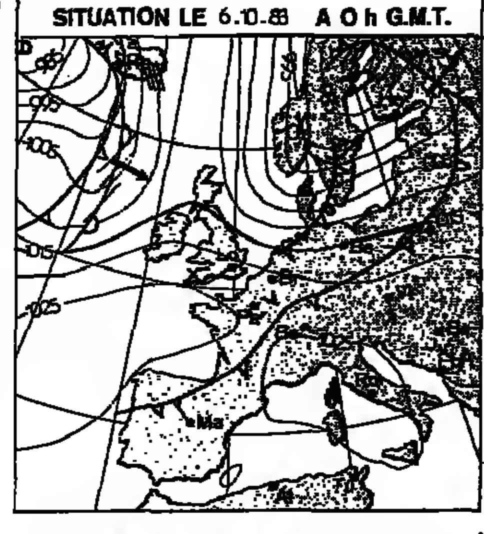
LOTO TIRAGE N° 40 — 1 2 6 23 35 47 — NUMERO COMPLEMENTAIRE 34

PROCHAIN TIRAGE LE 12 OCTOBRE 1983 VALIDATION JUSQU'AU 11 OCTOBRE APRES-MIDI

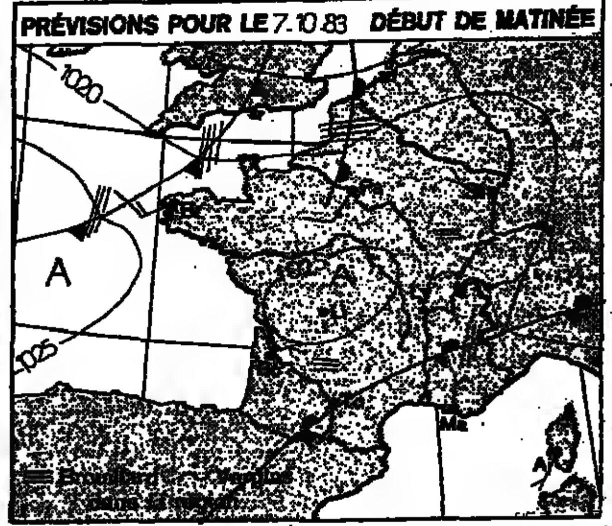
INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 6.10.83 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 7.10.83 DÉBUT DE MATINÉE



Evolution probable du temps en France entre le jeudi 6 octobre à 0 heure et le vendredi 7 octobre à minuit.

Toujours des hautes pressions sur le proche Atlantique et sur l'Europe occi*dentale, mais entre les deux cellules,* la France se trouve dans une zone de moindre résistance et un front pénétrera vendredi sur le pays.

Vendredi matin, des brumes et des brouillards formés au lever du jour se dissiperont assez rapidement. Deux zones de nuages : une première des *Pyrénées orientales* au *sud* du *Massif* Central et aux Alpes, donnant quelques ondées éparses sur le relief ; une deuxième plus étendue abordant les côtes de la Manche avec des vents d'ouest à sud-ouest et donnant des pluies intermittentes et faibles.

En début de matinée, températures *de 7 à 10 degrés sur la majeure partie* du pays, 12 à 13 degrés près de la Manche et 13 à 16 degrés dans le Midi méditerranéen.

Dans la journée, les nuages et les pluies du nord-ouest vont gagner vers l'intérieur pour atteindre en soirée les régions allant des Charentes au nord du *Massif Central* et aux *Vosges. Plus au* sud, assez beau temps avec belles éclaircies, mais aussi menace d'orages locaux, sur le relief. Sur le quart nord-ouest des éclaircies également et seulement un faible risque d'averses. Il fera 18 à 20 degrés sur la moitié nord, 21 à 24 degrés sur la moitié sud.

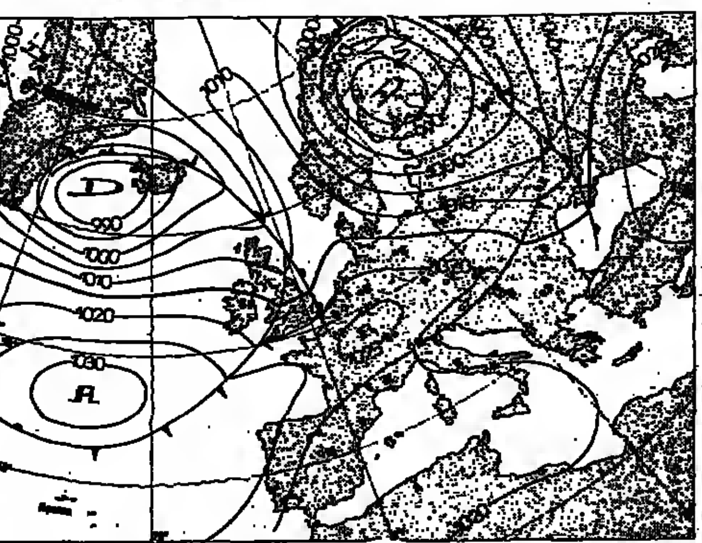
La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était à Paris, le 6 octobre 1983 à 7 heures, de 1 025,5 millibars, soit 769,2 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 5 octobre ; le second le minimum de la nuit du 5 octobre au 6 octobre) : Ajaccio, 23 et 11 degrés ; Biarritz, 28 et 14 ; Bordeaux, 28 et 14 ; Bourges, 23 et 14 ; Brest, 18 et 10 ; Caen, 20 et 10 ; Cherbourg, 17 et 11 ; Clermont-Ferrand, 27 et 14 ; Dijon, 23 et 13 ; Grenoble, 25 et 10 ; Lille, 21 et 9 ; Lyon, 26 et 14 ; Marseille-Marignane, 25 et 15 ; Nancy, 22 et 12 ; Nantes, 19 et 10 ; Nice-Côte d'Azur, 23 et 16 ; Paris-Le Bourget, 22 et 7 ; Pau, 27 et 15 ; Perpignan, 23 et 16 ; Rennes, 20 et 8 ; Strasbourg, 25 et 15 ; Tours, 20 et 12 ; Toulouse, 27 et 18 ; Pointe-à-Pitre, 34 et 24.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 32 et 17 degrés ; Amsterdam, 17 et 13 ; Athènes, 25 et 16 ; Berlin, 22 et 12 ; Bonn, 21 et 12 ; Bruxelles, 20 et 12 ; Le Caire, 28 et 15 ; îles Canaries, 27 et 21 ; Copenhague, 17 et 12 ; Dakar, 29 et 25 ; Djerba, 28 et 23 ; Genève, 23 et 10 ; Jérusalem, 22 et 10 ; Lisbonne, 27 et 16 ; Londres, 19 et 9 ; Luxembourg, 18 et 9 ; Madrid, 27 et 12 ; Moscou, 11 et 7 ; Nairobi, 23 et 15 ; New-York, 26 et 17 ; Palma-de-Majorque, 29 et 15 ; Rome, 23 et 12 ; Stockholm, 18 et 10 ; Tozeur, 32 et 20 ; Tunis, 27 et 17.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PRÉVISIONS POUR LE 7 OCTOBRE A 0 HEURE (G.M.T.)



MOTOCYCLE

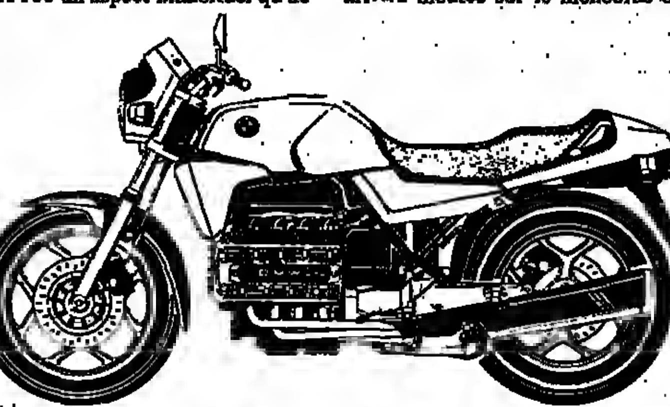
La K100 de B.M.W. rompt avec soixante ans de tradition

Alors que le Salon du cycle et du motocycle — qui ferme ses portes dimanche prochain — bat son plein à la porte de Versailles, un événement dans le monde de la motocyclette vient de se produire : une nouvelle B.M.W. à quatre cylindres arrive sur le marché.

Face à la concurrence sauvage des constructeurs de motos japonais, la firme allemande B.M.W. se devait de réagir et de le faire avec éclat. Vient, en effet, un temps où le renom ne suffit plus à faire la différence quand se succèdent dans les vitrines, à un rythme souvent effréné, les nouveaux modèles nippons. En présentant sa nouvelle moto, la B.M.W. K 100, une machine de 1 000 centimètres cubes de cylindrée, la firme de Munich a donc voulu frapper les esprits, et elle y a réussi. Le constraste est saisissant.

La nouvelle K 100 n'a rien à voir avec les modèles qui l'ont précédé. Fini le recours au fameux moteur flat-twin (deux cylindres opposés) *dont la première version* est apparue sur le marché en 1923. Soixante ans de tradition s'écroulent donc, même si B.M.W. rappelle qu'elle continuera de commercialiser dix modèles de machines équipées de ce flat-twin parvenu, selon la firme, à ses limites de développement pour des puissances supérieures à 70 chevaux. Pour cette raison, B.M.W. a donc résolument opté pour une technique différente et réalisé un quatre cylindres en ligne moderne : double arbre à cames en tête, injection électronique, refroidissement par eau et coupure d'alimentation du carburant en période de décélération.

Cet ensemble propulsif est monté longitudinalement dans le cadre de la machine, mais basculé de 90 degrés par rapport à la verticale. Ce choix, dicté notamment par des raisons de facilité d'entretien, donne à la K 100 un aspect inhabituel qu'accentue le dessin parfois anguleux de la machine. Développant, pour 1 litre de cylindrée, une puissance de 90 chevaux à 8 000 tours par minute, ce moteur, qui permet d'atteindre les 215 kilomètres à l'heure, se révèle très souple. En cinquième, il est, en effet, possible de reprendre dès 2 000 tours par minute sur un filet de gaz. Avantage significatif dès lors que le pilote « enroule » sur un parcours tourmenté. « Cravachée », la K 100, servie par une boîte à cinq rapports et une transmission par cardan relativement douces, ne rechigne pas, non plus, à l'ouvrage ; mais seul un essai plus prolongé permettrait d'en mieux cerner les limites.



Si B.M.W. a souvent innové avec réussite sur cette machine de 239 kilogrammmes (tous pleins faits) en faisant appel à des solutions techniques originales ou éprouvées — roue arrière montée sur le monobras oscillant qui a fait le succès des motos de la firme au Paris-Dakar, freinage confié à des étriers Brembo, poignée escamotable pratique pour le béquillage, tableau de bord avec jauge à essence et indicateur des rapports de boîte, — elle semble, en revanche, avoir un peu sacrifié le confort légendaire des « Béhems » et persisté dans quelques erreurs : clef de contact absurde et système de béquillage latéral mal conçu. A cela s'ajoute enfin, même si chacun s'est plu à reconnaître que les services de marketing de B.M.W. avaient, à cette occasion, fait un effort réel, le prix de vente de l'engin, qui atteint les 39 950 francs pour la version de base. Quant à la version sport (K 100 RS), il en coûtera à l'amateur 48 350 francs pour disposer en fin de compte d'un simple carénage en plus.

J.-F. AUGEREAU.

★ La nouvelle B.M.W. K 100 sera proposée en trois versions : une version de base, la K 100, disponible sur le marché dès le 1er octobre, une autre sport, la K 100 RS, disponible à la fin de l'année, et une troisième enfin, grand tourisme, la K 100 *RT*, qui apparaîtra au printemps prochain.

Caractéristiques techniques. Moteur : quatre cylindres en ligne de 987 centimètres cubes. Puissance : 90 chevaux. Poids : 239 kilogrammes pour la version de base. Vitesse maximale : 215 kilomètres à l'heure. Capacité du réservoir : 22 litres. Consommation : 5 litres à 90 kilomètres à l'heure et 6,3 litres à 120 kilomètres à l'heure.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du jeudi 6 octobre 1983 :

DES DÉCRETS

● Pris en application des article 4, 6 et 7 de la loi du 13 juillet 1983 portant modification du statut des agglomérations nouvelles.

● Modifiant le décret du 2 avril 1955 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 12 janvier 1948 relative aux droits de plaidoirie et du décret du 22 décembre 1954 relatif à la Caisse nationale des barreaux français modifié.

● Fixant la rémunération des militaires qui accomplissent leur service national en application des dispositions de l'article L. 72-1 du code du service national.

● Modifiant le décret du 30 décembre 1964 relatif aux chambres de métiers en ce qui concerne la composition de leur bureau.

UN ARRÊTÉ

● Relatif au régime des études de l'École nationale supérieure de création industrielle.

DES LISTES

● De classement aux concours d'entrée à l'École normale supérieure et à l'École normale supérieure de jeunes filles.

● D'admission à l'École nationale des chartes (concours 1983).

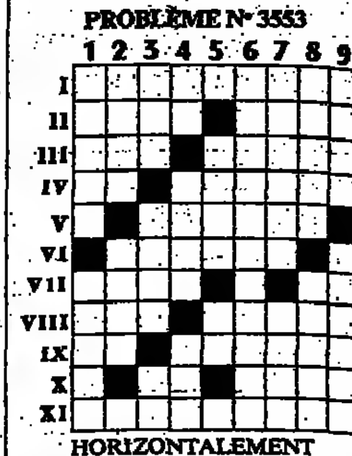
● D'admission au concours spécial pour l'accès aux grandes écoles d'ingénieurs (session).

UNE CIRCULAIRE

● *Relative à la durée des congés* bonifiés accordés aux magistrats et fonctionnaires civils de l'État.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3553



HORIZONTALEMENT

I. Maître répétiteur. — II. Dans son école, on parlait beaucoup pendant la classe. On peut y admirer les prestations de Sébastien Le Preste. — III. Substance non hydrolysable. Titre n'appartenant qu'aux immortels. — IV. Négation. Arrêts facultatifs. — V. Fonction de rênes ou de roi des cimes. — VI. Se faire de la *mousse ou ne pas s'en faire du tout.* — VII. Tours de cou propres à réchauffer ou refroidir. Négation. — VIII. Donne à la farce un goût de galéjade. Miroir orné de coraux. — IX. Article. Cabote. — X. Un principe la dévora des yeux dès qu'elle fut à poil. Injonction accompagnant une éjection. — XI. Personnages copiant des pages.

VERTICALEMENT

1. S'ils ont du succès auprès des dames, ils connaissent aussi des échecs. Peut réchauffer sur la pe*louse ou refroidir sur* le pré. — 2. On y pend les victimes d'un merlin n'ayant rien d'enchanteur. Ce qu'on peut trouver de tendre dans un cœur de pierre. — 3. Emet un écho forestier. Pare-balles. Porte-aiguilles ou porte-bouteilles. — 4. Note. Implique un certain esprit de suite. Donne l'occasion de souffler quand on a longtemps poursuivi le cerf. — 5. Protecteur du Christ itinérant. Le saint le plus laitier de Marianne. — 6. Sorte de pollution sonore. — 7. Travailler d'une manière mécanique. Permet de distinguer le gendarme du poulet. — 8. Action pour un chicaneur. Motif pour un autre chicaneur. — 9. Appareils de projection. Lions modernes ou jeunes félins.

Solution du problème n° 3552

Horizontalement

I. Tapageurs. — II. Asymétrie. — III. Péril. Im. — IV. Ixodes. CS. — V. Sumo. Age. — VI. Séant. Ode. — VII. Avion. — VIII. Epée. Io. — IX. Ré. Exigu. — X. Escopette. — XI. Soucieuse.

Verticalement

1. Tapissières. — 2. Asexué. Peso. — 3. Pyromane. Cu. — 4. Amidon. Oc. — 5. Gelé. Ta. Epi. — 6. Et. S.A. Vexée. — 7. Uri. Gol. Itu. — 8. Rince-doigts. — 9. Sens. Enouée.

GUY BROUTY.

PARIS EN VISITES

SAMEDI 8 OCTOBRE

« L'île de la Cité », 14 h 30, parvis de Notre-Dame, Mlle Brossais.

« Les Invalides », 15 h, Cour d'honneur, Mme Allaz.

« Hôtel de Sully », 15 h, 62, rue Saint-Antoine, Mlle Garnier-Ahlberg (Caisse nationale des monuments historiques).

« Les Impressionnistes », 10 h 30, Musée du jeu de paume, M. Bouchard.

« Bourg Saint-Germain-des-Prés », 15 h 15, devant l'église, M. Czarny.

« L'île Saint-Louis », 15 h, métro Pont-Marie (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Hôtel de Bourbon-Condé », 15 h, 12, *rue Monsieur, Mme Ferrand.*

« La maison de Balzac », 15 h, 47, rue Raynouard (Histoire et archéologie).

« Cimetière Montparnasse », 15 h, métro Raspail, P.-Y. Jaslet.

« Autour de Beaubourg », 10 h 30, 2, rue du Renard (Paris autrefois).

« L'École des beaux-arts », 15 h, 17, quai Malaquais (Paris et son histoire).

« Quartier Saint-Sulpice », 15 h, métro Saint-Sulpice (Résurrection du passé).

« Un centre d'acupuncture », 15 h, 12, rue de Ponthieu (Tourisme culturel).

BREF

COLLOQUES

QUEL AVENIR POUR L'HOMME ? — Le neuvième colloque des Compagnons de la fraternité Edmond-Michelet aura lieu les samedi 15 et dimanche 16 octobre à Brive (Corrèze). Mme Anthonioz (Geneviève de Gaulle), MM. Etienne Borne, Roger Dumaine, François Dausset, Pierre Maigne, Rémy Montagne, Emile Poulat, Joseph Rovan, Louis-Eugène Sirvent, Louis Terrenoire, Jacques Rivière, Etienne Patier, Etienne Achille, le Père René Coste et l'abbé Jean Vinatier participeront à cette réunion, organisée sur le thème « Quel avenir pour l'homme ? ».

★ 38, boulevard Raspail, 75007 Paris.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3553

La France deuxième emprunteur mondial pour les neuf premiers mois de 1983

Au cours des trois premiers trimestres de 1983, la France s'est sitnée an deuxième rang des emprunteurs mondiaux, avec 12 milliards de dollars, derrière les Etats-Unis (12,4 milliards de dollars), avant le Japon (9,4 milliards de dollars), le Canada (6,6 milliards de dollars) et le Mexique (5 milliards de dollars), selon l'O.C.D.E.

Le total des 12 milliards de dollars comprend l'ensemble des prêts à court, moyen et long terme accordés aux emprunteurs français, y compris les 4 milliards d'ECU (3,7 milliards de dollars) de l'emprunt communautaire reversé à la France, que l'O.C.D.E. ne reprend pas dans ses calculs pour notre pays.

Selon les experts interrogés par l'A.F.P., la dette brute à moyen et long terme de la France atteint, maintenant, 53 à 55 milliards de dollars, soit 420 à 435 milliards de francs, contre 44 milliards de dollars à la fin de 1982 (chiffre officiel). L'an dernier, ln Fraoee avait emprunté 14,6 milliards de dollars (100 milliards de francs).

Les investissements des entreprises publiques du secteur non concurrentiel auront baissé d'environ 3,5 % en 1983

Les investissements des entreprises publiques (hors secteur nouvellement nationalisé) auront atteint 63,9 milliards de francs cette année (1). Ce chiffre fourni par le vingt-neuvième rapport du conseil de direction du F.D.E.S. (Fonds de développement éconnmiqne et social), annexé au projet de loi de finances pour 1984, qui va être discuté nu Parlement, est en progression de 5,2 % par rapport an chiffre de 1982, qui était de 60,7 milliards de francs. Compte tenn de la hausse des prix, la baisse des investissements en volume est d'environ 3,5 % d'une année sur l'autre.

Cette baisse s'explique par les économies décidées par M. Delors en février et juillet derniers sur les programmes d'investissements des entreprises publiques, économies qui ont porté sur 2,6 milliards de francs et nnt tonehé sartout E.D.F. (– 2,3 % avec 1 milliard d'économies), Charbonnages de France (– 7 % avee 217 millioos de francs), Gaz de France (– 7,7 % avec 321 millions de francs). Des économies ont également été faites sur les programmes de la S.N.C.F. (460 millions de francs, soit – 5 %), la R.A.T.P. (235 millions de francs, soit – 8 %), l'Aéroport de Paris (133 millioos de francs, soit – 25 %), la Compagnie générale maritime (– 123 millions de francs, soit – 42 %), la Société nationale maritime Corse-Méditerranée (– 89 millinns de francs, soit – 35 %) (2). Seule Air France (+ 15 millions de francs, soit + 0,8 %) échappe aux coupes.

A ces programmes s'ajoute celui des P.T.T., désormais soumis, lui aussi, au conseil de direction du F.D.E.S., c'est-à-dire an Trésor. Les investissements des P.T.T. anront atteint 31,8 milliards de francs : 29.8 milliards pour les télécommunications, 2 milliards pour les postes. Au total donc, les investissements des entreprises publiques se sont élevés – hors secteur nonvellement nationalisé – à 95,8 milliards de francs en 1983.

Pour 1984, les demandes des entreprises publiques – non encore acceptées par le gouvernement – s'élèvent à 69,7 milliards de francs (54,7 milliards de franca ponr l'énergie, c'est-à-dire E.D.F., G.D.F., Charbonnages... et 15 milliards de francs pour les transports). Ces demandes représentent une augmentation de 9 % par rapport aux chiffres (rectifiés en baisse) de 1983.

Tonjonrs pour 1984, le programme des P.T.T. s'élève à 33,4 milliards de francs (+ 4,7 % par rapport à 1983). An total (énergie, transports, P.T.T.), les programmes d'investissement des entreprlses publiques s'élèveot à 103 milliards de francs, en hausse de 7,6 % par rapport ao programme rectifié de 1983, ce qui représente uoe augmentation de 1,6 % en volume.

(1) 63,9 milliards en paiements ; 59,3 milliards en engagements.

(2) Pour ces deux dernières sociétés – C.G.M. et S.N.C.M. – le rapport signale que le conseil de direction du F.D.E.S. ne s'est pas encore prononcé sur les réductions d'investissements.

LA COOPÉRATION ENTRE LA C.E.E. ET LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT ASSOCIÉS

Les négociations sur le renouvellement de la Convention de Lomé s'ouvrent dans l'ambiguïté

De notre envoyé spécial

Luxembourg (Communautés européennes). – Les négociations en vue du renouvellement de la convention de Lomé, qui rassemble actuellement les dix Etats de la Communauté et soixante-trois pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, dits pays A.C.P., débutent formellement les 6 et 7 octobre à Luxembourg. Elles sont prévues pour durer une année, alors que la nouvelle convention devrait normalement entrer en vigueur le 1er mars 1985.

Ces négociations s'ouvrent dans l'ambiguïté, voire le malentendu. Le conseil des ministres des Dix a certes confié un mandat à la Commission européenne qui, comme à l'accoutumée, négocie en son nom. Mais sur des points capitanx, comme le montant de l'aide financière à accorder aux A.C.P. an cours de Lomé 3, mais aussi la nature des réformes à imprimer à la convention, ce mandat est muet ou bien vague. Il a été entendn qu'il devrait être précisé eo cours de route. L'exercice o'ira pas tont seul tant les arrière-pensées des uns et des autres sont contradictoires.

La majorité des gouvernements membres voudraient renouveler le texte aux moindres frais. Cependant, M. Edgard Pisani, le commissaire européen, soucieux de « *renouveler l'esprit de la convention pour renforcer son efficacité* », propose une politique de coopération axée sur la recherche de l'aotosuffisance et sur le développement rural. Pour leur part, les A.C.P., bien décidés à mener cette négociation de manière solidaire, sans récuser les idées de M. Pisani, le snivent avee des ouances et mettent surtout l'accent sur la nécessité pour l'Enrnpe d'accroître, de manière très substantielle, les moyens financiers qu'elle mobilise en faveur dn développement de ses partenaires de Lomé.

Les Dix voodraient engager d'entrée de jeu un débat général sur les objectifs à assigner à Lomé 3, mais ils préféreraient en exclure à ce stade le volet financier. Les A.C.P. sont prêts à accepter l'idée de ce débat d'orientation, mais à la condition qu'on y traite du montant de l'aide. Ce pourrait être l'occasion des premières escarmouches, mais la négociation est en partie biaisée par le fait que, sauf très grande surprise, même s'ils se risquent parfois à en agiter la menace, aucun des A.C.P. quoi qu'il arrive, ne partira en claquant la porte. Au contraire, il y a tout lieu de penser que deux nouveaux partenaires très importants, l'Angola et le Mozambique, viendront rejoindre le groupe.

En ces temps où le tiers-monde frise la banqueroute de façon permanente et où le dialogue Nord-Sud se limite à dresser le catalogne des exigences do F.M.I., la convention de Lomé est indispensable. « *C'est notre conception de la coopération au développement, la conception blanche, qui est la cause des erreurs du passé plus que ln convention qui est une moindre erreur* », commente M. Pisani. « *Les professionnels de la négociation ne peuvent pas imaginer une négociation différente de la précédente : la nature les conduit à la répétition* », note le commissaire dont une des tâches sera d'alerter les Dix sur les dangers d'une telle attitude.

Décevoir les A.C.P., même s'ils signent à nouveau, altérerait l'image de la Communauté. M. Pisani rappelle que l'établissement de liens privilégiés avee l'Afrique figure dans le traité de Rome. « *L'Europe joue de ses relntions avec les poys en voie de développement (P.V.D.) pour construire sa silhouette dans le monde. C'est la dimension stratégique de l'accord* », explique-t-il.

Le caractère original et positif de la politique de Lomé n'est guère mis en cause, même par les plus contestataires des A.C.P. « *Lomé est très supérieur aux autres types d'aide. C'est une aide qui est négociée collectivement et pour partie gérée collectivement. Elle est durable et donc politiquement neutre* », résume M. Pisani. A cette neutralité politiqne, les A.C.P. sont d'autant plus sensibles que certains pays industrialisés, au premier rang desquels figurent les Etats-Unis, ont désormais tendaoce à faire dépendre leor concours du bon choix politique.

L'attacbement à Lomé n'empêcbe pas de constater que la convention n'a pas atteint ses objectifs. Il n'y a pas eu croissance, mais au contraire régression des exportations des pays A.C.P. vers la Communauté. Leur perfnrmance sur ce terrain des écbanges a été, pour la plupart d'entre eux, moins bonne que celle des autres P.V.D. Uue telle évolution illustre le relatif échec du Stabex, le Système de stabilisation des recettes d'exportation, mis en place lors de la première convention, et dans lequel les Européens, comme les Africains, avaient placé tant d'espoirs.

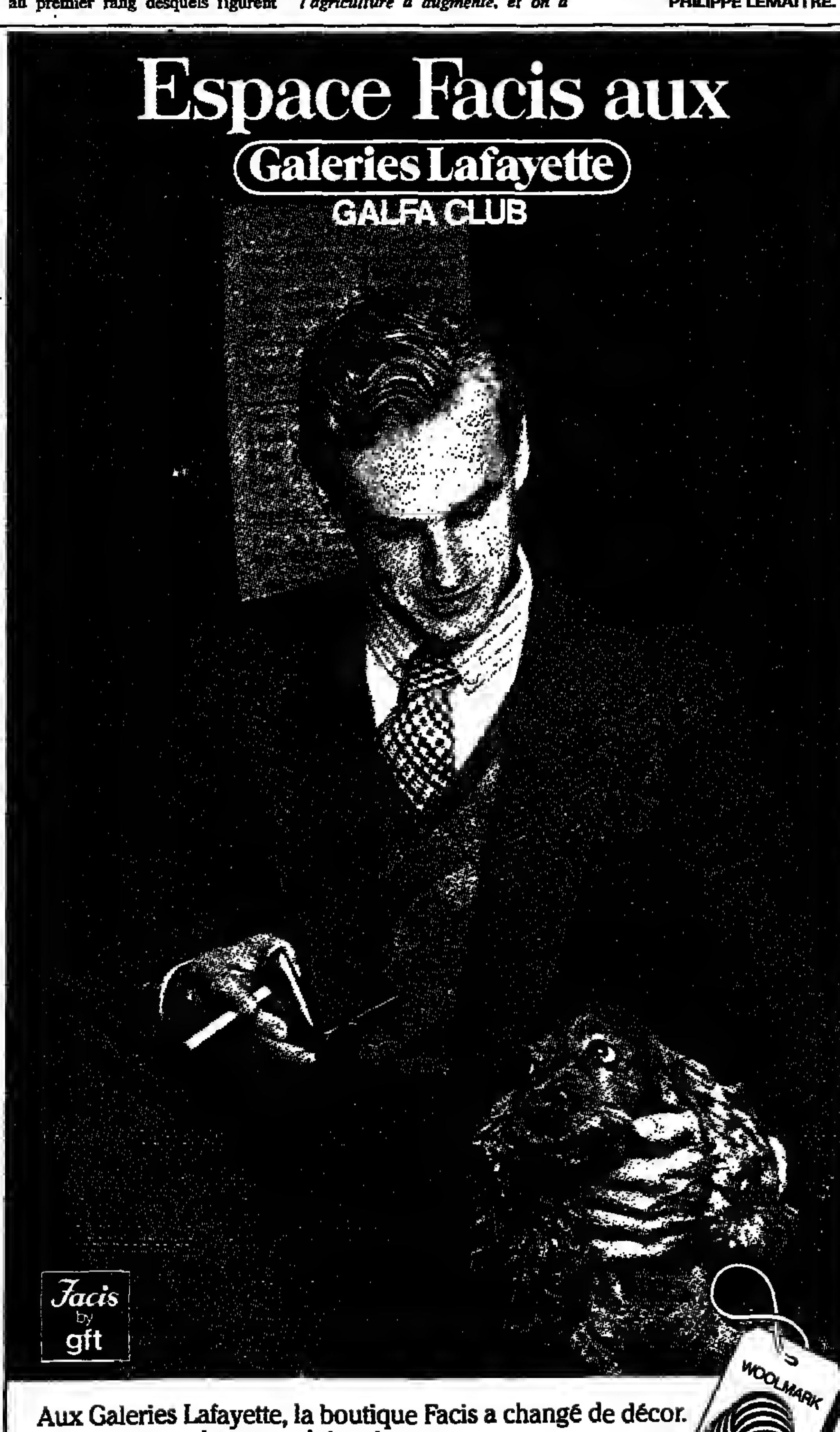
La production agricole par habitant a diminué. Les A.C.P. constatent aussi que l'essor de leur industrialisation, sur laquelle ils avaient jadis beaucoup insisté, n'a été qu'un mirage. Ces écbecs sont reconnus par tous. Personne ne nie qu'ils sont en partie imputables à des causes extérieures : ainsi le Stabex est « *une invention géniale pour faire face à des accidents, mais il est conçu à partir de l'hypothèse d'une régulation mondiale des cours des produits de base qui n'a pas eu lieu* », indique M. Pisani. Les A.C.P. reconnaissent qu'ils ont leur part de responsabilités.

M. Pisani se prononce pour « *une novation dans ln pratique de la conventinn* » : il convient, par un dialogue avec les A.C.P., de favoriser an développement autonme avec une priorité donnée à l'agriculture et la satisfaction des besoins alimentaires. Il ne s'agit pas de bouleverser, rassure-t-il : « *La part de l'agriculture a augmenté, et on a introduit un système plus proche des politiques que des ouvrages* », mais d'accélérer l'évolution ainsi amorcée. Le commissaire admet que « *ce concept de dialngue sur les politiques inquiète un peu les A.C.P.* », qui redoutent sans doute que cette forme, même atténuée de conditionnalité, ait comme résultat de limiter leur liberté de ehoix... et le montant de l'aide.

Tel est bien en effet l'espoir caressé par certains Etats membres : aider mieux pour dnnner mnins pourrait être leur slogan. Ce n'est d'aucune manière le point de vue de la Commission. M. Pisani déplnre, comme ses prédécesseurs, la myopie des Etats membres qui feigneot d'ignorer les retombées de l'aide : chaque fois qu'on accorde un ECU en aide, on en exporte dix en biens, résume-t-il. Il est parfaitement conscient que l'amélioration qualitative du soutien européen implique un accroissement des moyens.

La priorité qu'il donne à l'agriculture et au déveInppement rural ne signifie pas l'impasse sur le développement industriel ou minier, même si là aussi les voies et moyens sont à revoir, par exemple en essayant de combiner davantage l'effort publie et l'investissement privé. Les A.C.P., quant à eux, rappellent qu'en termes réels l'aide financière de la Communauté a fnrtement baissé de Lomé 1 à Lomé 2. Il est donc, à leur avis, indispensable maintenant de corriger le tir. Ils insistent pour nbtenir une augmentation du montant de l'aide qui aille au-delà de la simple prise en compte de l'inflation. Cela est, selon eux, d'autant plus oécessaire que leur population, et par conséquent les besoins, a fortement augmenté au cours de la présente décennie.

PHILIPPE LEMAITRE.



ÉTRANGER

LE BRÉSIL SOUHAITE OBTENIR DES DÉLAIS PLUS LONGS POUR LE REMBOURSEMENT DE SA DETTE

Brasilia (*A.F.P.*) – Le Brésil va tenter d'nbtenir de ses principaux créanciers des délais d'amortissement et de grâce de neuf ans et de cinq ans respectivement, pour le paiement de sa dette extérieure, exigible en 1983 et 1984, a-t-on appris le 5 octobre auprès de la Banque centrale. Le président de la Banque centrale, M. Alfonso Pastore, n'est pas satisfait des délais que les créanciers seraient prêts à accorder nu Brésil (huit ans pour les amortissements et de deux à quatre ans de délai de grâce). « *Nous nous battrons pour obtenir les délais les plus longs possibles* », a déclaré M. Pastore, qui vient d'entreprendre une tournée des grands créanciers du Brésil (Washingtnn, Hnnolulu, Tokyo, Bahreïn, Londres et Zurich).

Pour 1983 et 1984, le Brésil anra besoin de 11,2 milliards de dollars, selnn le ministre des finanees, M. Ernane Galveas : 6,5 milliards de prêts nouveaux des banques commerciales internationales, la consolidatino de 2 milliards de dettes gnrantie par le Clob de Paris, 2,5 milliards en lignes de crédit pour l'exportatinn et l'importation, fournis par l'Eximbank américaine et les institutions similaires d'autres pays, et 200 millions de la part d'institutions financières internationales, comme la Banque mondiale. Selon le ministre, il faodra au Brésil, avant la fin de l'année, 3,5 milliards de dollars pour résorber sont déficit en comptes courants, ce qui s'ajouterait aux 6,5 milliards dn prêt bancaire.

Pour sa part, M. Carlos Langoni, ancien gouverneur de la Banque centrale, a souligné, à Londres, que le Brésil devrait obtenir, pour couvrir ses besoins de financement, au minimum 8,5 à 9 milliards de prêts bancaires. Un autre ancien gouverneur, M. Paulo Lima, n préconisé un moratoire partiel de cinq ans sur la dette extérieure brésilienne. Cette suspension exclurait les prêts de la Banque mondiale et de la Banque internationale de développement, ainsi que toutes les dettes à court terme résultant de transactionss commerciales.

Au Pérou

DES IRRÉGULARITÉS COMPTABLES POURRAIENT ENTRAVER LE REFINANCEMENT DE LA DETTE EXTÉRIEURE

Lima (*A.F.P.*). – Le Fnnds monétaire international (F.M.I.) a relevé des irrégularités dans l'exécution du plan de redressement économique do Pérou qui pourraient entraver le processus de refinancement de la dette extérieure de ce pays, a-t-on appris le 4 octobre dans les milieux financiers péruviens. Selon ces mêmes sources, qui affirment tenir cette information de Washington, il s'agit essentiellement de « *pratiques comptables nbsolument inacceptables* » employées dans les documents péruviens qui ont servi de base à l'évaluation de l'application du plan.

Le F.M.I. estime que le Pérou ne pourra pas atteindre les nbjectifs économiques fixés pour la période septembre-décembre 1983, et a accepté d'envoyer une mission à Lima pour réexaminer les ehiffres, à la condition que le gouvernement prenne immédiatement des mesures de réorganisation cambiaire et fiscale.

Le Pérou devrait principalement abandonner le système de réajusteme ots mooétaires trimestriels adopté le 9 août dernier. Il devrait aussi s'orienter vers une réduction du déficit budgétaire, que le F.M.I. évalue actuellement à 9,6 % du produit intérieur brut.

Dans les milieux économiques péruviens, on estime qu'il faudra attendre la fin de novembre, après les élections municipales du 13 de ce mois, pour savoir si les avertissements du F.M.I. se traduisent effectivement par un blocage du refinancement de la dette extérieure. Les accords conclus à ce sujet, cette année, concernent 5 des 11,6 milliards de dollars de la dette. Sur ces 5 milliards, 3,4 ont été renégociés avec les banques privées internationales, 1 milliard avec le Club de Paris et 650 millions avec le F.M.I.

LES RÉSERVES DE CHANGES DE LA CHINE ONT AUGMENTÉ DE 2 MILLIARDS DE DOLLARS AU PREMIER SEMESTRE

La Banque populaire de Chine détenait à la fin du premier semestre de eette aonée 12,67 millions d'onces d'or (environ 393 tonnes) et 13 milliards de dollars de réserves, vient d'indiquer l'agence Chine nouvelle.

Citant un responsable de la Banque centrale, l'agence précise que les réserves en or de la Chine o'ont pas varié depuis 1982. En revanche, à la fin de l'an dernier, les réserves chinoises en devises étrangères ne s'élevaient qu'à 11,1 milliards de dollars (1). Elles ont donc augmenté de près de 2 milliards de dollars entre janvier et juin 1983.

Cette forte progression, qui a permis de quasiment tripler le montant des réserves par rapport à 1981, s'explique par les bons résultats du commerce extérieur de la Chine. En 1982, l'excédent de la balance commereiale ehinoise avait atteint 4,6 milliards de dollars, et à la fin du premier semestre de cette année, il s'élevait à 2,42 milliards de dollars.

(1) A titre de comparaison, la France détient notamment 8,8 milliards de dollars de devises étrangères et 32,6 milliards de dollars en or. Au total, les réserves de la France s'élèvent à 420,4 milliards de francs, soit environ 53 milliards de dollars.

● **L'endettement de l'Argentine.** – Le rééchelonnement de la dette extérieure argentine va pouvoir reprendre son cours, à la suite d'une décision du tribunal fédéral d'appel de Comodoro-Rivadivia, située à 2000 kilomètres au sud de Buenos-Aires. Cette instance judiciaire a fait droit à une requête du pouvoir exécutif qui souhaitait faire démontrer l'incompétence juridique du juge Federico Pinto Kramer dont la décision avait « *financièrement paralysé Buenos-Aires* ». (*le Monde* du 6 octobre).

PARIS EN VISITES

BREF

COLLOQUES

AFFAIRES

Dunlop-France a déposé son bilan

La direction de Dunlop-France a annoncé, le 5 octobre, au comité central d'entreprise son intentinn de déposer le bilan de la société, a indiqué la C.G.T. après ce comité. La direction, a confirmé cette information le 6 octobre. Mais à Londres Dunlop Holding a soumis auprès du tribunal de commerce une demande de mise en liquidatioo judiciaire de sa filiale française.

Sur uo marché mondial du pneumatique particulièrement déprimé, la maison mère britannique, en proie à de très graves difficultés fioncières, avait décidé, au mois de septembre dernier, de vendre l'essentiel de ses actifs européens pour 1,4 milliard de francs au groupe japonais Sumitomn (*le Monde* du 24 septembre), deuxième producteur nippon de pneumatiques.

La filiale française, avec ses deux usines de Montluçon et Amiens, était restée en debors de l'accord. Le sort de cette firme de cinquante-cinq mille salariés, dont quatre mille dans la division pneumatiques, était donc posé, dès lors qu'elle a perdu près de 202 millions de francs en 1982 (pour un chiffre d'affaires de 1,9 milliard de francs), après un exercice déficitaire de 140 millions de francs en 1981.

Déjà, en octobre 1982, les pouvoirs publics avaient décidé d'apporter une aide importante — 270 millions de francs — à la filiale du groupe britannique pour lui permettre de faire face à ses difficultés. La C.G.T. a réclomé, le 5 octobre, une réunion tripartite regroupant les pouvoirs publics, les syndicats et les principaux fobricants de pneumatiques en France, pour trouver une solution à la crise troversée par Dunlop-France.

L'AFFAIRE DES COMPTES FRANÇAIS EN SUISSE

Deux employés de l'U.B.S. inculpés pour vol de renseignements

De notre correspondant

Berne. — Peu à peu le voile commence à se lever dans l'affaire de la divulgation de comptes bancaires ouverts par des citoyens français en Suisse. Le juge d'instructioo du canton de Vaud a confirmé, le 5 octobre, que, sur plainte de l'Union de banques suisses (U.B.S.), uoe enquête avait été ouverte, il y o quelques mois déjà, contre deux employés du centre de calcul et de traitemeot électronique des données de l'U.B.S. à Lausanne. Il a précisé que les deux personnes arrêtées avaieot été détenues de mai à juin, puis remises en liberté provisoire. Le principal accusé serait actuellement en fuite.

Anciens employés de l'U.B.S., les deux inculpés sont poursuivis pour vol et violatioo de la loi fédérale sur les banques. Ils se seraieot emparés, indique-t-on, non pas des listes de clients, mais d'éléments informatiques en bandes-tests. Tout en reconnaissant l'existence de cette fuite, l'U.B.S. cherebe toojours à eo minimiser l'importance. La banque estime qoe les reoseigoements transmis oux douaoes françaises n'avaient qu' « *une valeur insignifionte* ». Néanmoins, l'établissement bancaire est pressé d'interrogations par de nombreux clients français *mécontents d'avoir été repérés* ou craignant d'être éveotuellemeot inquiétés.

J.-C. B.

● *Trois cents personnes entendues en France.* — Parlant de l'affoire des comptes bancaires, M. Emmanuelli, secrétaire d'Etat chargé du budget, a indiqué à l'Assemblée nationale, le 5 octobre, « *que trois cents personnes avaient été entendues, dont deux cent soixante-neuf avaient reconnu posséder* un *compte en situation irrégulière pour un total de 175 millions de froncs* ».

PAS D'ALLÉGEMENT DES CHARGES SOCIALES DANS LE PROGRAMME PRODUCTIQUE

Le programme productique, présenté au conseil des ministres du 5 octobre par M. Laurent Fabius, devait comporter notamment un allégemeot des charges sociales eo faveur des entreprises s'équipant eo matériel productique (robots, manipulateurs, automates). C'est du moins ce qu'avait annoncé le ministre de l'industrie et de la recherebe, le 15 septembre, lors de la visite d'une usine automatisée. Nous l'avions dooc affirmé dans nos éditions datées du 6 octobre, mais il était difficile d'annoncer une telle mesure le jour où l'on suspendait un même mécanisme d'aide au textile, après une décision de la Cour européenne de justice. D'autant que, en outre, M. Delors estimait cette mesure coûteuse.

M. Fabius a donc parlé seulement de « facilités » en matière de financemeot et d'amortissement. Il a rappelé que pendant la durée de ce programme — trois ans, — cinq mille diagnostics pour la modernisatioo pourront bénéficier de concours publics et que deux ceot cinquante projets-pilotes seraient lancés.

M. Fabius a ajouté que des contrats de développement seraient signés avec les industriels français de matériel, pour fovoriser la croissance de cette industrie, que trois cents techniciens et deux cents ingénieurs spécialisés seraient formés chaque année et que 110 millions de francs seraient consacrés en 1984 à la recberebe eo ce domaine.

● **Les échanges mondiaux de charbon pourraient tripler d'ici à l'an 2000**, passant de 270 millions de tonnes à 800 millions de tonnes, estime l'Agence internationale de l'énergie *(A.I.E.)* dans son « Rapport d'informatinn sur le charbon ». Pour les vingt-quatre pays industriels appartenant à l'O.C.D.E., les échanges pourraient augmenter de 300 % au cours des vingt prochaines années, les principaux exportateurs étant les Etats-Unis, l'Australie, le Canada, la R.F.A. et la Grande-Bretagne. Eo 1982 toutefois, une nette rupture s'est produite dans la progression régulière de l'utilisation du charbon observée depuis 1978, due à la diminution de la demande d'électricité. L'utilisation du charbon a baissé l'an dernier de 2,3 % pnur l'ensemble des pays de l'O.C.D.E.

● ***Deux cents suppressions d'emplois dans une entreprise de Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées).*** — Les Etablissements Soulé spécialisés dans la fabrication de matériel ferroviaire et l'électromécanique, qui emploient 630 salariés, nut annoncé leur intention de supprimer 200 emplois, ou cours des prochains mois.

LA FRANCE SUSPEND SES AIDES A L'INDUSTRIE TEXTILE

La France a décidé de suspeodre provisoirement les aides qu'elle accorde à snn industrie textile sous forme d'allégements de charges sociales, le temps d'examiner le dossier avec la Commission de Bruxelles et de trouver, dans un délai d'un mois, une solution. La Cour de justice européenne avait déclaré ces aides noo conformes aux règles du Marché commun.

Cette politique, décidée en 1981 par M. Dreyfus, a pourtant eu des effets positifs. Selon une étude de la C.E.E., le nombre d'emplois perdus dans ce secteur o été de 9,9 % en France de 1979 à 1982, soit un taux inférieur aux 30 % de la Grande-Bretagne, aux 28 % des Pays-Bas, aux 17 % de l'Allemagoe fédérale, aux 15 % de la Belgique et aux 14 % de l'Italie.

En outre, selon la Commission, si le taux de prélèvemeot pour les charges sociales est en France le plus élevé de la C.E.E. oprès l'Italie, lo faiblesse des salaires fait que le secteur textile français paye moins de charges que ses concurrents européens.

Enfin, si les importations textiles oot augmenté en France en 1982 (+ 22 % par rapport à 1981), selon la C.E.E., ce pays reste avec l'Italie le moins pénétré des Etats membres.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. +ou	Dép. −	Rep. +ou	Dép. −	Rep. +ou	Dép. −
$ E.-U.	7,9325	7,9350	+ 220	+ 250	+ 410	+ 460	+ 1190	+ 1310
$ can.	6,4445	6,4485	+ 180	+ 225	+ 340	+ 410	+ 995	+ 1120
Yen (100) ...	3,4100	3,4130	+ 180	+ 200	+ 335	+ 370	+ 1000	+ 1070
DM	3,0635	3,0660	+ 185	+ 215	+ 350	+ 380	+ 1010	+ 1080
Florin	2,7295	2,7315	+ 160	+ 185	+ 295	+ 330	+ 870	+ 935
F.B. (100) ...	15,0120	15,0210	+ 415	+ 520	+ 745	+ 900	+ 1900	+ 2250
F.S.	3,7745	3,7775	+ 305	+ 315	+ 560	+ 595	+ 1585	+ 1725
L (1 000) ...	5,0500	5,0540	− 285	− 220	− 510	− 430	− 1410	− 1270
£	11,8150	11,8250	+ 335	+ 395	+ 620	+ 730	+ 1850	+ 2075

TAUX DES EURO-MONNAIES

$ E.-U.	9 1/4	9 5/8	9 3/16	9 9/16	9 1/4	9 5/8	9 7/16	9 13/16
DM	5 3/8	5 3/4	5 7/16	5 13/16	5 1/2	5 7/8	5 3/4	6 1/8
Florin	5 3/4	6 1/4	5 9/16	6 1/16	5 5/8	6 1/4	5 13/16	6 7/16
F.B. (100) ..	7 1/2	8 1/4	9	9 3/4	9	9 3/4	9 1/2	10 1/4
F.S.	2 1/8	2 7/8	3 3/8	3 3/4	3 7/16	3 13/16	4 1/16	4 7/16
L (1 000) ..	16	17	17 1/4	18 1/2	17 5/8	18 5/8	17 3/4	18 1/2
£	8 3/4	9 1/4	9	9 5/8	9 1/16	9 11/16	9 3/16	9 13/16
F. franç. ..	12 1/4	13	12 3/4	13 1/2	13 3/4	14 1/2	15 3/4	16 1/2

SOCIAL

LES ÉLECTIONS DU 19 OCTOBRE A LA SÉCURITÉ SOCIALE

Le vote des militaires ou « le bluff des nouveaux électeurs »

Les syndicats poursuivent activement leur campagne en vue des élections du 19 octobre à la Sécurité sociale. Le 5 octobre, à l'occasion d'une conférence de presse, M. Henri Krasucki a estimé que ces élections *« n'étaient comparables à aucun autre scrutin »*, la *« représentation réelle »* se mesurant davantage par les élections professionnelles dans les entreprises... Il a critiqué la C.F.D.T. *« qui, comme tous les autres syndicats, sauf la C.G.T., ne parle pas d'alliance pour mieux se laisser la possibilité d'en faire avec le C.N.P.F. Cela devrait faire réfléchir les électeurs »*. Nous poursuivons notre série de reportages sur le comportement, face à ces élections, d'un certain nombre de catégorie d'électeurs avec, aujourd'hui, un article sur les militaires, après les enseignants (*le Monde* du 5 octobre), les médecins conventionnés (*le Monde* du 1er octobre) et les étudiants (*le Monde* daté 25-26 septembre).

Dès le mois de mai, l'état-major des armées a envoyé une note très précise ayant pour objet l'inscriptinn sur les listes électorales. Ainsi : « *Les militaires de carrière et sous contrat sont électeurs aux conseils d'administration des caisses d'allocatians familiales en vertu des dispositians de l'article 18 de la lai citée en référence (1). Les élections doivent avoir lieu courant octobre 1983, il appartient aux militaires de carrière et sous contrat de se faire inscrire à la mairie de leur commune de résidence. Ces inscriptions doivent avoir lieu en principe au cours du mois de juin 1983, à des dates qui seront précisées ultérieurement.* » Suit la liste des renseignements à communiquer à la mairie.

Dans les semaines qui suiveot, du haut ou bas de la hiérarchie, l'information est répercutée, affichée, commentée dans les « commissions d'information », etc. De fait, en ces premiers jours d'octobre, nul militoire de carrière o'ignore qu'il est électeur. Mais de là à voter...

« *Nous bénéficions d'un système particulier de sécurité sociale qui fonctionne très bien. Le reste ne nous concerne pas* », est la plus fréquente des réactions dans cette école d'officiers d'nctive en région parisienne. « *Cela ne m'empêche pas de dormir* », ricaoe l'uo d'entre eux. Au mess, le sujet ne foit pas recette, à l'ioverse des grands débats politiques qui, eux, olimenteot les repas. Cor, dans l'armée, « *désormais on discute, on cherche à comprendre. Là : on ne sait rien. Ni pourquoi, ni pour qui voter. Alors, je n'irai pas oux urnes* », confie un officier. Deux seulement sur la trentaine interrogés participeront au scrutin. Par esprit civique. « *Notre système fonctionne bien pour le moment. Mais demain, si la situation changeait, il nous faudrait y mettre notre nez* », explique l'un de ces deux officiers. Ils se sont effectivement inscrits en juin. Démarche toute volontaire. C'est bien là le problème, « *le bluff des nouveaux électeurs* ».

Contrairement aux salariés inscrits snr déclaration de leur employeur, les militaires doivent eux-mêmes se rendre eo mairie pour s'inscrire. Comment s'étonne-t-on de l'absence au scrutin de la majorité des trois cent dix mille militaires de carrière (sur les cinq cent soixaote dix mille bommes sous les drapeaux) ? Pas d'inscription, pas de vote. Que choisiront les rares inscrits ? « *La C.G.T. ne fera pas chou gras. Peut-être la C.G.C., lo C.F.D.T. ramasseront l'essentiel ?* »

Pour sa part, le contingent vit dans une ignorance presque totale. Seuls sont conviés au vote les appelés qui étaient assurés personnellement avant le début de leur service. Appelés, étudiants ou chômeurs, les jeunes sont tous logés à la même enseigne. Pour être électeur, il faut avoir une assurance autonome (pas celle de la famille). Vers la mi-septembre, une circulaire a été affichée. Mais elle s'adressait à tous les militaires, appelés or de carrière, électeurs. Vote en mairie, ou en ocs de force majeure, par procuration : telle est la méthode commune à tous les citoyens.

De fait, l'immense majorité du contingent n'a guère compris de qooi il s'agissait. « *Je peux voter ? Mois je vais oller m'inscrire* », s'exclame un jeune depuis dix mois en caserne. Il revient ces jours-ci de manœovres dans l'Est. « *Partout est affiché : « C.G.T. La Sécu, ce n'est pas un luxe. » Je ne suis pas d'accord. Pour le moment, on fait trop de luxe. Si on continue à rembourser les cures d'amaigrissement, c'est foutu. Trop de déficit. Ils supprimeront tout, même l'essentiel. On deviendra un pays de sauvages, comme les U.S.A.* », ajoute cet appelé, qui n'a jamais, insiste-t-il, évoqué la question avec ses collègues. « *Ce scrutin, quelle tasse* » ! conclut-il.

DANIELLE ROUARD.

(1) Loi N.M.R. 82 1061 do 17 décembre 1982.

LA C.G.C. SE FÉLICITE DU « PLEIN SUCCÈS » DE SES MANIFESTATIONS RÉGIONALES

La confédération française de l'encadrement C.G.C. estime, dans un communiqué, que les manifestations régionales et départementales organisées le 5 octobre « *confirment le plein succès de la manifestation parisienne de lundi* ». Elle avance les chiffres de 15 000 manifestants à Marseille, 8 000 à Lyon, 7 500 à Lille et 2 000 à Bordeaux. Jeudi soir 6 octobre la C.G.C. appelle l'ensemble des Français à une grève de l'électricité de 20 h 30 à 20 h 35 : « *les cinq minutes de ténèbres*, indique-t-elle, *permettront de faire jaillir la lumière sur les cervelles gouvernementales* ». A E.D.F. on précise qu'aucune indication officielle ne sera communiqué sur cece mouvement, l'entreprise, ajoutant qu'elle ne veut pas jouer le rôle d'un « institut de sondage ». La charge de courant étant soumise à de nombreux « aléas ». Toute mesure de cette « grève » ne peut ovoir qu'une signification des plus limitées.

Participant à la manifestation de Lille, M. Jean Menu, président de la C.G.C., a notamment déclaré : « *Mauroy ou pas Mauroy, nous sommes résolus à défendre au moins ce qui nous reste de notre pouvoir d'achat.* » Dans cette ville, nous signale notre correspondant, plus de 2 000 cadres ont manifesté pendant plus de deux heures en lançant des slogans hostiles au gouvernement : « *Mauroy démission* », « *Defferre aux Baumettes* », « *Badinter aux galères* », « *Mitterrand fous l'camp* ». A Nice, nous indique notre correspnodaot, quelqoe 2 000 personnes ont manifesté en lançant des slogans dénonçant « *le chômage, la récession, l'oppression fiscale et le recul des libertés essentielles* ».

Intervenant à Lyon, M. Paul Marchelli, délégué général de la C.G.C., a estimé que « *le gouvernement français aurait mieux fait de s'occuper de ce qui se passe à Varsovie que de ce qui se passe au Tchad* ». « *On licencie les cadres dans les entreprises*, a-t-il ajouté, *pour une simple erreur et l'on garde M. Mauroy depuis deux ans et demi. Décidément le président de la République o un faible pour lui.* » Aucun incident ne s'est produit dans ces diverses maoifestations, celles-ci s'étant généralement achevées par le dépôt de pétitions aux sièges des préfectures ou des conseils régionaux.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

SOCIÉTÉ MÉTALLURGIQUE LE NICKEL-S.L.N.

Résultats du 1er semestre 1983

Au cours du premier semestre 1983, les ventes de la société ont été de 18 700 tonnes contre 18 900 tonnes au cours du premier semestre 1982. Le chiffre d'affaires s'est élevé à 619 millions de francs contre 747 millions de francs pour la même période en 1982 ; cette baisse du chiffre d'affaires reflète la chute des cours mondiaux du nickel, dont les effets o'ont été que partiellement compensés par la variation de la parité franc/dollar.

Dans les exploitations et ou siège social toutes les mesures décidées au dernier trimestre de 1982 ont été progressivement mises en application. Il en est résulté une réduction très significative des stocks et des dépenses de toute nature.

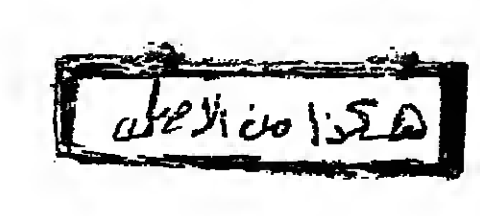
Le résultat du premier semestre 1983 est une perte de 122 millions de francs après reprise d'une part importante de la provision pour dépréciation des stocksconstituée à fin 1982 et dotation aux amortissements et provisions de 127 millions de francs. Cette perte serait portée à 166 millions de francs s'il était tenu compte de l'ensemble des pertes nettes de changes potentielles déterminées sur la base des cours des devises constatée au 30 juin 1983 ; établie dans les mêmes conditions, la perte à fin juin 1982 s'élevait à 230 millions de francs.

Durant le semestre les diverses opérations conduisant aux modifications de capital de la S.L.N. annoncées en mai 1983 ont été menées à bien. L'ERAP détient désormais 70 % du capital de la S.L.N., IMETAL et S.N.E.A. en possédant chacune 15 %. Les trois actionnaires ont fait des avances complémentaires d'un montant total de 750 millions de francs.

FROMAGERIES PAUL-RENARD

Dans la situation provisoire au 30 juin, le bénéfice d'exploitation s'élève à 6,09 millions de fraocs contre 1,02 million pour la même période de 1982, après une dotation aux comptes d'amortissements de 4,39 millions (5,70 millions en 1982).

Le bénéfice net ressort à 2,80 millions de francs.



MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

5 octobre

Léger repli

La séance officielle a été très animée mercredi sur le marché des changes où le mark allemand est apparu très entouré. À 3,0537 F, le deutschemark se rapproche à grands pas de son taux pivot et une grande nervosité en est résultée non seulement chez les professionnels des problèmes monétaires mais aussi dans l'ensemble de la communauté financière, où l'on a tôt fait de ressortir le fameux « différentiel d'inflation » qui sépare la France de la R.F.A.

Du coup, les valeurs françaises apparaissent hésitantes, et l'ensemble de la cote cède un peu de terrain, poursuivant le repli constaté la veille (– 0,22 %) tout à fait en clôture, alors que l'indicateur instantané était en légère hausse à l'approche du son de cloche final.

Ce même indicateur marquait une baisse de 0,3 % mercredi, mais les observateurs font remarquer avec raison que cette évolution négative est due à une poignée de titres (dont Schneider), alors que, notamment les grandes valeurs de la cote, font preuve de bonnes dispositions.

Déjà en repli de 14,3 % la veille, Schneider perd encore 8,3 %, signe que le nouveau rôle d'actionnaire majoritaire qui lui est dévolu dans Creusot-Loire n'est pas du goût de tous les opérateurs. D'ailleurs, le groupe de M. Pineau-Valenciennes n'est guère mieux loti avec un repli de 6,5 % tandis que [illegible], Jeumont, Labinal et C.S.F. perdent 4 % à 6 %.

En léger retrait mardi, après la mort accidentelle de son directeur général, Darty regagne 2 % tandis que Saupiquet, Kali et Mumm sont en hausse de 3 % à 4 %.

L'or a encore chuté à Londres (de 392,75 à 388,75 dollars l'once), entraînant le lingot à Paris à 100 000 F (– 2 500 F), et le napoléon à 669 F (– 5 F).

Léger repli du dollar-titre : 10,50/55 F.

NEW-YORK

Forte reprise

Après un fléchissement initial, Wall Street s'est fortement orienté à la hausse mardi 5 octobre, l'indice Dow Jones gagnant 13,31 points – à 1 249,99 – dans un marché animé.

Outre le recul des taux d'intérêt à court terme (bons du Trésor et argent entre banques), les déclarations de M. Regan, secrétaire au Trésor, selon lesquelles le déficit budgétaire pourrait revenir à 100 milliards de dollars à la fin du prochain exercice, et celles du président Reagan sur une baisse prochaine des taux, ont contribué à relancer le marché. Les valeurs de transports ferroviaires et aériens ont été particulièrement recherchées, de même que celles d'automobiles, de pharmacie et de sidérurgie. I.B.M. a battu ses records historiques, à 131 dollars.

En addition à ces éléments favorables, les commentateurs ont révélé que le marché n'avait pas été affecté par les nouvelles difficultés financières de l'Argentine et du Brésil : il serait donc beaucoup plus confiant et beaucoup plus optimiste qo'on ne le pensait.

Enfin, au commencement du quatrième trimestre, les grands investisseurs rachètent des titres qu'ils avaient vendus pour présenter leur bilan pour la fin du trimestre précédent. Certes, ce n'est pas la ruée, mais, suivant ces même commentateurs, à long terme, les facteurs positifs l'emportent sur les facteurs négatifs.

VALEURS	Cours du 4 oct.	Cours du 5 oct.
Alcoa	43 7/8	42 7/8
A.T.T.	65 1/8	65 5/6
Boeing	41 3/8	41 1/4
Chase Manhattan Bank	47 7/6	47 1/2
Du Pont de Nemours	50 5/8	50 1/2
Eastman Kodak	70 1/2	71 7/8
Exxon	35 1/2	38 5/8
Ford	83 3/6	64 1/8
General Electric	64 1/2	55 3/8
General Foods	47 5/6	49
General Motors	74 1/4	74 7/8
Goodyear	80 7/8	81
I.B.M.	129 5/6	131
I.T.T.	44 1/8	44 1/2
Mobil Oil	29 7/8	29 5/6
Pfizer	41 1/2	41 7/8
Schlumberger	51 3/4	51 7/8
Texaco	35 3/8	35
U.A.L. Inc.	29	30 1/4
Union Carbide	87	68
U.S. Steel	28 1/4	29 8/4
Westinghouse	48 1/4	46 3/4
Xerox Corp.	43 1/4	45 1/8

LA VIE DES SOCIÉTÉS

CRÉDIT LYONNAIS BANK NEDERLAND. – La justice néerlandaise a de nouveau procédé à des arrestations dans l'affaire de la banque Slavenburg's, filiale du Crédit lyonnais et devenue en juillet dernier le Crédit Lyonnais Bank Nederland, après un scandale sans précédent dans l'histoire bancaire aux Pays-Bas.

Lundi 3 octobre, la police arrêtait deux anciens membres du conseil d'administration de Slavenburg's, MM. Gonggrijp et Hintzen, et le caissier du siège social de la banque à Rotterdam. Les premiers ont été accusés d'avoir dirigé *« des actions intolérables par la banque »*, selon la formule du parquet de Rotterdam. Le caissier, M. Van der Bunt, est soupçonné de faux en écritures. La semaine dernière, un des fils du fondateur de l'ex-banque néerlandaise fut mis en détention provisoire, accusé d'assistance à des faux en écritures.

Au total, la police a arrêté dix-neuf personnes, dont quatre restent détenues, depuis les perquisitions judiciaires au mois de février dernier au siège social de la banque et dans certaines de ses filiales. A l'époque, la banque s'appelait encore Slavenburg's. La justice avait ordonné les perquisitions après que le nom de la banque fut cité de plus en plus souvent, en relation avec des affaires *« d'argent noir »*, comme on appelle aux Pays-Bas des revenus non déclarés au fisc.

Le Crédit lyonnais avait, à l'époque, déjà un intérêt majoritaire dans Slavenburg's, dont la réputation avait fini par être ternie au point que la banque française annonçait peu après les perquisitions l'incorporation presque totale dans la banque, dont le nom fut changé dans le but de faire table rase. Le Français Georges Vigon devint le nouveau président du conseil d'administration. Lors d'une conférence de presse à l'occasion du changement de nom, il exhorta les journalistes à *« regarder plutôt vers l'avenir »*, qui ne s'annonce pas brillant pour autant, aux dires mêmes de M. Vigon, lequel, après les trois arrestations de lundi, se voit une fois de plus confronté avec le passé tumultueux de l'ex-banque Slavenburg's. – *(Corresp.)*

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1982)

	4 oct.
Valeurs françaises	143,1
Valeurs étrangères	152,7

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1982)

	4 oct.	5 oct.
Indice général	139,5	139

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 6 oct. .... 12 5/8 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	5 oct.	6 oct.
1 dollar (en yens)	232,20	231,60

BOURSE DE PARIS — Comptant — 5 OCTOBRE

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	28 10	0 041
5 %	40	3 384
3 % amort. 45-54	....	0 641
Emp. 7 % 1973	6702	..
Emp. 8,80 % 77	113 90	3 270
8,80 % 78/93	88 10	2 303
8,50 % 78/86	89 10	7 185
10,80 % 79/94	90 90	0 944
13,25 % 80/90	99 60	4 525
13,80 % 80/87	101 30	13 422
18,80 % 81/89	100 80	9 981
16,75 % 81/87	109 95	1 190
16,20 % 82/90	109 60	11 806
15 % juin 92	109 23	5 202
E.D.F. 7,8 % 61	....	10 786
E.D.F. 14,5 % 80-82	101 20	4 635
Ch. France 3 %	138 50	..
CNB Bques janv. 82	101 70	3 689
CNB Paribas	101 70	3 689
CNB Suez	101 70	3 689
CNI janv. 82	101 66	3 689
B.S.N. 10,50% 77	2180	223
Carrefour 6,75% 75	303	30 100
Interbail (obl. conv.)	217	21 900
Lafarge 6 % 72	313	31 300
Martell 8,75 % 77	1150	..
Michelin 5,50% 70	516	61 600
Moët-Hennes. 8%77	1530	180
Pétr. (Fse) 7,50% 78	199	10 700
Peugeot 6 % 70-75	341	..
Sanofi 10,25 % 77	658	..
SCREG 9,75 % 78	154	15 400
Télém. 7 % 74	145 30	14 630
Thom.-CSF 8,9% 77	235	23 200

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	48 50	48
A.G.F. (St Cent.)	332	333
A.G.P. Vie	3290	3305
Agr. Inc. Madag.	67 10	67 10
Alfred Herlicq	76	76
Allobroge	975	383
André Roudière	90	89 90
Applic. Hydraul.	262 50	264
Arbel	50 10	50 10
Artois	334	334 50
At. Ch. Loire	17 05	17 50
Aussedat-Rey	22	22 90
Bain C. Monaco	90	98 40
Banania	426	414
Banque Hypoth. Eur.	334	....
Blanzy-Ouest	278 60	284 80
B.N.P. Intercontin.	114 20	114 20
Bénédictine	1241	1250
Bon-Marché	78 50	77 20
Borie	350	365
Bras. Glac. Int.	580	....
Calif	357	349
Cambodge	172 80	....
C.A.M.E.	102	102 50
Campenon Bern.	199	199
Caout. Padang	226	230
Carbone-Lorraine	53	55
Carnaud S.A.	102	101 90
Caves Roquefort	736	735
C.E.G.Frig.	160 10	150
C.E.M.	29	29
Centen. Blanzy	806	810
Centrest (Ny)	109	103
Cerabati	60	60
C.F.F. Ferrailles	105	104 80
C.F.S.	801	....
C.G.I.B.	....	....
C.G.V.	86 60	89
Chambon (M.)	335	340
Chambourcy (M.)	1260	....
Champex (Ny)	105	....
Chim. Gde Paroisse	58 30	58
C.I. Maritime	340	337
Ciments Vicat	184	185
Citram (B)	122	121 50
Clause	284	295 30 d
Cl. MA (Fr.-Bail)	350	350
CMM-Mar Madag.	4 50	....
Cochery	53 80	51 50
Cofradel (Ly)	410	410
Cogifi	211 10	214
Comindus	450	460
Compiphos	156	157 90
Comp. Lyon-Alem.	198	180
Concorde (La)	260	251
C.M.P.	16	15 80
Conte S.A. (Li)	16 60	16 d
Crédit (C.F.B.)	187 50	....
Créd. Gén. Ind.	400	396
Crédit Univers.	436 80	434 50
Créditel	109	109 50
C. Sabl. Seine	118	....
Darblay S.A.	185	....
De Dietrich	325	320 10
Degremont	152	155
Delalande S.A.	221	221

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Delmas-Vieljeux	560	560
Dév. Rég. P.d.C (Li)	112 50	112 50
Didot-Bottin	285	286
Dist. Indochine	355	353 50
Drag. Trav. Pub.	195	195
Duc-Lamothe	273 50	....
Dunlop	6 70	6 45 o
Eaux Bass. Vichy	920	905
Eaux Vittel	716	710
Ecco	2455	2480
Economats Centre	420	425
Electro-Banque	222	220
Electro-Financ.	483	485
Elf-Antargaz	143	143
E.L.M. Leblanc	590	599
Entrepôts Paris	257 30	255
Epargne (B)	1132	1178
Epargne de France	315	317
Epeda-BF	1275	1257
Escaut-Meuse	330	325
Eurocom	520	510
Europ. Accumul.	34	35 40
Eternit	259 80	259 90
Félix Potin	1215	1218
Ferm. Vichy (Ly)	120 50	....
Finalens	88	89
FIPP	117	....
Fnac	193 70	193 50
Focep (Chât. eau)	1300	1280
Foncière (Cie)	178	176
Fonc. Agache-W.	72	74
Fonc. Lyonnaise	1320	1320
Foncina	146	146
Forges Gueugnon	24 90	25 90
Forges Strasbourg	140 10	142 50
Forinter	1329	1328
Fougerolle	130	132
France I.A.R.D.	68 80	97 50
France (La)	525	525
Frankel	194	195
Fromageries Bel	744	715
From. Paul Renard	400 10	405
GAN	071	670
Gaumont	600	609
Gaz et Eaux	1228	1240
Genvrain	110	....
Gér. Arm. Hold.	25 95	27 80
Gerland (Ly)	592	595
Gévelot	67 80	07 80 d
Gr. Fin. Constr.	178	178 80
Gds Moul. Corbeil	85	....
Gds Moul. Paris	257	255
Groupe Victoire	415	400 50
G. Transp. Ind.	126	....
Huard-U.C.F.	39	38 40
Hutchinson	32 30	33 50 d
Hydro-Energie	111 60	107 10
Hydroc. St-Denis	51	53 85
Immindo S.A.	184 50	185
Immivest	126	129
Immobail	252	261
Immobanque	407	....
Immob. Marseille	1350	1350
Immofice	355	363
Industrielle Cie	665	....
Interbail (act.)	320	316 50
Jaeger	62	60
Kinta S.A.	650	576 d
Lafitte-Bail	280	273
Lambert Frères	71 70	74 80 d
Lampes	102 50	103 70
La Brosse-Dupont	78	79
Lebon Cie	740	755
Lille-Bonnières	241	245
Locabail Immob.	416	413 60
Loca-Expansion	140	139 60
Locafinancière	194	196
Locatel	315	309 20
Lordex (Ny)	109 50	110
Louvre	283	282
Luchaire S.A.	204 50	212 70 d
Machines Bull	38 10	38 50
Magasins Uniprix	55 50	56 20
Magnant S.A.	49	49
Maritimes Part.	138	....
Marocaine Cie	34 10	....
Marseille Créd.	....	....
Métal Déployé	282	285
M. H.	40 10	40 50
Mic	218 50	....
Mors	456	460
Nadella S.A.	98 40	98 40
Naval Worms	140	136
Navig. (Nat. de)	58 40	59 90
Nicolas	318 20	321 50
Nodet-Gougis	61 50	64
OPB Paribas	121 80	121 60
Optorg	95 60	94 60
Origny-Desvroise	127 50	125
Palais Nouveauté	297	298
Paris France	120 40	120
Paris-Orléans	137	138
Part. Fin. Gest. Im.	239	248 50 d
Pathé-Cinéma	235	....
Pathé-Marconi	155 50	155 50
Pilès Wonder	98 80	84 60

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Piper-Heidsieck	405	369
P.L.M.	131 90	128 90 o
Porcher	171	170
Profils Tubes Est	7 70	7 40 o
Prouvost ex-Lain.R.	35	36
Providence S.A.	382	347 50
Publicis	871	871
Raff. Souf. R.	151 50	151 50
Ressorts Indust.	93	93
Révillon	456	450
Ricqlès-Zan	134 40	129
Ripolin	48	51 20
Rochefortaise S.A.	70	71
Rochette-Cenpa	15 70	10 85
Rosario (Fin.)	100 60	100
Rougier et Fils	64	64
Rousselot S.A.	380	389
Sacer	42 50	....
Sacilor	3 10	3 15
SAFAA	72	69 10
Safic-Alcan	194	194
SAFT	196 60	215 d
Saunier Duval	29 50	....
Saint-Raphaël	78	85
Salins du Midi	230	239 20 d
Santa-Fé	182	184
Satam	50	54 50 d
Savoisienne (M)	87	80
SCAC	200	200
Sellier-Leblanc	270	268
Senelle Maubeuge	180	153 c
S.E.P. (M)	82	....
Serv. Equip. Véh.	37	38 50
Sifi	47 70	47 80
Sicotel	218	218 10
Sintra-Alcatel	873	680
Sivim	116 60	115
Siph (Plant. Hévéas)	180	180
Siminco	420	420
SMAC Acieroïd	153	153
Sofal financière	329	330
Soffo	184 10	170 70
Soficomi	380	380
S.O.F.I.P. (M)	98	94 10
Sofragi	751	750
Sogepal	215	215
Soudure Autog.	60	78
S.P.E.G.	92 90	88 30
Speichim	173	173
S.P.I.	187 20	200 40 d
Spie Batignolles	140	135 10
Stemi	240	243
Synthelabo	300	292
Taittinger	662	576
Testut-Aequitas	68 20	98 95 d
Thann et Mulh.	48	48
Tissmétal	31	30
Tour Eiffel	293	293 20
Ufiner S.M.D.	156 20	180
Ugimo	198	199
Unibail	482	495
Unidel	169 90	163 10
U.A.P.	545	543
Union Brasseries	59 30	....
Union Habit.	265	260
Un. Imm. France	266	267
Un. Ind. Crédit	271 20	273
Usinor	1 38	1 32 o
U.T.A.	188	188
Vincey Bourget (Ny)	6 65	....
Virax	47	48
Waterman S.A.	280	285
Brass. du Maroc	142	....
Brass. Ouest-Afr.	20 20	18 40

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	305	....
Akzo	286	287
Alcan Alum.	395	375
Algemeine Bank	1360	1303
Am. Petrofina	600	....
Arbed	240	....
Asturienne Mines	112	....
Banco Central	98	80
Bco Pop Espanol	79	75
B. N. Mexique	7 25	....
B. Régl. Internat.	36600	35800
Barlow Rand	120	....
Blyvoor	160	....
Bowater	33 05	32 50
British Petroleum	69 80	70
Br. Lambert	469	....
Caland Holdings	110	116
Canadian-Pacific	400 50	410
Cockerill-Ougre	28	....
Cominco	530	....
Commerzbank	698	....
Courtaulds	15	....
Dart. and Kraft	718	712
De Beers (port.)	93	80
Dow Chemical	391	392
Dresdner Bank	725	730

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Entrep. Bell Canada	246	249
Femmes d'Auj.	78 20	....
Finoutremer	261	....
Finsider	0 45	....
Gén. Belgique	365	353
Gevaert	440	435
Glaxo	128 10	128
Goodyear	325	....
Grace and Co	510	509
Grand Metropolitan	55 40	56 40
Gulf Oil Canada	155	160
Hartebeest	810	750
Honeywell Inc.	1270	....
Hoogovens	119 50	....
I. C. Industries	480	485
Int. Min. Chem	485	....
Johannesburg	1480	1440
Kubota	14 10	14 10
Latonia	256 30	252 60
Mannesmann	526	....
Marks-Spencer	32 95	31 60
Midland Bank Plc	70	73
Mineral-Ressourc.	111	104 50
Nat. Nederlanden	620	....
Noranda	210 10	215
Olivetti	20 50	20 80
Pakhoed Holding	207	215
Petrofina Canada	950	....
Pfizer Inc.	440	440
Phœnix Assuranc.	48 80	....
Pirelli	13 20	13 05
Procter Gamble	510	810
Ricoh Cy Ltd	44	46
Rolinco	1115	1112
Robeco	1165	1180
Shell fr. (port.)	95	....
S.K.F. Aktiebolag	189	200
Sperry Rand	480	472
Steel Cy of Can.	246	....
Stilfontein	178	180

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Sud. Allumettes	323	300
Tenneco	435 50	430
Thorn EMI	88 90	....
Thyssen c. 1 000	257	....
Toray indust. inc	16 60	18 55
Vieille Montagne	515	550
Wagons-Lits	380	350
West Rand	88 50	88

SECOND MARCHÉ

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P.-R.D.	975	960
Dafsa	310	305
Far East Hotels	1 10	1 10
Merlin Immobilier	1870	1870
Métallurg. Minière	136 80	135 90
M.M.B.	287	287
Novotel S.I.E.H.	1340	1340
Petit Bateau	351	351
Petrofigaz	500	485
Sodexho	2200	2150
Sofibus	217	217
Rodamco	470	471 50

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Air-Industrie	11 80	10 89 o
Alser	172	170
Cellulose du Pin	30 40	28 10 o
C.G.Maritime	8	....
Coparex	459	445
F.B.M. (Li)	70	3 50 o
Files.Fourmies	2 45	2 30
Imp. G.-Lang	2 85	....
La Mure	61 10	....
Maurel et Prom	....	....
Pronuptia	151	....
Rorento N.V.	716	701
Sabl. Morillon Corv.	129	129 d
S.K.F.(Applic. méc.)	50	....
S.P.R.	109 40	103
Total C.F.N.	80	....
Ufinex	224	225 50

SICAV 5/10

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Actions France	208 86	199 20
Actions-Investiss.	268 64	256 36
Actions sélectives	308 78	294 76
Aedificandi	332 19	317 13
A.G.F. 5000	230 44	219 99
Agfimo	351 47	335 53
A.G.F. Interfonds	377 07	359 97
Altefi	228 96	218 58
A.L.T.O.	184 20	175 85
Amérique Gestion	536 74	512 40
Associc	20984 97	20984 97
Bourse-Investiss.	269 44	257 22
Capital Plus	1200 09	1200 09
C.I.P.	812 66	775 81
Convertimmo	287 03	274 01
Cortexa	1043 32	996 01
Credinter	392 69	374 88
Croiss. Immobil.	358 52	342 26
Démeter	62327 69	62141 27
Drouot-France	285 76	272 80
Drouot-Investiss.	709 49	677 32
Drouot-Sécurité	192 57	183 84
Energie	241 22	230 28
Epacourt Sicav	5974 13	5944 41
Epargne Associations	23158 92	23089 66
Epargne-Croiss.	1410 59	1346 63
Epargne-Industr.	420 33	401 27
Epargne-Inter	682 71	651 76
Epargne-Oblig.	173 52	165 65
Epargne-Unie	867 72	828 37
Epargne-Valeur	336 75	321 48
Eparoblig	1049 56	1047 47
Eurocic	8743 70	8347 21
Euro-Croissance	398 27	380 21
Foncier Investiss.	621 58	593 37
France-Garantie	274 16	268 78
France-Investiss.	406 67	388 23
Fr.-Obl. (nouv.)	395 70	377 76
Francic	228 63	218 26
Fructidor	228 33	217 98
Fructifrance	402 25	384 01
Fructivar	57478 50	57335 15
Gestion Associations	108 87	106 21
Gestion Mobilière	561 48	536 02
Gest. Rendement	483 73	461 79
Gest. Sél. France	357 34	341 14
Haussmann Oblig.	1208 05	1153 27
Horizon	602 14	574 84
I.M.S.I.	353 95	337 90
Indo-Suez Valeurs	644 29	615 07
Ind. française	12526 49	12280 87
Interoblig.	10179 70	9718 08
Intersélect France	265 54	253 50
Intervaleurs Indust.	385 56	368 08
Invest. Obligataire	12080 86	12066 75
Invest. St-Honoré	896 84	855 50
Laffitte-crt-terme	114479 11	114479 11
Laffitte-Expansion	632 59	603 90

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Laffitte-France	[illegible]	176 08
Laffitte-Oblig.	[illegible]	130 90
Laffitte-Rend.	202 87	193 67
Laffitte-Tokyo	[illegible]	018 48
Lion-Associations	[illegible]	10782 90
Livret portefeuille	[illegible]	459 11
Mondiale Investissem.	[illegible]	322 25
Monecic	[illegible]	53120 20
Multi-Obligations	[illegible]	442 13
Natio.-Assoc.	[illegible]	21865 36
Natio.-Epargne	[illegible]	11761 02
Natio.-Inter.	927 34	885 29
Natio.-Placements	58703 83	58703 83
Natio.-Valeurs	480 14	458 37
Oblisem	162 69	155 31
Pacifique St-Honoré	402 61	384 64
Paribas Epargne	11510 69	11464 83
Paribas Gestion	542 84	516 22
Patrimoine-Retraite	1096 80	1074 31
Phénix Placements	229 66	228 52
Pierre Investiss.	405 51	387 12
Placement crt-terme	50317 22	50317 22
Province Investiss.	252 74	250 83
Rendem. St-Honoré	11483 59	11426 46
Sécur. Mobilière	398 31	380 25
Sél.court terme	11522 10	11436 33
Sélec. Mobil. Div.	333 12	318 01
Sélection-Rendem.	168 24	160 61
Sélect. Val. Franç.	189 11	180 53
Sicav-Associations	1030 90	1028 64
S.F.I. fr. et étr.	443 84	423 71
Sicavimmo	459 54	438 70
Sicav 5000	189 70	190 64
Silvafrance	304 80	290 98
Silvam	312 44	298 27
Silvarente	190 56	181 92
Silvinter	360 14	343 81
S.I.-Est	950 68	907 57
S.I.G.	779 81	743 60
S.N.I.	1031 58	984 79
Sofinvest	437 68	417 83
Sogepargne	301 72	288 04
Sogevar	854 28	815 54
Sogeter	1104 91	1054 61
Soleil Investiss.	462 20	441 24
U.A.P. Investiss.	344 01	328 41
Unifrance	245 30	234 18
Unifoncier	648 04	618 65
Unigestion	620 68	592 53
Uni-Japon	1077 41	1028 55
Unirente	1736 50	1679 40
Univer	12675 64	12675 64
Valorem	[illegible]	366 17
Valorg	[illegible]	10600 38
Valrel	[illegible]	[illegible]
Worms Investiss.	[illegible]	871 26

● : prix précédent.

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous pourrions être contraints parfois à ne pas donner les derniers cours. Dans ce cas ceux-ci figureraient le lendemain dans la première édition.

Marché à terme

La Chambre syndicale a décidé de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été exceptionnellement l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
1993	4,5 % 1973	1939	1925	1938	1925
3028	C.N.E. 3 %	3016	3035	3040	3035
178	Accor	177 90	178	178	181
760	Agence Havas	817	825	825	810
460	Air Liquide	475	478 60	478 10	470 10
335	Als. Superm.	360	358	358	368
78	A.L.S.P.I.	76 50	78 80	76 80	78
153	Alsthom-Atl.	198	164	154	158 80
1000	Amrep	950	950	960	969
330	Applic. gaz	367	367 80	367 60	367
285	Arjom. Prioux	345	348	347 50	345
990	Aux. Entrepr.	1018	1020	1035	989
450	Av. Dass.-Br.	452	452	460	443 10
220	Bail-Equipem.	220	220	220	220
490	Bail-Investiss.	519	515	515	505
320	Cie Bancaire	356 50	356	358	348 80
108	Bazar H.-V.	108	109 10	109 10	110 10
305	Béghin-Say	295 20	295 50	296 20	290 10
645	Bic	662	645	660	645
235	B.I.S.	284	284	282	279
1350	Biscuit (Géné.)	1315	1350	1335	1345
1480	Bongrain S.A.	1580	1560	1560	1551
700	Bouygues	699	702	699	700
1970	B.S.N.-G.D.	2085	2120	2090	2100
1370	Carrefour	1360	1351	1360	1351
860	Casino	932	911	905	895
555	Cedis	545	580	569	580
220	Cetelem	250	250	250	246
670	C.F.A.O.	535	530	540	520
73	C.F.D.E.	73 50	72 20	72 20	72
10	Ch. France Dunk.	0	6 96	0 95	6
240	Charg. Réunis	251	252	251 50	251
20	Chiers-Châtil.	18 40	19	19 30	18 65
182	Ciments franç.	189	185 10	158 10	185
1290	C.I.T. Alcatel	1292	1294	1262	1285
665	Club Méditerr.	672	667	667	667
105	Codetal	104 30	103	103	103
178	Cofimeg	180 60	180	182	180
210	Coles	199	201	201	205
117	Compt. Entrepr.	115 10	114 80	114 80	114 60
280	Compt. Mod.	260	255	255	251 10
486	Créd. Foncier	485	492	491	489 90
189	Crédit F. Imm.	195 80	199 20	199 20	196 10
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
720	Euromarché	757	740	740	754
570	Europe n° 1	589	580	581	580
655	Facom	755	750	735	747
940	Fichet-Bauche	920	801	901	891
156	Finextel	156 80	155 50	155 50	155
173	Fives-Lille	173	176	176	172 60
38	Fonderie (Gén.)	35 20	35 20	35 20	34 60
80	Fraissinet	85	85	88	83 90
410	Francarep	424	411	411	418
155	Gal. Lafayette	151	152 60	152	150
1090	Gén. Géophys.	1031	1022	1022	1021
365	GTM-Entrepose	362 40	363	362 50	355 50
320	Guyenne-Gasc.	329	338 80	335	339 80
1160	Hachette	1235	1240	1240	1218
270	Hénin (La)	302	305	306 50	300
69	Imétal	67 50	68	80	55 50
230	Imm. Plaine-M.	255	252 50	252 60	249
345	Ind. et Particip.	342	332	332	326 10
840	Inst. Mérieux	840	805	805	805
1300	Intertechnique	1220	1190	1190	1171
164	J. Lefebvre	148	152	152	149
163	Jeumont Ind.	166	160	158 80	156 60
380	Lab. Bellon	438	432	431	426
280	Lafarge-Coppée	280 50	274	272	274
1890	Legrand	1010	1876	1875	1876
1170	Lesieur	1245	1250	1250	1225
225	Locafrance	228	229	228 90	229
580	Locindus	574	570	569	570
710	Lyonn. Eaux	748	752	750	750
400	Mais. Phénix	390 50	389	388	392
855	Majorette (Ly)	850	850	850	849
94	Manurhin	92	88	88	89 80
72	Mar. Wendel	75	75 10	75 10	75
1090	Martell	1120	1161	1131	1110
880	Merlin-Gerin	959	963	953	950
1030	Métra	1080	1083	1080	1071
820	Michelin	786	780	780	770
1030	Midi (Cie)	1188	1189	1189	1150
156	Midland Bk S.A.	186	163 90	163 90	163 90
112	Mines Kali (Sté)	112 60	117 50	115 90	115 30
46	M.M. Penarroya	47 40	47	46 90	47
1200	Moët-Hennessy	1346	1368	1358	1340
485	Mot. Leroy-S.	528	528	525	018
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
445	Penhoet	460	438	438	430
780	Pernod-Ricard	670	880	876	867
155	Pétroles (Fse)	153	161	150 20	151
37	– (certific.)	38 10	37 80	37 60	37 10
73	Pétroles B.P.	69	67	66 50	87
220	Peugeot S.A.	206 60	206	207	203 60
80	Poclain	80 10	80	60	80 80
350	Poliet	352	345	345	338 20
116	Pompey	115 10	115 50	115 50	115
305	P.M. Labinal	332	312	314 50	312
1080	Presses Cité	1194	1320	1220	1200
745	Précabail Sic.	771	780	780	758
230	Primagaz	246	246	247	241
110	Printemps	119	117	117	118
1120	Promodès	1170	1200	1193	1185
400	Radiotechn.	415	415	414	410
82	Raffin. (Fse)	83 90	83	83	82
1090	Redoute (La)	1160	1178	1170	1178
500	Roussel-Uclaf	546	550	550	540
1005	Rue Impériale	1140	1141	1141	1140
148	Sade	151	151	151	151
1320	Sagem	1360	1394	1394	1377
340	St-Louis B.	342	344	344	338
425	Sanofi	459	468	464	465
280	S.A.T.	311	305 20	305 20	305 20
20	Saulnes	10 80	18 80	18 80	16 45
128	Schneider	101 50	94 50	93 20	96 30
42	S.C.O.A.	40 90	40 60	40 90	40 80
140	S.C.R.E.G.	139 50	141 50	140	140
355	Sab	359 10	352	352	352
250	Sefimeg	249 10	250	249 90	249 70
665	S.F.I.M.	682	682	682	669
145	S.G.E.-S.B.	141	140	140	137 20
785	Sign. Ent. El.	817	829	825	829
425	Silic	429	429	429	421
290	Simco	288	287	287	283
124	Simnor	125	125	125	125
1100	Skis Rossignol	1210	1220	1218	1196
430	Sogerap	463	449	450	449
440	Sommer-Allib.	524	529	529	524
380	Source Perrier	367	367 80	367	360 50
235	Talcs Luzenac	332	330 50	333	335
1150	Tél. Elect.	1180	1180	1180	1160
186	Thomson-C.S.F.	183	177 10	175	177 10
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1995
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	210 60
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	476
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	158 80
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	280 10
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	79
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1568
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1060
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1101
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	280 10
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	381
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	684
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	195
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1216

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
930	B. Ottomane	945	942	942	925
590	BASF (Akt)	628	633	633	633
586	Bayer	635	642	642	640
605	Buffelsfont.	553	537	537	540
40	Charter	38 15	38	38 05	38 70
525	Chase Manh.	515	514	514	510
345	Cie Pétr. Imp.	331	321 50	320	316 40
95	De Beers	85 30	85 40	85 30	84 40
1230	Deutsche Bank	1240	1239	1242	1231
157	Dome Mines	138	135	133	135
355	Driefontein Ctd	330	318	322	323
545	Du Pont-Nem.	553	543	543	543
705	Eastman Kodak	748	737	737	731
185	East Rand	175	170	174	173 40
580	Ericsson	580	588	588	580
390	Exxon Corp.	398	389 90	389 90	389 90
655	Ford Motors	551	660	660	655
475	Free State	434	423	416 50	430
290	Gencor	260	253	253	255
360	Gén. Belgique	360	360	360	353
620	Gén. Electr.	671	674	674	573
755	Gen. Motors	770	775	775	770
85	Goldfields	81 50	87 90	88 10	88
245	Harmony	230	222 50	221	225
38	Hitachi	40 85	40 90	40 85	40 50
510	Hoechst Akt.	662	687	667	671
87	Imp. Chemical	88 90	80	89 80	88 95
180	Inco. Limited	172 50	151	164 20	101
1290	IBM	1365	1377	1374	1360
61	Ito-Yokado	66 95	70 70	70 70	70 50
460	ITT	460 60	461 50	461 50	460

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
73	Matsushita	78 50	79 80	80 05	79
980	Merck	1045	1040	1040	1020
830	Minnesota M.	890	888	888	894
330	Mobil Corp.	331	315	315	311 10
19510	Nestlé	20200	20170	20170	20300
750	Norsk Hydro	781	763	762	752
1120	Petrofina	1158	1135	1124	1125
680	Philip Morris	715	714	714	701
167	Philips	170 50	180	188 50	188 10
490	Pres. Brand	438	439 50	434	441
515	Président Steyn	478	468	469	470
1120	Quilmès	1195	1242	1240	1216
1450	Randfontein	1323	1300	1290	1300
475	Royal Dutch	480	473	473	463 50
105	Rio Tinto Zinc	94	93 20	93	93 20
395	St Helena Co	369	361 50	360	357 50
580	Schlumberger	571	548	548	542
96	Shell transp.	93 60	90 30	90 30	89 80
1350	Siemens A.G.	1464	1469	1476	1463
166	Sony	168 90	170 80	171	169
225	T.D.K.	220 10	230	230 50	225 40
....	Unilever	....	....	....	....
720	Unit. Techn.	737	725	726	730
1260	Vaal Reefs	1200	1148	1151	1155
590	West Deep	520	506	503	518
560	West Hold.	537	517	515	510
460	Xerox Corp.	463	455 50	455	450 10
2 80	Zambia Corp.	2 60	2 54	2 55	2 59

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé.

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 5/10	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 008	7 933	7 680	8 080
Allemagne (100 DM)	304 280	305 370	294	314
Belgique (100 F)	14 972	14 993	14	15 100
Pays Bas (100 fl.)	271 950	272 600	260	280
Danemark (100 krd)	84 190	84 460	79	67
Norvège (100 k)	108 900	108 790	104	111
Grande-Bretagne (£ 1)	11 610	11 901	11 400	12 200
Grèce (100 drachmes)	8 649	8 515	8	10 100
Italie (1 000 lires)	5 020	5 039	4 707	5 200
Suisse (100 fr.)	377 600	378	366	387
Suède (100 krs)	102 340	102 070	98	106
Autriche (100 sch)	43 280	43 440	42	44
Espagne (100 pes.)	5 263	5 263	4 950	5 550
Portugal (100 esc.)	8 400	8 400	5 900	7
Canada ($ can 1)	6 496	5 459	6 200	6 540
Japon (100 yens)	3 417	3 413	3 280	3 440

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 5/10
Or fin (kilo en barre)	102100	100100
Or fin (en lingot)	102600	100000
Pièce française (20 fr)	874	869
Pièce française (10 fr)	401	.....
Pièce suisse (20 fr)	663	655
Pièce latine (20 fr)	620	015
Souverain	796	794
Pièce de 20 dollars	4240	4105
Pièce de 10 dollars	2000	2000
Pièce de 5 dollars	1445	.....
Pièce de 50 pesos	4200	4145
Pièce de 10 florins	072	657

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 6 octobre 1983 a été tiré à 528 465 exemplaires

A B C D F G H

Une tentative de coup d'État aurait eu lieu au Niger

Des incidents se sont produits, ce jeudi 6 octobre, vers cinq heures du matin, à Niamey, alors que le président du Niger, M. Seyni Kountebé, *se trouvait encore à Paris à la suite du sommet franco-africain de Vittel.* Une explosion a eu lieu dans le secteur de la présidence et des tirs nourris d'armes automatiques ont été entendus. En fin de matinée, l'ordre semblait rétabli dans la capitale nigérienne dont l'aéroport a été fermé, et où les communications téléphoniques internationales et locales étaient coupées. Les abords de la présidence et de l'état-major des forces armées étaient interdits par des éléments de la garde présidentielle et plusieurs automitrailleuses avaient pris position dans le même secteur.

∴

A Paris, toute tentative de « *déstabilisation* » du Niger serait prise avec le plus grand sérieux, notamment au moment où les forces libyennes occupent le Nord tchadien voisin. Déjà, lors de sa première tournée africaine en mai 1982, M. François Mitterrand avait tenu à s'arrêter au Niger en signe de solidarité avec un État pauvre et faible dirigé par un président qui jouit d'une réputation de sérieux et de sagesse.

M. Kountché, au pouvoir depuis 1974, date à laquelle il avait renversé le président Hamani Diori, n'a jamais caché son inquiétude face aux visées libyennes sur le nord-est du Niger. Tout en faisant preuve de modération dans ses propos publics, notamment pour ne pas s'attirer les *foudres du colonel Kadhafi, le général* Kountebé redoute les tentatives de manipulation des Touaregs du nord nigérien, par Tripoli. Depuis le coup d'État qui a amené, le 4 août, le capitaine Sankara au pouvoir en Haute-Volta, il craint que le Niger ne soit pris en tenailles entre deux *régimes proches l'un de l'autre.*

En mai, l'université de Niamey et plusieurs lycées avaient été le théâtre de troubles au cours desquels un étudiant avait été tué et 250 autres détenus pendant six jours. Pour toutes ces raisons, M. Kountebé avait d'ailleurs hésité à quitter le Niger pour participer au sommet de Vittel.

En R.F.A.
Le mot d'ordre syndical de protestation contre la course aux armements a été inégalement suivi

De notre correspondant

Bonn. – Sous un soleil estival, la place de la cathédrale à Bonn présentait son aspect ordinaire. L'intense circulation piétonnière, quelques jeunes assis au pied de la statue de Beethoven, les terrasses de café bien remplies, rien dans ce spectacle familier ne laissait supposer que la centrale syndicale (D.G.B.) avait donné la consigne de suspendre le travail pendant cinq minutes, de 11 h 55 à 12 heures, mercredi 5 octobre, en signe de protestation contre la course aux armements atomiques. Les postiers étaient derrière leur guichet, les employés de la gare délivraient les billets comme si de rien n'était. Cependant, à l'autre bout de la ville, quelques députés sociaux-démocrates du Bundestag, avec à leur tête le chef du groupe parlementaire, M. Vogel, sortirent de leur bureau et s'alignèrent pendant cinq minutes le long du mur du Parlement.

Il ne faut pas cependant tirer du spectacle de la capitale fédérale des conclusions générales. Le mot d'ordre du D.G.B. a été inégalement suivi, mais il a été entendu. Dans certaines villes, les moyens de transport ont été immobilisés. Dans les grandes entreprises de la Ruhr, Hoechst à Dortmund, Krupp à Bochum, Thyssen à Duisburg, les cinq minutes d'« avertissement » ont été observées à la lettre. De même dans les usines des grandes marques automobiles, Opel, Ford, Volkswagen. Souvent les ouvriers ont quitté leur lieu de travail pour discuter entre eux.

A. C.

TUERIE PRÈS DE BEAUVAIS
Six morts, un blessé grave

(De notre correspondant.)

Beauvais. – Six personnes d'une même famille habitant Saint-Martin-le-Nœud, près de Beauvais (Oise), ont été tuées à coups de couteau et une autre blessée dans la nuit du mercredi 5 au jeudi 6 octobre. Le drame a eu lieu route de Frocourt, tout d'abord dans le pavillon occupé par la famille Labrousse, puis dans celui de M. et Mme Georges Becquet, parents de Mme Labrousse. Au moins deux victimes ont été frappées de plusieurs coups de couteau en pleine rue. Un couteau à désosser de 20 centimètres de long, utilisé par les professionnels de la boucherie, a été trouvé sur place par les enquêteurs. L'autopsie des victimes devrait avoir lieu vendredi, et l'instruction de cette affaire a été confiée à Mlle Catherine Lathelier, juge d'*instruction* à Beauvais.

L'alerte a été donnée vers 2 heures du matin par un voisin, M. Roland Bizet, soixante-deux ans, agriculteur, qui, en téléphonant aux gendarmes, a été victime d'une crise cardiaque. Le seul survivant de la famille, Jean-Yves Labrousse, dix-sept ans, grièvement blessé au ventre, a été opéré jeudi au centre hospitalier de Beauvais, où il était considéré comme hors de danger.

Le témoin principal, un garçon boucher de vingt-quatre ans, M. Pascal D..., a été interpellé vers 2 h 30, une demi-heure après l'alerte, par les gendarmes alors qu'il errait, à moitié dévêtu, dans les rues de Saint-Martin-le-Nœud. M. D... fréquentait Caroline Labrousse, dix-neuf ans, depuis dix-huit mois et les deux jeunes gens s'étaient, semble-t-il, brouillés récemment.

MAURICE LUBATTI.

En région parisienne
LES PRIX DU SUPER DIMINUERONT DE 1 CENTIME PAR LITRE LE 12 OCTOBRE

L'application de la formule de calcul automatique des prix des produits pétroliers, modifiée le 28 août dernier, devrait entraîner, le 12 octobre, une modification des prix de ces produits. Les tarifs de l'essence ordinaire, du gazole et du fuel domestique devraient diminuer de respectivement 1 centime, 3 centimes et 3,48 centimes par litre, portant les prix maximum en région parisienne à 4,66 F par litre pour l'essence, 3,70 F par litre pour le gazole et 2,589 F par litre pour le fuel. En revanche, les prix du supercarburant devraient diminuer de 1 centime par litre dans certaines régions (région parisienne et zones proches des raffineries ou des ports) et rester inchangé dans d'autres. Les prix maximum à la pompe varient en effet d'une région à l'autre compte tenu des frais de transport, les écarts par rapport à la région parisienne atteignant – 3 centimes pour les régions les plus favorisées et + 9 centimes pour les régions les plus éloignées (Cantal, Creuse par exemple). Or, la diminution réelle des prix du super, telle qu'elle résulte de l'application de la formule n'atteint pas 1 centime mais 0,32 centime par litre. Selon les régions, les calculs d'arrondi déclenchent ou non une baisse des prix à la pompe. En région parisienne, le nouveau prix. Le nouveau tarif du super sera, dès le 12 octobre, de 4,96 F par litre, dans la région parisienne et de 4,93 F par litre dans les régions proches des sources d'approvisionnement alors qu'il ne bougera pas dans les autres régions.

Archevêque de New-York
LE CARDINAL COOKE EST MORT

Le cardinal Térence Cooke, archevêque de New-York, est décédé *jeudi 6 octobre*, à l'âge de *soixante*-deux ans. Il était atteint d'une leucémie aiguë.

Dans une lettre pastorale qui devait être lue le 7 octobre dans toutes les églises de son archidiocèse, le cardinal lançait un appel en faveur du « *respect de la vie humaine sous toutes ses formes* », en dénonçant l'avortement et l'euthanasie. Faisant allusion à sa fin prochaine, il écrivait : « *Je suis heureux de poursuivre, jusqu'à la fin, mon apostolat de la défense de la vie* ».

La mort du cardinal Cooke ramène les effectifs du Sacré Collège à cent trente et un membres, dont cent neuf, âgés de moins de quatre-vingt ans, voteraient en cas de conclave.

Nouvelle hausse du deutschemark qui atteint son cours pivot à Paris : 3,066 F

Jeudi 6 octobre 1983, en fin de matinée, le mark a atteint son cours pivot à Paris, soit 3,0665 F, contre 3,0537 F la veille. Le cours pivot, ou médian, est situé à égale distance du cours plancher de 2,9985 F (pratiquement 3 F) et du cours plafond de 3,1363 F, fixés le 21 mars dernier lors du dernier réajustement du Système monétaire européen. La marge de fluctuation totale entre plancher et plafond est de 4,50 %, soit 2,25 % en dessus et en dessous du cours pivot.

Ce phénomène ne traduit nullement une attaque contre le franc (les marchés sont calmes et les taux de L'Eurofranc, excellent baromètre dans ce domaine), se sont à peine tendus. Il est la conséquence de la baisse du dollar, nettement amorcé, maintenant en raison du fléchissement du taux aux Etats-Unis, où le secrétaire au Trésor, M. Donald Regan, a prédit une forte diminution du déficit budgétaire, qui reviendrait à 100 milliards de dollars en *1985, tandis que le président* Reagan prévoit une détente prochaine des taux.

Mécaniquement, cette baisse du « *billet vert* » s'exerce au profit des monnaies antérieurement dépréciées, au premier rang d'entre-elles, le mark allemand. Dans le journal *Die Welt*, M. Karl Otto Poehl, président de la Bundes Bank, a déclaré que tout était changé pour le Mark, monnaie « *fondamentalement forte* » qui allait remonter grace à la diminution de l'écard du taux entre les Etats-Unis et la R.F.A., et, aussi, aux bons résultats de la balance commerciale allemande face au déficit croissant des échanges américains.

Le cour du dollar à Francfort à donc continué à glissé, revenant à Francfort de 2,5950 DM à 2,5870 DM. A Paris, toutefois, il est resté pratiquement *inchangé* à 7,93 F, du fait, précisément de la hausse du mark à Paris et de l'affaiblissement correspondant du franc. Il convient de noter que le soutien apporté au franc belge par le franc français, important depuis trois semaines, a pu être interrompu, en raison de la baisse de notre *monnaie* à l'intérieur du Serpent monétaire européen. C'est le florin, maintenant, qui doit soutenir le franc belge.

La conséquence de la hausse du mark est que la baisse du dollar à Paris est moins importante qu'à Francfort ; sur la base des parités en viguer au mois d'août (3,01 F pour 1 mark) le cour du dollar à Paris devrait s'établir à 7,85 F environ, au lieu de 7,93 F.

Pour M. Jacques Delors, « *nullement inquiet* », l'accès de faiblesse du franc face au mark est un « *phénomène technique* » qui résulte des règles des systèmes monétaires européens. « *Entre une baisse du mark et une baisse du dollar, bénéfique pour toute les monnaies européennes* » a-t-il déclaré aux yeux des opérateurs la hausse du mark à Paris correspond à un « *rattrapage* », la faiblesse de la monnaie allemande au début septembre appelant, notamment, une correction en raison du différentiel d'inflation entre la France et la R.F.A.

Le mouvement de grève rebondit dans plusieurs centres de tri P.T.T.

Le directeur départemental des postes du Val-d'Oise, M. Guy Clavzel, a été retenu dans son bureau pendant huit heures, le 5 octobre, par des syndicalistes C.G.T. et C.F.D.T. du centre de tri de Saint-Ouen-l'Aumone. Une cinquantaine de policiers l'ont libéré, peu après 23 heures, tandis que les grévistes bloquaient à nouveau le centre de tri.

Par cette action, les syndicalistes voulaient protester contre la décision de comptabiliser les heures passées en assemblée générale comme des heures de grève.

Pour les mêmes raisons de retenue sur salaires, les autres centres de tri de la région parisienne sont à nouveau perturbés par des mouvements à Créteil, Trappes, Ivry et Issy-les-Moulineaux, tandis que le centre de tri de Bobigny est totalement bloqué.

En province, selon des formes d'action extrêmement variées, le mouvement de grève a repris dans les centres de tri de Bordeaux, de Montpellier, d'Avignon, de Rennes, de Lyon et de Saint-Étienne. L'acheminement du courrier connaît un retard important et l'on redoute, au ministère des P.T.T. qu'il atteigne quinze jours, voire trois semaines. Ailleurs, la situation est redevenue normale.

Mercredi 5 octobre, à l'Assemblée nationale, à l'occasion de la séance consacrée aux questions d'actualité, M. Louis Mexandeau, ministre des P.T.T., interrogé à la fois par M. Jean Jarosz (P.C., Nord) et M. Marc Lauriol (R.P.R., Yvelines) à propos des mouvements de grève dans les centres de tri postaux, a déclaré notamment : « *Il importe (...) de faire bénéficier cette poste, que j'ai trouvée dans une situation très détériorée par le grand laxisme des responsables antérieurs, d'une gestion plus rigoureuse. A cet effet, vingt-huit mille six cents emplois ont été créés depuis mai 1982, qui contribueront à améliorer la qualité du service. (...) En 1982, la qualité du service a été meilleure qu'elle ne l'était depuis dix ans (...)*

» *Parce que nous avons fait appel au sens des responsabilités de chacun et confiance aux organisations syndicales, le conflit est en voie d'achèvement (...) Quant aux causes de la grève actuelle, elles résident dans le transfert d'une partie du trafic de nuit vers le trafic de jour (...) La décision qui a été prise n'est donc pas forcément mauvaise du point de vue social (...) Mon objectif est d'assurer l'acheminement rapide du courrier urgent et l'acheminement sûr du courrier non urgent (...) Il faut mettre un terme à l'hypocrisie ; le courrier destiné aux particuliers ne peut être traité de la même façon que les circulaires publicitaires envoyées en nombre.* »

D'autre part, à la S.N.C.F., à la suite d'une grève au dépôt de Mantes-la-Jolie, le trafic banlieue sur les deux lignes de Paris-Saint-Lazare par Poissy et par Conflans est perturbé depuis le 5 octobre.